St. Albert's College Library

STANISLAUS McDERMOTT, O. P.

STANISLAUS McDERMOTT, O. P.

EXPOSITION

DE LA

MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

IX

LA JUSTICE ENVERS DIEU

DU MÊME AUTEUR

EXPOSITION DE LA MORALE CATHOLIQUE

MORALE GÉNÉRALE

I. — **La Béatitude**. Le Fondement de la morale. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1903. In-8° écu	5 00
II. — **La Liberté**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1904. In-8° écu	5 00
III. — **Les Passions**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1905. In-8° écu	5 00
IV. — **La Vertu**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1906. In-8° écu	5 00
V. — **Le Vice et le Péché**. I. *Les Caractères qui en font la malice et les Puissances qui les produisent.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1907. In-8° écu	5 00
VI. — **Le Vice et le Péché**. II. *Leurs effets, leurs formes, leurs remèdes.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1908. In-8° écu	5 00
VII. — **La Loi**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1909. In-8° écu	5 00
VIII. — **La Grâce**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1910. In-8° écu	5 00

MORALE SPÉCIALE

Volumes parus :

I. — **La Foi**. I. *Son objet et ses actes.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1911. In-8° écu	5 00
II. — **La Foi**. II. *La vertu de Foi et les vices qui lui sont opposés.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1912. In-8° écu	5 00
III. — **L'Espérance**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1913. In-8° écu	5 00
IV. — **La Charité**. I. *Sa nature et son objet.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1914. In-8° écu	5 00
V. — **La Charité**. II. *Ses effets.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1915. In-8° écu	5 00
VI. — **La Charité**. III. *Sentiments et actes contraires à cette vertu.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1916. In-8° écu	5 00
VII. — **La Prudence chrétienne**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1917. In-8° écu	5 00
VIII. — **La Justice et le Droit**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1918. In-8° écu	5 00

L'auteur et l'éditeur réservent tous droits de reproduction et de traduction.

Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en octo. 1917.

Majoration temporaire : 25 0/0 du prix de catalogue

CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS

EXPOSITION
DE LA
MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

IX

St. Albert's College Library

LA JUSTICE ENVERS DIEU

CARÊME 1919

Par le R. P. M.-A. JANVIER

Des Frères Prêcheurs.

STANISLAUS McDERMOTT, O. P.

COLLEGE of SAINT ALBERT THE GREAT
STUDENTS' LIBRARY
No. 312
Oakland, California

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

APPROBATION DES CENSEURS

Nihil obstat :

J. Hébert, O. P.   M. S. Gillet, O. P.

Paris, le 15 juillet 1919.

Imprimatur :

R., Louis, O. P.   ✝ Leo-Adolphus,
Card. AMETTE,
Archiep. Parisiens.

Parisiis, die 4 augusti 1919.

LETTRE ADRESSÉE A L'AUTEUR, PAR S. E. LE CARDINAL GASPARRI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE S. S. LE PAPE BENOIT XV

A L'OCCASION DES CONFÉRENCES PRONONCÉES A NOTRE-DAME DE PARIS DURANT LE CARÊME DE 1918

Segretaria di Stato
di Sua Santita

Dal Vaticano,
le 10 février 1919

N° 86992
Da citarsi nella risposta

Mon Révérend Père,

Le Saint-Père a bien volontiers agréé l'hommage de votre volume sur la Justice et le Droit, *sujet que vous avez commenté pendant le Carême de l'année 1918, dans vos magistrales conférences de Notre-Dame de Paris.*

Le développement logique de votre plan vous amenait naturellement à aborder ces importantes questions; mais rien assurément ne pouvait être plus opportun, à l'heure actuelle, que de rappeler aux hommes les principes qui doivent régler leurs rapports entre eux et avec les sociétés dont ils font partie. Marchant fidèlement sur les traces de votre illustre Maître, saint Thomas d'Aquin, vous avez exposé, avec une ferme éloquence et avec une liberté tout apostolique, la notion véritable de la justice naturelle et surnaturelle, les droits des sociétés sur les individus et réciproquement les droits des individus sur les sociétés, le droit à la vie, le droit de propriété, le droit du capital et du travail. Aux grands comme aux humbles, *aux riches comme aux pauvres, vous rappelez, au nom des lois éternelles, les obligations qui leur incombent et que ni l'intérêt du moment, ni l'entraînement de la passion ne doivent jamais faire fléchir. Vous terminez cet enseignement par les conférences de la retraite pascale, où vous montrez les injustices dont un grand nombre se rend coupable dans les jugements, dans les paroles, dans les transactions commerciales, et vous couronnez le tout en offrant aux regards le tableau des injustices dont Jésus-Christ fut victime dans sa Passion et des injures dont il est encore l'objet dans la sainte Eucharistie, stimulant ainsi vos auditeurs à une vie toujours de foi, d'adoration, d'amour et de réparation.*

Le Souverain Pontife vous félicite d'avoir solidement défendu la morale évangélique et proclamé le Droit à l'encontre des fausses maximes qui sont la ruine des sociétés et déchaînent sur le monde les calamités les plus effroyables. Il sait qu'au cours de vos seize années d'apostolat à Notre-Dame vous avez eu la joie de voir sans cesse grossir les rangs de votre auditoire et Il fait des vœux pour que votre zèle trouve sa récompense dans la conversion et la sanctification d'âmes toujours plus nombreuses.

Comme témoignage de Son Auguste et Paternelle Bienveillance et comme gage des faveurs célestes, Il vous accorde avec effusion la Bénédiction Apostolique.

Avec mes félicitations et mes remerciements personnels, veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. Gasparri.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LE CULTE DU A DIEU

SOMMAIRE

Allusion au Congrès de la paix. Nécessité pour le Congrès de garantir par des lois internationales les droits de la véritable Eglise et de la véritable religion. Vanité d'un pacte qui ne s'appuierait pas sur le premier article du Décalogue.

Nul n'est juste, s'il ne l'est envers Dieu. La justice envers Dieu, c'est la religion. La religion est la ferme et habituelle volonté de rendre à Dieu le culte qui lui appartient. Elle a Dieu pour terme et le culte de Dieu pour objet.

Nous devons un culte à Dieu, Etre parfait, Maître absolu, Principe de tout bien, p. 13-15.

I

a) Perfection de Dieu qui vit en dehors et au-dessus de tous les genres et de toutes les espèces. Impossibilité de parler comme il faudrait de la grandeur de Dieu. — Dieu est infini de toute façon. Cette formule nous accable et le sens positif qu'elle contient nous déborde, p. 16-17.

b) A cause de sa grandeur, Dieu est déjà digne de toute louange... Nous sommes obligés de l'honorer en vertu d'une certaine honnêteté qui nous prescrit de nous incliner devant des êtres supérieurs. En fait, même quand nous ne dépendons pas de ceux-ci, nous leur rendons hommage. Exemples, p. 17-18.

c) Cette loi est profondément gravée dans nos âmes. Nous lui obéissons même à l'égard d'ennemis dont la supériorité nous est fatale. Elle triomphe de nos préjugés. Les scribes et Jésus-Christ. Elle ne nous permet pas de rester indifférents vis-à-vis de la perfection absolue. — La morale nous ordonne d'abord d'adorer Dieu pour ce qu'il est en lui-même. Enseignements des Prophètes et de la sainte liturgie. A mesure qu'elle s'élève, la religion rattache plus étroitement tous ses actes à Dieu considéré dans sa souveraine et intime perfection, p. 18-20.

II

Dieu a un second droit à notre adoration, le droit du Maître.

1° *a*) Dieu nous fait de toutes pièces. Son acte créateur nous apporte le fond et les propriétés de notre substance, c'est-à-dire notre corps, notre âme, notre organisme, etc., p. 20.

b) L'œuvre appartient à l'ouvrier dans la mesure où elle lui doit l'existence. La domination de Dieu sur nous s'étend à tous les éléments de notre être et de notre vie. Cette domination renouvelle ses titres à chaque instant parce que l'action conservatrice de Dieu continue son action créatrice, p. 20-21.

c) Dieu est notre Maître, notre devoir est de le servir. Nous ne pouvons nous affranchir de ceux qui ont autorité sur nous sans tomber dans l'anarchie. Gravité de cette faute quand elle atteint Dieu. Elle offense l'ordre éternel, le premier principe de la loi morale, le plus fondamental des devoirs, p. 21.

d) Que signifie ce mot : servir Dieu ? Servir Dieu, c'est reconnaître son souverain domaine sur nous ; c'est vivre dans sa dépendance intellectuellement, moralement, etc., « de sorte qu'il y ait un rapport aussi parfait que possible entre l'étendue de son pouvoir et l'étendue de notre obéissance », p. 21-22.

2° L'idée de servir Dieu répugne souvent à l'homme.

a) Cette répugnance est déraisonnable. Singulière contradiction de l'homme qui sert tant de faux dieux, se courbe sous tant de jougs et refuse de rendre hommage au Dieu véritable, p. 22-23.

b) En servant Dieu, on ne sacrifie pas sa liberté. Distinction entre le service forcé qui tue la liberté, et le service volontaire qui est l'exercice de la liberté. Dieu n'agrée que le service volontaire, il ne reçoit pas l'encens des esclaves, p. 23-24.

c) En servant Dieu nous gardons notre dignité. Nous grandissons en nous soumettant à une puissance supérieure.

Sublime héroïsme de ceux qui servent jusqu'à la mort une noble cause. — D'après S. Paul, notre gloire est de servir Dieu. Leçons de l'Apocalypse. *Servire Deo, regnare est*, p. 24-25.

III

Nous devons un culte à Dieu comme au Principe pour nous de tous les biens.

1° Magnificence de Dieu à notre égard.

a) Ses dons innombrables dans l'ordre naturel : biens du corps ; biens de la sensibilité ; biens de l'esprit ; biens du cœur, p. 25-26.

b) Ses dons dans l'ordre surnaturel : la vie de la grâce. — La grâce avant la chute. La grâce après la chute. L'Incarnation. Jésus, notre Compagnon et notre Rédempteur. Les sacrements. Comment Dieu couronne ses bienfaits en se donnant lui-même au jour où il nous associe à sa gloire éternelle, p. 26-28.

2° Quand on a reçu il faut rendre. Nos biens venus de Dieu doivent, sous une forme quelconque, faire retour à Dieu. Comment il n'y aura jamais d'égalité entre ce que Dieu a fait pour nous et ce que nous ferons pour lui. Nouveau motif de lui rendre autant que nous pouvons et avec plus d'empressement.

a) Lui rendre les biens matériels, c'est pour nous-mêmes, pour son culte, pour ses ministres, pour ses pauvres en user et les administrer suivant ses instructions. En user de cette sorte, c'est lui en laisser la disposition, p. 28-29.

b) Lui rendre les biens de l'esprit et du cœur, c'est nous appuyer sur eux pour faire éclater la gloire de Dieu et entraîner nos semblables dans la voie de l'adoration et de la piété, p. 29-30.

3° De plus, notre culte doit être proportionné aux dons surnaturels que Dieu nous a ménagés. — Deux façons de satisfaire à cette obligation.

a) Recevoir avec empressement les biens de la grâce et déployer notre zèle afin de les livrer aux autres .. Explication de ce principe. Honneur que nous rendons à Dieu en recourant à lui, en montrant que nous estimons ce qu'il nous accorde. Comment en recevant et en répandant la grâce nous affermissons et nous étendons le règne de Dieu, p. 30-32.

b) Deuxième façon de satisfaire à notre devoir : employer les dons de la grâce pour rehausser le ton de nos hommages. La grâce qui change notre âme, doit changer notre culte. Les hymnes de Jérusalem et de Babylone. L'homme nouveau et le cantique nouveau. Le culte de l'âme sanctifiée procède de la religion infuse et rappelle à Dieu les adorations de son Fils bien-aimé, p. 32-33.

Le culte a la valeur de la foi qui l'inspire. Il n'y a qu'une vraie foi. Il n'y a qu'un vrai temple : c'est l'Eglise catholique. C'est dans cette Eglise seulement qu'on sert Dieu comme il veut être servi. Pourquoi Dieu se montre parfois sensible aux hommages des infidèles. L'homme qui ne sert pas Dieu ou qui ne le sert pas en se conformant aux règles que nous avons tracées d'après l'enseignement du S. Esprit, tombe dans la pire des injustices, p. 33-34.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LE CULTE DU A DIEU

Éminentissime Seigneur (1),
Messieurs,

De hauts magistrats sont réunis pour statuer sur notre avenir. Ils ont formé le grand dessein de protéger les faibles et les petits contre les abus de la force et contre les convoitises de l'ambition. Si leur idée triomphe, les moindres nations, sur terre et sur mer, seront à l'abri des injures, ou bien, quand elles auront été outragées, elles trouveront de puissants vengeurs. On ne peut qu'applaudir à des initiatives si généreuses. Mais dans ces assises solennelles qui se tiennent au milieu de nous, a-t-on pensé à la société qui, toujours pacifique et volontairement désarmée, est. sans cesse, ici et là, exposée à des vexations, à des spoliations, à des coups de la violence : l'Église catholique ? Ses fidèles et ses pasteurs s'unissant du monde entier revendiquerontils, pour elle et pour son Chef visible, l'indépendance et la sécurité? Écoutera-t-on leur voix? Refusera-t-on de les entendre après avoir entendu les prolétaires, les descendants d'Israël et les fils de Mahomet? Les représentants des peuples oublieront-ils de garantir par des lois internationales le droit le plus imprescriptible parce qu'il découle d'un devoir dont nous ne sommes pas les maîtres, le droit le plus fondamental parce qu'il est à la base de tous les autres, le droit le plus sacré parce qu'il est inséparable du droit suprême : le droit de rendre au vrai Dieu les hommages qu'il réclame? Sera-t-il permis aux éphémères détenteurs du pouvoir de se livrer à leurs fantaisies despotiques et d'attenter demain comme hier à nos chrétiennes libertés? Je l'ignore, mais je n'aurais aucune confiance dans un pacte où l'on n'élèverait pas ce principe au-dessus des autres : Dieu a le droit d'être honoré comme il veut l'être ; l'homme a le devoir et le droit d'honorer Dieu comme Dieu veut être honoré. Je n'aurais aucune confiance dans l'œuvre de diplomates qui n'inscriraient pas au front de leur monument juridique : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui. » Connaître les voies de la paix est le privilège des hommes qui ont devant les yeux la crainte du Seigneur. *Viam pacis non cognoverunt : non est timor Dei ante oculos eorum* (1).

---

(1) S. Ém. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

---

(1) *Romains*, III, 17-18.

En tout cas, Messieurs, nous savons, nous, que nul n'est juste s'il ne l'est à l'égard de Dieu, et que la justice envers Dieu s'appelle la religion (1). Il ne s'agit pas ici de l'ensemble des doctrines, des préceptes, des conseils que nous désignons souvent par ce mot ; il s'agit d'une vertu ayant dans la morale sa place particulière et ses actes propres. On peut la définir : la ferme et habituelle volonté d'accorder à Dieu le culte qui lui appartient. Son rôle est de rattacher nos pensées, nos affections au service de Dieu ; son souci est de nous ramener au temple, aux autels où le Tout-Puissant reçoit les prières et les sacrifices de l'humanité.

Elle ne monte point aux sommets où la foi, l'espérance, la charité saisissent réellement et immédiatement la Divinité ; mais elle nous conduit à la station qui précède cette douce rencontre, au vestibule du sanctuaire où Jacob étreint Jéhovah et est étreint par lui. Ni la force, ni la tempérance ne prennent cet essor ; c'est pourquoi elles sont moins parfaites. « *Ideo religio præeminet inter alias virtutes* (2). »

La vertu de religion nous fournira cette année la matière de nos entretiens. Aujourd'hui, nous établirons de notre mieux que l'homme est obligé de la pratiquer et de rendre un culte à Dieu, Être parfait, Maître absolu, Principe de tout bien (3).

---

(1) Append., N. 1, p. 293.
(2) II^{a} II^{ae}, q. LXXXI, art. 6.
(3) Append., N. 2, p. 294.

I

Au regard de la raison comme au regard de la foi, Dieu est grand en lui-même et dans le mystère de son essence. Il possède la plénitude de la vie, de la majesté, de l'indépendance. Point de défaut en sa nature, point d'ignorance en son esprit, point de faiblesse en sa volonté, point de malice en son cœur. Aucun fleuron ne manque à son diadème : toutes les beautés brillent sur son sublime et large front. Il nous apparaît comme un être à part, comme une réalité placée en dehors et au-dessus de tous les genres, de toutes les espèces, de toutes les catégories. Il n'a point de rival : sa perfection lui fait une auguste et lumineuse solitude dans les dernières profondeurs de laquelle aucune créature ne saurait pénétrer.

Demandez aux artistes leurs vives couleurs, à la langue des muses et de la philosophie ses expressions hardies, à celle des prophètes ses images hyperboliques ; mettez dans les termes tout ce qu'ils peuvent contenir, étendez-en plus loin, toujours plus loin, la signification ; brisez les cadres où se renferme la pensée humaine ou angélique ; pour renforcer votre faculté de connaître, abreuvez-vous aux sources de la Révélation, et, avec le chantre du *Paradis*, mouillez vos paupières à la lumière de gloire, ni votre intelligence, ni vos discours ne diront complètement ce qu'est Dieu dans son inaccessible splendeur. Lyres des Chérubins, tendez vos cordes, vous ne reproduirez pas jusqu'au bout la note qui retentit au foyer du Père, du Fils et de l'Esprit! Dieu « est tout ce que nous pouvons penser de grand, dit Bossuet, et il n'est rien de ce que nous pouvons penser de plus grand, parce que sa perfection est si éminente que nos pensées n'y peuvent atteindre, et que nous ne pouvons pas même comprendre jusques à quel point il est incompréhensible » (1).

Dieu est infini, infini de toute façon et de tout côté. Pour le désigner de notre mieux et pour cacher notre impuissance à parler de lui comme il faudrait, nous en sommes réduits à employer cette formule accablante, ce mot dont le sens positif nous déborde et nous échappe : l'Infini.

« *Magnus Dominus et laudabilis nimis* (2). » D'une grandeur que nous essayerions en vain de mesurer, Dieu est déjà digne de toute louange. Nous sommes obligés de l'honorer quand même nous ne serions pas ses sujets, quand même, dans le passé, nous n'aurions rien reçu de lui, quand même, dans l'avenir, nous n'attendrions rien de sa munificence. Nous y sommes obligés par l'honnêteté, par la délicatesse naturelle aux âmes droites. « *Ex quadam*

---

(1) Bossuet. Sermon sur le culte dû à Dieu.
(2) *Ps.* XLVII, 2.

honestate... debemus cultum et honorem his qui sunt in dignitate constituti, etiamsi non simus eis subjecti (1). » Lorsque les passions ne viennent pas troubler nos consciences, lorsque la haine, l'ambition, l'envie n'arrêtent pas notre premier mouvement, nous nous inclinons devant les personnes qui nous dépassent par leur excellence, et, selon un mot en usage parmi nous, nous rendons justice au génie, à la beauté, à la vertu. D'elles-mêmes et sans y être poussées, les multitudes ayant entendu le Christ, et assisté à ses miracles, se rangeaient sur son passage en signe de respect et voulaient le couronner. Une foule de héros, de poètes, de thaumaturges ont vécu et sont morts loin de nous dans le temps et dans l'espace, les siècles ont effacé la trace de leurs tombeaux et dispersé leurs cendres ; cependant, nous aimons encore à entourer d'une auréole leur nom et leur mémoire, tant nous éprouvons le besoin d'exalter le mérite pris en soi et abstraction faite de nous-mêmes (2).

Cette loi est gravée si profondément en nous que nous lui obéissons à l'égard d'ennemis dont la supériorité nous est fatale, car nous ne refusons pas nos hommages à l'adversaire dont les armes loyales et dont la bravoure nous ont vaincus. Elle nous parle avec tant d'autorité, qu'elle triomphe des préjugés les plus invétérés, des résolutions les plus réfléchies. Venus pour surprendre le Sauveur, les scribes ne résistent pas à son regard ni à ses discours ; malgré eux, la critique qu'ils avaient préparée cède à l'admiration et ils bénissent Celui qu'ils avaient juré de confondre. Après cela pourrions-nous rester indifférents et muets en face de la perfection absolue? Comment la morale ne nous prescrirait-elle pas de saluer Dieu d'abord pour ce qu'il est ? Nous applaudissons avec des enthousiasmes parfois puérils de fugitifs météores, et nous n'adresserions pas un hymne au Soleil inextinguible dont l'éternel éclat nous éblouit : Dieu ! Quelle contradiction ! Le prophète se hâtait d'acclamer la perfection intrinsèque de Dieu : « Votre magnificence, disait-il, s'élève au-dessus des cieux (1). » C'est ensuite seulement qu'il célébrait le créateur de l'univers. L'Église à son tour entonne ce chant d'allégresse : « Gloire à Dieu sur les hauteurs... Nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous adorons, nous vous exaltons, nous vous rendons grâces à cause de votre immense gloire. » Toutes ces voix nous apprennent qu'avant tout, Dieu a droit pour lui-même à notre culte. A mesure qu'elle s'élève et se purifie, à mesure qu'elle se transfigure par son contact avec le Saint-Esprit et par son commerce avec le don de piété, la vertu de religion rattache plus étroitement tous ses actes

---

(1) II^{a} II^{ae}, q. CII, art. 2, ad 2^{um}.
(2) Append., N. 3, p. 295.

---

(1) *Ps.* VIII, 2.

St. Albert's College Library

à Dieu considéré dans sa souveraine et intime perfection.

II

Dieu a un second droit à notre adoration : le droit du Maître. Il nous fait de toutes pièces : il ne se borne pas à transformer notre nature, à en rectifier quelques lignes, à y ajouter quelques traits, il nous tire du néant. Je n'étais pas : par lui, je suis devenu tout ce que je suis ; son acte créateur m'apporte le fond de ma substance et les propriétés qui en découlent, c'est-à-dire, mon corps avec la riche complexité de son organisme, mon âme avec ses facultés si pures, mon cœur avec ses émotions brûlantes. Il n'est rien en moi qui n'émane de Dieu comme de son premier principe.

Mais l'œuvre appartient à l'ouvrier et dépend de lui dans la mesure même où elle lui doit l'existence. Puisque Dieu a formé de ses mains et animé de son souffle tout ce qui est et tout ce qui vit en moi, sa domination s'étend des racines jusqu'à la cime de mon être matériel ou spirituel ; de ma chair et de mon sang jusqu'à mon intelligence ; de ma pensée jusqu'aux détours de mes vouloirs, jusqu'aux replis de ma conscience, jusqu'aux derniers ressorts de ma liberté. Cette domination transcendante renouvelle, pour ainsi dire, ses titres à chaque instant, car Dieu ne cesse pas de nous créer, l'action conservatrice qui nous empêche de retomber dans le néant, n'étant que la continuation de celle qui nous en a fait sortir.

Dieu est notre Maître, notre devoir est de le servir, car dès qu'une personne est revêtue de l'autorité vis-à-vis d'une autre, la justice exige que la première soit servie par la seconde. Celle-ci a-t-elle la prétention de s'affranchir et de ne relever que d'elle-même? L'anarchie apparaît : elle apparaît d'autant plus grave, d'autant plus féconde en malheurs qu'elle s'insurge contre un pouvoir plus sacré. Que dirons-nous de l'homme qui résiste au Roi des rois, qui consciemment secoue le joug du Seigneur et répète le cri infernal, *non serviam* (1)? Que pourrions-nous dire sinon qu'il atteint l'ordre éternel, qu'il offense le premier principe de la loi morale, que par sa faute, indifférent, négligent ou sectaire, il manque au plus fondamental, au plus indispensable, au plus intransigeant de ses devoirs, celui de servir son Créateur?

Nous voilà donc liés vis-à-vis de Dieu, et, parce qu'il nous a créés, tenus de le servir comme le Maître absolu. Le servir c'est reconnaître son souverain domaine sur nous et prononcer les paroles du psalmiste : « Je suis ton serviteur, fils de ta servante (2). » Le servir, c'est vivre dans sa dépendance, nous assujettir à lui jusque dans les moindres éléments de notre être, de sorte qu'il y ait un rapport aussi parfait que possible entre l'étendue de son pouvoir et l'étendue de notre obéissance, de sorte que lui seul soit pleinement maître de nous et pleinement servi par nous. Vivre dans cette dépendance, c'est subordonner notre intelligence à la sienne, notre volonté à sa volonté, c'est régler les vibrations de notre cœur et l'exercice de notre activité d'après ses ordres, c'est disposer de nous-même comme d'un fief relevant moins de nous qui sommes ses vassaux que de lui qui est notre suzerain. « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, vous le servirez de tout votre cœur, de toute votre âme, et vous ne servirez que lui » : tel est le premier article de la loi, tel est le précepte que Jésus, sur la montagne de la Tentation, rappelait pour le confondre, à Satan, père de l'impiété, du mensónge et de la rébellion (1).

---

(1) JÉRÉMIE, II, 20.
(2) *Ps.* CXV, 16. Cf. Append., N. 4, p. 296.

O misère ! Souvent l'idée de servir Dieu répugne à l'homme, lui déplaît et l'irrite. Il lui semble qu'en servant Dieu l'on s'abaisse et l'on perde sa dignité.

Sans rougir nous servons des dieux qui ne sont point dieux par nature (2) ou qui même ont été faits par nos mains (3), nous portons le joug que nous imposent d'indignes créatures, nous subissons la tyrannie de puissances ténébreuses, dures, malfaisantes, implacables comme la haine, idole de l'enfer, comme l'orgueil, la volupté, la cupidité, idoles de la terre; mais nous avons honte de courber le front devant celui qui n'a point de cause, et qui est cause de tout, devant le créateur, qui, par une législation où la lumière et la force le disputent au désintéressement et à la bonté, ne commande à ses sujets que pour alléger leurs fardeaux, et ne les presse d'obéir que pour les affranchir à jamais.

---

(1) *Deuter.*, VI, 13 ; X, 12 ; S. MATTH., IV, 10.
(2) *Deuter.*, IV, 28 ; *Galates*, IV, 8.
(3) *Romains*, I, 25.

Chrétiens, vous comprenez autrement l'idéal. Régénérés dans le sang le plus royal du monde, le sang de Jésus, Fils du Très-Haut, vous êtes fiers, et vous restez debout quand satrapes, intendants. gouverneurs, magistrats, juges, trésoriers, légistes baisent les pieds des idoles. Mais vous servez Dieu, sachant bien qu'en le servant vous ne sacrifiez ni votre liberté, ni votre dignité. Vous ne sacrifiez pas votre liberté; car, est libre, quiconque agit par soi, en vertu d'une détermination personnelle et non sous le coup d'une contrainte ou d'une nécessité; est esclave, au contraire, quiconque perd la disposition de soi et reste à la merci d'une force extérieure qui le meut sans le consulter. Il y a une servitude qui tue la liberté parce qu'elle nous est imposée du dehors; il y en a une autre qui la laisse intacte, car elle a son principe dans notre choix et qu'en la choisissant, loin d'immoler notre liberté, nous l'exerçons. Or c'est volontairement, c'est en vertu d'une décision venue de nous que nous traitons Dieu en Maître et que nous nous comportons vis-à-vis de lui en serviteurs. Dieu d'ailleurs ne veut pas que nous exécutions ses préceptes à la manière des êtres sans intelligence, il ne reçoit pas l'encens des esclaves, il entend que notre obéissance soit spontanée. « *Tales enim servos suos meliores esse Deus judicavit, si ei servirent liberaliter, quod nullo modo fieri posset, si non voluntate sed necessitate servirent* (1). »

Nous pouvons servir Dieu et garder notre liberté; pouvons-nous le servir et garder notre dignité?

Sans doute. Il y a des servitudes pleinement voulues et ardemment aimées qui nous avilissent; l'homme se dégrade en forgeant, en portant, en baisant les chaînes qui lient son âme et son nom à l'iniquité; mais au service de Dieu nous ne saurions que grandir. Nous ne saurions que grandir, car tout être s'élève dès qu'il se voue et se soumet à une cause ou à une personne supérieure. « *Quælibet res perficitur per hoc quod subditur superiori* (2). » Pourquoi, Messieurs, ces 1.500.000 jeunes hommes que nous pleurerons toujours sont-ils montés si haut dans notre estime? Pourquoi cherchons-nous les moyens de perpétuer à jamais leur souvenir? Parce qu'ils ont servi, servi jusqu'à la mort les sublimes intérêts de la justice et de la patrie. A plus forte raison devenons-nous nobles lorsque nous servons Dieu, Créateur du monde, Maître de tout ce qui est, de tout ce qui vit et de tout ce qui respire. « Révérer Dieu et l'honorer, écrit saint Thomas, c'est lui être soumis de cœur : en cela consiste notre perfection (1). » Aussi l'Apôtre enseigne aux habitants de Philippes que notre gloire est de servir Dieu : « *Servimus Deo, et gloriamur in Christo Jesu* (2) » ; aussi les vieillards mystérieux de l'Apocalypse se prosternent devant Jéhovah pour affirmer qu'ils sont ses serviteurs, mais en même temps, assis sur des trônes et la tête ornée de couronnes, ils affirment qu'en servant le Créateur ils sont rois de la création. *Servire Deo, regnare est.*

---

(1) S. August. *De vera religione*, 27.
(2) IIª IIªᵉ, q. LXXI, art. 7. Cf. Append., N. 5, p. 296.

III

Enfin, Messieurs, nous devons un culte à Dieu comme au Principe de tous les biens.

Nous avons reçu de Dieu non seulement l'être, mais ce que Bossuet appelle « toutes les suites de l'être » (3), j'entends les dons qui entretiennent, élargissent, charment notre vie et deviennent pour nous le moyen de parvenir à la Béatitude.

Ces dons sont innombrables. Biens matériels que nous empruntons au sol, aux animaux, aux eaux, aux cieux pour nourrir notre corps, étancher notre soif, remplir d'air nos poumons, nous assurer le vêtement ou l'abri, l'ombre ou le soleil dont nous ne pouvons nous passer. Biens de la sensibilité : lumières, spectacles, harmonies, suavités, parfums destinés à servir de pâtures à nos yeux, à nos oreilles, à nos lèvres, à notre odorat et en même temps à nous révéler déjà la nature des choses et le parti qu'il en faut tirer. Biens de l'esprit : vérité, beauté, science, sagesse ; biens du cœur : joies de la famille, rapports de courtoisie, d'amitié, d'intérêt : tout cela, nous le tenons de Dieu qui a pourvu à chacun de nos besoins, préparé un objet à chacun de nos désirs, un aliment à chacune de nos légitimes aspirations, et disposé autour de nous un monde où nous sommes usufruitiers.

---

(1) IIa IIae, *ibid.*
(2) *Philip.*, III, 3.
(3) Sermon sur le culte dû à Dieu.

Dieu s'était montré plus magnifique : il avait enraciné dans la personne humaine une vie surhumaine : la vie de la grâce.

La grâce changeait la face de l'âme, débordait dans les puissances intellectuelles et affectives, y répandait une énergie, une beauté d'ordre divin, nous rendait capables de tendre légitimement et efficacement à la béatitude exclusivement propre au Père, au Fils, à l'Esprit. A peine avions-nous joui de cet état plein de bonheur et plein d'espérance, que nous y renoncions par un acte criminel et insensé. Nous tombions de haut, la chute fut lamentable et, après avoir connu la surabondance, nous connaissions l'extrémité de la misère. Dieu ne nous abandonna pas. Obéissant à je ne sais quel transport d'amour, il nous donna son Fils unique en qui nous retrouvâmes tout ce que nous avions perdu et même davantage. En devenant notre Compagnon par sa vie, notre Rédempteur par sa mort, le Christ nous valait les biens immenses et précieux qu'avaient annoncés les prophètes, « *maxima et pretiosa nobis promissa donavit* » (1). Ces biens étaient à notre portée, car à la parole, à nos actes, aux éléments, le Sauveur avait communiqué une vertu merveilleuse. L'eau, l'huile, le pain, le vin, les regrets, les larmes, les aveux enrichis par les formules saintes engendrent, augmentent, ressuscitent dans l'âme la vie divine. Un fleuve plus large, plus profond que les fleuves du paradis primitif coule au milieu de l'humanité, le fleuve des sacrements. Il suffit d'aller y boire avec les dispositions voulues pour devenir les enfants de Dieu, pour acquérir le droit d'entrer dans sa maison, de le voir, de le saisir dans la plénitude de la perfection et de la félicité. Dieu, après nous avoir donné son Fils, couronne ses bienfaits en se donnant lui-même et en nous associant pour toujours et en pleine lumière à son ineffable gloire. Ainsi, dirait-on, Dieu et son Fils luttent de générosité à notre égard : Dieu nous livre son Fils et son Fils répond en nous jetant ardents, purs, sanctifiés dans les bras de Dieu et en nous mettant en possession de Dieu. Mais quand Dieu se donne, se donne lui-même en personne avec tout ce qu'il est, il donne l'Infini!

---

(1) II S. PIERRE, I, 4.

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi (1)?

Quand on a reçu, il faut rendre, Messieurs, et plus on a reçu, plus l'obligation de rendre est rigoureuse. Nos biens viennent de Dieu, il faut que, d'une manière ou d'une autre, ils fassent retour à Dieu. Sans doute, à son égard, nous serons toujours insolvables ; sans doute, il n'y aura jamais d'égalité entre ce qu'il a fait pour nous et ce que nous ferons pour lui. « *Non potest esse æquale, ut scilicet tantum homo ei reddat quantum debet* (2). » C'est un nouveau motif de nous acquitter de notre dette avec plus d'empressement et dans la mesure où nous le pouvons.

Nous sommes obligés de rendre à Dieu les biens extérieurs. Les rendre, c'est en user suivant ses instructions, les administrer d'après ses volontés, non d'après nos caprices, nous conduire dans notre gestion comme des intendants, non comme des propriétaires. En user suivant ses instructions, c'est d'abord y puiser pour nous-mêmes, selon nos besoins ; c'est ensuite les employer à la construction de ses temples, à l'ornement de ses autels, à la splendeur de son culte, à l'entretien de ses ministres, au soulagement de ses pauvres.

---

(1) *Ps.* cxv, v. 3.

(2) S. Thomas, IIa IIae, q. lxxx, art. 1. Cf. Append. N. 6, p. 297.

Un tel emploi de nos richesses honore Dieu, car, en les consacrant aux personnes ou aux objets de son choix, nous les lui consacrons ; nous affirmons son domaine absolu sur ce que nous possédons ; et, en réalité, c'est lui qui en dispose puisque nous ne touchons aux choses qu'en nous conformant scrupuleusement à ses ordres. Aussi les auteurs inspirés nous enseignent-ils que nous glorifions Dieu, lorsque pénétrés d'une pieuse reconnaissance nous mangeons le pain et nous buvons le vin dus à sa libéralité (1) ; lorsque nous fournissons les pierres, les bois précieux, l'or, l'argent, l'airain destinés à sa maison (2) ; lorsque nous apportons les prémices de nos fruits et la dîme de notre fortune à ses autels et à ses prêtres (3) ; lorsque, enfin, nous considérant comme tributaires des indigents, nous les arrachons à la faim, à la soif, au froid, à toutes les infortunes (4).

Nous sommes obligés de rendre à Dieu les biens de l'esprit et les biens du cœur. Nous appuyer sur la vérité, sur la science, sur la sagesse pour faire éclater la gloire de Dieu, profiter de nos rapports avec nos semblables pour les associer à nos adorations et ainsi rapporter à Dieu comme à leur fin les lumières, les affections, les joies, les consolations dont Dieu est le principe et le dispensateur : voilà les moyens d'ajouter aux hommages que nous présentons à Dieu en lui offrant les biens extérieurs.

---

(1) I *Corinth.*, x, 31.
(2) I *Paralip.*, xxix, 6-20.
(3) *Deut.*, xxvi, 10.
(4 S. Matth., xxv, 35.

Ce n'est pas assez, Messieurs, il faut que Dieu obtienne de nous un culte proportionné aux dons surnaturels qu'il nous a ménagés. Les docteurs nous ont transmis deux manières de le contenter. La première consiste à recevoir avec empressement les choses de la grâce et à déployer tout notre zèle afin de les livrer aux autres. « *Divinus cultus consistit vel in recipiendo aliqua divina, vel in tradendo aliis* (1). » Après avoir honoré Dieu en lui offrant ce que nous avons reçu de sa main, nous l'honorons encore en nous hâtant de recevoir et de prendre pour nous et pour nos frères ce qu'il lui plaît de nous offrir, « *vel exhibendo aliquid ei, vel etiam assumendo aliquid divinum* » (2). Aspirant à posséder les grâces que l'Esprit nous propose, heureux de compter parmi les convives du Père de famille, nous efforçant, comme les serviteurs fidèles, d'entraîner à son banquet les malheureux et les déshérités de ce monde, c'est-à-dire tous nos semblables, nous prouvons à Dieu que nous attachons beaucoup de prix à ce qui vient de lui, et, l'estime du don remonte comme un hommage jusqu'au Donateur. Au contraire, l'on ne traite pas avec impiété, avec négligence les biens que Dieu nous a préparés, sans infliger à celui-ci une injure. Au désert, les Israélites méprisaient la manne que leur envoyait Jéhovah et disaient : « Notre âme a pris en dégoût cette fade nourriture. *Anima nostra nauseat super cibo isto levissimo* (1). » Cette parole irrita le Seigneur qui la punit sévèrement. Il manifeste la même colère contre les invités dont parlent les Évangélistes et qui invoquent de vulgaires prétextes pour ne point assister au festin nuptial où ils sont conviés (2). Cette manne et ce festin sont le symbole des grâces que Dieu destine à l'homme. Dieu aime qu'on ait la passion de recevoir de lui parce qu'il a la passion de donner ; *sitit sitiri*, il a soif qu'on ait soif de lui et de ses faveurs (3). Recourir à lui, puiser à pleines mains dans son trésor, se montrer impatient de manger à sa table, de boire à son calice, lui demander sans cesse, c'est l'obliger et lui faire honneur. C'est l'obliger, parce qu'il brûle de se communiquer, c'est l'obliger, car c'est étendre son règne. A mesure, en effet, que la grâce pénètre dans nos âmes et dans celle des autres, Dieu devient plus effectivement Maître du monde, et le triomphe définitif de la grâce affermit à jamais le pouvoir de Dieu sur l'humanité. Mais lorsque l'humanité obéit en tout à la grâce, lorsqu'elle est en tout soumise à Dieu, sa vie est un culte continu, un acte de perpétuelle adoration (1).

---

(1) III^{a}, q. LXIII, art. 2. Cf. art. 3, 4, 6.

(2) II^{a} II^{ae}, q. LXXXI, art. 3, ad 2^{um}. Cf. Append., N. 7, p. 297.

---

(1) *Nombres*, xxi, 5.
(2) S. Matth., xxii ; S. Luc, xiv.
(3) S. Grégoire de Naz. *Orat.* 40. Cf. Bossuet, éd. Lebarq, t. V, p. 116, *note*.

L'autre façon de répondre à la magnificence de Dieu est d'employer ses dons surnaturels pour mettre plus d'élévation dans nos religieux hommages. Le cœur imprégné de grâce ne rend pas le même son que le cœur profane. Le premier homme vient de la terre, ses affections, ses paroles, ses gestes se ressentent de son origine : « *Primus homo de terra, terrenus.* » Le second vient du ciel, toute sa vie respire quelque chose de céleste : « *Secundus homo de cœlo, cœlestis* (2). » La grâce change nos adorations comme elle nous change nous-mêmes : les mélodies aimées à Jérusalem n'ont point le caractère de celles qui retentissent à Babylone.

Saint Augustin disait à ses catéchumènes : « Maintenant vous êtes des hommes nouveaux, vous appartenez à un Testament nouveau, il faut adopter un cantique nouveau. *Nunc autem Testamentum novum, canticum novum, propter hominem no-*

---

(1) Append., N. 8, p. 298.
(2) I *Corinth.*, xv, 47.

vum (1). » Le culte de l'âme sanctifiée emprunte sa force expressive aux ondes éternelles et harmonieuses où Jésus puisait lui-même pour glorifier son Père. Il ne procède pas d'une vertu acquise par nos efforts, il procède d'une vertu infuse, d'une vertu répandue en nous par le Saint-Esprit : la vertu chrétienne de religion. Imprégnée de foi, d'espérance, de charité, cette vertu trouve des accents surhumains, ses notes éclatent avec une exquise douceur aux oreilles du Père et lui rappellent une voix dont le timbre le charmera toujours : la voix de Jésus, son Fils bien-aimé (2).

Un mot complétera ma pensée. Le culte a la valeur de la foi qui l'inspire et la légitimité du culte suit la vérité de la foi. Il n'y a qu'une vraie foi : le temple où elle est gardée fidèlement et intégralement est le seul où, connaissant Dieu sans mélange d'erreur, on puisse l'adorer comme il veut l'être. Ce temple, c'est l'Église catholique. Les autres sociétés, en brisant avec la véritable Église et avec la véritable foi, ont perdu le secret d'offrir à Dieu les honneurs qu'il demande. Parfois, Dieu se montre sensible aux hommages d'un infidèle, c'est alors que celui-ci n'appartient qu'en apparence au schisme ou à l'hérésie. En réalité il vit, et il adore dans l'âme

(1) Sermo ad catech. *De cantico novo.*
(2) Append., N. 9-10, p. 298-300.

de l'Église ; c'est pourquoi ses actes de piété sont méritoires.

Nous sommes donc obligés de pratiquer la religion, de rendre un culte à l'Être parfait, au Maître de toutes les créatures, au suprême Dispensateur de tous les biens : à Dieu. En vain sommes-nous en règle avec nos semblables, en vain nous montrons-nous délicatement respectueux de leurs droits, si nous ne nous acquittons pas de nos devoirs envers Dieu, nous offensons ce précepte fondamental de la morale : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui seul » ; nous tombons dans la pire de toutes les injustices. La plupart d'entre nous vivent dans l'Église catholique ou du moins y sont nés, c'est dans l'Église catholique que nous devons rendre à Dieu nos devoirs, puisque c'est là seulement que Dieu reçoit les prières et les sacrifices. Quant à ceux qui ne partagent pas encore nos convictions, qu'ils renoncent à leurs préjugés, qu'ils étudient, qu'ils cherchent, qu'ils réfléchissent, qu'ils invoquent la Lumière, et, bientôt, croyant avec fermeté ce que nous croyons, ils adoreront dans la paix et dans la joie ce que nous adorons.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

CULTE INTÉRIEUR ET CULTE EXTÉRIEUR

SOMMAIRE

Tous les hommes sont obligés d'offrir à Dieu un culte proportionné à sa perfection et à ses bienfaits.

Il faut que notre culte grandisse à mesure que nous grandissons nous-mêmes. Ce culte comporte des actes intérieurs et des actes extérieurs, p. 41-42.

I

1. Il faut adorer Dieu en esprit et en vérité.

Ceux que Dieu a chargés de nous transmettre ses ordres n'ont jamais varié à ce sujet.

a) Dans l'Ancien Testament, ils ont lutté contre Israël porté à suivre l'exemple des Gentils. Ils ont demandé à leur âme les prières qu'ils adressent au Seigneur. Exemples tirés des Psaumes, p. 42-44.

b) Dans le Nouveau Testament. Efforts de Jésus-Christ pour arracher le peuple à la religion trop extérieure des pharisiens. Son enseignement au puits de Jacob. Prédication des apôtres sur le même sujet. Comment le vrai temple de Dieu, c'est le cœur de l'homme. Place prépondérante du culte intérieur dans le Christianisme. Injustice des accusations portées contre l'Eglise par les protestants et les rationalistes, p. 44-46.

2. Raisons de notre conduite.

a) Le culte intérieur peut seul atteindre Dieu. Dieu est esprit, il n'entre en contact qu'avec l'esprit qui peut s'unir à lui par la connaissance et par l'amour. Explication de ce principe. — Le culte extérieur ne s'élève jusqu'à Dieu que par l'intermédiaire du culte intérieur, p. 46-48.

b) Adorer Dieu en esprit est le seul moyen de l'adorer en vérité. Vanité des louanges et des œuvres qui ne procèdent pas du cœur. La religion purement sensible est menteuse, car elle n'est pas ce qu'elle paraît ; elle est morte car elle a rompu avec le principe vital, l'âme. Elle outrage Dieu, car c'est une sorte de comédie. Elle l'outrage d'autant plus qu'elle le trompe moins. Dieu regarde le cœur. Divers exemples tirés de l'Evangile : les émissaires d'Hérode, Nathanaël, le denier de la veuve, p. 48-50.

c) Le culte intérieur est le seul par lequel les esprits puissent servir Dieu. Dieu est le roi des esprits, il ne partage cet empire avec personne. Il exige que les esprits l'écoutent, le croient, lui obéissent et même renoncent à ce qui, en eux, leur semble sagesse pour s'attacher à ce qui, en lui, leur paraît folie. Châtiment du génie révolté. Impiété de la science qui s'élève contre Dieu, p. 50-51.

d) A mesure que la vertu de religion s'élève, l'élément spirituel et intérieur domine, sans le détruire, l'élément matériel et extérieur. Chez les juifs, le cérémonial est rempli de prescriptions méticuleuses. Chez les chrétiens la méditation, la contemplation tiennent une place plus large. Dans le ciel le culte intérieur absorbera mieux encore le culte extérieur, p. 51-52.

II

L'Eglise catholique maintient cependant le culte extérieur contre le faux spiritualisme.

1. En agissant ainsi, elle obéit à l'Evangile.

a) Jésus-Christ nous a donné l'exemple du culte extérieur. Tout en condamnant les pratiques exagérées des sectes, il se soumettait aux lois cultuelles ; la circoncision, la présentation au temple, le baptême, la célébration de la Pâque. Génuflexions, prostrations, sacrifice de la croix, p. 52-54.

b) Jésus-Christ, dans la loi nouvelle a simplifié le culte extérieur, il ne l'a pas supprimé. Le culte extérieur n'est absent ni de son Testament, ni de son sacrifice. Il nous a dicté une prière vocale, et, en laissant à l'Eglise le soin de déterminer les détails de nos cérémonies, il nous en a fourni la substance en instituant les sacrements, p. 54-55.

2. En nous livrant au culte extérieur, nous obéissons à la raison.

a) La raison nous enjoint de servir Dieu avec tout l'être que nous avons reçu de lui. Nous lui consacrons notre corps par le culte extérieur et nous reconnaissons qu'il en est le créateur et le maître. Saint Dominique dans la grotte de Ségovie, p. 55-57.

b) Le culte extérieur est nécessaire pour stimuler la dévotion. Action des sens et des choses sensibles sur nos connaissances et sur nos affections. Le culte extérieur réveille, ranime, augmente la dévotion. Explication de cette vérité. Effets salutaires des chants, des cérémonies sur les cœurs. Les questions de nerfs deviennent vite des questions d'âme. Loi de notre nature qui nous condamne à nous élever des choses visibles aux choses invisibles.

De fait, quand le culte extérieur disparaît, la vertu de religion meurt, p. 57-59.

c) Le culte intérieur a besoin du culte extérieur pour s'exprimer. Force du sentiment religieux. Tout sentiment fort rayonne au dehors et envahit la personnalité. La dévotion de l'âme se montre dans l'attitude du corps. Parvenue à une certaine intensité la piété entraîne le corps à sa suite. Extases des Saints.

Impossibilité de séparer le culte intérieur et le culte extérieur. Echec et contradictions des protestants, p. 59-61.

Conspirations de la Franc-Maçonnerie pour réduire de plus en plus le culte extérieur. Pression qu'elle exerce sur les gouvernements et sur les législateurs. Son acharnement nous prouve l'importance du culte extérieur. Etat anormal des églises obligées d'offrir en cachette leurs sacrifices. L'Etat normal, c'est que la foi se serve du culte extérieur pour compléter et promouvoir le culte intérieur, p. 61-62.

— — — — —

DEUXIÈME CONFÉRENCE

CULTE INTÉRIEUR ET CULTE EXTÉRIEUR

Monseigneur (1),

Messieurs,

Nous devons à Dieu un culte spécial, un culte proportionné à sa perfection, à sa puissance, à ses bienfaits, un culte qui n'a sa forme officielle et légitime que dans l'Église catholique. Ce devoir s'impose à tous : il n'est permis à personne de s'en affranchir, car personne n'est indépendant de Dieu Créateur, Roi et Sauveur du monde. La vertu de religion est nécessaire aux simples et aux ignorants ; elle ne l'est pas moins aux âmes élevées au-dessus du vulgaire par leurs pensées et leurs sentiments. Il faut même que notre culte grandisse à mesure que, soit dans l'ordre intellectuel, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, nous grandissons nous-mêmes. Plus de fortune, plus de pouvoir, plus de science, plus de bonheur, plus de grâce oblige à plus de piété. Ici, point d'exception, point de privilège. Les arguments qu'invoque, pour vivre dans l'indifférence, je ne sais quelle fausse aristocratie, sont des motifs nouveaux de servir Dieu avec une conscience moins vague et moins obscure. Si quelqu'un est excusable de réduire la part de la religion, c'est le pauvre tourmenté par le souci du pain quotidien, c'est l'être borné qui vit d'idées courtes et mal définies.

---

(1) S. G. Mgr Harmel, vicaire apostolique de Tahiti.

Donc, l'homme, fût-il seul ici-bas, est tenu de rendre à Dieu le culte que Dieu lui demande. Ce culte comporte des actes intérieurs et des actes extérieurs : c'est ce qu'aujourd'hui je me propose de vous expliquer (1).

I

Ce culte comporte des actes intérieurs, des actes issus non des puissances sensibles, mais de l'intelligence, de la mémoire, de la volonté, du cœur.

Il faut adorer Dieu en esprit, car Dieu le veut et l'a toujours voulu. Ceux qu'il a chargés de nous transmettre ses ordres n'ont jamais varié sur ce point.

---

(1) Append., N. 1, p 301.

Dans l'Ancien Testament, ils ont lutté contre Israël trop porté à suivre l'exemple des Gentils et à donner comme eux une place prépondérante aux manifestations superficielles de la piété. Ils l'ont répété aux générations successives : Jéhovah ne se contente point de protestations verbales; en l'honorant des lèvres et en tenant sa pensée loin de lui, on l'offense et l'on provoque sa colère (1); le sang des boucs et des taureaux qui n'est pas offert avec piété lui répugne ; il est lassé d'entendre les voix et les trompettes que n'inspire aucune émotion; les fêtes tapageuses qui éclatent au dehors sans avoir aucun écho au dedans lui déplaisent et le fatiguent : telle est la doctrine des prophètes, doctrine à laquelle eux-mêmes se montrent d'une fidélité constante. Ils demandent à leurs âmes les hymnes qu'ils adressent au Seigneur : « Mon âme vivra pour Dieu... O mon âme, sois soumise au Seigneur,... espère dans le Seigneur,... loue le Seigneur,... aime le Seigneur,... bénis le Seigneur et n'oublie jamais les grâces que tu as reçues de lui... Mon âme, ô Dieu, s'élève vers vous,... a soif de vous,... soupire après vous comme la biche haletante et altérée soupire après l'eau vive. Dès l'aurore mon âme veille, dès l'aurore elle pense à vous... elle est consumée par les brûlants désirs qui l'emportent vers vous (1). » Voilà, Messieurs, les formules des vrais disciples de Moïse.

---

(1) Cf. Isaïe, xxix, 13-14.

Dans le Nouveau Testament, Dieu nous instruit par la bouche de son Fils et par la bouche des apôtres.

Jésus-Christ se livre à un effort ininterrompu dans le dessein de réformer les idées des pharisiens et de stigmatiser les pratiques où le cœur n'a point de part. Il professe que, pour plaire à Dieu, il ne suffit pas de porter des cilices de couleur sombre, de fixer à son front ou à son bras de larges phylactères, de se livrer à des ablutions, de déchirer ses vêtements, de multiplier les paroles et de crier : « Seigneur, Seigneur » ; tout cela est l'écorce, non la sève de la dévotion. Celle-ci, comme la pauvreté, comme la mansuétude, comme la modestie, comme la pureté, comme la justice, mérite son nom de vertu et est agréable à Dieu quand elle est au fond ce qu'elle semble à la surface. Un jour, vers l'heure de midi, Jésus épuisé par une marche pénible à travers les monts d'Éphraïm, s'assit au bord d'un puits situé près de Sichar et appelé le puits de Jacob. A peine s'était-il un peu reposé, qu'une Samaritaine vint à la source antique pour y renouveler sa provision d'eau. Immédiatement le Sauveur engagea avec la pauvre femme une conversation au cours de laquelle il lui dit: « L'heure vient, elle est déjà venue où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car le Père ne cherche que des adorateurs de cette sorte. Dieu est esprit, il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité (1). »

---

(1) *Psaumes, passim.*

Ce discours servit souvent de thème à la prédication des apôtres pour réagir auprès des premiers chrétiens contre les observances purement matérielles des sectes. Saint Paul écrit aux Corinthiens : « *Orabo spiritu, orabo et mente : psallam spiritu, psallam et mente.* Je prierai avec mon cœur et je prierai avec mon esprit ; je psalmodierai avec mon cœur et je psalmodierai avec mon esprit (2). » Il écrit aux Éphésiens : « C'est de toute votre âme qu'il faut chanter les louanges du Seigneur : *Cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino* (3). » Il aime à redire : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu... le temple du Dieu vivant. *Nescitis quia templum Dei estis* (4). *Vos enim estis templum Dei vivi* (5). » Dieu habite nos monuments de pierre uniquement pour pénétrer dans l'âme qui est son sanctuaire par excellence, le sanctuaire où il est moins à l'étroit que dans l'édifice de Salomon, moins à l'étroit que dans l'univers même. « *Non est angustum cor fidelis, cui angustum fuit templum Salomonis* (6). »

---

(1) S. Jean, iv, 23-24.
(2) I *Corinth.*, xiv, 15.
(3) *Ephes.*, v, 19.
(4) I *Corinth.*, iii, 16.
(5) II *Corinth.*, vii, 16.
(6) *Actes*, xvii, 24. S. Augustin, *Sermo*, xxiii, 7.

Notre âme, en effet, est la demeure où se plaisent à venir le Père, le Fils et l'Esprit. Nous brûlons devant eux le plus doux encens, lorsque la sainte flamme de nos désirs et de nos affections nous consume en leur présence ; nous les apaisons lorsque nous leur offrons le sacrifice d'un cœur brisé par le repentir ; nous leur rendons les meilleures actions de grâces lorsqu'aux fêtes périodiques et aux anniversaires marqués, notre mémoire ranime en nous le souvenir de leurs bienfaits (1). Telle est la place que le Christianisme assigne au culte intérieur, le prix qu'il y attache, la suprématie qu'il lui accorde sur le culte extérieur. Je me suis attardé à cette affirmation, car protestants et rationalistes nous accusent de compter pour peu les élans religieux de la pensée, de l'amour, et de nous croire en règle avec Dieu quand nous avons assisté à une cérémonie et récité quelques formules.

Notre enseignement, notre morale, notre mystique, notre histoire protestent avec une égale force contre cette calomnie.

Et pourquoi considérons-nous les actes intérieurs comme l'expression principale et essentielle du culte ?

Parce que, d'abord, la religion est stérile qui n'atteint pas Dieu, son but étant de nous rapprocher de lui, de nous relier à lui, d'établir entre lui et nous un commerce affectueux, et, finalement, de nous mettre en possession de lui... Or, Dieu étant esprit, esprit pur, n'est accessible qu'à l'esprit. Lumière que l'esprit seul peut voir, harmonie que l'esprit seul peut entendre, parfum que l'esprit seul peut respirer, suavité que l'esprit seul peut goûter, réalité que l'esprit seul peut toucher, il ne laisse de prise qu'à l'esprit. Bien qu'il soit infiniment au-dessus de nous, il y a entre son essence et notre esprit une certaine affinité. Nous l'exposions ici en 1903, il est intelligible, et, de ce fait, il n'est pas complètement en dehors du champ ouvert à nos intelligences. Il nous est possible de le saisir par la connaissance, de nous unir à lui par l'amour et la dévotion, de converser avec lui par la prière mentale, et, avec lui, de former une douce et intime société. Ainsi, la vertu de religion nous lie à Dieu grâce à l'esprit et grâce au culte intérieur. « *Consistit cultus interior in hoc quod anima conjungatur Deo per intellectum et affectum* (1). » De lui-même le culte extérieur ne saurait avoir cet heureux effet. — Dieu n'entre point directement en contact avec la matière; il n'est point à la portée des yeux, des oreilles, des lèvres, des mains de notre chair : le corps et les sens ne le servent qu'en servant l'âme, ne se consacrent à lui que par l'intermédiaire de l'âme, et, de même, le culte extérieur ne monte jusqu'à lui que sur les ailes des sentiments et des pensées propres au culte intérieur. « *Sicut corpus ordinatur in Deum per animam, ita cultus exterior ordinatur ad cultum interiorem* (1). »

---

(1) Cf. S. Augustin. *Cité de Dieu*, livre X, ch. iii.

---

(1) S. Thomas, IIa IIae, q. ci, art. 2.

Secondement, adorer Dieu en esprit est le seul moyen de l'adorer en vérité. Le culte est sans valeur si le langage et les œuvres ne sont pas la manifestation des dispositions cachées; si, affectant de fléchir le genou, de verser des larmes, de prononcer des mots ardents, nous demeurons en nous-mêmes hautains, impassibles et glacés. Une religion uniquement sensible est morte et menteuse : elle est morte, puisqu'elle a rompu avec le principe qui la vivifiait, l'âme; elle est menteuse puisqu'elle n'est pas ce qu'elle paraît : elle est une religion comme un cadavre est un homme, comme une fausse perle est une perle. Loin de plaire à Dieu, la louange purement externe l'outrage ; c'est, pour ainsi dire, une comédie sacrilège, une comédie honteuse qui lui rappelle les dérisions dont son Fils fut l'objet aux portes du sanhédrin, dans la cour du prétoire et sur la croix. Elle l'outrage d'autant plus qu'elle le trompe moins. L'homme est dupe des compliments, il écoute avec une complaisance naïve les adulateurs qui le flattent pour le perdre, il se laisse griser par les vapeurs d'un encens dont il ignore la provenance et la qualité. On ne joue pas Dieu. Avant de répondre aux prières, aux adorations, aux sacrifices, Dieu sonde le cœur. « *Intuetur cor* (1). » Le cœur est-il muet pendant que la langue parle, est-il avare pendant que les mains se montrent prodigues? Dieu se détourne et s'éloigne avec dégoût. Cauteleusement les émissaires d'Hérode et les pharisiens entourent Jésus : « Maître, disent-ils, nous le savons, vous êtes véridique, vous enseignez la voie de Dieu avec une parfaite exactitude, dans vos jugements vous ne vous inquiétez pas des personnes, vous ne considérez pas leurs qualités. » Cet éloge indigne Jésus qui apostrophe en ces termes ses interlocuteurs : « Hypocrites, pourquoi me tentez-vous (2)? » Au sortir de l'office divin, les riches, sous les regards émerveillés de la foule, laissent tomber dans le trésor du temple leurs magnifiques aumônes. A peine Jésus leur accorde-t-il quelque attention (3). *Intuetur cor.* Il regarde le cœur : il n'y découvre qu'un sentiment perfide ou banal; il passe. Le cœur est-il d'accord avec les actes? Dieu est touché. Simple comme la colombe, Nathanaël dépose cet hommage aux pieds du Sauveur : « Rabbi, vous êtes le Fils de Dieu : vous êtes le roi d'Israël. » Jésus reçoit avec une affectueuse confiance cet homme sans détour et sans artifice (4). Une pauvre veuve abandonne pour Dieu son unique denier. Le don est misérable : cependant, le Christ le remarque. *Intuetur cor.* Il regarde le cœur de cette humble femme et il proclame sa générosité digne de toute admiration.

---

(1) S. Thomas, IIa IIae, q. ci, art. 2.

---

(1) *Psaumes*, VII, 10.
(2) S. MATTH., XXII, 16.
(3) S. MARC, XII, 41-44.
(4) S. JEAN, I, 47-51.

Troisièmement, le culte intérieur est le seul par lequel les esprits puissent servir Dieu. Dieu est le roi des esprits : il veut que les esprits, depuis le premier des anges jusqu'au dernier des hommes, reconnaissent son empire. A cet égard, il est susceptible, il est ombrageux, il ne partage avec personne ce suprême pouvoir. Il nous laisse régner sur les êtres qui se meuvent à la surface du sol, dans les profondeurs des eaux, dans la sublimité des airs, il supporte même que, par le travail manuel, un homme serve un autre homme ; il ne permet pas qu'un esprit soit assujetti à une créature.

Lui seul possède la plénitude du savoir et de la perfection morale, lui seul est assez grand pour gouverner les intelligences et les volontés. C'est pourquoi il nous interdit de prendre un titre qu'il se réserve, le titre de maître : « *Nolite vocari Rabbi, unus est enim magister vester* (1). » Quand il enseigne, il exige qu'on l'écoute et qu'on le croie ; quand il commande il exige qu'on lui obéisse, non point seulement au dehors, mais au dedans. Il exige même que nous renoncions à ce que nous estimons en nous sagesse pour nous attacher à ce qui, en lui, nous paraît folie. L'adoration est vaine si, à ses oracles, on préfère les doctrines et les traditions des hommes(1). Malheur au génie révolté contre lui ! A peine Lucifer, fils de l'aurore, a-t-il tenté de s'affranchir de la Divinité qu'il est précipité au fond de l'abîme, « comme un roseau qu'on méprise (2) ». Les syllogismes et les raisonnements, qui s'élèvent contre la science de Dieu, seront confondus et renversés, il faudra bien que les esprits suivent docilement la pensée de Dieu (3), sinon, après avoir adopté l'attitude hautaine et indépendante de Satan, ils descendront comme lui dans les ténèbres éternelles.

---

(1) B. Matthieu, xxiii, 8.

A mesure que la vertu de religion s'élève, le culte s'épure, se simplifie ; et, chaque jour, l'élément spirituel et intérieur domine, sans le détruire, l'élément matériel et extérieur. Chez les Juifs, l'on était astreint à un cérémonial rempli de prescriptions méticuleuses. Entouré de Gentils, Israël serait tombé dans la superstition et l'idolâtrie, si, de mille façons, l'on n'avait protégé sa faiblesse contre la tentation. Il convenait de parer à des dangers multiples par des pratiques multiples ; d'accabler, pour ainsi dire, les fidèles sous le nombre et sous le poids des observances, afin que, sans cesse préoccupés de Jéhovah, ils n'eussent pas le loisir de penser aux faux dieux. De là, dans la loi de Moïse tant d'oblations, tant de psaumes, tant de fêtes, tant de sacrifices. Chez les Chrétiens, les colloques secrets avec Dieu et l'oraison silencieuse tiennent une place plus large. Nos écoles de perfection consacrent de longues heures à la méditation de la vérité surnaturelle, à la contemplation des attributs divins : le culte intérieur absorbe leur attention et est l'objet de leurs efforts. Les ravissements de nos saints, leurs visions, sont des phénomènes qui éclatent surtout au fond de leur esprit et de leur volonté. *Per Christum homines plenius ad spiritualem Dei cultum sunt introducti* (1).

---

(1) S. Marc, vii, 7-10.
(2) Isaïe, xiii, 12-15.
(3) II *Corinth.* x, 5.

Dans la cité future, nous puiserons directement en Dieu tous les aliments de notre piété. Après la résurrection, notre chair glorifiée sera totalement soumise à l'esprit, les cordes de notre sensibilité ne serviront plus qu'à exprimer nos affections, et les louanges sorties de notre bouche ne seront que l'écho prolongé des adorations brûlantes de nos âmes.

II

L'Église catholique voit dans les actes intérieurs les actes principaux de la vertu de religion. Faut-il croire pour cela que les actes extérieurs soient inutiles, qu'ils ne doivent point avoir de part dans les honneurs dont nous entourons Dieu? Loin de là. L'Église maintient le culte extérieur contre le faux spiritualisme qui tendrait à le supprimer ; elle le déclare nécessaire, elle en détermine la forme, elle en règle l'exercice, elle défend de dédaigner ou de changer ses institutions en cette matière, elle condamne les sectes qui bannissent de la vie chrétienne la prière vocale, le chant, les offices, la liturgie (1).

---

(1) S. THOMAS I^{a} II^{ae}, q. c, art. 2 ad 4^{um}. Cf. Append., N. 2. p. 302.

En agissant ainsi, elle obéit à l'Évangile et à la raison.

Elle obéit à l'Évangile, car le Christ nous a donné l'exemple du culte extérieur et nous en a fourni la substance.

Les protestants assurent que Notre-Seigneur s'est déclaré l'adversaire du culte extérieur, parce qu'il a combattu certains usages de son temps et refusé pour lui-même et pour ses disciples de porter le poids des observances que les pharisiens imposaient au peuple. Les protestants se trompent. En dénonçant des exagérations intolérables qui jetaient du ridicule sur la religion, Jésus s'est montré respectueux de la loi ancienne. Il s'est soumis à la circoncision, on l'a présenté au grand prêtre et l'on a offert pour lui deux tourterelles. Au début de son ministère, il paraît au bord du Jourdain et se fait baptiser par Jean pendant qu'une voix d'en-haut le glorifie en ces termes : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances (1). » Plus tard, il témoigne de sa vénération pour le Temple et son fouet en chasse les trafiquants et les voleurs. Il assiste aux solennités d'Israël : lorsque arrive la Pâque, il se rend à Jérusalem, il mange l'agneau cuit au four, les herbes amères, le pain azyme; il boit aux coupes que l'on se passe de main en main pendant le banquet, il entonne avec les convives les psaumes de l'Hallel, et il suit en tout les saines traditions. Dans sa vie privée, il lève au ciel ses yeux et ses mains; il fléchit le genou, il se prosterne la face contre terre; ses amis entendent et nous transmettent les supplications émouvantes qu'il adresse à son Père. Et je ne parle pas aujourd'hui de ce sacrifice où la torture des nerfs et des muscles, l'effusion du sang et le martyre de la chair jouent un si grand rôle : le sacrifice du Golgotha. Qui osera soutenir, au nom de l'histoire évangélique, que le Christ s'est abstenu de tout culte extérieur ?

---

(1) Cf. *Concile de Trente*, Sess. VII, ch. IV, can. 13 ; Sess. XXII, ch. V. Cf. Append., N. 3, p. 303.

Nous suivons donc les exemples du Christ en donnant à Dieu des signes palpables de notre piété. Mais à la loi qu'il avait subie, Jésus n'a-t-il pas substitué une loi qui, dédaigneuse des manifestations en honneur à Jérusalem, ne tient plus compte que de l'adoration en esprit? Non, Messieurs. Jésus au Testament ancien substitue un Testament nouveau et remplace tous les sacrifices par un nouveau sacrifice, mais de son Testament et de son sacrifice le culte extérieur n'est pas absent. Le Maître nous a dicté une prière qui, par son ordre, retentit à la fois sur nos lèvres et dans nos cœurs! « Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal (1). » Jésus n'a pas déterminé lui-même les détails de nos cérémonies; il en a confié le soin à son Église, mais il a institué les sacrements avec les rites essentiels qu'entraîne leur administration. Or, chaque sacrement contient des éléments sensibles : de l'eau, du pain, du vin, de l'huile, des paroles; et ces éléments ont été choisis par le Christ qui nous laissait du même coup la substance d'un culte extérieur et obligatoire.

---

(1) S. Luc, III, 21.

Nous obéissons à l'Évangile en nous livrant à des actes extérieurs de piété, nous obéissons aussi à la raison.

---

(1) S. MATTHIEU, VI, 9.

La raison, en effet, nous enjoint de servir Dieu avec tout l'être que nous avons reçu de lui. *Ut scilicet homo Deo serviat secundum illud totum quod ex Deo habet* (1). Comme nous avons reçu une nature intellectuelle et une nature sensible, nous lui devons l'adoration spirituelle qui consiste dans le sentiment intérieur et l'adoration corporelle qui consiste dans les marques de respect extérieur (2). En chantant, en inclinant la tête, en frappant notre poitrine, en fléchissant le genou, en fixant nos regards au ciel, nous consacrons à Dieu l'homme visible ; notre chair et nos membres deviennent l'autel où s'accomplissent les actes de la dévotion (3). En même temps, nous reconnaissons que notre organisme n'est pas l'effet du hasard, ni d'une puissance mauvaise, que la matière n'est pas éternelle, que, tiré de la terre et créé par Dieu, notre corps dans sa vie, dans sa force, dans sa gloire future dépend de lui comme l'âme ; qu'il doit, si j'ose ainsi m'exprimer, avoir sa religion et l'associer à celle de l'âme. Lorsque saint Dominique dans la grotte de Ségovie regardait fixement le crucifix, interrompait par des éclats de voix sa contemplation silencieuse ; lorsque, tantôt incliné profondément, tantôt à genoux, tantôt prosterné, tantôt debout les mains largement ouvertes ou les bras étendus en croix, il mêlait la récitation des psaumes à ses oraisons mentales, il plaisait à Dieu et il attendrissait les cieux(1).

---

(1) Cf. S. Thomas, IIa IIae, q. lxxxiii, art. 12.
(2) Cf. S. Thomas, IIa IIae, q. lxxxiv, art. 2.
(3) Append., N. 4, p. 304.

Le culte extérieur est nécessaire à un autre point de vue : nous en avons besoin pour stimuler et pour exprimer notre dévotion intérieure.

Nous en avons besoin pour la stimuler, car nous ne sommes pas des anges. Ce qui se voit, s'entend, se goûte, se respire ou se touche exerce sur notre vie intellectuelle et morale un formidable empire. Les sens apportent à l'esprit la matière de sa pensée ; d'après la saine philosophie rien n'apparaît à l'esprit qui n'ait d'abord été dans les sens. *Nihil in intellectu quod non fuerit in sensu.* Les objets qui ébranlent les sens ne tardent pas à émouvoir les cœurs. Un spectacle plus beau, une note plus douce, que dis-je ! un nuage qui passe, une feuille qui s'enfuit sous le vent suffisent à troubler notre conscience, à modifier nos dispositions. Nous restons les maîtres de ces impressions, sachons les dominer et leur résister quand elles nous poussent au mal, sachons les utiliser quand elles nous entraînent au bien.

Le culte extérieur réveille, ranime, augmente la dévotion. Pourvu que, suivant les recommandations réitérées de l'Église, on en bannisse ce qui est mondain ou profane, il opère dans les consciences les plus salutaires changements. Il arrache les unes à l'incrédulité, les autres à l'indifférence, celle-ci à la tiédeur, celle-là aux passions. Le bruit des cloches, les paroles magnifiques et les chants suaves de la liturgie, le son puissant de l'orgue, la pompe, la majesté, le symbolisme des cortèges et des cérémonies, la fumée de l'encens, la lumière des lampes et la flamme des torches, la richesse des autels, la hauteur des voûtes, la grâce des arceaux, la splendeur des nefs, les images, les statues, les tombeaux, le recueillement des foules ne frappent l'imagination et la sensibilité que pour transporter l'intelligence dans les hautes sphères habitées par Dieu. A certains jours comme ceux que, depuis quatre ans, nous avons connus, l'effet du culte extérieur est irrésistible. A son contact, les tempéraments les plus secs et les plus blasés sont emportés par le courant de l'espoir, de la crainte, de la douleur, de la reconnaissance. Oublierons-nous jamais l'impression que produisait sur nous ce cantique répété par des milliers de voix au moment où le sang de notre héroïque jeunesse coulait à flots, où un ennemi froidement inhumain et savamment dédaigneux de toute justice était aux portes de la cité :

---

(1) Cf. P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, ch. xiv. Cf. Append., N. 5, p. 305.

Pitié, mon Dieu, c'est pour notre patrie?

Nos cœurs battaient à se rompre, nos yeux se remplissaient de larmes, et ces grands spectacles provoquaient en nous une explosion de foi et de ferveur. Question de nerfs, disent avec une suffisance assez odieuse les hommes naïfs et prétentieux qui croient nous avoir révélé les mystères de « l'expérience religieuse ». Question de nerfs qui devient bientôt une question d'âme. Nous sommes soumis en toutes choses à la loi de notre nature, et cette loi nous condamne à nous élever progressivement du monde matériel et tangible au monde immatériel et intangible, des créatures visibles à l'invisible Créateur.

C'est pourquoi le peuple dont les temples sont déserts ne tarde pas à perdre la foi. Qui ne le sait ? En ce beau pays de France comme partout, les provinces finissent par tomber dans une incrédulité scandaleuse, sinon dans un cynisme abject quand elles cessent de se rassembler régulièrement au pied des autels.

Le culte intérieur a besoin du culte extérieur pour s'exprimer. La religion doit être vivante ; les idées qu'elle comporte ne sont pas des idées timides, effacées, mais des idées pleines de force et pleines d'éclat ; les sentiments dont elle est la source ne sont pas des sentiments faibles et tièdes, mais des sentiments pleins d'ardeur. Est-il en ce monde une puissance intellectuelle comparable à la foi ? Est-il un feu pareil à celui de la charité ? Et puisque notre religion se nourrit de la foi et de la charité qu'elle affirme et qu'elle professe par le culte, n'est-elle pas d'une étonnante vigueur ? Or, si purs, si spirituels qu'ils soient, les grandes idées et les chauds sentiments rayonnent du dedans au dehors. Il est comme impossible de les contenir, ils envahissent toute la personnalité. Leur lumière se reflète sur le visage, leur flamme apparaît dans le regard : malgré lui, l'homme parle de ses visions, de ses affections; malgré lui, il donne aux objets qui occupent son cœur et sa pensée des signes sensibles de sa vénération.

C'est dire, Messieurs, que la dévotion de l'âme, quand elle est sincère, se montre dans les attitudes et les mouvements du corps, que le culte extérieur et le culte intérieur sont dans l'homme intimement unis. Phénomène admirable! parvenue à un certain degré d'intensité, la piété entraîne le corps à la suite de l'âme. Les saints se pâment physiquement lorsqu'ils sont consumés spirituellement par l'amour de Dieu; leur corps se soulève de terre lorsque leur âme ravie par l'extase s'est envolée jusqu'au ciel. « *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum* (1). » Ainsi, Messieurs, c'est un cercle, le culte extérieur stimule le culte intérieur et le culte intérieur nourrit, rehausse, exalte le culte extérieur. Il ne faut pas les séparer. On l'a d'ailleurs essayé en vain : aucune religion n'y a réussi. Les protestants ont déclaré la guerre aux cérémonies traditionnelles en usage parmi nous : aux jours de leur puissance et de leur fureur, ils ont renversé les autels et les tabernacles, supprimé l'eau bénite et le signe de la croix, déchiré les images, brisé les statues, aboli le sacrifice, le sacerdoce et la plupart des sacrements, affiché en toute occasion la volonté d'exclure de leur réforme toute manifestation sensible, et ils gardent des temples, et ils chantent des psaumes, et ils observent la loi du repos dominical avec une rigueur poussée jusqu'au pharisaïsme ! Ils mutilent le culte extérieur, ils lui enlèvent sa magnificence, mais ils sont forcés de le maintenir, tant il est vrai que ce culte a sa place nécessaire dans nos rapports avec Dieu (1).

---

(1) *Psaumes*, LXXXIII, 3.

La Franc-Maçonnerie, cette société criminelle, sous l'intolérable joug de laquelle nous vivons, use de tous les moyens dont elle dispose pour réduire de plus en plus le culte extérieur. Sur des gouvernements et sur des législateurs timides ou complices, elle exerce une pression odieuse et elle dicte ces mesures tyranniques qui nous interdisent de déployer toute la pompe de nos cérémonies. Opposée au vrai, au bien et à Dieu, elle permet aux bandes de l'anarchie et du satanisme de faire flotter au vent leur drapeau, symbole de haine ; elle défend à la croix, symbole d'amour, de franchir le seuil des sanctuaires où elle voudrait l'enfermer comme les Juifs enfermèrent Jésus dans le tombeau. Que dis-je, si elle l'avait pu, elle se serait emparée des saints édifices bâtis par nos pères et les aurait consacrés à ses œuvres ténébreuses. Cet acharnement de la secte infernale montre que le culte extérieur est d'une importance capitale, que la religion ne tarde pas à décliner lorsqu'il lui est impossible de s'affirmer au dehors, et, en s'affirmant, de se répandre et de se renouveler dans les âmes. Sans doute l'Église des catacombes, l'Église d'Irlande, l'Église de Pologne, l'Église de la Terreur, obligées d'offrir en cachette leurs sacrifices, ont triomphé de la persécution, mais elles doivent de n'avoir pas péri aux grâces particulières de Dieu et au sang de leurs martyrs. L'état où elles ont vécu n'est pas normal : l'état normal c'est que, conformément au droit, la foi se serve du culte extérieur pour compléter et pour stimuler le culte intérieur, la décadence du premier entraînant la disparition progressive du second. C'est pourquoi Dieu nous demande de lui donner des marques sensibles de notre piété : c'est pourquoi les puissances qui nous empêchent d'affirmer notre foi au grand jour, sont, quoi qu'elles disent, les ennemies de la Religion (1).

---

(1) Append , N. 6, p. 306.

---

(1) Append., N. 7, p. 308.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE CULTE PUBLIC

SOMMAIRE

Les peuples doivent-ils à Dieu un culte public ? Erreur de quelques législateurs modernes qui se montrent partisans de la neutralité, et, à la suite du Luther, considèrent la religion comme une affaire purement individuelle, p. 69-70.

I

Les peuples sont tenus d'offrir à Dieu un hommage officiel, social, public.

1. Ce qui prouve d'abord la vérité de cette affirmation, c'est la pratique universelle.

a) Dans le passé, à toutes les époques, on trouve chez les peuples un culte public. Partout la vie sociale est empreinte de vie religieuse. Quelques exceptions plus ou moins problématiques n'infirment en rien notre assertion. Souvent le culte public est le seul qui apparaisse et souvent il survit au culte privé. Le Protestantisme, individualiste par nature, a maintenu le culte public, p. 70-72.

b) Dans le présent, les gouvernements et les Etats sans religion officielle sont l'exception. Les Constitutions qui ne reconnaissent aucun culte public sont rares. Exemples qui nous ont été donnés pendant cette guerre soit du côté de nos amis, soit du côté de nos ennemis.

Argument contenu dans une loi aussi universellement respectée, p. 72-73.

2. La seconde preuve est tirée de la raison.

a) Dieu est le Créateur du corps social, car le goût et le besoin de vivre avec nos semblables viennent de la nature dont Dieu est l'auteur.

Dieu donne à la société son âme, c'est-à-dire l'autorité, car tout pouvoir vient de Dieu.

Dieu est le conservateur et le bienfaiteur de la société. Comment il fait naître ou mourir les peuples, p. 73-74.

b) Créateur et Conservateur de la société, Dieu en est le maître. La société doit le servir. Le corps et l'âme de la société sont obligés de s'unir pour lui offrir un culte en commun. Le culte n'est pas social si les dépositaires du pouvoir ne joignent pas leurs hommages à ceux de leurs sujets. Le culte social n'est pas complet si les sujets ne s'unissent pas à leurs chefs pour honorer Dieu. Caractères du culte vraiment et complètement social. Avantages de ce culte. Exemple que nous donne la société des élus, p. 75-77.

II

La société doit emprunter son culte à la vraie religion. Textes de Léon XIII.

1. Nous avons fait de la liberté une idole. Il faut dans tous les ordres l'assujettir à Dieu.

a) Les sociétés peuvent tolérer dans certaines circonstances les fausses religions. Cette tolérance doit se renfermer dans les limites que lui assigne sa raison d'être : le bien public. Tolérer le mal n'est pas l'approuver, ni le mettre sur le même pied que le bien, ni le préférer au bien, p. 77-79.

b) La société doit professer la vraie religion. Il est facile de reconnaître celle-ci aux signes qui garantissent son origine surnaturelle. Enumération de ces titres d'après une encyclique de Pie IX. Les sociétés bercées dans le catholicisme, qui est la seule vraie religion, sont encore plus inexcusables quand elles refusent de le professer publiquement, p. 79-81.

2. Forcerons-nous des incroyants à se comporter comme des croyants ? Non.

a) Si les représentants du pouvoir viennent au temple par courtoisie, nous n'attachons guère d'importance à leur démarche.

D'autre part, ils ne peuvent adorer quand ils ne croient pas. Ils ne peuvent même pas adopter la religion de leurs peuples s'ils n'en reconnaissent pas la vérité, p. 81-82.

b) Ils sont répréhensibles lorsque, dans leur vie publique, ils condamnent une religion à laquelle ils croient en secret. Répréhensibles, car ils ne paraissent pas ce qu'ils sont, et parce que leur exemple est funeste. Leur conduite est inexcusable, p. 82-83.

c) L'homme sans foi n'est pas coupable parce qu'il ne professe pas une religion qu'il ne considère pas comme vraie ;

il est coupable de ne pas croire la vraie religion. La nécessité de croire s'impose à tous les esprits, elle s'impose plus encore aux esprits supérieurs. Les chefs des peuples doivent être de ces derniers, p. 83-84.

3. Raisons de cet enseignement.

a) Bien qu'il ne soit pas chargé des choses spirituelles, l'Etat pèche quand il met obstacle au salut des âmes ou même quand il ne le facilite pas ; car il a été établi pour l'utilité de tous. Il aboutit à ce résultat quand il n'est pas religieux. Il entraîne ses sujets au mal et à la damnation par son exemple. De plus, il ne tarde pas à tomber d'un faux libéralisme dans l'intolérance vis-à-vis du vrai et du bien, p. 84.

b) Les peuples sans religion souffrent dans leurs intérêts temporels. La société qui méprise les droits de Dieu, méprise bientôt les droits de l'homme. Dans l'Etat sans Dieu les idées les plus fondamentales s'altèrent. Attentats de l'autorité contre la liberté, attentat de la liberté contre l'autorité, p. 85-86.

Souffrances résultant dans notre pays de l'impiété officielle. Injustice de notre législation. La perte des âmes. Dans l'ordre terrestre, défiances dont nous sommes l'objet à cause de notre irréligion. Lien entre la religion et les vertus nécessaires à la société, p. 86-87.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE CULTE PUBLIC

MESSIEURS,

L'homme doit rendre à Dieu un culte personnel; engager dans ce culte son corps et son âme comme il les engage dans le reste de son existence. Les peuples sont-ils soumis à la même loi? La religion est-elle une vertu privée, ou bien lui appartient-il de pénétrer dans le domaine des choses publiques (1)? En un mot, les nations sont-elles obligées d'honorer Dieu officiellement, et de régler leur conduite à son égard par les principes qui règlent celle des particuliers? L'importance de cette question ne vous échappe pas, et, d'autre part, vous connaissez la solution déplorable que lui ont donnée quelques législateurs modernes. Disciples, sans le savoir peut-être, de Luther et de Calvin, ils prétendent qu'il n'est point permis d'affirmer sa foi en dehors de la sphère où se meut l'individu. Pour eux, les chefs de l'État, ses fonctionnaires, considérés comme tels, n'ont pas le droit d'avoir une croyance, de prier, d'adorer, de manifester un sentiment de dévotion. Se renfermer dans la neutralité, ne pencher ni d'un côté ni de l'autre, traiter avec la même indifférence l'Évangile et le Koran, Jésus, Mahomet et Confucius, le Père céleste et les idoles ; éviter avec la même terreur scrupuleuse les offices de l'Église, de la synagogue ou de la mosquée : telle est la consigne qu'ils ont reçue et dont ils poussent le respect jusqu'à lui sacrifier leurs propres convictions. Il convient, Messieurs, de s'élever énergiquement contre cette doctrine malfaisante, de maintenir que la société est tenue d'offrir à Dieu des hommages et de les lui offrir dans la véritable religion.

---

(1) Append., N. 1, p. 307.

I

La société est tenue d'offrir à Dieu des hommages.

Ce qui prouve d'abord la vérité de cet enseignement, c'est la pratique universelle des hommes. A toutes les époques, ils invoquent ensemble une puissance suprême. Avec leurs chefs, à l'appel de leurs prêtres ou de leurs devins, ils se réunissent dans les sanctuaires, sur les montagnes, au fond des forêts, autour des pierres, des sources, et, au nom de leur cité, de leur pays, ils offrent des sacrifices (1).

---

(1) Append., N. 2, p. 309.

Partout, la vie publique est empreinte de vie religieuse; partout la seconde se mêle aux revers et aux succès, aux deuils et aux joies de la première. A peine l'horizon national s'est-il assombri que rois et sujets accourent suppliants au pied des autels ; à peine s'est-il rasséréné que rois et sujets se hâtent de revenir au temple, d'y répandre leurs actions de grâce et d'y déposer leurs trophées. Quelques races sauvages, dit-on, sont étrangères à l'idée d'un être supérieur et à toute manifestation de piété. Le fait est-il absolument démontré (1)? Je n'en suis pas sûr, car bien des tribus cachent aux profanes le secret de leurs croyances et de leurs mystères. Mais à supposer qu'elle fût réelle, en quoi cette exception infirmerait-elle le témoignage moralement unanime de l'humanité? Quand, à propos d'un problème, on veut connaître le sentiment de celle-ci, on consulte la masse consciente de ses membres et non quelques peuplades dégénérées. Or, au cours de son histoire, et sur toute la surface de la terre, cette masse confesse par des actes sa foi à des forces surnaturelles. Elle la confesse et elle ne songe pas à ignorer dans la vie sociale la Divinité que chacun révère dans la vie personnelle. Souvent même le culte public est le seul que l'on découvre, comme si le sort des individus dépendait entièrement de l'attitude que la cité garde vis-à-vis de Dieu. Le culte public a de telles racines dans la nature et dans les traditions qu'il survit au culte privé et dure plus que lui. Devenus indifférents et sceptiques, les rois et les empereurs assistent encore aux fêtes instituées jadis en l'honneur de la Divinité. Les nations ressentent la nécessité du culte public au point que le protestantisme n'a pu l'abolir.

---

(1) Append., N. 3, p. 310.

Cependant le protestantisme est essentiellement individualiste, il laisse à chacun le soin de choisir son dogme et sa morale, il enlève du même coup à la religion son caractère social, et s'il était conséquent avec lui-même, il ne supporterait que le culte privé. Mais il n'est pas conséquent avec lui-même, et il maintient en fait le culte public que sa théologie réprouve en droit. L'anarchie qui lui est propre a brisé bien des liens, détruit bien des institutions, elle n'a pas triomphé de l'instinct qui pousse les fils de la même patrie à se grouper pour implorer ensemble la Divinité.

Vous vous imaginez peut-être que je parle du passé, qu'à l'heure présente la neutralité, l'abstention, l'athéisme s'imposent à tous les États et à tous les gouvernements. C'est une erreur, Messieurs.

Aujourd'hui, malgré la crise de la pensée, malgré la pression des sectes, les États et les gouvernements qui ne donnent pas à leurs peuples l'exemple de la religion sont encore dans le monde une exception et un scandale. Elles ne sont pas nombreuses les constitutions où l'on ne fait aucune place à une religion positive; et, là même où l'on est contraint de les subir, elles soulèvent les protestations indignées des âmes les plus hautes. En général, aux jours où nous vivons, les dépositaires du pouvoir et leurs sujets recourent de concert à Celui qui dispose des empires comme il dispose des individus. Pendant ces cinq années ceux qui tenaient le sceptre chez nos amis ou chez nos ennemis, n'ont-ils pas demandé à leurs peuples des jeûnes, des mortifications, des prières ? Et quand, venus de l'Orient ou de l'Occident, des îles lointaines, des continents nouveaux ou antiques, ils ont passé dans nos murs, n'ont-ils pas fréquenté leurs temples, sanctifié le jour du Seigneur, et uni leur voix à celle de leurs subordonnés ? Avant de dénoncer une loi que les générations successives ont considérée comme fondamentale et comme sacrée, il faut être bien sûr de soi et de son jugement, car, d'ordinaire, en l'outrageant on brise avec le bon sens, et, sous prétexte de progrès, l'on retourne à la barbarie.

Honorer Dieu d'une façon ouverte et officielle est pour la société la première des obligations.

Cette obligation est absolue, parce que la société tient de Dieu son existence et tous ses biens (1).

Dieu est le créateur de la société à laquelle il donne son corps et son âme.

Il lui donne son corps, c'est-à-dire les hommes qui ont reçu de lui avec l'existence le désir de se rapprocher les uns des autres et de s'unir pour former une cité. Le sens, le goût, le besoin de vivre avec nos semblables n'ont point, en effet, leur origine dans la civilisation, dans un contrat, dans les initiatives de notre liberté, mais dans la nature. Et qui donc a mis en nous ces dispositions que nous apportons en naissant, sinon l'Auteur de la nature ? Qui donc a voulu que chaque puissance de notre âme fût un moyen de communiquer avec nos frères, sinon l'architecte et le sculpteur de cet édifice qui s'appelle l'homme (1) ?

---

(1) Append., N. 4, p. 310.

Dieu donne à la société son âme ; c'est-à-dire l'autorité. Le roi doit être dans son royaume, dit saint Thomas, ce que l'âme est dans le corps : « *Rex... sit in regno sicut in corpore anima* (2). » Mais tout pouvoir vient de Dieu comme de sa source. C'est l'onction de Dieu qui fait les rois, c'est sa main qui tresse les diadèmes et qui élève les trônes, c'est Dieu qui avec un surcroît d'être, de vie, de puissance, de majesté, confère à mon semblable un empire sur moi.

Dieu est donc le créateur de la matière sociale, de la forme sociale, de tout l'être social.

Il en est aussi le conservateur et le bienfaiteur. Les événements parlent assez haut : il n'est pas difficile de le constater à la lumière des âges évanouis comme à celle de l'histoire tragique qui s'écrit sous nos yeux, Dieu est le maître souverain des nations. A l'heure de son choix il ouvre le sein de l'humanité pour en tirer un peuple nouveau ; à l'heure de son choix il laisse s'éteindre une race, il disperse une multitude, il confond l'espoir et l'ambition des conquérants, il répudie Saül pour lui substituer David, il bannit Nabuchodonosor de son palais. Lui seul règne par lui-même, les autres règnent en vertu d'une investiture qu'il leur retire à son gré.

---

(1) Append., N. 5, p. 311.
(2) *De Regim. Princip.*, lib. I, cap. XII.

Dieu est le maître de la société, la société doit le servir. Et puisque la société se compose d'un corps et d'une âme, ce corps et cette âme sont obligés de s'unir pour offrir à Dieu un culte en commun.

Les dépositaires du pouvoir refusent-ils de joindre leurs hommages à ceux de leurs sujets? le culte n'est pas plus social que dans l'individu le culte purement extérieur n'est humain. Les sujets s'éloignent-ils des temples pendant que leurs chefs y adorent? le culte social n'est pas plus complet que ne l'est dans l'individu le culte réduit à des actes intérieurs. Mais lorsque les princes se proclament eux-mêmes les ministres et les vassaux du Seigneur, lorsqu'ils n'exigent l'obéissance de leurs inférieurs qu'après avoir affirmé leur dépendance vis-à-vis de Dieu, lorsque leur conduite, leurs décrets, leur gouvernement sont empreints de religion, lorsque leur piété s'élève d'autant plus haut, qu'en eux la raison est plus puissante et la volonté plus noble, lorsque leurs actions de grâces se déploient avec une pompe proportionnée au riche et exceptionnel domaine qu'ils ont reçu du ciel, le domaine sur des créatures libres, alors le culte social et public a une âme. Et lorsque les sujets et leurs souverains confondent leurs voix dans une seule louange et leurs sentiments dans une seule adoration, lorsqu'ils se rassemblent autour des autels pour former un seul être moral qui tout entier s'incline devant l'éternel Pasteur des nations, alors le culte social est vraiment parfait. Heureux les peuples où la religion a ce caractère : ils se défendent contre mille calamités, ils attirent sur eux-mêmes, sur leur pays, sur leur postérité de larges et efficaces bénédictions, ils imitent les Bienheureux. Au ciel les rois jettent leurs couronnes aux pieds du Seigneur en disant : « Vous êtes digne, notre Maître et notre Dieu, de recevoir la gloire, l'honneur, la puissance (1). » C'est comme un signal : à peine ces paroles ont-elles retenti que la multitude innombrable des anges et des saints la reprennent et chantent avec les chefs de leurs hiérarchies : « A Celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau, louange, honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles (2). »

---

(1) *Apocalypse*, IV, 9-11.
(2) *Apocalypse*, V, 13-14.

C'est toute la société des élus qui adore son Créateur, son Rédempteur, son Rémunérateur et qui trouve dans cette adoration sa parfaite béatitude.

II

La société doit servir Dieu par un culte public, elle doit emprunter ce culte à la vraie religion. « Puisqu'il est nécessaire, dit Léon XIII, de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie (1),... la favoriser, la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, ne rien statuer ou décider de contraire à son intégrité (2),... suivre strictement en honorant Dieu les règles et le mode, suivant lesquels lui-même a déclaré vouloir être honoré (3). » La justice et la raison qui ne permettent pas à l'État d'être athée, ne lui permettent pas davantage de montrer les mêmes dispositions pour tous les cultes et de leur accorder indistinctement les mêmes droits (4). Nous serons bien forcés un jour de le reconnaître : nous nous trompons en mettant la liberté, qui n'est qu'un moyen de parvenir à notre fin, au-dessus du vrai, du bien, de la béatitude, de Dieu qui sont cette fin même. Il n'y a pas seulement des systèmes religieux, philosophiques, moraux, scientifiques, il y a une vraie religion, une vraie philosophie, une vraie morale, une vraie science auxquelles il appartient à l'intérieur et à l'extérieur, dans l'ordre privé comme dans l'ordre public, de régner sur l'esprit, sur la volonté, sur la liberté. De la liberté nous avons fait une idole. L'idole est devenue féroce comme toutes les idoles, elle s'abreuve et s'enivre du sang de ses adorateurs. Il est temps non pas de l'immoler, mais de l'assujettir au vrai Dieu pour la sauver (1).

---

(1) *Libertas.*
(2) *Immortale Dei.*
(3) *Ibid.*
(4) Cf. Léon XIII. *Libertas.*

Sera-t-il donc toujours défendu aux sociétés et aux gouvernements de tolérer des religions qui sont fausses mais que des âmes sincères croient vraies et pratiquent comme telles? Non, Messieurs. L'idéal serait d'attacher tous les individus et tous les peuples à la vérité surnaturelle et de les protéger efficacement contre les diverses formes de l'erreur. Hélas! le poids de l'infirmité humaine est accablant, la violence du torrent qui entraîne les esprits est redoutable : s'opposer toujours à la tolérance dont les pouvoirs publics usent à l'égard de certains égarements et de certaines prévarications serait souvent condamner à de graves échecs la vérité, la justice, et, tomber dans un plus grand mal sous prétexte d'obtenir un plus grand bien. Infiniment parfait et infiniment puissant, Dieu lui-même supporte le désordre dans le monde. Où les titulaires de l'autorité parmi nous trouveraient-ils le moyen de réprimer tous les mensonges, d'empêcher tous les crimes? Ils sont contraints de permettre une foule de fautes et de laisser à la Providence le soin de les venger. « *Multa concedere atque impunita relinquere, quæ per divinam tamen Providentiam vindicantur*, *et recte* (1). »

---

(1) Append., N. 6, p. 312.

Les sociétés pourront donc, suivant les circonstances, tolérer les fausses religions, pourvu que leur tolérance soit « rigoureusement renfermée dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire, par le salut public » (2). Mais tolérer le mal n'est pas l'approuver, ni le vouloir, ni le mettre sur le même pied que le bien ; c'est encore moins, pour échapper à ses réactions et à ses fureurs, lui accorder des privilèges refusés au bien (3).

J'en suis persuadé, mes conclusions sont les vôtres et vous comprenez que la véritable religion s'impose à la conscience des peuples comme à la conscience des individus. « Quant à décider quelle religion est la vraie, cela, dit Léon XIII, n'est pas difficile à quiconque voudra en juger avec prudence et sincérité (4). » Seul, le catholicisme se présente avec des titres qui garantissent son origine surhumaine. « Combien sont nombreuses, admirables, magnifiques de splendeur, les preuves montrant que la religion de Jésus-Christ est divine, qu'elle a au ciel la racine et le principe de tous ses dogmes, que, par conséquent, il n'est au monde rien d'aussi certain que notre foi, rien de plus sûr, rien de plus vénérable, rien qui s'appuie sur des fondements plus solides ! Maîtresse de la vie, guide du salut, victorieuse de tous les vices, mère et nourrice féconde de toutes les vertus, elle a été consolidée par la naissance, la vie, la mort, la résurrection, la sagesse, les prodiges, les prédictions de son divin Auteur et Consommateur : Jésus-Christ. Elle répand de tous côtés l'éclat de sa doctrine surnaturelle; enrichie des trésors célestes, illustrée par les oracles de tant de prophètes, par la splendeur de tant de miracles, par la constance de tant de martyrs, par la gloire de tant de saints, elle porte partout les lois salutaires du Christ; elle acquiert de nouvelles forces au sein des plus cruelles persécutions, elle s'est propagée dans l'univers entier et du levant au couchant, armée du seul étendard de la croix. Foulant aux pieds les idoles, dissipant les ténèbres de l'erreur, triomphant des ennemis de tout genre, elle a fait connaître la lumière divine à tous les peuples, même aux plus barbares, aux plus différents de mœurs, de lois, de coutumes, et, en leur annonçant la paix et le bonheur elle les a soumis au joug si doux du Christ.

---

(1) S. Augustin, *De lib. arb.*, lib. I, c. vi, n° 14.
(2) Léon XIII, *Libertas*.
(3) Append., N. 7, p. 313.
(4) *Immortale Dei*.

Ces phénomènes reflètent tellement l'éclat de la sagesse et de la puissance divine que toute intelligence, que toute pensée comprendra facilement que la foi chrétienne est l'œuvre de Dieu. Après ces démonstrations où l'on voit briller les clartés d'arguments inattaquables, la raison humaine est obligée de reconnaître que Dieu est nettement et manifestement l'auteur de notre foi. Elle ne saurait aller plus loin, mais quels que soient ses doutes et ses difficultés, elle doit à la foi une soumission sans réserve, puisqu'elle est assurée que tout ce que la foi propose aux hommes de croire ou de pratiquer vient de Dieu (1). »

Ce devoir s'impose à tous les peuples : il est encore plus pressant pour les sociétés qui ont été bercées dans le catholicisme, qui ont ressenti durant des siècles les heureux effets de son action bienfaisante, qui lui ont dû leurs plus hautes vertus, leurs plus pures gloires, leurs plus durables prospérités. C'est ce que Léon XIII ne manquait pas de souligner (2) : « Il est nécessaire, disait-il, de professer la vraie religion que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle le caractère manifeste (3). »

Forcerons-nous donc des incroyants à se comporter comme des croyants ? Non, Messieurs. Nous aurions le droit de demander à quelques-uns pourquoi les principes qui leur permettent d'entrer dans les sanctuaires du schisme et de l'hérésie, leur défendent de franchir le seuil du temple où leur patrie a été baptisée. Mais en un tel sujet, la question de courtoisie est secondaire. Pour mon compte, tout en saluant avec joie la présence de nos premiers magistrats dans nos basiliques séculaires, j'y attacherais peu de prix si elle n'était due qu'à la délicatesse traditionnelle de l'âme française. Vous ne croyez ni à Moïse, ni à Jésus-Christ, ni à Mahomet, ni à Luther, il vous est interdit de prendre devant les hommes une attitude contraire à vos convictions. Quand même le peuple dont vous avez la charge aurait adopté unanimement un culte, je ne vous reprocherai jamais de ne pas le pratiquer, dès lors que vous ne partagez pas la foi dont il est l'expression. Je n'admets pas qu'un souverain soit tenu d'afficher le protestantisme, l'islamisme, le bouddhisme, le catholicisme, sous prétexte que ses sujets sont protestants, mahométans, bouddhistes ou catholiques (1).

---

(1) Pie IX. *Qui pluribus*.
(2) Append., N. 8, p. 315.
(3) *Libertas.*

Ce que je vous reprocherai d'abord, c'est d'affecter dans votre vie publique un scepticisme que vous condamnez en secret. Vous êtes, au fond de votre âme, restés fidèles au Christ de votre race et de votre mère ; par ambition, par peur, par intérêt, vous cachez vos sentiments, vous rougissez de Dieu et vous agissez comme des incrédules : vous êtes deux fois répréhensibles. Répréhensibles puisque vous réprouvez au dehors une religion à laquelle vous adhérez au dedans, à laquelle vous vous promettez de revenir plus tard, lorsque vous le pourrez sans inconvénient et lorsque votre sort éternel sera en jeu. Répréhensibles parce que votre exemple engage dans les voies de l'erreur et de l'impiété la nation qui vous a été confiée. Aucune loi, aucune constitution, aucune politique ne prévaudra contre ce principe : il faut paraître ce que l'on est et, quand la morale l'exige comme ici, affirmer ce que l'on pense.

---

(1) Append., N. 9, p. 315.

Je le veux, vous n'avez jamais eu la foi ou vous l'avez perdue, et, bien que vous soyez parvenus au rang suprême, il vous est impossible de vous livrer à des actes qui seraient autant de mensonges. Ce n'est pas moi qui accuserai l'incrédule sincère, fût-il roi, de vivre en incrédule, mais j'accuserai son incrédulité. Tous les hommes sont obligés de croire au vrai Dieu, au vrai Christ, à la véritable Église et de les servir. Plus la raison en nous est vigoureuse, plus nous sommes tenus de reconnaître cette nécessité et de nous y soumettre. Or la raison de ceux qui gouvernent les autres doit être supérieure. C'est comme une raison générale qui renferme pour ainsi dire en elle toutes les qualités des raisons particulières. L'homme sans intelligence, sans perspicacité, sans sagesse n'est pas fait pour commander. D'où je conclus qu'il n'est pas permis aux maîtres des nations de rester dans l'ignorance et dans l'incertitude sur une question capitale comme celle de la religion, de fermer les yeux aux preuves que le catholicisme apporte avec lui et dont la force lumineuse apparaît aux âmes les plus humbles, *omnium intelligentiæ accommodata* (1). Qu'on ne s'excuse pas sur le défaut de temps, sur l'impossibilité d'étudier à fond de tels problèmes et de les résoudre. Aucune étude n'est aussi pressante, aussi indispensable; les princes qui la négligent et la dédaignent ne trahissent pas seulement leurs intérêts spirituels, ils sont gravement infidèles à leur mission.

Sans doute, l'État n'a pas pour but direct le salut des âmes, mais il serait inexcusable s'il y mettait obstacle (2), ou même s'il ne facilitait de toute manière notre ascension vers la béatitude suprême. Établi pour l'utilité de tous, il faudrait le maudire comme un ennemi le jour où il nous empêcherait d'atteindre notre fin dernière (3). Cependant il aboutit à ce résultat quand ses chefs et ses législateurs vivent dans l'indifférence, et régissent leurs sujets d'après les principes qui inspirent leur propre conduite. Leur exemple d'abord, leur législation ensuite entraînent la multitude dans les voies du scepticisme, de l'impiété, de la damnation. D'ailleurs bientôt leur libéralisme et leur neutralité deviennent de l'intolérance, une intolérance qui montre autant d'hostilité à la vraie religion que d'indulgence pour la superstition, le schisme et l'hérésie. « *Qui non est mecum, contra me est;* qui n'est pas avec Dieu, est contre Dieu (4). »

---

(1) Cf. Denzinger-Bannwart, 1790.
(2) Append., N, 10, p. 315.
(3) Cf. Léon XIII. *Immortale Dei.* Cf. Append., N. 10, p. 315.
(4) S. Matthieu, xii, 30. Cf. Append., N. 11, p. 316.

Ajoutons-le, les peuples souffrent dans leurs intérêts temporels dès qu'ils abandonnent la vraie religion.

La société qui méprise les droits de Dieu ne respecte pas longtemps les droits de l'homme ; car tous nos droits, droits individuels et droits collectifs, droits des sujets et droits des souverains découlent de la nécessité où nous sommes de remplir nos devoirs envers Dieu. Dans l'État sans Dieu les idées les plus fondamentales s'altèrent et sont méconnues : les attentats de l'autorité contre les personnes, contre les familles, contre telle classe, contre tel parti se multiplient sans cesse et le pouvoir affranchi de Dieu tombe peu à peu dans la plus basse tyrannie. Vous n'obligez pas César à rendre justice à Dieu dont il est le serviteur, au nom de qui l'obligerez-vous à la rendre aux hommes dont il est le maître? En revanche, les sujets perdant la crainte de Dieu n'auront plus aucune considération pour leurs souverains. Ils refuseront à César l'honneur que César refuse à Dieu : c'est logique et c'est fatal. De quels outrages quiconque commande aujourd'hui n'est-il pas l'objet? Quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, une critique insolente et acerbe s'attache à chacune de ses paroles, à chacun de ses actes : son nom est traîné dans la boue, sa vie privée est la proie d'une presse et d'une opinion avides de scandales, audacieuses dans leurs accusations et impitoyables dans leurs jugements. Au lendemain du jour où il a sauvé son pays, il n'est pas à l'abri des conspirations ni des coups ; c'est par miracle qu'il échappe à la mort. N'en doutez pas, l'anarchie qui renverse les trônes, la tyrannie qui accable les peuples ont leur source première dans l'indifférence, la neutralité, l'irréligion, et la société qui oublie Dieu creuse elle-même son tombeau. Un homme assez sceptique, Montesquieu, reconnaissait cette vérité quand il écrivait : « Chose admirable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci (1). »

Depuis plus de cent ans, dans notre pays, nous avons tous grandement souffert de l'incrédulité officielle qui cachait la foi si vive et si agissante de notre race. Beaucoup d'âmes ont été atteintes par l'esprit d'incrédulité qui soufflait d'en haut jusqu'à elles. Elles ont été atteintes par une législation qui traite les fidèles avec une manifeste rigueur sinon avec une révoltante injustice et qui réserve ses faveurs à l'impiété. De là tant d'apostasies dont sont responsables ceux qui ont usé du pouvoir pour les provoquer. Au point de vue temporel nous avons perdu, en grande partie, notre prestige du moment où notre indifférence religieuse s'est affichée devant le monde. Nous sommes aujourd'hui l'objet de défiances qu'il est presque impossible de dissiper, parce que notre politique au dedans comme au dehors affecte d'ignorer Dieu et ses droits. Il n'est pas jusqu'à ces provinces reconquises qui ne mêlent à la joie du premier moment des craintes trop justifiées. Elles se sentent menacées dans leur liberté la plus sainte : la liberté de servir intégralement le Christ et son Père. Elles se demandent avec inquiétude si elles n'ont secoué un joug que pour tomber sous un autre et si, loin de goûter enfin les douceurs de la paix, elles devront, au lendemain de longues douleurs, lutter pour leur foi chrétienne comme elles ont lutté pour leur foi patriotique.

---

(1) *Esprit des lois*, liv. XXIV, ch. III. Cf. Append., N° 12, p. 316.

Après cela, je ne dis rien de l'avilissement des caractères, de l'infidélité aux engagements pris, de la fraude dans les rapports commerciaux et industriels; je ne dis rien des foyers qui ne sont plus rattachés par aucun sentiment au foyer éternel; je ne dis rien des vices qui nous rongent à mesure que nous nous éloignons de Dieu. L'observateur sincère, fût-il superficiel, découvrira vite un lien entre la religion et les vertus qui font notre honneur, notre force, notre prospérité. *Et nunc, erudimini.* Instruisez-vous maintenant, vous qui tenez en main nos destinées. Nous venons d'échapper au plus mortel danger de notre histoire : visiblement Dieu a inspiré nos chefs, soutenu nos soldats, confondu nos ennemis. Il s'est rappelé à notre mémoire par un grand coup en notre faveur ; l'oublier serait de notre part une noire ingratitude et un défi sacrilège à sa miséricordieuse bonté.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

L'EFFICACITÉ DE LA PRIÈRE

SOMMAIRE

Rôle immense de la prière dans la vie des créatures. La prière est à l'état d'ébauche chez les animaux. Elle a plus d'importance parmi les hommes où elle est d'un usage constant et universel. Démarches auxquelles nous sommes tous condamnés. Applications de cette loi à nos rapports avec Dieu. Culte que nous rendons à Dieu en le priant. Sujet de la quatrième Conférence : l'efficacité de la prière, p. 95-97.

I

La prière est efficace, parce que c'est une cause seconde.

1. Dieu a communiqué à ses créatures l'être et l'activité.

a) Toutes les créatures agissent. Leurs actes sont féconds et aboutissent à des résultats. Le moindre grain de sable, le moindre passereau exercent une influence dans le monde, p. 97.

b) Les êtres doivent leur activité à une parole de Dieu. Puissance du Verbe de Dieu dans l'ordre physique. Puissance de ce Verbe dans l'ordre intellectuel, moral, surnaturel. Promesses faites aux apôtres. Les sacrements, p. 97-98.

2. La prière a sa place parmi les causes secondes et parmi nos actes.

a) Elle opère d'une façon spéciale. Elle ne produit pas directement les biens que nous souhaitons, elle obtient que Dieu nous les accorde, p. 98.

b) Promesses sans nombre faites par Dieu à la prière. Textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, p. 98-99

c) Dieu tient ses promesses. Exemples dans l'Ancien Testament : Agar, Jacob, Moïse, David, Elie, Suzanne, Tobie, etc. Exemples dans le Nouveau : Zacharie, Siméon, Chananéenne, Marthe et Marie, etc. Affirmations de la société chrétienne. Grâce que l'Eglise obtient par la prière, p. 100-101.

3. Objection contre la prière. Les immuables desseins de Dieu.

a) La prière ne modifie pas les desseins de Dieu. Dieu est, pense, veut éternellement ce qu'il est, ce qu'il pense, ce qu'il veut. Tout changement est incompatible avec la perfection de Dieu. Comment pourrions-nous opérer ce changement en Dieu? En l'éclairant? Il sait tout. En agissant sur sa volonté? Il a composé la trame des faits qui se succèdent depuis le commencement et se succéderont jusqu'à la fin. Tout arrivera infailliblement comme il l'a décidé de toute éternité, p. 101-103.

b) Nos prières accomplissent la volonté de Dieu. Dieu a déterminé d'avance les effets qui se produiront, il a déterminé avec la même infaillibilité par quelles causes et dans quel ordre ils se produiraient. Nos actes ne changent rien à ses dispositions, mais ils aboutissent aux résultats voulus et prévus par Dieu et à la réalisation de ses plans. Explication de cette doctrine par des exemples puisés dans la nature. Comment il faut l'appliquer à la prière, p. 103-105.

c) Nous n'infligerons pas un échec à Dieu en nous abstenant de prier. Il veut que nous priions, nous prierons, sa toute-puissance saura, sans nuire à notre libre arbitre, tirer de nous cet acte de piété pour le récompenser, p. 105.

d) Les lois générales ne sont pas immuables, la volonté de Dieu est seule immuable La prière entre comme toutes les autres causes dans l'ordre éternellement voulu par Dieu, p. 105-106.

II

1. La prière est la plus efficace des causes secondes.

a) Elle *réveille* toutes les autres causes. Divers exemples qui prouvent la vérité de cette affirmation, p. 106-107.

b) Elle *ajoute* à la vigueur des autres agents... Grâce à la prière, la terre devient plus féconde, l'esprit plus pénétrant, les armées plus fortes; dans la prière la foi, l'espérance, la charité, toutes les vertus trouvent un surcroît d'ardeur. Transformation des apôtres par la prière, p. 101-109.

c) La prière *provoque* l'activité des causes secondes ou l'*empêche d'éclater*. Moïse et les flots de la mer. Samuel et la foudre. Elie et la sécheresse de trois ans, p. 109.

d) La prière *remplace* les causes secondes. Exemples dans l'ordre naturel. Exemples dans l'ordre surnaturel : la prière, en cas de nécessité, supplée au baptême, à l'Eucharistie, à l'absolution, à l'Extrême-Onction. Cette doctrine est consolante pour ceux dont les enfants sont morts sans prêtre et sans secours extérieur de la religion, p. 109-111.

e) La vertu de la prière n'est pas limitée comme celle des autres causes, elle est universelle, car la prière nous revêt de la puissance souveraine à laquelle rien ne résiste : la puissance de Dieu. Comment les effets de la prière sont ordinaires, continus, et ont leur place dans le plan de Dieu. Comment, d'habitude, ils s'expliquent sans qu'il soit besoin de recourir au miracle, p. 111-113.

3. Pourquoi la prière n'est pas toujours exaucée? Parce qu'elle n'a pas les qualités qui la rendent fructueuse.

a) Tantôt, nous demandons *mal*; tantôt nous demandons des biens qui nous seraient *nuisibles;* tantôt, plaçant les biens temporels au-dessus des biens éternels, nous ne suivons pas dans nos demandes *l'ordre* voulu par Dieu, p. 113-114.

b) Nous sommes exaucés lorsque Dieu ne nous accorde pas la grâce que nous sollicitons, mais nous en accorde une autre; lorsque Dieu nous exauce non à notre heure, mais à la sienne. Raisons pour lesquelles Dieu tarde quelquefois à nous exaucer. *La prière est toujours exaucée quand, avec amour et persévérance, l'homme demande pour lui-même des biens nécessaires au salut,* p. 114-115.

Nous trouvons dans l'Evangile un nouveau motif d'avoir confiance dans la prière, car, au cours de sa vie mortelle, Jésus écoute tous ceux qui le prient, et exauce immédiatement presque toutes leurs prières, p. 115-116.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

L'EFFICACITÉ DE LA PRIÈRE

Monseigneur (1),
Messieurs,

La prière joue un rôle immense dans la vie des créatures et dans leurs relations mutuelles. Elle apparaît déjà chez les êtres sans raison : la faim et la mort guettent souvent les animaux qui, par leurs appels, par leurs cris, par leurs plaintes, ne réclament pas la nourriture, la protection, le refuge dont ils ont besoin. Parmi nous, la prière est encore d'un usage plus nécessaire et plus universel. Les grands commandent quand ils veulent s'assurer le concours de leurs inférieurs, les humbles prient quand ils veulent intéresser les grands à leur sort. A quelles démarches se condamne l'homme désireux d'entrer dans une carrière, dans un parlement, dans une académie? Pour ne pas manquer de pain, pour obtenir justice, il faut frapper à la porte des riches, des puissants, se traîner dans les antichambres, et, à force d'instances, émouvoir ceux qu'on sollicite. Pour sortir de l'obscurité, il faut adresser à des étrangers, sinon à des adversaires, des suppliques dont on prépare soigneusement la forme, où les arguments les plus habiles s'unissent à des expressions aussi humbles qu'attendrissantes. Et comme, d'une manière ou d'une autre nous dépendons tous de nos semblables, tous, nous sommes soumis à la même loi. Les meilleurs, les plus fiers ne sauraient s'en affranchir; il est des jours où nous sommes contraints d'implorer, en prenant mille précautions, nos propres serviteurs. Race de mendiants, nous ne trouvons qu'après avoir cherché, nous ne recevons qu'après avoir demandé; la plupart du temps nous devons à nos prières sublimes, infâmes, déchirantes, la satisfaction de nos désirs les plus nobles comme les plus déraisonnables.

---

(1) S. G. Mgr Louis Bumci, évêque d'Alessio, Albanie.

Dieu a voulu que cette loi de la prière s'appliquat à nos rapports avec lui. Sa bonté prévenante n'attend pas toujours que nous intercédions près de lui pour combler nos légitimes aspirations; mais il a décidé que fréquemment il abandonnerait à la misère quiconque ne lui aurait pas exposé ses besoins.

La prière est un des actes principaux de la religion. En priant Dieu, nous affirmons qu'il est la source de tous nos biens, que nous sommes, que nous possédons par lui tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons ; qu'en conséquence, il dispose en maître absolu de notre sort et que nous dépendons entièrement de lui. Faire accepter cette souveraineté de Dieu sur l'homme, cette subordination de l'homme à l'égard de Dieu, c'est tout l'objet de notre culte (1).

Je ne m'attarderai pas à cette pensée dont l'évidence éclate aux yeux. L'efficacité de la prière, la grandeur de la prière : tels sont les sujets que je traiterai aujourd'hui et dimanche prochain.

I

La prière est-elle efficace ? Mérite-t-elle la confiance que lui accordent l'Évangile et l'Église ?

Oui, Messieurs, la prière est efficace, parce que c'est une cause seconde.

Dieu n'a pas seulement communiqué l'existence à ses créatures, il leur a encore donné la faculté d'agir. Il n'en est pas une, depuis les plus modestes jusqu'aux plus sublimes, depuis les infiniment petits jusqu'aux géants, qui ne se remue. Leurs efforts ne se perdent pas dans le néant, ils ne sont pas stériles, ils aboutissent à des résultats positifs et tangibles. Le moindre grain de sable, le moindre passereau travaillent avec succès à l'évolution du monde. Et d'où vient aux êtres cette vertu ? Du Verbe de Dieu, qui a fait de nous des causes secondes. Ce Verbe ne retentit jamais en vain. Il ne retentit pas en vain dans l'ordre physique : Dieu dit à la terre de produire des herbes et des plantes, et, depuis des siècles, sans se lasser, la terre se couvre d'arbres et de verdure. Il a dit aux vivants : « Croissez, multipliez », et, depuis des siècles les générations se succèdent et se perpétuent sans que s'épuisent la sève ni le sang d'où elles naissent et qu'elles transmettent à leur postérité. Le Verbe de Dieu ne retentit pas en vain dans l'ordre intellectuel, moral, surnaturel. Il déclare que les apôtres triompheront de la science des aréopages, qu'ils sèmeront les miracles sous leurs pas, qu'en prononçant quelques mots et en versant quelques gouttes d'eau sur la tête de leurs semblables ils sauveront ceux-ci pour l'éternité : les choses se passent comme il les avait annoncées.

---

(1) Append., N. 1-2, p. 317-318.

Donc, Messieurs, c'est une parole de Dieu qui nous confère la dignité de causes, c'est une parole de Dieu qui confère à nos actes leur fécondité.

Parmi ces actes, il faut compter la prière. Elle opère d'une manière spéciale. Elle ne produit pas ses fruits directement comme le grain de froment produit l'épi, comme la vigne produit les raisins ; elle n'est pas créatrice des biens que nous souhaitons, mais elle obtient que Dieu nous les accorde : en cela consiste son efficacité (1). Cette efficacité Dieu la lui assure non par un mot, non par un discours; il la lui assure à cent reprises et en toute occasion. A chaque instant, en son nom, les Prophètes, les Apôtres, Jésus-Christ nous répètent que nos prières seront exaucées. Par leur bouche, il dit à l'intention de chacun de nous :

---

(1) Append., N. 3, p. 318.

« Il m'invoquera, et je l'écouterai (1). »

« Invoque-moi et je te répondrai (2). »

« Je suis Jéhovah, leur Dieu
Et je les exaucerai (3). »

« Demandez à Jéhovah la pluie, la pluie du printemps,
C'est Jéhovah qui fait les éclairs
Il vous donnera une pluie abondante (4). »

« Demandez, vous recevrez; cherchez, vous trouverez; frappez à la porte, l'on vous ouvrira, car celui qui demande, reçoit; celui qui cherche, trouve; et l'on ouvre à celui qui frappe (5). Priez votre Père qui est présent dans le secret; et votre Père, qui voit dans le secret, vous entendra (6). Tout ce que vous demanderez dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez (7). Faite avec ferveur, la prière du juste a beaucoup de puissance (8). »

---

(1) *Ps*. xc, 15.
(2) Jérémie, xxxiii, 3.
(3) Zacharie, x, 6.
(4) Zacharie, x, 1.
(5) S. Math., vii, 1-2.
(6) S. Math., vi, 6.
(7) S. Marc, xi, 22.
(8) S. Jacques, v, 16.

Dieu tient sa promesse. Ses serviteurs les plus illustres rendent à la prière des témoignages qui remplissent la Bible et l'histoire. Ils n'en sont pas réduits à l'espérance, ils ont touché les bénéfices de leur piété. Ismaël doit son salut aux accents éplorés d'Agar et Rébecca la naissance de Jacob à ceux d'Isaac ; l'intercession de Moïse arrête la malédiction suspendue sur la tête d'Aaron et des adorateurs du veau d'or ; à David malheureux ou coupable la prière vaut la miséricorde et des secours ; aux jeunes hommes jetés dans la fournaise le rafraîchissement et la vie ; à Suzanne la conservation de ses jours, de sa vertu, de son honneur ; à Tobie la protection de l'ange Raphaël ; à Judith l'éloquence, la force, la décision, le succès ; à Esther le retrait des édits sanguinaires promulgués par Assuérus contre Israël ; à Zacharie la conception de Jean-Baptiste ; à Siméon la joie d'étreindre Jésus sur son cœur ; à la Chananéenne, au centurion, à Marthe, à Marie, aux pères, aux mères, aux frères, aux sœurs, la guérison ou la résurrection de leurs fils, de leurs filles, de leurs frères, de leurs serviteurs ; à Pierre la constance et la liberté ; au bon larron, à Corneille, à Saul la grâce et la conversion ; au Christ lui-même le réconfort dans le jardin de Gethsémani, la glorification de son corps et de son âme, la persévérance de ses apôtres, l'unité, la catholicité, la perpétuité de son Église, le retour de l'humanité prodigue au foyer du Père céleste.

La société chrétienne n'est pas moins affirmative. Elle enseigne avec une fermeté sans hésitation que son histoire donne raison à sa doctrine, que la prière est aussi puissante en fait qu'en droit, qu'on n'a jamais vainement recouru à la bonté de Dieu, qu'en toute vérité on reçoit si l'on demande, on trouve si l'on cherche, on est accueilli si l'on frappe. Elle attribue à l'interpellation de son Fondateur, aux oraisons brûlantes de ses pontifes, de ses saints, de ses fidèles son triomphe sur des conspirations, sur des sectes, sur des temps, sur des empires acharnés à sa perte. Qui ne serait impressionné par ce cri unanime d'âmes aussi nobles que sincères?

Cependant la foi dans la prière se heurte à une objection qui trouble bien des consciences. Pour être efficace, nous dit-on, il faut que la prière change les desseins de Dieu, et qu'ensuite elle interrompe la série des phénomènes qui, dans l'évolution du monde, se suivent et s'enchaînent mathématiquement ; il faut qu'elle cause un vrai bouleversement dans le Créateur et dans la création (1).

D'abord hâtons-nous de le proclamer, la prière n'est pas efficace parce qu'elle modifie les plans de Dieu : elle ne les modifie en rien. Ceux qui s'imaginent que Dieu, à la suite de nos supplications, devient notre subordonné, qu'il rétracte ses jugements, qu'il renonce à l'ordre de son choix pour adopter le nôtre, se trompent d'une manière enfantine. Ces variations auxquelles Dieu serait soumis sont incompatibles avec sa perfection infinie. Éternellement Dieu restera ce qu'il est et ce qu'il a toujours été; éternellement il pensera ce qu il pense et ce qu'il a toujours pensé; éternellement il voudra ce qu'il veut et ce qu'il a toujours voulu (1).

---

(1) Append., N. 4, p. 319.

Comment pourrions-nous exercer sur Dieu cette action victorieuse? Serait-ce qu'en lui exposant nos besoins nous ajouterions quelque chose à la connaissance qu'il en a? Non, car Dieu sait tout du passé, tout du présent, tout de l'avenir : sa vision est infaillible, rien ne lui échappe de ce qui a été, est ou sera, ni même rien de ce qui est possible. Il pénètre avec une certitude absolue dans tous les détails et tous les secrets de notre vie : en traçant le tableau de nos craintes ou de nos désirs, de nos tentations ou de nos souffrances, nous ne lui apprenons rien. « Dans vos prières, disait Notre-Seigneur, ne multipliez pas les paroles comme les païens qui s'imaginent être exaucés à force de paroles. Ne leur ressemblez pas, car votre Père sait ce dont vous avez besoin avant que vous le lui demandiez (2). » Le but de la prière n'est donc point d'instruire Dieu, et, en l'instruisant, de donner un autre cours à ses conseils, c'est plutôt de nous faire sentir notre indigence et la nécesssité où nous sommes de recourir à lui comme à l'Être tout-puissant. Le but de la prière est-il de toucher par nos plaintes émouvantes, par nos instances filiales, le cœur de Dieu, et de l'entraîner à la remorque du nôtre? Pas davantage. Avant l'aurore du temps, de toute éternité, Dieu a composé la trame des faits qui se succèdent depuis le commencement et se succéderont jusqu'à la fin; il en a relié tous les fils : ce qu'il a décidé se réalisera comme il l'a décidé : à l'instant déterminé par lui, un cheveu tombera de notre tête, pas une seconde avant, pas une seconde après, et, ainsi, toute chose suivra, sans jamais s'en écarter, les chemins choisis par la Providence. Au milieu des fluctuations auxquelles est soumis le monde, Dieu est immuable : « Je suis Celui qui est, dit-il de lui-même, et je ne change pas, *Ego enim Dominus, et non mutor* (1). »

---

(1) Append., N. 5, p. 319.
(2) S. Matth., vi, 7-8.

Nos prières ne modifient pas la volonté de Dieu; elles l'accomplissent, et voici comment.

Dieu a bien écrit d'avance ce qui arriverait : et il l'a écrit dans un livre dont pas un iota, pas un accent ne seront effacés; il a bien déterminé d'avance les effets qui devaient se produire, mais il a déterminé aussi dans quel ordre et par quelles causes ils se produiraient. Nos actes entrent dans cet ordre et ont leurs places parmi ces causes. Nous nous y livrons, non pour modifier les dispositions prises par Dieu, mais au contraire, pour seconder et pour accomplir par nos efforts la volonté de Dieu. Il faut appliquer cette loi à la prière qui est un acte humain. Nous ne prions pas en vue de changer les desseins de Dieu, mais en vue d'obtenir ce qui, d'après les desseins de Dieu, doit s'accomplir par nos prières. De là, cette belle pensée de saint Grégoire : « L'homme prie afin de mériter et de recevoir ce que le Dieu tout-puissant a décidé avant tous les siècles de lui accorder (1). »

---

(1) Malachie, iii, 6.

Vous comprenez ce raisonnement, Messieurs. Dieu n'a pas seulement décrété que nos champs se couvriraient de blés, il a établi des rapports entre les semailles et les moissons. « Celui qui ne sème pas, ne moissonnera pas; celui qui sème peu, moissonnera peu; celui qui sème abondamment, moissonnera abondamment (2). » De même il a lié ses grâces à nos prières. Éternellement il a résolu de guérir à telle minute du temps un enfant qui agonise, de sauver à telle minute du temps un peuple qui semblait perdu, d'illuminer à telle minute du temps un esprit égaré dans les ténèbres, de transformer à telle minute du temps un scélérat en saint, un persécuteur en apôtre. Mais il a voulu aussi rattacher ces miséricordieuses interventions à des causes secondes parmi lesquelles la prière occupe le premier rang.

---

(1) S. THOMAS, IIa IIae, q. LXXXIII, art. 2.
(2) II *Corinth.*, IX, 6.

De sorte que dans son plan l'effusion de ses grâces spirituelles ou temporelles dépendra de la prière comme de sa cause prochaine, de sorte qu'Augustin devra son retour aux larmes de Monique, Saul sa conversion à la supplication d'Étienne le martyr, et le larron son repentir à l'intercession de Jésus. Ainsi l'immuable volonté s'accomplit : ce qu'elle avait décrété arrive sans faute, et, chose admirable ! arrive par les moyens qu'elle avait elle-même déterminés avant les siècles.

Et qu'on ne dise pas : nous infligerons un échec à la volonté divine en nous abstenant de prier, car la cause seconde refusant d'agir, l'effet qu'on en attendait ne se produira pas. Cette difficulté suppose que Dieu ignore si les causes sur la fécondité desquelles il compte agiront ou n'agiront pas. Il a décidé souverainement deux choses : qu'il m'accorderait telle grâce et que je prierais pour l'obtenir. Il a décidé que je me livrerais à la prière, je m'y livrerai : sa toute-puissance trouvera les moyens de tirer de moi, sans nuire à mon libre arbitre, cet acte de piété qu'elle a compris dans ses desseins et qu'elle entend couronner (1).

Croire que la prière troublera les lois générales de la nature serait encore se tromper. La loi suprême, la seule loi qui soit immuable et qui, en dernière analyse, régisse la marche des créatures est en Dieu : c'est sa volonté même. Cette volonté a combiné toutes les causes secondes, déterminé d'une façon précise dans quel cas elles s'uniraient pour concourir au même effet, dans quels cas l'une s'effacerait devant l'autre, dans quels cas celle-ci empêcherait celle-là d'agir. De ces accords, de ces coopérations, de ces luttes résulte l'ordre voulu par Dieu. La prière entre dans cet ordre ; si elle le troublait, il faudrait en dire autant de toutes les causes créées. Loin de le troubler, elle en est un élément essentiel.

---

(1) Append., N. 6, p. 320.

II

La prière est la plus efficace des causes secondes. C'est la plus efficace, car elle agit victorieusement sur toutes les autres.

Elle les réveille, en effet, quand elles sont endormies. Voilà un ouvrier, il est habile, il est jeune, il est fort. Appliqué à sa tâche, il gagnera facilement le pain nécessaire à l'entretien de sa personne et de sa famille. Mais l'oisiveté le tente, un démon le pousse à ne rien faire et à chercher son bonheur loin de son devoir. Qu'il prie au matin et au soir de sa laborieuse journée, il retrouvera son ardeur et le goût sacré du travail. Voilà un prêtre, il est lassé de prêcher dans le désert, de se dévouer à des êtres ingrats, de vivre dans une solitude où ne pénètre aucune lumière, ni aucune sympathie. Qu'il retrempe son pouvoir sacerdotal dans la célébration pieuse de la sainte messe, dans la récitation recueillie des psaumes et il sentira se ranimer son zèle, sa joie, son espoir. Voilà un chrétien : on dirait que son baptême a perdu en lui toute sa vertu, tellement il paraît sans ressort, tellement ses aspirations semblent vulgaires. Qu'il revienne au temple et à l'autel, qu'il tombe à deux genoux, qu'il fasse monter ses accents vers le Christ, et des énergies nouvelles circuleront dans son âme en la rajeunissant. Voilà un malheureux : il succombe sous le poids de ses épreuves, l'énergie qui le soutenait s'épuise et l'abandonne, qu'il lève les mains au ciel et bientôt l'ange de la consolation viendra panser ses plaies, calmer ses douleurs et ranimer son courage.

La prière ajoute à la vigueur des autres agents. Les Israélites se réunissaient-ils pour appeler les bénédictions d'En-haut ? La terre devenait plus fertile, les blés plus épais, les gerbes plus lourdes. Oubliaient-ils de recourir à Jéhovah ? Leurs moissons étaient maigres et leurs vignes ne portaient plus de raisins. Un savant qui implore Dieu au début de ses recherches, de ses calculs, de ses réflexions, découvrira des vérités plus profondes, les découvrira plus vite et plus facilement. Saint Thomas d'Aquin demeurait des heures en adoration devant son crucifix et il affirmait que son intelligence avait plus appris dans cette contemplation que dans tous les livres du monde. Une armée qui sollicite le secours de Dieu décuple ses forces. Avant de marcher contre Nicanor, Judas Machabée supplia le Seigneur en ces termes : « Vous, souverain Maître qui avez envoyé votre ange, sous Ezéchias, roi de Juda, et qui avez exterminé cent quatre-vingt-cinq mille hommes du sang de Sennachérib, maintenant encore, ô Souverain des cieux, envoyez votre bon ange pour qu'il répande devant nous la crainte et l'effroi. Que par la grandeur de votre droite soient frappés ceux qui sont venus, le blasphème à la bouche, attaquer votre peuple saint (1). » A peine eut-il prononcé ces paroles que ses troupes engagèrent la lutte. Combattant de leurs bras et priant dans leurs cœurs, elles couchèrent par terre au moins trente-cinq mille hommes parmi lesquels Nicanor et, en se débandant joyeusement après la victoire, elles bénirent le Seigneur dans la langue de leurs pères (2). Toutes les vertus : la foi, l'espérance, la charité, la pureté, la justice puisent dans la prière un surcroît d'ardeur qui souvent se transforme en héroïsme invincible. Les lendemains du jour où ils s'étaient montrés faibles au point de douter de Jésus, de l'abandonner et de le renier, les apôtres entrèrent dans le cénacle, et unis dans un même esprit, ils vaquèrent avec persévérance aux exercices de l'oraison. L'effet de leur piété ne se fit pas attendre : bientôt, saisis par une mystérieuse force et par une mystérieuse flamme, ceux qui avaient tremblé devant une servante devinrent capables de soutenir la cause de Dieu en face de l'univers soulevé contre eux, et, de la soutenir sans éprouver la moindre crainte ni la moindre hésitation (1).

---

(1) II *Machabées*, xv, 22-24.
(2) *Ibid.*, xv, 25-29.

La prière est encore la plus efficace et la plus puissante des causes secondes, parce que tour à tour elle provoque leur action ou elle l'empêche d'éclater. A la voix de Moïse, les flots de la mer se séparent et se dressent comme une muraille pour ouvrir un passage aux Israélites, puis se rejoignent pour engloutir les Égyptiens (2). A la voix de Samuel, en plein été, la foudre et la pluie tombent sur les froments mûrs (3). A la voix d'Élie, la terre trois ans reste sans rosée ; puis, à sa demande, les nuages s'accumulent, crèvent et une eau abondante inonde le sol desséché (4).

La prière, enfin, remplace la plupart des causes secondes, que celles-ci soient naturelles ou surnaturelles. Un malade est désespéré, la prière d'un saint le sauvera ; un champ est stérile, la prière d'un saint le rendra fécond ; une source est tarie, la prière d'un saint la fera de nouveau couler. Vous croyez au Dieu de l'Évangile, mais vous êtes seul : autour de vous, pas un homme pour vous plonger dans la piscine d'où vous sortirez chrétien. Appelez l'Esprit-Saint par vos prières et par vos désirs : l'Esprit-Saint vous baptisera secrètement et réellement. Vous avez mal fait, vos fautes pèsent lourdement sur votre conscience, vous voudriez être délivré de cet humiliant fardeau, mais il vous est impossible d'approcher le prêtre chargé de remettre les péchés : offrez à Dieu une prière pleine de repentir et pleine de larmes, vous recevrez votre pardon. Vous brûlez d'aller vous asseoir à la table du Sauveur et de manger à son banquet, hélas! vous êtes loin de tout sanctuaire et de tout autel : invoquez l'hôte des tabernacles avec un cœur chaud, innocent, et vous goûterez les grâces et les douceurs de la sainte communion. Étendu au fond d'un ravin, vous agonisez. Qu'il vous serait doux d'entendre le ministre du Christ vous adresser des paroles rassurantes, de le voir répandre sur vous les onctions qui, à l'heure suprême, nous arment contre les terreurs de la mort! Mais un lugubre silence répond à la détresse de votre voix. Criez vers Dieu, consacrez-lui votre dernier souffle et les derniers battements de votre cœur : il prendra votre âme entre ses mains et y versera la résignation, la force et l'espoir.

---

(1) *Actes*, I, 12-14 ; II, 1-4.
(2) *Exode*, XV, 15-31.
(3) I *Rois*, XII, 17.
(4) III *Rois*, XVII, 1-7 ; XVIII, 44-45.

Ainsi, Messieurs, dans ces extrémités dramatiques que tant des nôtres ont connues depuis quatre ans, dans l'abandon absolu où tous les secours manquent, il nous reste un refuge, la prière, qui remplace tous les autres agents de la création.

En pensant que des êtres jeunes à qui nous étions enchaînés par les liens les plus nobles et les plus tendres ont succombé sans entendre un mot d'affection, sans apercevoir un visage ami, nous ressentons une indicible douleur. Messieurs, ne l'oublions pas : ceux que nous pleurons ont prié, et Dieu les a mieux assistés que nous n'aurions pu le faire nous-mêmes. Cette espérance pleine de certitude doit être pour nous une vive et suave consolation.

Les autres causes secondes ont un champ limité ; leur vertu ne s'étend qu'à des effets déterminés, celle de la prière est universelle. Dans le cours des événements qui remplissent la vie des individus et la vie des peuples, la prière a une part considérable. L'homme qui pourrait suivre son histoire n'arriverait pas à compter les bienfaits qu'elle nous a obtenus, les tribulations qu'elle nous a épargnées. Que de malheureux auraient péri, si, chaque jour, le Père céleste n'avait entendu cette demande : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ! » Que de chutes nous attendaient si, chaque jour, ces vœux n'étaient montés vers l'Éternel : « Ne nous laissez pas succomber à la tentation ! » Que de fléaux auraient fondu sur nous si chaque jour nous n'avions répété ensemble : « Délivrez-nous du mal ! » Que d'âmes se seraient endurcies dans le péché, si, au milieu de leurs faiblesses et de leurs infidélités, elles n'avaient murmuré de temps en temps : « Seigneur, ayez pitié de moi ? » Combien d'autres auraient expiré dans l'impénitence, si elles n'avaient gardé l'habitude de murmurer devant la Vierge : « Priez pour nous, maintenant et à l'heure de notre mort? »

Nous connaîtrons seulement dans la gloire les avantages spirituels ou temporels que nous ont valus nos prières, les prières des autres et surtout les prières de Jésus-Christ. « On ne se trompe pas, dit Bossuet, quand on attribue tout à la prière, Dieu qui l'inspire ne lui peut rien refuser (1). » On ne se trompe pas, car notre prière nous revêt à certains égards de cette puissance souveraine qui commande à l'univers et à laquelle finalement rien ne résiste : la puissance de Dieu (2).

Après cela, vous penserez peut-être que l'efficacité de la prière suppose une série ininterrompue de miracles. Mon enseignement n'a pas cette signification. Certes, parfois, nous demandons très légitimement des prodiges que Dieu se plaît à nous accorder. Mais en dehors de ces cas exceptionnels, la prière a une efficacité ordinaire, continue, et pour ainsi dire naturelle. Elle a son rôle dans le plan de Dieu comme les astres qui éclairent les jours, qui font germer les plantes, s'épanouir les fleurs et mùrir les fruits. Elle produit ses effets comme le figuier produit des figues, comme le baptême produit des chrétiens. Lorsqu'elle domine les autres causes, son triomphe, à moins de circonstances particulières, n'est pas un miracle ; il s'explique comme l'action de l'huile ou de l'eau sur le feu, comme la victoire d'une force supérieure sur une force inférieure.

---

(1) Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.

(2) « La foi donc et la prière sont toutes-puissantes, et revêtent l'homme de la toute-puissance de Dieu. » Bossuet, *Méditations sur l'Evangile*, dernière semaine, 21e jour.

Vous penserez peut-être aussi que l'efficacité de la prière est moins évidente que je ne l'ai prétendu, qu'en réalité le Ciel est généralement sourd à nos vœux. En considérant la prière comme une cause seconde, nous avons implicitement affirmé qu'elle est soumise aux lois qui régissent les causes secondes. D'abord l'activité qui ne s'exerce pas dans certaines conditions se dépense en pure perte. Nos prières manquent trop fréquemment, hélas! des qualités qui les rendraient fructueuses. Tantôt nous demandons mal, parce que dans nos colloques avec Dieu nous n'apportons ni recueillement, ni confiance, ni attention, ni charité. Alors la prière est sans valeur, c'est un acte machinal qui n'atteint pas Dieu et non l'ascension de l'âme vers lui. Tantôt nous demandons des biens que nous croyons utiles et qui, en réalité, nous sont nuisibles. En refusant de nous écouter, Dieu montre un miséricordieux souci de nos intérêts : médecin plein de sagesse, il connaît mieux que nous les remèdes qui conviennent à notre infirmité. « *Quid enim infirmo sit utile, magis novit medicus quam ægrotus* (1). » Tantôt nos vœux ne suivent pas l'ordre voulu par Dieu. La prière est faite pour obtenir la vie éternelle et les grâces nécessaires à ceux qui veulent y parvenir. Cherchez d'abord le royaume des cieux, le reste vous sera donné par surcroît. A ce point de vue, les biens temporels n'ont de prix que dans la mesure où ils se rapportent au salut. Facilement ils deviennent une occasion de mal faire et un principe de perdition ; facilement, nous les aimons jusqu'à oublier la béatitude : en nous en privant, Dieu nous arrache à de mortels dangers.

Enfin, Messieurs, ne nions pas l'efficacité de la prière parce que Dieu ne nous exauce pas sous la forme qui nous paraissait désirable, ni à l'heure de notre choix. Quand il ne nous accorde pas la faveur que nous souhaitons, il nous en accorde une autre. Il ne permet pas que soit éloigné de son Fils le calice amer de la Passion, mais il envoie un ange qui réconforte l'âme de Jésus ; il ne délivre pas Paul de ses humiliantes tentations, mais il soutient l'Apôtre qui sort de ces luttes plus grand et plus pur. Dieu ne nous exauce pas toujours à notre heure, c'est encore vrai. Toutefois en remettant ses secours à un autre jour, il prend nos intérêts mieux que nous-mêmes. Son retard nous fait sentir la dureté du combat et la difficulté de la victoire ; nous présumons moins de nos forces en constatant leur insuffisance et nous échappons à l'orgueil qui serait la cause de notre défaite. Ainsi, selon la pensée de saint Augustin, il nous assiste quand il semble nous abandonner, il nous écoute quand il semble sourd à nos supplications et ses délais mêmes sont une grâce. « *Et cum differt adest, et quod differt adest, et differendo adest* (1). » Je résume ma doctrine en ces mots de saint Thomas : « La prière est toujours exaucée lorsque, avec amour et persévérance, l'homme demande pour lui-même des biens nécessaires au salut (2). »

---

(1) S. AUGUSTIN. Cf. S. THOMAS, IIª IIªᵉ, q. LXXXIII, art. 15, ad 2ᵘᵐ.

Au terme de ce discours, je suis ému par une pensée qui augmente ma confiance dans la prière. L'Évangile ne contient pas seulement des préceptes et des conseils, il contient aussi des faits qui sont, pour ainsi dire, un commentaire et une application de la doctrine. Jésus-Christ insiste auprès de nous sur la puissance et la nécessité de la prière, mais, au cours de son apostolat, il prouve par sa conduite que la prière possède réellement l'efficacité qu'il lui attribue. Partout, en effet, à Jérusalem, au bord des lacs, au désert, dans les bourgades de Galilée, au pays de Tyr et de Sidon, des solliciteurs l'abordent et le suivent. Qui sont ces solliciteurs? Des gens de toute origine, de toute qualité : des publicains, des pauvres, des pécheurs, des Juifs, des Chananéens, des femmes adultères. Que réclament-ils du Sauveur? Les grâces les plus diverses. Les uns demandent du vin pour que leur banquet nuptial s'achève dans la joie, les autres la guérison d'un lépreux, d'un possédé, d'un paralytique, d'un aveugle, d'un muet, d'un sourd ou la résurrection d'un mort ; ceux-ci voudraient obtenir le pardon de leurs fautes, une augmentation de foi, ceux-là une place dans le royaume des cieux. Ce qui me frappe, me touche et me console, c'est que Jésus écoute tous ceux qui s'adressent à lui. En dehors de quelques vœux où l'on voit apparaître les ambitions terrestres de ses disciples, il exauce immédiatement les moindres supplications. Souvenons-nous, Messieurs, de cet accueil plein de bonté, demandons beaucoup à Jésus et à son Père, demandons-lui avec foi, avec constance, l'expérience confirmera notre enseignement, nous comprendrons et nous verrons bientôt par la pratique, que la prière est efficace et qu'elle mérite l'estime où la tient la véritable religion.

---

(1) *Sermo* 163, n° 7.
(2) IIª IIæ, q. LXXXIII, art. 15, ad 2um. Cf. Append., N. 7, p. 321.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA GRANDEUR DE LA PRIÈRE

SOMMAIRE

Hommage au Cardinal Amette revenant de Rome. — Disproportion apparente entre la prière et les effets que nous lui attribuons. En montrant la grandeur de la prière, on prouvera que cette disproportion n'existe pas, p. 123-124.

I

1. Pour l'observateur superficiel, la prière est une parole.

a) Quand même la parole ne serait qu'un vague bruit et quand même la prière ne serait qu'une parole, nous n'aurions pas le droit de dire que la prière est sans vertu. Dieu se plaît à tirer des merveilles d'éléments infirmes : exemples dans la nature, p. 124-125.

b) La parole humaine est une grande chose. Sa puissance dans le monde. A quelle profondeur elle nous atteint. Sa fécondité pour le bien et pour le mal. La parole évangélique. La parole humaine sous forme de négation, de blasphème, offense Dieu. Pourquoi ne le toucherait-elle pas sous forme de louange ou d'invocation? Rôle excellent dans le culte extérieur de la prière vocale qui consacre à Dieu une de nos plus belles facultés, qui excite la piété, qui exprime notre foi et notre dévotion, p. 125-127.

2. La prière est l'ascension de l'âme vers Dieu.

a) L'âme est sur la terre la plus belle des créatures. Dimensions de l'âme qui, d'une certaine façon, est infinie. Abîmes de nos pensées et de nos sentiments. Prix que nous attachons à une âme, prix qu'y attache Dieu lui-même. L'âme humaine est l'enjeu des luttes séculaires qui se livrent ici-bas. Le Christ ne croit pas acheter trop cher les âmes en mourant pour elles, p. 127-129.

b) Prier, c'est invoquer Dieu de toute notre âme. L'invoquer de toute notre âme, c'est l'invoquer avec tout notre esprit, avec tout notre cœur, c'est lui offrir en hommage tout notre être intérieur et lui déclarer que, malgré la noblesse qui nous vient de notre, âme nous avons besoin de lui, nous sommes dépendants de lui. Importance de cet hommage même quand il procède d'un pécheur, p. 129-131.

II

La prière pleinement chrétienne est celle de l'âme sanctifiée par la grâce.

1. Richesses de l'âme en état de grâce.

a) Changement opéré dans l'âme par la grâce. Transfiguration de l'essence de l'âme et de ses facultés. Sublimité des actes émanés d'une âme en état de grâce. La prière étant de ces actes contient des notes et des vibrations d'une telle intensité, que notre organisme résiste avec peine aux secousses qu'elle entraîne. La prière des saints et du Christ, p. 131-132.

b) La grâce est dans nos veines comme le sang de Dieu. Comment par la grâce nous devenons fils de Dieu. Le cri du sang. Son action sur les pères et sur les mères, fussent-ils dénaturés. Raison de cette puissance. La communauté de sang établit entre les parents et les enfants un fil de transmission.

Application de cette philosophie aux rapports des justes avec Dieu. Les justes par la grâce plus près de Dieu, plus chers à Dieu que les enfants ne sont près de leurs parents et chers à leurs parents par le sang. La mère et les frères de Jésus sont ceux qui font la volonté du Père, p. 132-134.

c) Conséquences : nos prières ont auprès de Dieu plus de crédit que les prières des enfants auprès des parents. Forme persuasive sous laquelle Notre-Seigneur nous enseigne cette vérité, p. 134-135.

2. *a*) Par la grâce nous ressemblons au Christ, bien que nous ne soyons fils de Dieu que par adoption et que le Christ le soit par nature. Efficacité de l'adoption divine. Jésus, image du Père ; le juste, image de Jésus. Dieu retrouve en nous quelque chose de son Fils unique, nous sommes d'autres Christs. Il retrouve dans notre voix et dans nos supplications la voix et les supplications de Jésus. Empire que Jésus exerce sur son Père par ses prières, p. 135-136.

b) Nous formulons nos prières au nom de Jésus. Vertu de ce nom auguste. Miracles accomplis par l'invocation du nom de Jésus. Nos ennemis ont peur de ce nom. Le Sanhédrin défend de prononcer ce nom. Aujourd'hui nos adversaires veulent partout l'effacer. Autorité du nom de Jésus devant le Père. « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom il vous l'accordera », p. 136-138.

3. Le Saint-Esprit apporte une dernière perfection à la prière du juste : la sagesse.

a) La grâce régnant sur nos âmes, le Saint-Esprit y habite. *Nous ne savons ni ce que nous devons demander, ni comment il faut le demander.* L'Esprit-Saint nous suggère ce qu'il faut désirer et demander, comme il suggère aux apôtres ce qu'il faut penser et dire. Il nous enseigne la manière d'interpeller Dieu comme il enseigne aux apôtres la manière de convaincre les hommes, p. 138.

b) Le Saint-Esprit parle dans les apôtres Il prie dans les justes et par les justes Il demande pour les justes et par les justes en formant au fond de nos cœurs les surnaturels gémissements que nous employons pour exprimer nos plus ardents désirs. Arguments et mots surhumains que l'Esprit inspirait aux vierges et aux martyrs. Quelque chose d'analogue dans la prière. Par nos lèvres et par nos âmes un Dieu parle avec toute sa force et toute sa science à un Dieu, p. 138-139.

c) Merveilleux effets de la prière des saints d'après l'Apocalypse. Les cieux se taisent quand les saints prient. A peine Dieu a-t-il respiré les parfums qui s'appellent les prières des saints que la terre s'ébranle et que les événements changent de face, que le monde entier se transforme, p. 139-140.

Donner à la prière une place dans notre vie *personnelle*. La lui donner quotidiennement. La lui donner plus large aux heures graves de notre vie.

Donner une place à la prière dans notre vie *domestique*. Les secours que nous obtient la prière sont nécessaires à la famille.

Donner une place à la prière dans la vie *nationale*. Les peuples ont besoin de la protection que Dieu leur accorde s'ils le prient, p. 140-142.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA GRANDEUR DE LA PRIÈRE

Éminentissime Seigneur (1),

Depuis le jour où le vénérable cardinal Richard vous appela près de lui, vous avez présidé toutes les conférences de Notre-Dame, encourageant d'un regard, où la bienveillance soutenait l'attention, l'auditoire et le prédicateur. Cette année, pour la première fois, votre trône, pendant trois semaines, est resté vide. Notre déception eût été grande si nous n'avions su que vous alliez présenter au suprême Pasteur des chrétiens les hommages de notre admirable diocèse, et, aux conseils de l'Église, les vœux de notre patrie. Nous saluons votre retour avec la joie des enfants qui retrouvent un père et apprennent en le retrouvant, que le Vicaire infaillible du Christ va inscrire parmi les saints, Jeanne d'Arc, l'ange sauveur de la France.

Soyez béni, Eminentissime Seigneur, qui nous rapportez ce mémorable décret dans les plis de votre pourpre, et, vive Dieu qui, au lendemain de nos ineffables douleurs, nous ménage tant de gloire et tant de consolation !

---

(1) S. Ém. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

MESSIEURS,

La prière est une cause à laquelle la Providence a conféré une efficacité pour ainsi dire universelle. Des esprits s'étonnent d'apercevoir si peu de proportion entre cette cause et les effets que nous lui attribuons. Est-il possible qu'un acte si modeste, si facile, réveille les puissances de l'ordre naturel et surnaturel, ajoute à leur vertu et ait au ciel comme sur la terre le retentissement dont nous avons parlé ? J'essayerai, Messieurs, de répondre aujourd'hui à cette question en vous montrant la grandeur de la prière.

I

Pour l'observateur superficiel, la prière est une parole, un discours qui retentit aux oreilles d'autrui. Et qu'est-ce qu'une parole humaine ? Un vain bruit.

Messieurs, quand même la prière ne serait qu'une parole et quand même la parole ne serait qu'un vague son, nous n'aurions pas le droit de dire que notre enseignement de dimanche dernier est inacceptable. Nous sommes, nous, obligés d'employer de grands moyens pour obtenir de grands effets ; c'est un signe de notre faiblesse. Dieu qui est créateur, qui avec du néant fait de l'être, de la vie, des âmes, des anges, se plaît, au contraire, à tirer des merveilles d'éléments infirmes : c'est un signe de sa puissance. Les phénomènes dont le monde est le théâtre nous sembleraient incroyables, si quotidiennement ils n'éclataient sous nos yeux. Je vous le demande, comment expliquez-vous qu'un grain de froment en produise cent, qu'un chêne naisse d'un gland, qu'un infiniment petit détruise un organisme gigantesque, sinon par la mystérieuse puissance de Dieu?

Mais la parole humaine est une grande chose ; son empire est immense. Constamment elle nous jette dans l'admiration ou le désespoir; elle nous rend la joie, la paix ; elle nous couvre de gloire ou elle nous abreuve de honte ; elle nous trouble, elle nous épouvante, elle nous déchire, elle nous exaspère, elle nous accable et nous tue. Tel mot est pour nous inoubliable, qu'il ait pénétré en notre cœur comme une flèche empoisonnée, ou qu'on l'ait versé comme un baume sur notre âme meurtrie. Tel mot sert de signal aux massacres, à la destruction, à l'incendie et déchaîne les révolutions les plus barbares ; tel autre désarme la fureur des multitudes, endort leurs rancunes, arrête l'effusion du sang. La parole n'est-elle pas le moyen employé par les tribuns pour entraîner les masses à l'assaut du pouvoir ou de la liberté?

N'est-ce pas l'instrument auquel recourent le bien et le mal pour se propager ? Il est des phrases de Voltaire qui aujourd'hui encore répandent dans les esprits le doute, le goût du blasphème et de l'incrédulité, et il en est des docteurs et des saints qui, au contraire, raniment en nous la foi et y ramènent la certitude. C'est avec la parole évangélique que Jésus-Christ nous initie à la vérité de sa doctrine, c'est par la parole sacramentelle qu'il nous communique la vertu de sa passion. Sans doute son verbe est plus pénétrant que le nôtre, cependant le nôtre agit sur les pensées et il en modifie le cours ; il agit sur les affections et il en change la direction (1).

La parole, qui atteint si réellement nos semblables, atteint Dieu lui-même. Chaque jour, en nous frappant la poitrine, nous nous accusons des offenses qu'elle lui a causées. Lorsqu'en effet elle éclate en injures, en négations, en blasphèmes, elle blesse l'Être souverain. Pourquoi ne le toucherait-elle pas lorsqu'elle exhale en sa présence une adoration? Dieu a la haine de la langue menteuse, pourquoi n'entendrait-il pas les accents de la langue sincère? Pourquoi une voix suppliante n'apaiserait-elle pas Celui qu'une voix orgueilleuse a irrité? Tournée contre Dieu, la parole est capable de l'outrager gravement ; employée à son service, elle l'honore au même degré. Dans le culte extérieur dont nous avons dit l'importance, la prière vocale est ce qu'il y a de plus noble. Les génuflexions, les inclinations, les prostrations consacrent à Dieu la force motrice qui nous est commune avec les créatures inférieures; la prière vocale lui consacre une plus belle faculté, une faculté qui tout en demeurant d'ordre physique nous distingue cependant des êtres sans raison. Elle excite puissamment la piété. A mesure que nous récitons les versets des psaumes, les demandes de l'oraison dominicale, l'esprit devient plus attentif, il s'éclaire, il se dégage des sens et s'élève vers les réalités invisibles; puis le cœur s'échauffe et peu à peu se répand en désirs pleins de ferveur. Après avoir stimulé la dévotion, la prière vocale l'exprime aussi plus parfaitement que tous les gestes auxquels nous pourrions recourir. Le culte est, dit saint Thomas, une protestation de foi. Mais c'est par la parole que nous affirmons le mieux notre foi et que nous prouvons explicitement à Dieu combien nous lui sommes attachés et combien, devant les hommes, nous sommes fiers de le servir.

---

(1) Append., N. 1, p. 321.

La prière ne fût-elle qu'une parole, nous n'aurions pas le droit de la dédaigner, ni de dire qu'elle laisse Dieu indifférent, mais elle est bien autre chose. C'est l'âme même opérant son ascension vers Dieu. *Ascensio mentis ad Deum* (1). Or, l'âme est une créature sans égale sur la terre, un monde plus vaste que le monde. La Bible la compare à la mer dont les flots sont innombrables et dont les bords sont séparés par d'immenses espaces. L'image n'est pas assez hardie, l'âme est un océan qui n'a point de rivage, un royaume qui n'a point de frontières; si loin qu'elle s'étende, elle peut s'étendre plus loin; je découvre en elle quelque chose d'infini. Ses dimensions, je les retrouve dans toutes ses facultés, car l'intelligence et la volonté sont des abîmes que l'infini seul peut combler. Cette puissance apparaît dans ses pensées sans limites, dans ses passions sans mesure, dans ses insatiables désirs, dans ses insondables douleurs. L'âme est donc ici-bas un domaine immense et sublime. L'on perdrait moins en perdant l'univers qu'en perdant une âme; l'on est plus riche en possédant une âme qu'en possédant la terre et les cieux : en se donnant, une âme donne plus que si elle nous donnait tout ce qui, à part les anges, est sorti des mains de Dieu. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jésus-Christ lui-même : « Que sert à l'homme de gagner le monde entier s'il perd son âme (1)? » Nous reconnaissons cette vérité, Messieurs, et ce que nous nous disputons avec le plus d'acharnement, c'est l'âme humaine. L'âme humaine est l'enjeu des luttes séculaires que se livrent les souverains, les peuples, les philosophies, les sectes, les religions. Dominer les âmes, régner sur les âmes, entraîner les âmes, imposer aux âmes nos idées, nos vouloirs : telle est notre suprême ambition. Les conquérants maîtres des territoires sans devenir maîtres des âmes ont toujours manifesté leur colère et leur déception. Dieu lui-même attache aux âmes un prix incroyable : il n'estime pas les avoir payées trop cher en livrant son Fils à la mort pour les gagner, et comme récompense de son ineffable sacrifice, Jésus-Christ ne demandait que des âmes.

---

(1) Append., N. 2, p. 321.

---

(1) S. Matth., xvi, 26.

Vous comprendrez maintenant que la prière renferme une véritable grandeur. Dans la prière, en effet, c'est de toute notre âme que nous implorons Dieu, c'est toute notre âme que nous appliquons à son service, c'est par tout l'effort de notre âme que nous nous élevons vers lui. En priant de toute notre âme, nous prions avec notre esprit : nos pensées cherchent Dieu, et, soutenues par l'attention, elles contemplent Dieu et elles s'attachent à lui. En priant Dieu de toute notre âme nous le prions avec tout notre cœur, c'est-à-dire avec nos désirs, nos affections, nos craintes, nos joies, nos douleurs. En priant Dieu de toute notre âme, nous recueillons toutes nos énergies intérieures pour les concentrer sur lui. Ainsi, dans la prière, l'âme absorbée par la pensée de Dieu aspire à Dieu, se consume aux pieds de Dieu. Plus vaste que l'univers, elle dit à Dieu : « *Substantia mea* *tanquam nihilum ante te;* ma substance est comme un néant devant vous (1). » D'une richesse dont rien n'approche dans la création terrestre, elle crie : « *Egenus et pauper sum ego;* près de vous, ô Dieu ! je me sens pauvre et misérable (2). » On exalte constamment la force, la lumière, le bonheur qu'elle trouve en elle-même, et, à l'heure de la prière, elle murmure à Dieu : « Sans vous, je succombe sous le poids de ma faiblesse, je me perds dans les ténèbres, je m'épuise dans la souffrance et dans les larmes, vous seul êtes mon soutien et mon refuge, vous seul pouvez m'éclairer, me consoler et me rendre heureuse. » Quel hommage ne renferment pas des aveux venant d'une créature aussi parfaite ! « La prière, dit saint Thomas, est un acte sublime, car nous y honorons Dieu, nous nous soumettons à Dieu, nous recourons à lui, en professant que nous avons besoin de lui comme de l'auteur de tous les biens. *Per orationem autem homo Deo reverentiam exhibet, in quantum scilicet ei se subjicit, et profitetur orando se eo indigere sicut auctore suorum bonorum* (3). » Je ne m'étonne pas après cela que Dieu prenne en considération la prière pieuse et persévérante des pécheurs. Il ferme les yeux sur leurs fautes qu'il hait, il exauce leurs âmes qu'il aime.

---

(1) *Psaume* XXXVIII, 6.
(2) *Ibid.*, CVII, 22.
(3) II^{a} II^{ae}, q. LXXXIII, art. 2.

Orationem peccatoris ex bono naturæ desiderio procedentem Deus audit (1).

II

Jusqu'ici, dans ce discours, il a été surtout question de la prière envisagée au point de vue naturel, de la prière telle qu'elle apparaît chez tous ceux qui connaissent Dieu et qui l'invoquent. La prière chrétienne comporte une autre perfection. La prière pleinement chrétienne est celle de l'âme sanctifiée, celle qui puise ses qualités spéciales dans la grâce (2).

La grâce opère en nous un changement radical : elle fait subir à notre âme une transfiguration dont, en ce monde, nous ne pouvons comprendre la sublime réalité. Elle en creuse le fond, elle en élargit les contours, elle en augmente la force, elle en élève toutes les facultés. Au contact de la grâce, l'esprit, le cœur, la volonté se dilatent, la nouvelle créature, dont parlent les saints livres, se montre rayonnante de grandeur, d'énergie, de beauté. Ses actes se ressentent de cette noblesse, leur fécondité apparaît à mesure que les principes dont ils émanent baignent plus complètement dans les eaux régénératrices de la grâce. Par suite, la prière qui procède de l'âme sainte est d'une essence bien supérieure à la prière qui procède de la nature. Elle trouve des notes et des vibrations d'une telle intensité que notre frêle constitution résiste avec peine à ses secousses. A vous, disciple bien-aimé, à vous, Apôtre des Gentils, à vous, Thomas d'Aquin, Catherine de Sienne, Thérèse de Jésus, Jean de la Croix, à vous surtout, ô Maître adorable, de nous dire la puissance d'une prière à laquelle vous n'avez pu vous livrer sans être épuisés et sans vous pâmer !

---

(1) IIª IIªᵉ, q. XXXIII, art. 16.
(2) Append., N. 3, p. 322.

Il faut aller plus loin. La grâce est dans nos âmes comme le sang de Dieu : *semen Dei*. Naissant à la vie de la grâce, nous naissons de Dieu, nous partageons sa nature, nous sommes de sa race, nous devenons ses fils. En quel sens faut-il entendre ces enchanteresses paroles de saint Pierre, de saint Jean, de saint Paul ? J'ai essayé de vous le dire en 1910. Ce qui nous importe, c'est de savoir que, dans la maison de Dieu, nous ne sommes ni des étrangers, ni des hôtes de passage. Lorsque montent vers lui nos voix suppliantes, Dieu entend le cri de son sang et la plainte de sa postérité. Quelle action exerce le cri du sang sur un père, sur une mère, fussent-ils dénaturés ! Ils se réveillent, ils s'arrachent à leur égoïsme, ils courent, ils volent en bravant tous les dangers au secours de l'enfant dont ils ont reconnu l'appel. Et pourquoi les joies, les craintes, les douleurs, les espoirs des enfants ont-ils une répercussion si rapide et si violente dans le cœur des parents ?

Parce que la communauté de sang établit entre eux un fil de transmission qui porte immédiatement aux uns les émotions des autres. Plus ce fil est fort, vivant, intime, et plus il y a de solidarité entre ceux qu'il relie. Mais Dieu est plus attaché aux justes en possession de la grâce que les parents ne sont attachés à leurs héritiers. Un père, une mère sont capables d'oublier le fruit de leurs entrailles, Dieu n'oublie pas les justes. « Mon père et ma mère m'ont abandonné, disait David, mais Jéhovah m'a recueilli ; *pater meus et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me* (1). » O mystère ! nous sommes plus près de Dieu par la grâce que Marie n'est près de Jésus par la nature. Nous n'oserions pas risquer de telles paroles si le Sauveur ne les avait prononcées le premier. C'était en Galilée : entouré de la foule, Jésus réfutait les Scribes. Un homme s'approcha de lui : « Votre mère et vos frères sont là dehors, dit-il, et vous cherchent. » Jésus répondit : « Qui est ma mère, qui sont mes frères ? » Et il ajouta en désignant ses disciples : « Voici ma mère et mes frères, car quiconque fait la volonté de mon Père des cieux, celui-là est mon frère, ma sœur et ma mère (2). » Plus tard, c'était au pays de Galaad, Jésus avait guéri des aveugles et chassé des démons ; en proie à un indescriptible enthousiasme le peuple s'écriait : « Jamais on n'a rien vu de semblable en Israël (1). » Une femme se fit l'interprète de tous : « Heureuses, dit-elle, les entrailles qui vous ont porté, et les mamelles qui vous ont allaité. — Oui, sans doute, répliqua Jésus, mais plus heureux encore ceux qui écoutent et gardent la parole de Dieu (2). »

---

(1) *Psaume* XXVI, 10.
(2) S. MATTHIEU, XII, 48-50.

Ces discours, Messieurs, nous prouvent combien sont aimées de Dieu les âmes sanctifiées par sa grâce, et de quel prix doivent être à ses yeux les prières qu'elles lui adressent. Ne nous lassons pas d'écouter Celui qui est la lumière du monde. Il nous a enseigné qu'en devenant surnaturellement justes nous sommes plus chers au ciel que les enfants ne le sont à leur père ; il nous enseigne maintenant que nos prières ont auprès de Dieu plus de crédit que celles des enfants auprès de leur père. Vous connaissez la forme persuasive sous laquelle il essaie de faire pénétrer cette vérité dans l'âme de ses auditeurs. « Quel est, dit-il, parmi vous, l'homme à qui son fils demandera du pain et qui lui offrira une pierre ? Et si le fils demande un poisson, le père lui donnera-t-il un serpent ? Et si le fils réclame un œuf, le père lui présentera-t-il un scorpion ? Si donc vous, tout méchants que vous êtes, vous savez donner à vos enfants de bonnes choses, combien plus votre Père céleste donnera-t-il l'Esprit-Saint à ceux qui le lui demandent (1). »

---

(1) S. Matthieu, IX, 27-34.
(2) S. Luc, XI, 27-28.

La prière doit une autre dignité aux rapports du juste avec Jésus-Christ. Le juste ressemble au Christ et prie au nom du Christ.

Il ressemble au Christ. Il est vrai : nous ne sommes, en vertu de la grâce, fils de Dieu que par adoption, mais cette adoption nous élève au point que nous devenons semblables à Jésus, fils de Dieu par nature. L'homme qui adopte un enfant peut bien lui donner son nom, sa fortune, il ne peut pas lui donner le tempérament, le caractère, les traits, les vertus du fils qu'il a engendré et qui tient de lui sa chair et sa substance. Ce que l'homme ne peut pas, Dieu le fait. Jésus est l'image du Père, le juste est l'image de Jésus : *prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui* (2). Ainsi, dans la famille spirituelle du Sauveur, tous se ressemblent et Jésus est l'aîné de beaucoup de frères. *Ut sit ipse primogenitus in multis fratribus* (3). Ainsi, par la grâce, le chrétien devient un autre Christ. Il ne se présente pas à Dieu, sans que Dieu retrouve en lui, proportion gardée, la physionomie et la beauté surnaturelles de son premier-né, sans qu'il retrouve dans sa voix, dans ses accents, dans ses supplications, la voix, les accents, les supplications de Jésus. Mais quelle considération n'a-t-il pas pour les demandes que lui adresse Jésus ? Jésus ne nous l'a-t-il pas révélé ? Avant de ressusciter Lazare, pendant que Marthe, Marie et leurs amis attendaient avec une inexprimable inquiétude, le Sauveur levant les yeux au ciel disait : « Mon Père, je vous rends grâces de ce que vous m'avez écouté. Pour moi, je savais que vous m'écoutez toujours (1). » Saint Paul nous a rappelé cette doctrine avec une vive émotion. Parlant de son Maître, il s'exprime ainsi : « Aux jours de sa chair, ayant offert à celui qui pouvait le sauver de la mort des prières et des supplications avec un grand cri et des larmes, il a été exaucé (2). » Plus tard il écrit : « Jésus est toujours vivant, et il intercède victorieusement pour nous. *Semper vivens ad interpellandum pro nobis* (3). »

---

(1) S. Luc, x, 11-13.
(2) *Romains*, viii, 29.
(3) *Ibid.* Cf. Append., N. 4, p. 323.

Ce qui ajoute encore à la grandeur et à l'autorité de notre prière, c'est que nous la formulons au nom de Jésus. Ce n'est pas, en effet, en nous appuyant sur nous-mêmes que nous demandons à Dieu ses faveurs, c'est en nous appuyant sur le Christ et en nous servant de son nom. Et quelle n'est pas au ciel, sur la terre et dans les enfers, la vertu de ce nom auguste devant lequel tout genou fléchit (1)? « En mon nom, vous chasserez les démons, vous parlerez des langues nouvelles, vous prendrez les serpents sans craindre leur venin, si vous buvez quelque poison, il ne vous fera pas de mal, vous imposerez les mains aux infirmes et vous les guérirez », tel était le langage de Jésus au lendemain de sa résurrection et à la veille de son ascension (2). Il ne nous trompait pas. L'invocation du nom de Jésus opère en ce monde les plus grands miracles. Pierre dit au boiteux étendu à la Belle-Porte du Temple : « Au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche. » Immédiatement le malheureux est debout, entre dans le temple, marche, saute, louant Dieu (3). Aussi nos ennemis ont peur du nom de Jésus. Les juges du Sanhédrin défendent aux apôtres de parler, d'enseigner, d'agir en s'appuyant sur ce nom (4), et aujourd'hui leur postérité s'efforce d'effacer partout, au front des monuments, dans le texte des lois, dans les discours des princes, dans les traités des peuples, dans les écoles, dans les tribunaux, ce nom à la fois si doux et si redoutable. Ce nom est puissant auprès des hommes, il est puissant auprès de Dieu. Celui qui le porte ne se contente pas de dire : « En mon nom, vous ferez ici-bas des prodiges » ; il dit encore : « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, vous l'obtiendrez (1). » C'est pourquoi saint Paul écrivait aux Chrétiens de Colosses : « Sous l'inspiration de la grâce, que vos cœurs s'épanchent en Dieu par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels. Quelles que soient vos paroles ou vos œuvres, faites tout au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rendant grâce par lui à Dieu et au Père (2). »

---

(1) S. Jean, xi, 41-42.
(2) *Hébreux*, v, 7.
(3) *Ibid.*, vii, 25.

---

(1) *Philipp.*, II, 10.
(2) S. MARC, XVI, 18.
(3) *Actes*, III, 6-8.
(4) *Ibid.*, IV, 18 ; V, 28-40.

Enfin, Messieurs, le Saint-Esprit, qui achève toute chose, apporte une dernière perfection à la prière du juste : la sagesse. La grâce s'étant répandue dans nos âmes, le Saint-Esprit habite en nous, devient notre maître, éclaire notre ignorance, soutient notre faiblesse. Nous ne savons ni ce qu'il convient de demander, ni comment le demander Abandonnés à nos seules inclinations, nous souhaitons des biens qui nous sont nuisibles, et, par défaut de raison, notre prière perdrait son autorité. Mais l'Esprit est là : il nous apprend ce qu'il faut désirer comme il apprend aux apôtres ce qu'il faut penser ; il nous suggère ce qu'il faut demander comme il suggère aux apôtres ce qu'il faut dire ; il enseigne à tous les chrétiens la manière d'invoquer Dieu, comme aux apôtres la manière de convaincre les hommes. La deuxième année de son ministère, Jésus ayant réuni autour de lui ses douze disciples, leur donnait ces instructions : « Vous serez, à cause de moi, conduits devant les gouverneurs et devant les rois pour me rendre témoignage en leur présence et en présence des Gentils. Quand on vous livrera, ne vous préoccupez pas de savoir comment vous parlerez, ni de ce que vous devrez dire : ce que vous devrez dire vous sera donné à l'heure même. Car ce n'est pas vous qui parlerez ; mais c'est l'Esprit de votre Père qui parlera en vous (1). » Saint Paul applique à nos entretiens avec le Dieu du ciel ce que Jésus a enseigné de nos rapports avec les juges de la terre. « L'Esprit vient en aide à notre infirmité : nous ne savons que demander en priant, l'Esprit demande pour nous (2). » Il demande pour nous et il demande par nous, en formant au fond de nos cœurs les gémissements ineffables que nous employons pour exprimer nos plus ardents, nos plus légitimes, nos plus saints désirs (3). Les vierges et les martyrs trouvaient des arguments et des mots dont la surhumaine beauté jetait dans la stupéfaction leurs ennemis et leurs bourreaux. Ceux-ci plus d'une fois reconnurent qu'un Dieu parlait par la bouche des héroïques accusés. Quelque chose d'analogue se passe dans la prière qu'inspire le Saint-Esprit : par nos lèvres et par nos âmes un Dieu parle avec toute sa science, avec toute sa force à un Dieu. Est-il étonnant, dans ces conditions, que nous soyons écoutés? Est-il étonnant que la Providence fasse entrer dans ses desseins un acte rayonnant de tant de grandeur : la prière? Est-il étonnant que, de toute éternité, elle lui ait assigné une place de premier ordre parmi les causes destinées en ce monde à promouvoir son règne? Est-il étonnant, enfin, qu'elle lui ait promis tant de fécondité. L'auteur de l'Apocalypse a usé d'images saisissantes pour nous peindre la sublimité de la prière. Il nous représente le ciel plongé dans un profond silence. *Factum est silentium in cælo* (1). Les habitants de l'heureux royaume retiennent leur souffle et attendent un grand spectacle. Alors, des encensoirs tenus par les anges on voit monter vers le trône de l'Éternel la fumée de parfums exquis. *Ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu Angeli coram Deo* (2). Ces parfums sont les prières des saints. A peine Dieu les a-t-il respirés, que notre monde se transforme : au milieu des voix, des éclairs et des tonnerres, la terre s'ébranle, les événements changent de face. Dieu opère ces bouleversements à la prière des justes, il l'attendait pour les opérer, voulant nous rappeler de quel crédit elle jouit à ses yeux.

---

(1) S. JEAN, XVI, 3

(2) *Coloss.*, III, 16-17.

---

(1) S. MATTH., X, 18-20.
(2) *Romains*, VIII, 26.
(3) Append., N. 5, p. 324.

Ne nous contentons pas de croire à l'efficacité de la prière, Messieurs, ne nous contentons pas de considérer la prière comme un acte plein de grandeur, donnons-lui une place dans notre vie. Dans notre vie personnelle d'abord. Quotidiennement nous avons besoin de lumière, de force, de protection : de lumière pour connaître notre devoir et pour comprendre nos véritables intérêts, de force pour adopter une conduite conforme à la raison chrétienne et y rester fidèle, de protection pour échapper aux dangers de toute nature. La prière du matin et du soir nous obtient le secours régulier, ininterrompu, ordinaire qui nous est indispensable. Puis il y a dans notre existence des heures plus solennelles : les problèmes qu'il faut résoudre sont obscurs, les décisions qu'il faut prendre sont graves, les tentations auxquelles il faut résister sont irritantes, les chagrins qu'il faut supporter sont lourds. Une prière plus attentive, plus chaude, plus longue nous attirera des grâces proportionnées aux circonstances où nous nous débattons. Il est souverainement sage l'homme qui invoque Dieu et le consulte avant de s'engager dans une voie d'où dépend sa destinée, avant de combattre un ennemi dont il ignore les ressources et la perfidie.

---

(1) *Apocalypse*, VIII, 1.
(2) *Ibid.*, VIII, 4.

Que la prière ait sa place dans la vie domestique ! Que le père, avec sa compagne, ses enfants, ses serviteurs, s'agenouille, et, au nom de la famille rassemblée, adresse des adorations, des demandes, des actions de grâces au Dieu qui seul rend les maisons inébranlables! Vous êtes incapables, Messieurs, de remplir votre tâche, de porter sans fléchir le poids de vos responsabilités, de rendre vos épouses heureuses, de former comme il convient vos fils et vos filles et d'assurer leur avenir temporel ou spirituel si Dieu ne vous assiste. Il vous assistera, il vous inspirera, il vous soutiendra, autour de vous il disposera les âmes à recevoir docilement votre direction, pourvu que tous les habitants de votre foyer s'unissent pour l'implorer en commun.

Enfin, Messieurs, la prière doit avoir sa place dans la vie nationale. Nos hommes d'État se noient au milieu de difficultés sans nombre. Au lendemain d'événements glorieux et inespérés, ils ne savent comment profiter de leurs avantages. Puissent-ils le comprendre, les cités et leurs chefs restent dans les ténèbres qui ne reçoivent pas les clartés du ciel. Le gardien des peuples, c'est Dieu, et Dieu garde les peuples qui l'appellent et se consacrent à lui. Je ne veux pas revenir sur la nécessité de la prière publique, je veux seulement le dire une fois de plus, la société périra qui, par un culte unanime et officiel, n'obtiendra pas la bénédiction du Seigneur. *Nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat qui custodit eam.*

SIXIÈME CONFÉRENCE

LE SACRIFICE

SOMMAIRE

Point de culte sans sacrifice. Diverses formes du sacrifice. Le sacrifice, loi impérieuse et primordiale de notre nature. Raisons de cette loi. Le sacrifice signe important et expressif de la religion, p. 149-150.

I

Terme du sacrifice.

1. Le sacrifice est offert à Dieu seul.

a) Il y a des honneurs qui ne sont réservés qu'aux rois, il y en a qui n'appartiennent qu'à Dieu. Le crime de lèse-majesté. Anathèmes du ciel contre quiconque accepte pour lui-même le culte réservé à Dieu, p. 150-151.

b) Les bienheureux refusent nos hosties. L'envoyé du Seigneur n'accepte pas l'holocauste préparé par Manué. L'ange de l'Apocalypse et saint Jean, p. 151.

c) Les apôtres ne tolèrent pas qu'on se prosterne devant eux. Attitude de Paul et de Barnabé à Lystres, p. 151-152.

d) Les vrais croyants ne sacrifient qu'à Dieu. Mathathias ne brûle point d'encens devant les idoles. Les martyrs meurent plutôt que de sacrifier aux créatures. Les chrétiens ne sacrifient ni à la Vierge, ni aux saints, p. 152-153.

2. Raison de cette conduite.

a) En sacrifiant, nous proclamons le souverain domaine sur le monde de celui à qui nous sacrifions. Que le sacrifice ait naturellement ou conventionnellement cette signification, nous nous entendons pour la lui attribuer, p. 153-154.

b) Ce domaine souverain n'appartient qu'à Dieu qui seul est notre Créateur et notre dernière fin. Comme l'enseigne saint Thomas, à Dieu seul revient le sacrifice intérieur et extérieur, p. 154.

II

Le ministre légitime du sacrifice est le prêtre.

1. Dignité du prêtre.

a) L'homme ne peut pas se l'attribuer, il faut être appelé par Dieu. Vocation du Christ. Cette dignité élève le prêtre au-dessus des autres hommes, rend sa personne inviolable, l'affranchit des tribunaux humains, p. 154-155.

b) Ces privilèges concernent le sacrificateur : c'est au prêtre d'offrir les victimes et les holocaustes. Sacrilège de quiconque, sans être prêtre, s'attribue le rôle de sacrificateur. Ozias. La profanation des vases destinés au sacrifice, p. 156-157.

2. Sacerdoce et sacrifice sont choses corrélatives.

a) Doctrine de saint Paul sur le sacerdoce. Le sacrifice parfait de la nouvelle loi est sans valeur s'il n'est pas offert par le prêtre. Inutilité des rites, des paroles, des actes qui, en matière de sacrifice, ne viennent pas du prêtre, p. 157.

b) On voit le sacerdoce et le sacrifice paraître et disparaître en même temps. Enseignement du Concile de Trente. Institution de l'Eucharistie et du sacerdoce chrétien. Disparition simultanée des sacrifices et du sacerdoce de l'ancienne loi. Les protestants sans sacerdoce et sans sacrifice, p. 157-159.

3. Raison de cette connexion. Le sacrifice est un hommage public rendu à Dieu.

a) Il n'est pas offert au bienfaiteur d'un individu ou d'une famille, mais au souverain de l'univers. C'est un acte aussi largement social que possible.

C'est pourquoi il est offert sur un lieu élevé (*altare*), dans de vastes édifices, avec pompe, en présence de la foule, p. 159-160.

b) Il faut un intermédiaire, un ministre pour offrir cet hommage public à Dieu : c'est le prêtre. Le prêtre sacrifie au nom de toutes les créatures. Il incarne tout le peuple. Dans sa sphère, c'est le personnage public par excellence, p. 160-161.

III

La matière du sacrifice.

1. Différence du sacrifice et de l'oblation. Tout sacrifice est une oblation, mais toute oblation n'est pas un sacrifice.

a) La matière de l'oblation est indistinctement une réalité fugitive ou durable, un objet, une prière, le sacrificateur cherche une substance durable, p. 161-162.

b) L'on ne change rien à la matière de l'oblation, on se livre sur la matière du sacrifice à un travail de destruction, Degrés de cette immolation qui va jusqu'à l'holocauste et l'anéantissement. Fureurs sanguinaires des fausses religions, p. 162-163.

2. Raisons de l'immolation.

a) Par l'immolation, on reconnaît la souveraine royauté de Dieu et l'on proteste qu'il a sur toute créature droit de vie et de mort, p. 163-164.

b) L'attitude extérieure de la victime figure les sentiments intérieurs qui doivent être les nôtres. Cette victime tient notre place et nous apprend à pousser l'adoration jusqu'à la mort, p. 164.

3. On entoure la victime d'honneur.

a) On lui impose longuement les mains, on l'investit d'une sorte de délégation. On la couronne, on lui confère une espèce de royauté. Du moins il en est ainsi pour Jésus-Christ qui est acclamé comme roi et qui accepte le titre de roi au moment où il va être crucifié, p. 164-166.

b) Pourquoi? Parce que le sacrifice étant un acte public, il faut que la victime représente le monde. Il faut, pour que le domaine absolu de Dieu sur la création soit affirmé, que la création soit tout entière immolée en quelque manière. Devenu par son état chef de la création, celui qui remplit le rôle de victime représente tous les êtres dont il est le chef. Comment tout le peuple est blessé ou honoré quand la personne de son roi est blessée ou honorée. Relief que saint Paul donne à cette pensée. Conséquence : quand la victime élevée à la dignité royale souffre et meurt pour honorer Dieu, en elle souffre et meurt le monde entier. Tout se correspond : le terme du sacrifice, c'est le créateur du monde entier; le sacrificateur, c'est le monde entier représenté dans le prêtre; l'être immolé c'est le monde entier représenté dans la victime, p. 166-167.

Placer Dieu en dehors et au-dessus de tout, lui offrir des hommages réservés à lui seul, employer toutes les formes de la piété pour affirmer notre dépendance dans l'ordre physique, intellectuel, moral, domestique, national, international : voilà toute la religion. S'affranchir de Dieu sur ces divers terrains: voilà toute l'irréligion. Effets de cette irréligion. Les événements où nous avons vu passer Dieu nous imposent de traiter l'Eternel en Maître et en Père, p. 167-169.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LE SACRIFICE

Éminentissime Seigneur (1),

Messieurs,

L'histoire ne connaît pas de peuple sans foi, de foi sans culte, elle ne connaît pas de culte sans sacrifice. Le sacrifice se montre sous des formes diverses ; mais impur ou immaculé, superstitieux ou saint, puéril ou raisonnable, il se montre partout. Un tel accord parmi nous suppose une loi impérieuse, primordiale de notre nature (2). Et, en effet, à l'homme qui sent sa faiblesse et sa misère, la sagesse prescrit de chercher la protection et la direction de l'Être supérieur que nos langues appellent Dieu. Elle lui prescrit de marquer sa soumission à l'égard de cette suprême souveraineté par des signes sensibles. De ces signes, le sacrifice est le plus important et le plus expressif; aucun ne symbolise aussi bien notre dépendance absolue à l'égard de notre Créateur. C'est pourquoi on le regarde comme un acte nécessaire et comme la manifestation principale de la religion à l'extérieur.

---

(1) S. Ém. Mgr le cardinal Amette archevêque de Paris.
(2) Append., N. 1, p. 326.

Nous connaîtrons les caractères essentiels du sacrifice, lorsque nous en aurons déterminé le terme, le ministre et le contenu.

I

Quel est le terme du sacrifice, ou, si vous le voulez, à qui est-il offert?

Le sacrifice est offert à Dieu. C'est un hommage que l'on ne rend à aucune créature. Soit humilité excessive, soit bassesse, l'homme accorde souvent à l'homme un culte exagéré, mais il sacrifie à celui-là, et à celui-là seul qu'il sait, qu'il croit ou qu'il affecte de croire son Dieu. « *Quis vero sacrificandum censuit, nisi ei quem Deum aut scivit, aut putavit, aut finxit?* (1) » Il y a des honneurs réservés aux rois, on ne les attribue pas à un particulier sans commettre le crime de lèse-majesté. Il faut qu'il y ait des honneurs exclusivement réservés à Dieu, des honneurs que l'on ne puisse rendre à un autre sans tomber dans le crime de lèse-majesté divine. L'adoration et le sacrifice qui l'exprime sont de cette nature. Ces actes, dès qu'ils visent une créature, deviennent des actes d'impiété et d'idolâtrie (1). Malheur à quiconque élève des autels aux anges, aux démons, aux princes, aux ancêtres, à la personne imaginaire ou réelle qui n'est pas Dieu! Malheur à quiconque fléchit le genou, brûle de l'encens, immole des victimes ou fait couler l'onde sacrée des libations devant le veau d'or, la statue de Babylone, de Moloch, de Baal ou d'Astarté! L'anathème du ciel est sur lui. « Celui qui offrira des sacrifices aux faux dieux, dit l'Exode, sera mis à mort, on n'en offrira qu'à Jéhovah, à lui seul. *Qui immolat diis occidetur*, *præterquam Domino soli* (2). »

---

(1) S. Augustin. *Cité de Dieu*, x, 4.

Aussi les esprits bienheureux refusent avec indignation nos hosties. L'envoyé du Seigneur dit à Manué : « Vous avez préparé un holocauste, réservez-le à Jéhovah (3). » Jean, après avoir recueilli les révélations sublimes de l'Apocalypse, tombe aux pieds de l'ange qui les a dictées, mais celui-ci se hâte de le relever : « Je suis serviteur, dit-il, comme toi, comme tes frères, les prophètes, comme ceux qui gardent les paroles de ce livre. Adore Dieu (4). » Lors de son premier voyage en Lycaonie, Paul, accompagné de Barnabé, prêchait à Lystres.

---

(1) Append , N. 2, p. 327.
(2) *Exode*, XXII, 20.
(3) *Juges*, XIII, 6.
(4) *Apocàlypse*, XXII, 8-9.

Parmi ses auditeurs était assis un infortuné qui, boiteux de naissance, n'avait jamais marché. L'Apôtre fixa sur lui son regard, et, voyant qu'il avait la foi nécessaire pour être guéri, il dit à haute voix : « Lève-toi droit sur tes pieds. » Immédiatement l'infirme se mit à bondir et à marcher. Témoin de ce prodige, la foule s'écria : « Les dieux sous une forme humaine sont descendus au milieu de nous. » Le prêtre de Jupiter est prévenu du prodige : bientôt il amène des taureaux, le front chargé de bandelettes, et un cortège se dirige en flots pressés vers la maison des apôtres pour leur offrir un sacrifice solennel. A cette vue, Paul et Barnabé, saisis d'horreur, déchirent leurs tuniques, s'élancent au-devant de la multitude et protestent en ces termes indignés : « Que faites-vous ? Nous sommes des mortels comme vous, sujets aux mêmes faiblesses que vous ; nous vous l'annonçons : il faut rompre avec ces vaines observances et vous convertir au Dieu vivant qui a fait le ciel et la terre (1). »

Les vrais croyants refusent de recevoir les hosties, ils ne refusent pas avec moins de fermeté de les offrir à d'autres qu'à Dieu. On presse en vain Mathathias de se conformer aux ordres d'Antiochus et de brûler de l'encens devant des autels qui n'étaient pas ceux de Jéhovah ; il répond : « Dieu nous garde d'abandonner sa loi et ses préceptes ! Jamais nous ne pousserons l'obéissance jusqu'à désobéir à notre religion (1). » Depuis deux mille ans les chrétiens endurent tous les supplices et versent leur sang plutôt que d'adorer des créatures. Fussent-elles d'une idéale beauté comme ces saints dont la vie et les œuvres ont brillé d'un incomparable éclat, comme cette Vierge à qui nous donnons des titres si doux, nous les vénérons sur la terre afin qu'elles intercèdent pour nous dans le ciel, mais nous gardons l'adoration et le sacrifice pour le Dieu qui les a couronnés (2).

---

(1) *Actes*, XIV, 7-17.

La raison de cette conduite, la voici. En sacrifiant, nous nous proposons de proclamer par une démonstration extérieure le souverain domaine de celui à qui nous sacrifions et, en même temps, l'état de dépendance absolue dans laquelle nous vivons à son égard. Que le sacrifice ait par lui-même et naturellement cette signification, ou bien qu'il la tienne d'une convention universelle, peu importe en ce moment, l'humanité s'entend pour la lui attribuer (3). Dans son esprit, sacrifier à quelqu'un, c'est lui dire : « Vous avez sur le monde dont vous êtes le principe et la fin, un pouvoir absolu, votre domination s'étend jusqu'aux fibres suprêmes des substances, nous vous immolons cette victime pour attester que vous êtes vraiment le Seigneur des seigneurs, le Roi des rois, et, que nous sommes complètement soumis à votre transcendante autorité. »

---

(1) I *Machabées*, II, 18-20.

(2) Cf. Conc. de Trente. Sess. XXII, c. 3.

(3) Append., N. 3, p. 328.

Mais à qui est-il permis d'adresser ce langage, sinon à Dieu? Qui est devenu le principe de notre être en nous créant de rien, sinon Dieu? En qui devons-nous chercher et trouverons-nous notre fin dernière et notre béatitude, sinon en Dieu qui seul est le Souverain Bien? Dès lors, l'acte par lequel nous donnons à un être les titres de Créateur, de premier Principe et de dernière Fin, serait un acte d'idolâtrie si Dieu n'en était pas le terme. « L'âme, dit saint Thomas, s'offre en sacrifice à Dieu comme à celui qui l'a créée et qui la béatifiera. Mais la vraie foi nous enseigne que Dieu seul est le créateur de nos âmes, que Dieu seul fera notre béatitude, c'est pourquoi à Dieu seul appartient le sacrifice intérieur, à lui seul le sacrifice extérieur. *Ideo sicut soli Deo summo debemus sacrificium spirituale offerre, ità etiam soli ei debemus offerre exteriora sacrificia* (1). »

II

Le ministre légitime du sacrifice est le prêtre.

Le sacerdoce comporte en celui qui l'a reçu une dignité sublime. Cette dignité est telle que personne ne peut se l'attribuer de soi-même, que les hommes ne peuvent la conférer à un de leurs semblables. « *Nec quisquam sumit sibi honorem.* » Il faut être appelé par Dieu comme Aaron et choisi par lui. « *Sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron* (1). » Cette dignité suppose une consécration qui imprime un caractère ineffaçable. Le Christ lui-même ne s'est point arrogé la gloire du Souverain Pontificat, il en a été investi le jour où son Père répandant sur lui l'onction du sacerdoce, lui a dit : « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui... Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech (2). » Cette dignité élève le prêtre au-dessus des autres hommes, au-dessus des trônes et des tribunaux purement terrestres. Le prêtre est homme, afin que, sentant sa propre infirmité, il compatisse avec plus d'indulgence et plus de vérité aux erreurs et aux fautes de ses frères ; mais il est prêtre et il est affranchi des pouvoirs humains. Sa personne est inviolable : quand il a failli, pour le punir et le dégrader, il faut chercher des juges dans la hiérarchie dont il relève.

---

(1) II^a II^{ae}, q. LXXXV, art. 2.

A quoi tendent ces mille précautions, ces honneurs, ces onctions, ces privilèges ? A former le sacrificateur capable d'accomplir l'acte le plus significatif de la religion (3). Au prêtre, à lui seul, de faire monter vers Dieu la fumée de l'encens et la flamme des holocaustes ; à lui de répandre les libations, d'immoler les agneaux et les colombes, à lui de présenter à Jéhovah les hosties de louange, d'adoration, d'action de grâces, d'expiation. Quiconque n'aura pas reçu le sacerdoce se rendra coupable d'une profanation s'il empiète sur le domaine du prêtre. Un jour, le roi Ozias, fier de ses victoires, s'approcha de l'autel et voulut y offrir lui-même des parfums. A cette vue Azarias et quatre-vingts prêtres coururent après lui : « Ozias, s'écrièrent-ils, ce n'est pas à toi d'offrir des parfums à Jéhovah ; c'est le droit des prêtres, fils d'Aaron, eux seuls ont été consacrés pour remplir cet office. Sors du sanctuaire, car tu transgresses la loi, et cela te portera malheur devant Dieu. » Ozias passa outre, mais à peine avait-il remué l'encensoir que son visage se couvrit d'une lèpre dont la mort seule le délivra (1). Instinctivement, les peuples sont saisis d'épouvante lorsque les profanes, fussent-ils maîtres du monde, touchent aux choses du sacrifice. Ils attendent avec une émotion indicible qu'une main écrive sur le mur des palais la condamnation des criminels. Soldats, quelle que soit la fureur du combat, quelle que soit l'ivresse de la victoire, quelle qu'ait été la violence de l'adversaire, respectez toujours les calices et les ciboires, les tabernacles et les hosties ; le

---

(1) *Hébreux.* v, 4.
(2) *Ibid.*. 5-6.
(3) Append., N. 4, p. 328.

---

(1) II *Paralip.*, XXVI, 16-22.

Dieu qui frappa Balthasar n'a rien changé à sa justice, sa malédiction ne manquera pas d'atteindre quiconque s'empare du droit réservé à son ministre.

Partout l'idée de sacerdoce et l'idée de sacrifice se correspondent et sont corrélatives. Saint Paul exprimait la pensée des peuples lorsqu'il écrivait aux Hébreux : *Omnis Pontifex... constituitur..., ut offerat dona et sacrificia* (1). Que le sacerdoce soit héréditaire, qu'il passe du patriarche à son fils aîné, du roi à son successeur, ou qu'il se transmette par voie d'élection, n'importe, il entraîne toujours un pouvoir sublime : celui de traiter les mystères de l'autel. Le sacrifice parfait se rattache de telle façon au sacerdoce qu'il est dénué de vertu quand il n'est pas présenté à Dieu par le prêtre, qu'il est nul comme un édit promulgué par un législateur sans mandat, comme un jugement prononcé par un magistrat incompétent. En vain accomplirez-vous scrupuleusement tous les rites, en vain marquerez-vous la victime du signe convenu, en vain prononcerez-vous en l'immolant les paroles destinées à la rendre sacrée, vous n'êtes pas prêtre, vos actes, en cet ordre, n'ont point de valeur (2).

Il y a un lien si étroit entre le sacerdoce et le sacrifice qu'on les voit en même temps paraître et disparaître. « Le sacrifice et le sacerdoce, dit le Concile de Trente, sont tellement joints ensemble par la disposition de Dieu, que l'un et l'autre se sont rencontrés dans toutes les lois (1). » Jésus et ses disciples s'étaient réunis le soir pour célébrer la Pâque. Le repas touchait à sa fin. Comme ils mangeaient encore, le Maître prit un pain azyme, et ayant levé les yeux au ciel en rendant grâces, il le bénit, le rompit et en distribua les fragments aux convives : « Prenez et mangez, dit-il, ceci est mon corps livré, rompu pour vous. » Bientôt après, saisissant une coupe, il la bénit et la présenta aux douze en disant : « Buvez-en tous, ceci est mon sang (2). » La nouvelle alliance avait son sacrifice. Mais à peine l'avait-il établi que Jésus établissait un nouveau sacerdoce et le conférait à ses apôtres en leur adressant ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi (3). » De même, la disparition du sacrifice entraîne celle du sacerdoce. Lorsque l'Évangile remplaça la loi de Moïse, tout le culte célébré à Jérusalem cessa et, comme conséquence, la maison d'Aaron fut répudiée. La Réforme a vu cette connexion. Du jour où elle supprima l'Eucharistie, elle abolit le sacerdoce. Elle fut logique ; car si le sacrifice est impossible quand on manque de prêtre pour l'offrir, en revanche le prêtre sans autel, sans oblation, sans sacrifice, a perdu sa raison d'être dans la société religieuse.

---

(1) *Hébreux*, v, 1.
(2) Append., N. 5, p. 329.

---

(1) Sess. XXIII, ch. 1.
(2) S. MATHIEU, XXVI, 27-28.
(3) *Ibid*

Le sacrifice parfait est un hommage public rendu à la Divinité, voilà pourquoi le prêtre en est le ministre.

Le sacrifice parfait est un acte public de piété : il est offert non pas seulement au Bienfaiteur de telle personnalité, de telle famille, de telle nation ; il est offert en l'honneur du Souverain qui a fait tout l'univers et qui le régit : « *Hoc fit in honorem summi Rectoris totius universi* (1). » Il n'est pas offert au nom d'un individu, mais au nom de tous les hommes et de tous les êtres. C'est un acte aussi largement social que possible, et plus le culte s'élève, plus le sacrifice devient une démonstration collective de religion (2).

Que de détails nous prouvent la vérité de cette affirmation ! Le sacrifice est offert sur l'autel, c'est-à-dire sur une hauteur afin que l'on puisse y assister même de loin. Il est offert dans les vastes édifices où la multitude se réunit, dans les lieux bénis qui sont à la fois la maison de Dieu et la maison du peuple. Il est offert avec pompe. Chez les Juifs et chez les Chrétiens, toutes les cérémonies du culte se développent autour de l'hostie. Elles se développent avec magnificence au milieu des fleurs, des lumières, des parfums, au chant des hymnes et au son des instruments pour donner au sacrifice plus de majesté, plus d'éclat, plus de retentissement, plus de publicité. On convoque la foule. Quel zèle déploient les prophètes et les saints afin d'attirer au temple tous ceux qui les entourent!

---

(1) II^{a} II^{ae}, q. LXXXV, art. 2, ad 2^{um}.
(2) Append., N. 6, p. 329.

Écoutez les accents de Joël :

« Sonnez de la trompette en Sion,
Assemblez le peuple,
..... les vieillards,
..... les enfants,
Et ceux qu'on nourrit à la mamelle,
Que le nouvel époux quitte sa demeure,
Et l'épouse la chambre nuptiale (1). »

Écoutez les invitations qu'un Vincent Ferrier, un François de Sales, un Charles Borromée, un curé d'Ars adressent à leurs fidèles pour les grouper autour d'eux, les faire entrer dans les pensées et dans les sentiments qui inspirent la célébration du mystère, les associer au sacrifice qui est une rénovation de leur alliance avec Dieu.

Donc le sacrifice est un hommage unanime rendu par toutes les créatures à leur Créateur. Mais quand il s'agit de démarches officielles et publiques, la société a des représentants qui parlent et agissent en son nom.

Dans les questions temporelles, le roi devient entre ses sujets et les autres puissances l'intermédiaire désigné. En s'engageant, il engage toute la nation dont il est le chef. Le prêtre représente la société religieuse auprès de Dieu. Au point de vue surnaturel, il incarne tout le peuple. Sa mission est d'offrir officiellement à Dieu les oblations et les sacrifices de la multitude, d'être son interprète, de tenir sa place devant le Seigneur. « *Pro hominibus constituitur, in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia* » (1). Avec lui, toutes les âmes prient, par lui toutes les âmes louent, rendent grâces, expient. Cette idée a toujours été celle des différents âges, mais le Christianisme lui a donné toute son ampleur. Chez les païens, les prêtres ne pensaient qu'à leur cité, chez les Juifs ils ne s'intéressaient qu'à leur nation : le prêtre chrétien est l'homme de toute notre race. C'est, dans sa sphère, le personnage public par excellence et, à cause de cela, il est qualifié au ciel et sur la terre pour remplir les fonctions de sacrificateur. Il ne monte pas à l'autel sans déposer aux pieds de Dieu les adorations de tous les vivants, sans offrir pour tous la sainte victime, sans resserrer par chacune de ses oblations l'alliance de la création avec le Créateur.

---

(1) Joel, II, 15-16.

III

Il nous reste, Messieurs, à déterminer la matière et le contenu du sacrifice.

---

(1) *Hébreux*. v, 1.

La matière du sacrifice est un objet, un être auquel on fait subir un changement et qu'on offre à Dieu. Tout sacrifice est une oblation, toute oblation n'est pas un sacrifice.

Je remarque une première différence entre le sacrifice et la simple oblation. La matière de la simple oblation peut être une réalité dont l'existence n'a rien de fixe, qui paraît un instant pour disparaître l'instant d'après : tels les soupirs de notre cœur, nos louanges, nos inclinations, nos génuflexions, nos prostrations, autant de choses qui par nature sont fugitives. Le sacrificateur, au contraire, cherche sa victime parmi les substances qui ont chance de durer : les plantes, les animaux, les hommes.

Seconde différence qui est la principale. Par la simple oblation, nous apportons à Dieu, sans y rien modifier, notre argent, notre or, la dîme de nos biens, les prémices de nos fruits et de nos moissons. Au contraire, nous opérons un changement sur la matière du sacrifice. On rompt le pain, on répand le vin, on réduit en fumée les parfums de l'encens, on égorge les animaux, on se livre sur la victime à un travail de destruction dont la mort est souvent le terme. Ce travail est essentiel au sacrifice d'adoration, d'expiation, d'action de grâces. Sous les tentes de Sem, chez les races issues de Cham, au désert habité par Ismaël, au milieu des sables brûlants, au bord des lacs lointains et des mers sauvages, au pays d'Homère et de Virgile, l'on a le même souci d'immoler la victime (1).

Cette immolation a divers degrés : elle consiste dans de pacifiques actions, elle va jusqu'à l'holocauste qui entraîne une sorte d'anéantissement : mais elle s'accomplit dans les cultes les plus barbares comme dans les plus purs. A quels excès, à ce sujet, sont arrivées les fausses religions! Elles ont frappé les beaux adolescents, les mâles guerriers, les vierges innocentes, elles ont poussé la fureur jusqu'à jeter les enfants du berceau dans les flammes. Jadis, les ministres de Moloch, de Baal, d'Odin enivraient de sang leurs féroces divinités; hier encore, les tribus de la Côte d'Or, du Dahomey, de l'Afrique Équatoriale massacraient sans pitié les esclaves et les prisonniers en l'honneur de leurs idoles. Ces mœurs farouches que condamnent avec tant d'indignation la saine morale et la vraie religion cachent pourtant une idée sublime.

Nous l'avons dit, le sacrifice a d'abord pour fin d'affirmer la souveraineté de Dieu sur l'œuvre de ses mains, son droit de disposer suivant son bon plaisir de toutes ses créatures, de les faire vivre ou de les faire mourir, de les tirer du néant ou de les y replonger. L'homme reconnaît cette royauté de Dieu en immolant des victimes, en protestant par cette immolation, qu'à ses yeux Dieu pourrait détruire tout ce qu'il a fait sans qu'il fût permis à personne de se plaindre. Telle est la première signification de l'acte par lequel le sacrificateur opère sur la matière de son oblation le changement dont nous avons parlé.

---

(1) Append., N. 7, p. 330.

Ce changement a encore un autre sens. La victime se livre pour affirmer jusqu'à quel point Dieu est notre Maître et jusqu'à quel point nous sommes ses serviteurs. Mais elle tient notre place et son attitude extérieure figure les sentiments intérieurs qui doivent être les nôtres. Elle se laisse déchirer, elle se laisse égorger : nous sommes tenus, comme elle, de pousser, quand il le faut, l'adoration et le culte de Dieu jusqu'à l'effusion de notre sang. La vertu qui ne nous rend pas capables de renoncer à tout pour elle est indigne de la considération où on la tient. Quand on aime on est prêt à mourir pour ce qu'on aime; quand on croit on est prêt à mourir pour ce qu'on croit; quand on est pur on est prêt à mourir pour l'intégrité de sa chair; quand on est juste on est prêt à mourir pour la justice ; quand on est religieux on est prêt à mourir pour servir Dieu (1).

Enfin, Messieurs, je remarque que l'on entoure d'honneur la victime. Ceux qui l'immolent lui imposent longuement les mains comme pour lui conférer une spéciale consécration et comme pour l'investir d'une véritable délégation. De plus il n'est pas rare qu'on la couronne de fleurs, ou même qu'on ceigne son front d'or et de pierres précieuses. On dirait, d'après certaines coutumes, que, par le fait de son état, elle est revêtue de la dignité royale. Quoi qu'il en soit de l'antiquité, il en est bien ainsi dans le christianisme. Jésus en devenant victime acquiert un nouveau titre à la royauté.

---

(1) Append., N. 8, p. 330.

Au moment où il va souffrir et mourir, il accepte le titre de roi qu'il a jusque-là refusé. La veille de sa Passion, il choisit la monture des rois d'Israël pour entrer à Jérusalem; il permet au peuple de jeter sur son passage des vêtements et les rameaux verts des figuiers et des oliviers; il ne réprimande point ses disciples qui chantent triomphants : « Hosannah au fils de David! Béni soit le roi d'Israël qui vient au nom du Seigneur (1) »; aux pharisiens qui lui demandent d'imposer silence à cette foule, il répond : « S'ils se taisaient, les pierres se mettraient à crier (2). » Au cours de sa douleur, on l'asseoit sur un trône, on couvre ses épaules d'un manteau de pourpre, on le couronne d'épines, on lui met à la main un roseau en guise de sceptre : il reçoit tous les insignes de la royauté. Ce qui est dérision dans l'esprit des soldats, est réalité sublime dans les desseins de la Providence, et, au moment où l'on affecte de le saluer comme un roi de théâtre, Jésus est roi en toute vérité. Au tribunal de Pilate, il n'est d'ailleurs question que de cette royauté. En parlant aux Juifs de l'adorable accusé, le magistrat romain dit : « Votre roi », et quand il demande au Sauveur : « Es-tu roi? », sans hésiter, Jésus répond : « Je le suis. » Enfin, au sommet de la croix où Jésus vient d'être cloué, le Procurateur fait attacher cette inscription qu'il refuse d'enlever malgré les protestations irritées du Sanhédrin : « Jésus de Nazareth, roi des Juifs (1). » Dans cette inscription gravée en latin, en grec, en hébreu, les trois langues qui se partageaient l'empire politique, intellectuel, religieux du monde, Pilate proclame la royauté de Jésus-Christ.

---

(1) S. Matth., xxi, 5-9; S. Luc, xix, 38.
(2) S. Luc, xix, 40.

La victime est donc revêtue de la dignité royale, au moins dans le sacrifice qui remplace tous les autres et qui en est le type idéal. Celui qui en remplit le rôle sanglant, en le remplissant devient sur la terre le chef de la création et de l'humanité. Pourquoi? Parce que le sacrifice doit être un acte public, et, pour qu'il soit pleinement public, il ne suffit pas qu'on l'offre par un ministre agissant au nom de tous, il faut encore que la victime offerte représente le monde entier, il faut que, d'une certaine façon, le monde entier souffre quand elle souffre, soit consumé par le feu qui la consume, et meure quand elle meurt. Mais qui donc représente à ce point une société, sinon son roi ? Lorsque le roi est honoré, en lui tous ses sujets sont honorés; lorsqu'il est blessé, tous ses sujets sont blessés avec lui; lorsqu'il pèche ou lorsqu'il expie, tous ses sujets pèchent ou expient en sa personne. Dieu nous rend tous responsables de la faute d'Adam notre chef, comme il punit les peuples des crimes commis par ceux qui les régissent et les enfants des crimes de leur père; de même il estime que toute une nation est immolée lorsque son chef est immolé. Voilà pourquoi, si je ne me trompe, dans le sacrifice parfait, la victime est consacrée par des onctions, porte une couronne et est revêtue d'une dignité royale. Saint Paul met en un relief éclatant cette pensée lorsqu'il écrit aux Hébreux : « Nous voyons Jésus couronné de gloire et d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte, afin que, par la miséricorde de Dieu, il goutât la mort pour tous (1). » Ainsi, dans la doctrine que je vous expose, tout se tient et tout se correspond. Le sacrifice est offert au Maître du monde entier, c'est le monde entier qui l'offre par l'intermédiaire de son représentant, le prêtre, et, c'est le monde entier qui est offert dans la personne de la victime.

---

(1) S. Jean, xix, 19. Cf. Append., N. 9, p. 331.

Messieurs, une idée domine ce que j'ai dit et ce que l'on peut dire de la religion. Tous les actes de cette vertu ont pour but de placer Dieu en dehors et infiniment au-dessus de ce qui a reçu l'existence et est, dans l'avenir, susceptible de la recevoir. Tous ses actes sont destinés à offrir à cette Personnalité suprême des honneurs qui lui seront exclusivement réservés. Nous emploierons les diverses formes de la piété pour affirmer qu'en lui-même, à cause de sa perfection sans défaut et de sa beauté sans déclin, Dieu est digne de nos adorations. Nous les emploierons pour protester que, considéré par rapport à nous, il est notre premier principe et notre créateur, la source de tous nos biens et notre fin dernière : qu'à ces divers titres, il est notre Roi et qu'en conséquence nous dépendons entièrement de lui. Reconnaître cette dépendance dans tous les ordres, la reconnaître dans l'ordre spirituel par le culte intérieur, dans l'ordre physique par le culte extérieur ; dans l'ordre intellectuel par l'assujettissement de la raison, dans l'ordre moral par la soumission de la volonté ; dans l'ordre individuel par l'adoration privée, dans l'ordre domestique ou social par la prière en commun et par des sacrifices publics ; dans l'ordre national ou international par la subordination de toute puissance à l'Évangile ; en un mot servir Dieu comme homme, comme savant, comme philosophe, comme législateur, comme magistrat, comme membre de la famille ou de la cité, comme roi, comme peuple : engager dans ce service auguste ce qui jouit de l'être, de la vie, de la liberté, du pouvoir, de la gloire, de l'immortalité, entraîner dans ce vasselage les races, les nations, la terre, les cieux ; voilà toute la religion.

---

(1) *Hébreux*, II, 9.

Vouloir s'affranchir de Dieu sur le terrain de la pensée, de l'éducation, de l'action, de la politique ; voilà toute l'irréligion. Irréligion, dont les effets se font sentir dans le temps et dans l'éternité : dans l'éternité, car elle ferme le royaume de la béatitude ; dans le temps, car elle est la base des injustices qui troublent, déchirent et ensanglantent le monde. Notre siècle a ses qualités : son grand crime a été de secouer le joug du Seigneur et de refuser à son Créateur, à son Sauveur, à son Rémunérateur la louange qu'il lui devait. A la lueur sinistre des événements les plus considérables de l'histoire, nous avons vu passer le vrai Dieu. Il a passé, décidant, sans consulter personne, du sort des rois et des royaumes, de la victoire et de la défaite, n'oublions pas cette vision : qu'elle soit pour nous un motif de traiter l'Éternel en Maître et en Père.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

LE NOM DU SEIGNEUR

SOMMAIRE

C'est à l'école de Jésus qu'il faut aller pour apprendre à honorer Dieu. *Le Serviteur de Jéhovah.*

Culte dû au nom du Seigneur. Jésus par ses leçons et par ses exemples nous enseigne à révérer le nom de son Père, p. 175-176.

I

La prière que Jésus-Christ nous a dictée contient cette demande : que votre nom soit sanctifié.

Sanctifier le nom du Seigneur c'est :

1. Eviter tout ce qui pourrait ressembler à une injure, à une profanation. On outrage le nom du Seigneur par frivolité, par lâcheté, par habitude, par dépravation, par impiété. Culpabilité dela littérature, de la politique, de la science fausse, de la poésie licencieuse. Malédiction que la profanation du nom de Dieu attire sur le monde, p. 176-177.

2. Glorifier le nom du Seigneur comme l'a glorifié Jésus. Avec quelle expression Jésus prononçait le nom de son Père. Sa piété filiale quand il le prononce, sa joie est de l'apprendre aux autres, son désir de l'exalter. Il a toujours à la bouche le nom de son Père, p. 177-179.

3. Professons-nous ce respect pour le nom du Seigneur ? L'entendre avec joie, le prononcer, le faire connaître, etc.: tel est le devoir que nous impose la religion vis-à-vis de ce nom adorable. Comment l'honneur accordé au nom remonte à la personne représentée par ce nom, p. 179-180.

II

Nous honorons Dieu en invoquant son nom pour consacrer notre affirmation ou nos promesses.

1. Nous jurons par un plus grand que nous : en prenant quelqu'un à témoin nous l'exaltons, car nous le proclamons

plus éclairé, plus fidèle que nous. Application de ce principe à Dieu, p. 180-181.

2. Le serment devant Dieu est utile à l'homme et à la société humaine. Mensonges, fourberies des accusateurs, des juges, des témoins. Spectacle scandaleux offert au monde par ceux qui déchirent les traités portant leur sceau et qui manquent impudemment à leur parole. Le serment est un remède à cet état de choses. Le parjure est un crime que l'humanité ne tolère pas. Jurer sur nous-mêmes, c'est jurer sur la faiblesse. Jurer sur Dieu, c'est jurer sur celui qui ne trompe pas les autres et que personne ne peut tromper.

Le mépris du nom de Dieu entraîne le mépris des juges et des tribunaux, p. 181-183.

3. Conditions du serment. Discours sur la montagne. Le Christ nous défend d'abuser du serment. Il condamne ceux qui jurent à tout propos, ceux qui, à tout propos, exigent de leurs semblables un serment. Dangers qu'entraîne l'habitude de jurer en vain. L'enfant qui ment devient parjure si on le somme trop souvent de prononcer un serment. Discrétion qu'il convient d'apporter dans l'usage du serment, p. 183-185.

Leçons que nous donne Notre-Seigneur dans la séance où Caïphe l'interpelle. Il nous enseigne à exaucer quiconque nous implore au nom du Seigneur, à lui pardonner, à user de ce nom pour fléchir le ciel et la terre, pour déconcerter l'enfer, p. 185-186.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

LE NOM DU SEIGNEUR

Sanctificètur nomen tuum.
Que votre nom soit sanctifié.
SAINT MATTHIEU, VI, 9.

MESSIEURS,

Pendant cette retraite je voudrais compléter l'enseignement que vous avez reçu au cours du carême. Je voudrais le compléter en puisant surtout mes inspirations dans la vie de Jésus-Christ. La religion de Jésus a été la plus sublime qu'ait connue le monde. Jésus a offert à l'Éternel une parfaite prière, une parfaite adoration, un parfait sacrifice. C'est à son école qu'il faut aller, c'est lui qu'il faut regarder et qu'il faut suivre pour apprendre l'art d'honorer Dieu. Ce n'est pas sans motif qu'Isaïe l'appelle le Serviteur de Jéhovah (1). Sa vie a été entièrement consacrée à son Père et s'est consumée devant lui.

Jusqu'ici nous n'avons rien dit encore du culte dû au nom du Seigneur. Cependant les livres saints nous ordonnent de professer un souverain respect pour ce nom admirable. « Tu ne prendras point en vain le nom du Seigneur Jéhovah, dit l'Exode, car Jéhovah ne laisse pas impuni celui qui prend son nom en vain (2). » « Tu craindras Jéhovah ton Dieu, dit le Deutéronome, et tu jureras par son nom (3). » « Tu ne feras pas de faux serments en mon nom, ce serait le profaner (4) », dit le Lévitique. « Exaltez et acclamez son nom », dit Judith (5). Notre-Seigneur, par ses leçons et par ses exemples nous enseigne à révérer au plus haut point le nom de son Père. Écoutons-le.

I

La prière qu'il nous a dictée contient cette demande : « Père... que votre nom soit sanctifié », c'est-à-dire traité partout et toujours suivant son auguste nature. Le traiter ainsi, c'est d'abord éviter tout ce qui pourrait ressembler à une injure, à une profanation. Nous ne saurions déplorer trop haut les outrages dont le nom du Seigneur est l'objet parmi nous. Par une frivolité inexcusable, par une lâche crainte, on le mêle à des plaisanteries vulgaires; par habitude, on le jette au vent comme un cri de haine et de colère; par dépravation, on l'accompagne de propos impurs; par impiété on le maudit. Qui ne ressentirait une douleur profonde en constatant que, sous des airs indifférents et désintéressés, une littérature sans pudeur, une politique sans vergogne, un savoir sans vérité, une poésie sans honnêteté attachent des épithètes sacrilèges au nom de notre Dieu? Ah! ne pactisons pas avec ces propagateurs violents, obscènes ou perfides du blasphème, ne leur permettons pas d'entrer à nos foyers, de s'asseoir à nos tables. Ils mériteraient qu'on perçât au fer rouge leur langue criminelle, qu'on brisât à jamais leur plume, leur sceptre, leur lyre : ils attirent sur les familles et sur les peuples les foudres du ciel : bannissons-les de nos demeures.

---

(1) Isaïe, xlii, 1-9 ; xlix, 1-6 ; etc.
(2) *Exode*, xx, 7.
(3) *Deut.*, vi, 13.
(4) *Levit.*, xix, 12.
(5) *Judith*, xvi, 2.

Sanctifions le nom du Seigneur en le glorifiant comme l'a glorifié Jésus. Jésus prononçait le nom de son Père sur un ton grave, ému, recueilli. Quelle expression prenait sur ses lèvres ces simples syllabes : « Mon Père...? » Toute son âme s'envole vers les hauteurs quand il dit : « Mon Père..., je vous rends grâces d'avoir caché aux sages et aux prudents ce que vous avez révélé aux petits. Oui, Père, c'est ainsi (1)! » Sa piété filiale se dilate quand il continue : « Toutes choses m'ont été données par mon Père; et personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père : et personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils et Celui à qui le Fils a voulu le révéler (2). » Sa joie est d'apprendre à tous ce nom trois fois saint et d'aborder en ces termes Celui qui le porte : « J'ai manifesté votre nom aux hommes (3). » Il est pressé par le désir de voir exalter ce nom; de l'entendre applaudir par la multitude des prédestinés. Il emploie tout son zèle à le répandre : « Je l'ai fait connaître et je le ferai connaître, dit-il (4); de votre côté, Père, illustrez-le. » Une voix d'en-haut lui répondant : « Je l'ai glorifié et je le glorifierai, *Clarificavi et clarificabo* (5) », Jésus est au comble de l'allégresse. Dans ses discours, dans ses oraisons, ce nom revient comme un refrain sacré qu'il ne se lasse pas de reprendre : Père, Père!

Il a toujours à la bouche le nom de son Père, il s'attarde à en goûter la saveur exquise, à l'envelopper d'honneur comme on enveloppe un objet très cher dans une étoffe précieuse. « Père saint, gardez dans votre nom ceux que vous m'avez donnés (6). » « Père, ceux que vous m'avez donnés, je veux que là où je suis, ils soient avec moi (1). » « Père juste, le monde ne vous a pas connu, mais moi, je vous ai connu (2). » Ce culte si tendre ne nuit en rien à la crainte filiale que Jésus-Christ, comme homme, éprouve pour le terrible nom de Jéhovah. Au jardin des Olives, le doux Maître tremble et frissonne en invoquant ce nom redoutable. Cependant la confiance dans sa vertu bienfaisante l'emporte sur tout autre sentiment. Cette confiance, à l'instant où il va mourir, lui inspire ce dernier cri, qui est un cri de total abandon : « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* Père, je remets mon âme entre vos mains (3). »

---

(1) S. Matth., xi, 25.
(2) *Ibid.*, xi, 27.
(3) S. Jean, xvii, 6.
(4) *Ibid.*, xvii, 26.
(5) *Ibid.*, xii, 28.
(6) *Ibid.*, xvii, 11.

Professons-nous, Messieurs, ce respect pour le nom du Seigneur? Sommes-nous heureux de l'entendre, et, sentons-nous le besoin de le prononcer comme celui d'un être adoré? Nos cœurs sont-ils chauds quand il retentit à nos oreilles? S'il se présente à notre esprit, s'il est écrit sous nos yeux, si on le bénit devant nous, pensons-nous à sa grandeur pour le craindre, à sa sainteté pour le vénérer, à sa douceur pour le méditer, à sa puissance pour l'invoquer, à sa miséricordieuse vertu pour chercher un abri à son ombre (4)? Désirons-nous le faire connaître à ceux qui l'ignorent, le faire respecter par ceux qui le profanent, le faire aimer par ceux qui le haïssent, le faire chanter par ceux qui le maudissent? Ah! mettons notre parole, notre éloquence, notre plume, notre autorité au service de ce nom glorieux et que par nos soins il soit partout à l'honneur!

---

(1) S. JEAN, XVII, 24.
(2) *Ibid.*, XVII, 25.
(3) S. LUC, XXIII, 46,
(4) Cf. S. THOMAS, *In Isaiam*, cap. 56.

Cet honneur montera jusqu'à Dieu, car le nom représente la personne, comme le drapeau représente la patrie. Quiconque exalte ou abaisse le nom exalte ou abaisse la personne, comme quiconque célèbre ou insulte le drapeau chante ou insulte la patrie. Le nom et le drapeau sont des symboles dans lesquels sont incarnés, si j'ose dire, les réalités qu'ils désignent. Cette philosophie nous explique pourquoi nous tenons tant à l'honneur de notre nom et de notre drapeau. Elle nous explique aussi pourquoi les hommages rendus au nom du Seigneur sont rendus au Seigneur même.

II

Nous honorons Dieu en bénissant son nom, nous l'honorons aussi en invoquant ce même nom pour consacrer notre parole, que cette parole soit une affirmation ou une promesse. « L'on vénère ou l'on aime, dit saint Jérôme, celui à qui l'on demande de confirmer une assertion (1). » Les philosophes, de leur côté, enseignent qu'en prenant quelqu'un à témoin nous l'exaltons. « *Juramentum est honorabilissimum* (1). » Nous jurons, en effet, par un plus grand que nous, nous élevons au-dessus de nous celui dont l'autorité garantit notre témoignage; implicitement, nous proclamons sa science plus éclairée, plus certaine que la nôtre, sa fidélité plus à l'abri du soupçon que notre fidélité (2). Lorsque nous en appelons à Dieu pour appuyer nos serments, nous reconnaissons que Dieu est la vérité même, qu'il n'ignore rien, qu'il ne trompe personne : c'est lui rendre hommage.

---

(1) *In Matthæum*, v, 34.

Le serment légitime qui renferme un acte de religion est aussi fort utile à l'homme et à la société humaine. Que deviendra la justice, si l'on n'obtient pas que les juges et les témoins servent la vérité? Nous le savons, en des jours où tant de mensonges se débitent dans les prétoires, où la réputation, la fortune, la liberté des meilleurs citoyens est à la merci d'accusations misérables, où des magistrats sans probité prononcent d'après les ordres qu'ils ont reçus du pouvoir ou des partis, non d'après le droit. Que deviendront la paix et la sécurité du monde si personne ne vient donner un caractère inviolable et sacré aux conventions que les maîtres des peuples ont signées de leurs mains? Nous le savons encore. Ici les représentants d'une nation déchirent un traité qui portait leur sceau, sans même prévenir l'autre partie ; tout près une grande puissance envahit brutalement un pays désarmé qu'elle avait promis de protéger ; plus loin un gouvernement déclare éteinte une dette énorme contractée par le gouvernement précédent. Qui ne serait effrayé du cynisme avec lequel, dans les relations des individus et des peuples entre eux, chacun s'attribue le droit de manquer à ses engagements ? Le serment est un remède à cet état de chose. Sans doute, on peut lui enlever sa force en devenant parjure : pourtant le parjure tombe dans un cas difficile. Il aura du mal, quel que soit son rang, à étouffer les protestations indignées qui, de toute la terre, s'élèveront contre son crime ; il aura du mal à ne pas succomber sous le poids de la colère et de la réprobation universelles. Le serment est donc un moyen de faire régner la justice et la vérité ; mais que vaudra un serment qui ne cherchera pas en Dieu son appui ? Jurer sur notre âme, sur notre tête, sur notre conscience, sur notre honneur, c'est jurer sur nous-même, c'est-à-dire sur la faiblesse et l'ignorance. Notre serment n'ajoute rien à notre affirmation ou à notre négation. Jurer sur Dieu, au contraire, c'est faire sceller notre parole par celui qui ne se trompe pas, qui ne trompe pas les autres et que personne ne peut tromper. Aussi nous sommes émus quand solennellement nous levons la main devant le ciel. Nous sommes émus, car à notre appel la Puissance infinie plane au-dessus de nos débats, assiste à nos procès, prête à nous soutenir si nous rendons témoignage au vrai et au bien, prête à nous frapper si nous essayons de mettre son autorité au service du mensonge et du mal.

---

(1) Aristote, I *Métaphys.*, ch. 3.
(2) *Hébreux*, vi, 16.

Le grand défenseur de l'innocence, l'adversaire de l'iniquité, celui dont l'image et la pensée inspirent aux témoins de déposer sincèrement, aux juges de statuer avec impartialité, c'est ce Christ qui a dit de lui-même : « Je suis la vérité. *Ego sum veritas* », ce Christ que les générations ont appelé le saint, ce Christ qui seul, en réalité, est l'avocat éternel et incorruptible des petits contre les grands, des faibles contre les forts, des victimes contre les bourreaux.

Qu'avez-vous fait, politiciens téméraires, législateurs aveugles? Vous avez banni de nos cours de justice le Fils de Dieu et Dieu lui-même. Du même coup vous avez banni l'autorité qui garantissait la loyauté de vos délibérations. Ne vous étonnez pas que les témoins se moquent de vos sommations et que le public discute tous vos arrêts.

Le serment prêté au nom de Dieu est donc un acte pieux et un acte utile aux hommes. Mais il doit réunir certaines conditions. Le discours sur la montagne contient ces paroles : « Je vous dis de ne faire aucune sorte de serment (1). »

---

(1) S. Matth., vi, 34.

En tenant ce langage, Notre-Seigneur ne nous interdit pas d'une façon absolue l'usage du serment, il n'en interdit que l'abus. Il réagit contre la manie qui s'était introduite chez les Juifs de jurer à chaque instant et sans raison. Il condamne d'avance les hommes qui prennent Dieu à témoin dès qu'on doute de leur affirmation ou dès qu'on les contredit. Il en condamne d'autres qui, continuellement, demandent à leurs semblables, à leurs enfants, à leurs serviteurs de garantir leurs moindres assertions et leurs moindres engagements en jurant sur leur salut, sur l'Évangile, sur le crucifix. Il les condamne, car en prêtant serment pour un rien ou en exigeant qu'autour de nous on le prête à tout propos, on contracte soi-même et l'on fait contracter aux autres l'habitude de jurer en vain : habitude déplorable qui expose des créatures fragiles au danger de vouloir associer Dieu à leurs mensonges. Que nos moindres conversations, nos moindres attitudes, nos moindres gestes respirent la sincérité. Que, dans la vie ordinaire, l'on apprenne à nous croire quand nous avons dit oui et quand nous avons dit non, que personne ne songe à exiger un serment à l'appui de notre parole ! Formons à la même loyauté les jeunes âmes dont l'éducation nous appartient. L'enfant qui ment, si trop souvent on le somme au nom de Dieu de dire la vérité, ne tardera pas à devenir parjure. Le nom de Dieu est saint et terrible : respectons-le en ne jurant qu'au profit de la justice et de la vérité ; respectons-le aussi en évitant de l'invoquer à tort, à travers et en dehors de graves et solennelles circonstances. Nous l'invoquerons d'autant plus utilement que, selon la recommandation de l'Esprit-Saint, nos serments seront plus rares et s'envelopperont de plus de discrétion. Méditons ces mots de l'Ecclésiastique :

« L'homme qui jure beaucoup multiplie l'iniquité,
Le malheur ne s'éloignera point de sa maison.
S'il ne tient pas sa promesse, son péché pèse sur lui,
S'il dissimule, il est doublement coupable,
S'il jure en vain, il n'aura point d'excuse
Et le châtiment accablera sa demeure (1). »

A la fin de ce discours, laissez-moi ajouter un mot. Jésus, devant le Sanhédrin, gardait le silence. Accusé par les faux témoins de vouloir détruire le temple, interpellé par le grand prêtre, il se taisait. *Jesus autem tacebat* (2). Soudain, Caïphe s'écria : « Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es le Christ, Fils de Dieu (3). » En entendant ces paroles le Sauveur sort de sa muette contemplation. Il respecte sur les lèvres de son ennemi la majesté de l'Éternel. Il s'incline devant une sommation dont la perfidie est revêtue de ce qu'il y a de plus auguste dans la religion. Il n'est pas dupe de Caïphe, mais il veut honorer le nom dont se sert l'indigne Pontife pour couvrir son crime. Il répond : « Oui, je suis le Christ et vous me verrez assis à la droite du Dieu tout-puissant (1). » Par cette attitude, il nous enseigne que le nom du Seigneur doit nous émouvoir aussitôt qu'on le prononce devant nous. Il nous apprend à secourir le pauvre qui nous implore au nom de Dieu, à exaucer la supplique qu'on nous adresse au nom de Dieu, à oublier et à pardonner quand on nous le demande au nom de Dieu. Il nous apprend aussi à nous servir de ce nom béni pour fléchir le ciel et la terre qui l'adorent, pour déconcerter l'enfer et les démons dont il est la terreur. Ainsi, Messieurs, nous sanctifierons le nom du Seigneur en évitant de le prononcer avec irrévérence, en le louant, en l'invoquant pour garantir la loyauté de notre parole et la fidélité de nos promesses. « Qu'il soit béni le nom du Seigneur maintenant et dans tous les siècles. *Sit nomen Domini benedictum ex hoc nunc et usque in sæculum. Amen.* »

---

(1) *Ecclésiastique*, XXIII, 21.
(2) S. MATTHIEU, XXVI, 63.
(3) *Ibid.*

---

(1) S. Matthieu, xxvi, 64.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

LE JOUR DU SEIGNEUR

SOMMAIRE

Le Sanhédrin reproche à Jésus de violer le sabbat. Prétextes qu'il invoque pour justifier ses reproches. Jésus confond ses accusateurs et il maintient le principe dont abusaient les sectes juives.

Les dernières mesures prises en Amérique pour faire respecter le jour du Seigneur.

Le dimanche institué pour perpétuer le souvenir de notre Création, de notre Rédemption, et pour célébrer d'avance notre future Béatification, p. 191-192.

I

1. Jéhovah a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième. Telle est la raison invoquée par le Saint-Esprit pour imposer la sanctification du sabbat. Nécessité de rappeler à l'homme sa haute origine par une institution qui renouvellera son souvenir. Aberrations des philosophes antiques quand ils essayaient d'expliquer sans en appeler à Dieu la naissance du monde. Aberrations des philosophes modernes sur ce même sujet : l'évolution, l'enchaînement des causes, l'axiome éternel. Injure qu'on inflige à Dieu quand on lui vole le monde en lui refusant le titre de Créateur, p. 192-195.

2. Après avoir reconnu que Dieu est notre Créateur, il faut l'honorer comme tel. L'institution du dimanche nous permet de satisfaire à ce devoir. Prix que nous attachons à la vie du corps, à la vie de l'intelligence, à la vie de la volonté, à la vie du cœur. Obligation de rendre grâces à Dieu qui nous a donné ces différentes vies. Le dimanche est destiné à favoriser ces exercices de haute piété, c'est la fête de l'être et de la vie. Sens du *Credo* que l'on chante le dimanche, p. 195-196.

II

En sanctifiant le dimanche nous avons aussi pour but de célébrer le mystère de notre Rédemption.

1. Profanation et mutilation de l'œuvre de Dieu par le péché. Maux de toutes sortes qui suivent le péché. Heure sacrée où le décret de notre condamnation a été déchiré, où la mort a été vaincue, où nous avons reçu la promesse de la résurrection glorieuse! Cette heure a sonné quand Jésus est mort, est ressuscité, est monté au ciel. L'œuvre de notre glorification a commencé quand le Saint-Esprit est descendu sur nous, p. 196-198.

2. Le dimanche, nous célébrons l'anniversaire de ces grands mystères par le chant du *Credo*, par le sacrifice de la messe qui rappelle le sacrifice de la croix et le renouvelle d'une manière non sanglante, qui continue les mystères de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte. La communion est le germe de notre résurrection, en nous unissant au Christ elle nous entraîne à sa suite. De plus, le Christ dans l'Eucharistie respire son Esprit qui renouvelle en nous les merveilles opérées à la Pentecôte. Chaque dimanche est une Pentecôte et chaque dimanche nous fêtons le Sauveur, p. 198-200.

III

Nous célébrons d'avance le mystère de notre future Béatification.

1. Le dimanche, nous cherchons notre repos en Dieu, et nous reconnaissons que Dieu, en ce monde, est notre soutien et notre meilleure joie, p. 201.

2. Ce repos dans le temps est le symbole du repos éternel. Imperfection du repos spirituel que nous goûtons par la foi, par l'espérance, par la charité. Repos absolu qui nous attend. Repos de l'intelligence, repos de la volonté, repos du cœur. La paix qui accompagne la plénitude de l'être, voilà le repos dont le repos dominical est l'image. Aspirer à cette paix, c'est nous incliner devant Dieu comme devant notre fin dernière, c'est adorer le Dieu qui nous rendra heureux pour toujours après nous avoir créés et rachetés, p. 201-202.

Sanctifions le dimanche comme la fête de la Création, de la Rédemption, de la Béatification universelle. Gardons-nous des œuvres serviles. Profitons de notre liberté pour cultiver nos rapports avec Dieu, associons aux exercices de notre piété les habitants de nos maisons. Que le dimanche ranime en nous la dévotion qui nous ouvrira la porte du repos bienheureux, p. 203.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

LE JOUR DU SEIGNEUR

> *Memento ut diem sabbati sanctifices.*
> Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier.
> *Exode*, xx, 8.

Messieurs,

Un des reproches les plus amers que le sanhédrin ait adressé à Jésus, c'est d'avoir profané le sabbat. Le Maître retournant en Galilée après avoir célébré la Pâque traversa des champs de blé le jour du Seigneur. Ses disciples, pressés par la faim, cueillirent quelques épis et en mangèrent les grains. Scandale parmi les pharisiens qui s'écrièrent : « Voyez donc ! Pourquoi vos disciples, le jour du sabbat, font-ils ce qui n'est pas permis (1) ? » Une autre fois, Jésus, encore un jour de sabbat, guérit une femme possédée depuis dix-huit ans d'un esprit qui la rendait infirme. Indigné, le chef de la synagogue dit au peuple : « Il y a six jours pour travailler, venez donc vous faire guérir ces jours-là et non pas le jour du sabbat (1). » Jésus n'eut pas de mal à confondre ses accusateurs ; mais tout en refusant d'entrer dans l'étroite exégèse de ses ennemis, il sut maintenir le principe dont ils abusaient.

---

(1) S. Marc, ii, 23-24.

Dernièrement, une grande république à laquelle nous sommes attachés par les liens d'une vive amitié, la république des États-Unis, a voulu qu'une loi plus nette imposât à ses fils une sanctification plus rigoureuse du dimanche. Pouvoir, grâce au repos hebdomadaire, « honorer dans sa maison et à l'église le Dieu, le Créateur et la Providence de l'univers » ; voilà le motif principal du législateur américain pour justifier son décret (2).

Nous dirons nous, d'une façon plus précise encore, que le dimanche a été institué pour nous rappeler trois grands mystères : le mystère de notre Création, le mystère de notre Rédemption, le mystère de notre Béatification future.

I

Jéhovah a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième, telle est la raison que le Saint-

---

(1) S. Luc, XIII, 52-55.

(2) J'emprunte ce texte au *Bulletin paroissial de Saint-Sulpice*, 25 mars 1919, p. 92.

Esprit allègue pour imposer à Israël la sanctification du sabbat. « Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tous tes ouvrages. Mais le septième est un sabbat consacré à Jéhovah, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui habite dans tes portes. Car pendant six jours Jéhovah a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi Jéhovah a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié (1). » Voilà le langage de l'Exode... Combien il est nécessaire à l'homme de se rappeler qu'il a une haute origine et qu'il a Dieu pour auteur ! Pour qu'il n'oublie pas ses commencements ni sa condition, combien il est nécessaire de lui redire : « Tu es l'œuvre de Dieu et tu dois à Dieu l'hommage que l'œuvre doit à l'ouvrier ! » Si une parole, un fait, une institution ne viennent pas sans cesse réveiller sa mémoire, il ne tardera pas à refuser à Dieu le titre de Créateur. Voyez dans quelles aberrations est tombée la sagesse antique, à quels systèmes, à quels sophismes elle a recouru pour expliquer, sans en appeler à Dieu, la naissance du monde. Dans quelles ténèbres, à ce sujet, ne s'est pas enfoncé le plus grand philosophe de l'histoire, Aristote ? Et aujourd'hui, Messieurs, nos écoles, nos universités, nos académies se livrent à des efforts acharnés pour expliquer que l'univers doit l'existence non à une puissance suprême et créatrice, mais au hasard, à une évolution dont le principe est insaisissable, à un enchaînement de causes qui puisent on ne sait où leur active fécondité, à un axiome plus inaccessible encore qu'éternel. Si folles et si incompréhensibles qu'elles soient, ces théories d'apparence scientifique pénètrent les esprits sans discernement et l'âme naïve, l'âme crédule des petits qu'on appelle les enfants… Faut-il vous dire, Messieurs, qu'en refusant à Dieu l'honneur d'avoir fait le monde on l'outrage au dernier degré ? Autant qu'on le peut, on lui vole la création sortie de ses mains pour la donner à des fantômes et à des chimères dont on ne sait même pas le nom. Injustice sacrilège qu'on ne qualifie pas assez sévèrement quand on la compare à l'impiété du fils qui refuse de reconnaître son père !

---

(1) *Exode*, xx, 8-11.

En sanctifiant un jour de chaque semaine, nous nous affirmons à nous-mêmes que nous devons à Dieu l'être et la vie ; nous protestons unanimement contre les intelligences dévoyées qui attribuent notre apparition sur la terre à des agents secondaires ; devant les individus et devant les peuples nous promulguons une fois de plus le dogme renfermé dans cette première révélation de la Genèse : « *In* *principio creavit Deus cœlum et terram;* au commencement, Dieu créa le ciel et la terre (1). »

Après avoir reconnu intellectuellement que Dieu est notre Créateur, il faut que nous l'honorions comme tel, que nous rendions des actions de grâces à celui qui nous a faits. Le repos du dimanche a été institué, en effet, non point pour que nous nous livrions à une oisiveté dangereuse, mais afin que nous puissions offrir à Dieu un culte plus parfait. On nous interdit les œuvres serviles pour nous laisser la liberté de vaquer tranquillement à la prière, de nous rassembler autour des autels et d'adorer en commun Celui qui nous a donné la vie, qui l'entretient, qui en renouvelle sans cesse la provision et qui, par sa Providence paternelle, en surveille toutes les phases et tous les instants. Nous attachons un prix énorme à cette vie du corps, pour laquelle nous sommes si facilement inquiets, à cette vie de l'intelligence qui nous met en rapport avec la vérité, à cette vie de la volonté qui nous lie au bien, à cette vie du cœur qui nous ménage de si douces joies. Plus nous y attachons de prix, plus nous sommes obligés de montrer notre gratitude au Dieu qui, après l'avoir répandue en nous, la prolonge dans le temps et au delà du temps. Le dimanche est particulièrement destiné à favoriser cet exercice de haute piété. C'est avant tout la fête de l'être et de la vie, la fête de Celui que nous bénissons parce qu'il nous a tirés du néant et à qui nous demandons pour nous, pour ceux que nous aimons, pour toute la nature de renouveler ses dons. La solennelle profession de foi que nous chantons d'une seule voix contient à la fois un hommage de notre esprit, une adoration de notre âme, une action de grâce et une prière au Créateur de l'être, à l'auteur de la vie : « Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, des choses visibles et invisibles. »

---

(1) *Genèse*, I, 1.

II

Le but du dimanche est aussi de célébrer le mystère de notre Rédemption. Nous avions profané et mutilé l'œuvre de Dieu : le péché avait rompu notre alliance avec Dieu, et, par lui, la mort avait pénétré dans le monde, une mort qui était l'effet de la malédiction, une mort dont l'appréhension et la seule pensée troublaient nos plus purs bonheurs, une mort qui nous ravissait notre corps et le livrait en pâture à la corruption, une mort qui laissait notre âme sans refuge et sans espoir, puisqu'elle ne lui permettait pas de retourner à Dieu d'où elle était venue. Quelle heure, celle où la vérité même nous dira que le décret de notre condamnation a été déchiré, que nous sommes de nouveau le peuple de Dieu et les brebis de son troupeau ! quel jour celui où la mort sera vaincue, où une voix sainte et infaillible jettera ce cri de triomphe : « *Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus? ero mors tua, ô mors*... O mort, qu'est devenue ta victoire? ô mort, où est ton aiguillon? Je serai ta mort, ô mort... (1). » Quelle fête celle où nous apprendrons que les tombeaux ne garderont pas leur proie, qu'après avoir connu le trépas notre chair se réveillera pour ne plus s'endormir! Quelle allégresse lorsque nous saurons que les chemins de la bienheureuse éternité sont libres, que le ciel nous est ouvert et que nous y avons une place? Messieurs, il y a bientôt vingt siècles que cette heure de la restauration universelle a sonné, que ce jour de salut s'est levé, que cette fête a été célébrée, que cette allégresse a été goûtée. Il y a vingt siècles, en effet, que Jésus, Fils de Dieu et Fils de l'Homme, a fléchi son Père en versant pour nous son sang. Jour mémorable entre tous où l'on vit le plus innocent et le plus saint des êtres se sacrifier pour la rédemption d'une race coupable! Jour si mémorable que tous les événements du passé n'en ont été que la préparation, que tous les événements de l'avenir n'en seront que la conséquence! Jour si mémorable que le drame du Calvaire domine toute l'histoire et que l'humanité date sa seconde vie du moment où l'adorable Jésus descendit parmi nous pour s'immoler ! Il y a vingt siècles, qu'après son supplice Jésus notre frère et notre chef a soulevé la pierre de son sépulcre, vingt siècles que l'on a vu les morts se ranimer, secouer leurs linceuls et prouver par leur apparition que la résurrection du Sauveur assure la nôtre et en est le gage. Il y a vingt siècles qu'ayant béni ses apôtres Jésus monta aux cieux, en nous affirmant qu'il nous attirerait près de lui. Il y a vingt siècles que l'Esprit, envoyé par le Christ, est descendu sur la terre, a saisi nos intelligences pour les remplir de ses ineffables lumières, nos cœurs pour les embraser de ses feux, toute notre âme pour la régénérer et lui communiquer des forces en rapport avec sa surnaturelle destinée.

---

(1) I *Corinth.*, xv, 55.

Voilà les événements qui ont renouvelé la face de la terre, la face de l'humanité, et, dont nous célébrons l'anniversaire lorsque nous chantons : « Je crois en un seul Seigneur, Jésus-Christ, qui est descendu des cieux à cause de nous et à cause de notre salut, qui s'est incarné de la Vierge Marie par la vertu du Saint-Esprit, qui s'est fait homme, qui a été crucifié aussi pour nous, qui a souffert sous Ponce Pilate, qui a été enseveli, est ressuscité le troisième jour, est monté au ciel où il est assis à la droite du Père... Je crois au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils ; qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils. » Voilà les événements que nous commémorons par le sacrifice de la messe. Cet auguste sacrifice remplit la fête du dimanche, tous y assistent, et, en y assistant, sanctifient le jour du Seigneur. Sanctification d'autant plus réelle que tout le mystère de notre Rédemption se renouvelle en quelque manière à l'autel. Le même Dieu qui, à la voix de l'ange, s'est incarné dans le sein de la Vierge descend dans l'hostie. Le prêtre et la victime de l'autel sont le même prêtre et la même victime qu'au Calvaire. Il est vrai, à l'autel la victime ne meurt plus, elle est dans un état qui exclut la souffrance et la mort, mais l'Eucharistie ne fait qu'un avec le drame de la Passion. Il y a identité dans la substance du sacrifice, distinction seulement dans la manière de l'offrir.

De même, le mystère de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte se continuent à l'autel et s'étendent à chacun de nous. Le même Christ qui est sorti du tombeau le troisième jour, en se donnant à nous sous forme de nourriture et de breuvage, nous associe déjà à sa gloire, car sa chair que nous mangeons, son sang que nous buvons sont le germe de notre propre résurrection.

Le Christ qui est monté au ciel nous y entraîne peu à peu car, à mesure qu'il s'unit à nous dans la sainte communion, il nous attache plus étroitement au corps mystique dont il est la tête et, d'avance, si j'ose dire, il nous fait asseoir à ses côtés. « Notre Pontife, dit saint Paul, est assis à la droite de Dieu, comme ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle... (1) et Dieu qui est riche en miséricorde... nous a rendus vivants avec le Christ, nous a ressuscités ensemble et nous a fait asseoir ensemble dans les cieux. *Consedere fecit in cœlestibus in Christo Jesu* (2). » Chaque dimanche est une Pentecôte. On n'entend pas dans nos églises le vent qui soufflait avec tant de force dans le Cénacle, on ne voit pas se poser sur chacun de nous les langues de feu qui se posèrent sur les apôtres; au sortir de nos sanctuaires nous ne parlons pas comme Pierre et ses compagnons tous les idiomes, nous connaissons rarement leur surnaturelle ivresse, mais le même phénomène divin qui éclata sous une forme miraculeuse se reproduit d'une manière invisible toutes les fois que nous nous assemblons devant l'autel. De l'hostie et du calice le Christ répand son Esprit, cet Esprit qui nous enseigne toute vérité, qui nous revêt de vertu surhumaine, qui achève la Rédemption voulue par le Père et opérée par le Fils. Ainsi, Messieurs, c'est en nous plongeant dans les réalités sublimes où nous puisons la sainteté que, le dimanche, nous célébrons notre Sauveur, après avoir célébré notre Créateur. A l'Offertoire, le prêtre remercie avec la même émotion le Dieu qui, « *d'une façon admirable, a créé la nature humaine dans un haut degré d'excellence, et d'une façon plus admirable encore l'a rétablie dans sa dignité première.* »

---

(1) *Hébreux*, VIII, 1.
(2) *Ephés*, II, 4-6.

III

Enfin, Messieurs, nous sanctifions le dimanche en cherchant en Dieu notre repos, non pas ce repos négatif qui consiste à cesser tout travail, mais ce repos meilleur et positif qui comporte l'apaisement de nos désirs. Dire à Dieu à la fin de chaque semaine : pendant ces six jours j'ai dû rester en contact avec la création et, lassé, je reviens à vous comme on revient à son berceau et à son Père ; en dehors de vous, tout est vain, vous seul êtes la bonté, la perfection, la sainteté ; un jour près de vous vaut mieux qu'un siècle loin de vous ; vous êtes mon espoir et mon refuge, c'est le mettre, comme il convient, au-dessus de tous les êtres, et de tous les biens, c'est reconnaître qu'il est en ce monde notre soutien et que nous trouvons en lui notre meilleure joie.

Ce repos imparfait que Dieu nous accorde sur la terre est le symbole de celui que nous appelons l'éternel repos. Ici-bas la foi nous laisse dans les ombres, et, sous son règne, l'esprit, malgré lui, s'agite et se tourmente : *coagitatur*, disaient les anciens. L'espérance ne comble pas nos aspirations, puisque, essentiellement, elle nous retient loin de son objet. La charité ne saisit Dieu qu'à travers l'obscurité, elle ne nous apporte pas le complet rassasiement. Le repos spirituel que nous goûtons en la société de Dieu est d'une grande douceur même sur la terre, cependant il comporte des troubles et des inquiétudes. Un autre repos nous est réservé, repos absolu que nous partagerons avec Dieu même ; repos qui exclut toute incertitude et toute anxiété. Repos de l'intelligence, notre pensée ne connaîtra plus les fatigues de la recherche, nous verrons la vérité dans sa source et sans craindre de la perdre. Repos de la volonté qui, fixée à jamais dans le bien, ne sera plus soumise à ces mille fluctuations, causes pour elle de tant d'énervement et de tant de souffrances. Repos du cœur enfin rempli jusqu'au bord et définitivement en possession de son objet. En un mot, Messieurs, la paix, cette paix que Jésus nous a promise et qui dépasse tout sentiment, cette paix qui pénètre jusqu'aux derniers replis de notre âme pour y établir une inaltérable sérénité, cette paix qui accompagne la plénitude de l'être, de la vie, de la félicité, tel est le repos qui nous attend et dont le repos dominical est le lointain symbole. Aspirer à ce repos, profiter de notre liberté chaque dimanche pour aborder par l'esprit et par le désir ces régions où l'on jouit de tous les biens, c'est célébrer d'avance le mystère de notre future béatification, c'est nous incliner devant Dieu comme devant notre fin dernière, c'est, après avoir adoré Celui qui nous a créés et rachetés, adorer Celui qui nous rendra heureux pour toujours.

Rappelons-nous, Messieurs, cette triple vérité. Sanctifions le dimanche comme la fête de la vie et de la Création, comme la fête de la Rédemption et du salut, comme la vigile bénie de cette grande solennité future, la solennité de la béatification universelle. — La loi du dimanche nous oblige à nous abstenir d'œuvres serviles : obéissons-lui et exigeons que nos serviteurs et ceux qui dépendent de nous s'y soumettent comme nous. Les travaux qui profanent le jour du Seigneur et que la vertu de religion condamne peuvent nous enrichir matériellement, spirituellement ils nous appauvrissent, et souvent même ils attirent sur nous les malédictions du ciel. — Profitons ensuite de notre liberté pour communiquer plus intimement et plus tranquillement avec Dieu, pour cultiver nos rapports avec lui, pour l'adorer longuement en célébrant de tout cœur les trois grands mystères où l'humanité trouve la vie, la sainteté, le bonheur. Associons à ces actes de piété les membres de nos familles, les habitants de nos maisons : habituons-les à observer le dimanche non comme un jour d'oisiveté, de plaisir, mais comme un jour destiné à ranimer en nous une dévotion qui, nous ouvrira bientôt la porte du repos vers lequel saint Paul nous demande de nous hâter et que nons célébrons d'avance quand nous chantons : « J'attends la résurrection des morts et la vie du siècle futur. » Ainsi soit-il.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

LE JOUR DU SEIGNEUR ET LES INTÉRÊTS DE L'HOMME

SOMMAIRE

Notre culte n'ajoute rien à la grandeur de Dieu, il n'est utile qu'à nous, car nous y trouvons de la perfection, des enseignements, des avantages. Application de cette vérité à la loi du dimanche qui est essentiellement humanitaire et sagement sociale, p. 209-210.

I

Cette loi est essentiellement humanitaire.

1. Parce qu'elle nous oblige à nous reposer. L'homme ne peut pas toujours être sur la brèche. Désordres dans notre société : travail excessif imposé aux jeunes gens, aux femmes. Certains métiers sont trop durs. On peut le dire sans tomber dans la déclamation et la démagogie.

Le repos du dimanche est réclamé par la nature. Il faut qu'une loi vienne l'imposer pour arracher l'homme au travail excessif auquel il se livrerait de lui-même par amour du gain; auquel son maître, pour qui les heures sont de l'argent, le livrerait, si Dieu n'ordonnait à tous de s'abstenir d'œuvres serviles une fois par semaine. La loi du repos hebdomadaire, loi de protection pour le corps, p. 210-212.

2. Cette loi est humanitaire, parce qu'elle fait vivre par l'âme les plus humbles de nos frères. Soif d'idéal, de vérité, de bonheur que l'on constate en tout homme. Le travail des mains asservit et avilit quand il absorbe toute la vie, quand il nous empêche de relever la tête et de regarder le ciel. La loi du dimanche permet à l'homme de se redresser, de respirer un air pur, de contempler les espaces infinis, de s'envoler vers le Vrai, le Bien, le Beau. Joie que chacun trouve à l'autel, à la communion, dans la parole évangélique, dans les cérémonies. Transfiguration qui s'accomplit le dimanche dans ceux qui l'observent, p. 212-214.

II

La loi du dimanche est sagement sociale.

1. Elle agit sur la société domestique. Elle réunit les mem-

bres de la famille que le travail disperse pendant la semaine. Epanchements mutuels. Prière en commun, repas en commun, distractions saines en commun, p. 214-216.

2. Elle agit sur la vie publique. Elle rapproche les hommes. En leur imposant le repos au même jour, en les convoquant aux mêmes heures, pour le même enseignement, elle diminue la distance qui les sépare.

Toute la vie profane creuse l'abîme entre les petits et les grands. Réunis devant l'autel et devant Dieu ils deviennent égaux, reçoivent même honneur, même pain, même parole, p. 216-218.

3. Jour d'évangélisation, le dimanche est le jour de la pacification sociale.

La violation de la justice et de la charité est le principe des conflits sociaux. Le défenseur de la justice, c'est le prêtre qui en rappelle les obligations aux serviteurs et aux maîtres, aux ouvriers et aux patrons.

Le prêtre est aussi l'apôtre de la charité, dont sans cesse il promulgue les préceptes. Bienveillance, aide mutuelle, pardon réciproque, etc. Devant les autels, les réconciliations se préparent, les cœurs s'adoucissent. Quand ils se retrempent, le dimanche, dans les sentiments religieux, les riches deviennent moins égoïstes, moins exigeants, les pauvres moins amers. Le dimanche, fête de la justice, de la paix, de la fraternité, p. 218-220.

La loi chrétienne pleine de bonté. Soins qu'elle prend de nos intérêts éternels et de nos intérêts temporels. Deux fois insensés ceux qui ne la respectent pas. Erreur de notre âge qui a méconnu le précepte du repos dominical. Progrès réalisés. Nécessité de faire sonner l'heure où le dimanche sera obligatoirement consacré au repos et au culte de Dieu, p. 220-221.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

LE JOUR DU SEIGNEUR ET LES INTÉRÊTS DE L'HOMME

> « *Sabbatum propter hominem factum est.*
> Le sabbat a été fait pour l'homme. »
> S. Marc, II, 27.

Messieurs,

En servant Dieu nous le glorifions d'une manière purement accidentelle. Notre culte n'ajoute rien à sa grandeur, ni à son intime félicité, il n'est utile qu'à nous. Nous y trouvons de la perfection, car respecter l'ordre qui assujettit la créature à son Créateur, c'est s'élever. Nous y trouvons des enseignements lumineux, car nous apprenons à connaître notre misère et notre besoin de nous appuyer en tout sur Dieu. Nous y trouvons enfin des avantages de toutes sortes soit pour le temps, soit pour l'éternité, car, selon la parole de l'Apôtre, « la piété profite à tout, elle garde les promesses de la vie présente et celles de la vie future » (1). Il faut appliquer cette vérité à tous les actes et à tous les préceptes de la religion. Quand nous obéissons à cette vertu, nous honorons Dieu, nous travaillons pour nous. Il nous sera facile de justifier cette doctrine en constatant que la loi du repos dominical est essentiellement humanitaire et sagement sociale.

I

Cette loi est essentiellement humanitaire, parce qu'elle nous oblige à nous reposer.

L'on ne peut pas être toujours sur la brèche: un travail continu use prématurément les forces physiques et ne tarde pas à les épuiser. Ne rencontrons-nous pas des jeunes gens qui, au printemps de la vie, sont voûtés comme des vieillards parce qu'ils ont été condamnés à un labeur ininterrompu ? Ne voit-on pas de pauvres femmes dont le visage amaigri porte les traces de fatigues excessives ? Et combien d'hommes, à peine arrivés au milieu de leur carrière, succombent à une tâche qui ne leur laissait pas le temps de respirer? Ce spectacle est d'autant plus fréquent aujourd'hui que les métiers sont durs comme ils ne l'ont jamais été, qu'une partie de nos ouvriers vivent dans des usines, dans des ateliers, dans des mines où l'air est impur, où la température est malsaine et où les constitutions les plus vigoureuses s'affaiblissent rapidement. Soyez sans crainte, Messieurs, je ne me livrerai pas aux déclamations de ceux qui poussent les pauvres, pour les exploiter, aux revendications injustes et aux actes de violence. Je n'ai jamais hésité à rappeler aux prolétaires qu'ils devaient fournir un travail consciencieux, se contenter de salaires raisonnables et qu'ils étaient sans excuse quand leurs exigences offensaient l'équité. Mais notre société manque d'équilibre : anarchique par plusieurs côtés, elle est tyrannique par plusieurs autres, elle traite souvent l'homme comme une machine, elle l'opprime après l'avoir flatté, elle se soucie moins de lui que de la terre ou des métaux, elle n'a pas su le défendre contre le surcroît de peine qu'apporte avec elle la transformation de l'industrie, ni faire coïncider le progrès moral de ses institutions avec le progrès matériel. Constater ce fait, ce n'est pas tomber dans la démagogie, c'est rester dans la morale et dans l'histoire.

---

(1) I *Timoth.*, IV, 8.

L'oubli du dimanche a été une de nos fautes. L'homme a besoin de repos, sa constitution le réclame comme celle des animaux ; c'est une nécessité de sa nature. Le sommeil de la nuit ne suffit pas à restaurer les forces dépensées pendant le jour, aux fatigues accumulées il faut opposer un délassement plus long et plus efficace. Mais l'homme cédera le premier à la passion déréglée du travail si une loi ne vient pas lui prescrire le repos. Sans doute il est plus porté à perdre son temps qu'à l'économiser avec excès. Cependant, par amour du gain, il se livrera fréquemment à un labeur pour lequel il n'a pas été créé. Que le paysan espère, en ne quittant pas sa terre ou sa vigne, en retirer un revenu plus considérable, on le verra, dût-il compromettre à jamais sa santé, labourer, semer, moissonner sans s'accorder aucun répit. Plus nuisible encore sera la fièvre qui dévore le brasseur d'affaires. Victime d'un surmenage qui l'entraîne d'un marché dans un marché, d'une opération dans une opération, il ne se donnera aucun congé et il hâtera sa fin. D'autre part le maître, pour qui les heures sont de l'argent, réclamera de ses employés un effort exagéré. Il veut que ses biens produisent tous les jours, toutes les nuits, à chaque instant du jour, à chaque instant de la nuit, que ses machines fonctionnent sans arrêt et que leurs feux ne s'éteignent jamais. Tout cela entraîne le concours incessant de l'ouvrier. Ces abus, Messieurs, d'où qu'ils viennent, sont un danger pour les personnes et un danger pour la race. La loi du repos hebdomadaire est une loi de protection pour la vie du corps ; en interdisant à tous, un jour par semaine, les œuvres serviles, elle ménage à tous sans distinction un sérieux et bienfaisant repos.

Cette loi est humanitaire parce qu'elle fait vivre par l'âme les plus humbles de nos frères. Ces ouvriers sont du même sang que nous, ils ont les mêmes aspirations sublimes et la même destinée. Ils ne sont point satisfaits quand ils ont bu, mangé, dormi; ils sont altérés comme nous de contemplation, ils veulent avoir leur place et leur part au banquet de l'esprit, assister aux fêtes du cœur. Ils ne vivent pas seulement de pain, ils ont faim et soif du bonheur que seule la vérité peut nous donner; plus même leur fardeau est lourd, leur sort pénible, leur maison modeste, et plus ils soupirent après ce bonheur. Croire que la multitude des petits se passera de cet aliment supérieur qui nourrit l'âme, c'est ne voir en elle qu'un vil troupeau d'êtres inférieurs, j'allais dire d'êtres sans intelligence et sans éternité. Mais noble par lui-même, puisque par lui nous affirmons notre royauté sur la nature, le travail des mains devient une servitude quand il absorbe toute notre attention, toute notre activité. Il devient avilissant lorsqu'il empêche l'homme de relever la tête, de regarder le ciel et de converser avec Dieu. Et qu'est-il autre chose pour le malheureux qu'il enchaîne sans discontinuité à un sillon, à un outil, à un métier? Que la loi du repos dominical soit reconnue et observée, cet homme se redresse, un jour sur sept il s'affranchit du joug qui le tient courbé vers le sol pendant le reste de la semaine. Il a toute liberté de respirer un air pur, de plonger ses yeux dans les espaces infinis qui s'étendent de la terre au firmament et de déployer les ailes de sa pensée pour qu'elle puisse s'envoler dans la patrie du Vrai, du Bien, du Beau, pendant que le soleil accomplit sa course illuminatrice de son aurore à son couchant. Si cet humble artisan observe jusqu'au bout le jour du Seigneur, il s'agenouille devant l'autel. Bientôt une voix murmure du fond du tabernacle : « Venez à moi, vous tous qui êtes accablés et surchargés, je vous restaurerai. » Il obéit à cette invitation affectueuse, il mange le pain de vie. Puis, pleine de leçons et pleine d'austérité, mais aussi pleine de suavité, de promesses, de miséricorde, la parole évangélique retentit à ses oreilles, il l'écoute et entre par elle en communication avec les plus hauts et les plus consolants mystères. Les cérémonies, le sacrifice, les chants, la prière en commun agissent sur lui d'une manière plus sensible encore. Cet homme est comme transfiguré, il oublie ses fatigues de la veille, il ne craint pas celles du lendemain, il goûte une satisfaction très douce, son cœur a fait provision de force, de joie et d'espérance.

II

La loi du dimanche est sagement sociale. Elle agit d'abord d'une façon heureuse sur la vie domestique. Le travail de la semaine sépare l'époux de l'épouse, les parents des enfants. Ceux-ci sont souvent confiés à des mercenaires : pour les faire vivre, le père et la mère sont obligés de les abandonner, d'aller, chacun de leur côté, gagner le salaire indispensable à l'entretien du modeste foyer. Le matin, on n'a que le temps de se saluer ; à midi, la table et la maison sont désertes et le soir on ne se retrouve qu'un instant. Triste état de choses que chacun déplore et qui éloigne même la femme de cet intérieur où sa présence est si nécessaire ! Conditions douloureuses qui rendent presque impossible la vie en commun de ceux qui portent le même nom et qui sont unis par les liens les plus forts et les plus sacrés ! Il faudrait chercher des remèdes à cette désorganisation de la famille, ramener à tout prix l'épouse et la mère à sa véritable place qui est le foyer. Il en est un du moins dont l'efficacité est manifeste, c'est le repos dominical. Le dimanche tous les habitants de l'humble demeure sont rassemblés ; pendant ce grand jour de détente et de liberté, il leur est permis de se livrer à ces épanchements, à ces confidences dont leur cœur a besoin et dont il est si souvent privé, de parler tranquillement de leurs intérêts, de se consulter, de former des projets en prévision de l'avenir. Ils ont la possibilité, durant des heures, de ne point se quitter. Après avoir rendu à Dieu le culte qui lui appartient, resserré encore dans l'adoration et dans la prière les liens qui les unissent, ils s'asseoiront à un banquet un peu plus abondant, un peu plus délicat ; ils partageront les mêmes saines distractions, les mêmes innocents plaisirs. Le soir venu, leur affection mutuelle aura grandi, le Dieu qu'ils auront invoqué leur fera sentir sa bienveillante protection et leurs âmes seront épanouies par la joie qu'apporte avec lui le jour du Seigneur.

L'institution du dimanche n'exerce pas sur la vie publique une action moins heureuse ni moins pacificatrice. Tous, riches et pauvres, ouvriers et patrons, maîtres et serviteurs, chefs et soldats doivent en même temps suspendre leurs travaux et offrir à Dieu leurs hommages. Par cette mesure à laquelle tous sont soumis, la religion coupe court au danger de voir chaque individu, chaque famille, chaque métier choisir son jour de repos. Danger réel qui enlèverait à la loi son caractère bienfaisant dans l'ordre public, parce que la loi ne faciliterait plus, sinon dans une sphère très étroite, les relations qui rapprochent les hommes et les réconcilient. Au contraire, en convoquant aux mêmes heures, dans le même temple, les différentes classes, en les obligeant à écouter les mêmes enseignements, à présenter à Dieu une commune adoration, la religion diminue la distance qui les sépare et apaise les conflits qui les rendent ennemies.

Dans la vie profane, la différence des conditions creuse un abîme entre les grands et les petits. Les premiers commandent, les derniers obéissent ; les premiers possèdent, les derniers n'ont rien ; les premiers habitent des maisons luxueuses, les derniers des chaumières ; les premiers fréquentent un monde, les derniers un autre ; les premiers s'assoient à une table, les derniers à une autre table : tout, en un mot, contribue à rendre leurs rapports plus rares et plus lointains. Mais les voilà devant l'autel et devant Dieu : ils redeviennent égaux, ils se coudoient : on les traite avec le même honneur, on leur donne le même pain, on leur adresse la même parole. L'Évangile qui retentit dans la maison du Seigneur, sans pactiser avec les théoriciens niveleurs et en maintenant la nécessité d'une hiérarchie, rappelle aux uns et aux autres qu'ils ont été créés par un même Dieu, qu'ils descendent du même père, qu'ils ont été rachetés par le même Christ et qu'ils sont appelés à la même gloire : qu'ils sont frères, frères ici-bas, frères pour l'éternité. Si dans la maison de Dieu on témoigne une préférence c'est pour les pauvres. C'est dans leur rang que le Sauveur a choisi sa mère, ses apôtres ; c'est à eux qu'il a adressé ses premières paroles, ses premières promesses, c'est eux qu'il a déclarés les premiers héritiers et les princes de son Royaume. La pauvreté est un titre de noblesse : en l'épousant, le Christ lui a conféré une dignité royale. Ainsi, loin d'être humiliés dans l'Église, les petits sont exaltés, tandis qu'on apprend aux riches que leur fortune, que leur bien-être sont un obstacle à leur salut et qu'il leur est difficile d'arriver au ciel.

Le dimanche est le jour de l'évangélisation pour tout le peuple : à cause de cela encore, c'est par excellence le jour de la pacification sociale. Les conflits entre les classes ont leur source dans la violation de deux grandes vertus qui sont à la base de l'ordre et de la concorde : la justice et la charité. Mais le dimanche, on rappellera constamment aux ouvriers et aux serviteurs, aux patrons et aux maîtres les devoirs que leur impose la justice. Aux premiers, on dira, au nom même de Dieu, qu'ils sont tenus d'offrir à ceux qui les emploient une besogne bien faite, de respecter la propriété d'autrui. On leur dira que le serviteur méchant ou infidèle, que l'ouvrier sans conscience seront jugés ; qu'on leur demandera compte de leur conduite ; que leur honnêteté sera récompensée ; que leurs iniquités seront punies. Les derniers sauront que les travailleurs ont droit au salaire qui leur permettra de vivre dans une modeste aisance. A leurs oreilles retentiront des paroles comme celle-ci : « A vous, maintenant, riches ! Pleurez, éclatez en sanglots à la vue des misères qui vont fondre sur vous..... Il crie contre vous le salaire dont vous avez frustré ceux qui ont fauché vos champs ; et la plainte des moissonneurs qui n'ont pas été rémunérés sont parvenues aux oreilles du Seigneur (1). » Le grand défenseur de la justice, ce n'est pas le tribun qui excite ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, c'est le prêtre qui prêche à tous sans distinction la justice, la base de la paix sociale.

Il est aussi l'apôtre de la charité non moins nécessaire à cette paix précieuse. Il apprend à tous qu'ils doivent se traiter avec bienveillance, s'aider mutuellement, se soutenir et se consoler dans les tristes chemins de ce monde, se pardonner non pas une fois, mais soixante-dix fois sept fois, bannir de leur âme la haine, l'envie, la rancune, la colère, l'esprit de discorde et de vengeance. Au pied de nos chaires chrétiennes, devant les tabernacles, la réconciliation entre les hommes se prépare, les cœurs s'apaisent, chacun découvre le secret de pratiquer le commandement qui résume tous les autres et qui nous ordonne de nous supporter réciproquement et de nous aimer les uns les autres. En sortant de l'Église où ils ont prié et recueilli la parole de Dieu, le riche et le maître se sentent moins exigeants, moins égoïstes, moins durement attachés à leurs intérêts, plus disposés à partager leurs biens avec ceux qui sont dans la nécessité ; le pauvre, l'ouvrier, le serviteur ne sont point irrités ni amers : ils ont puisé, dans la religion, la patience et la bonté dont ils ont besoin pour remplir leurs devoirs. Il est donc vrai que, si le dimanche est le jour de Dieu, il est aussi le jour de l'homme, qu'il devient, lorsqu'il est sanctifié, la fête de la justice, de la paix, de la fraternité.

---

(1) S. Jacques, v, 1-4.

Plus on étudie la loi chrétienne, plus on y découvre de sagesse et de bonté. En pénétrant la vie des individus, des familles, des sociétés, elle les entraîne dans la voie du salut éternel, et, en même temps elle pourvoit à leurs intérêts en ce monde. On peut lui appliquer ce que le Pape Léon XIII se plaisait à enseigner de l'Église : bien qu'elle ait pour objet de conduire l'homme à sa fin dernière, on dirait qu'elle a été instituée pour assurer notre bonheur ici-bas, tellement elle apporte à la terre de prospérité. Aussi, Messieurs, serions-nous deux fois insensés si nous ne réglions pas nos mœurs par cette loi, si nous ne la faisions pas régner à nos foyers, si nous ne nous efforcions pas d'en imprégner nos institutions politiques, sociales, internationales. Le précepte du dimanche a sa place dans le code sacré, une place de premier ordre. Notre temps en méconnaît moins que l'âge précédent la nécessité ; quelques progrès ont été réalisés, mais nous sommes loin de l'idéal. Il appartient à chacun de nous de travailler à son triomphe. Il est douloureux de constater qu'un pays catholique comme le nôtre est condamné à chercher des exemples chez les nations protestantes, qu'après des expériences séculaires nous ne soyons pas unanimes à proclamer qu'il faut sanctifier le jour du Seigneur. Demandons à celui qui change à son gré les pensées et les sentiments, de faire sonner l'heure où partout le dimanche sera obligatoirement consacré au repos et au culte religieux. D'avance, nous saluons cette heure bénie, comme une heure de gloire pour Dieu, de salut et d'affranchissement pour l'homme, de bénédiction pour la société. Ainsi soit-il.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

LA PRIÈRE AU JARDIN DES OLIVIERS

SOMMAIRE

La dernière Pâque du Sauveur fut émouvante par les signes d'attachement, par les leçons de charité que Jésus donna à ses apôtres, par la dénonciation de Judas, par l'institution de l'Eucharistie, par les adieux du Maître. Après s'être rendu au jardin de Gethsémani, Jésus se livre à une prière où l'on découvre toutes les qualités que doit avoir la prière.

Il suffira d'en recommander deux à l'attention de l'auditoire : la confiance et l'humilité, p. 227-229.

La Confiance.

1. Elle s'affirme dans ce mot employé par Jésus : *Pater*. — Confiance que ce mot suppose quand il s'adresse à des hommes, confiance limitée pourtant, car le pouvoir humain a des bornes. Les hommes sont souvent désarmés et incapables de nous venir en aide. La confiance en Dieu ne doit point connaître de limites, car tout est possible à Dieu. C'est ce qu'affirme le Christ. Il supplie son Père et il voit en lui le maître de la nature, de la vie, du temps, de l'éternité quand il dit : Tout vous est possible, p. 229-230.

2. Confiance dans la bonté de son Père.

L'homme riche, fort, savant peut secourir ses semblables, leur donner ; il ne le fait pas s'il n'est bon. Le Christ espère en son Père comme dans un être bon... Sa confiance dans la bonté du Père n'est pas déconcertée parce qu'il n'est pas exaucé. Pourquoi ?... A mesure que sa prière se développe, sa confiance se montre avec plus d'intensité. Le Christ sait que, d'une manière ou d'une autre, le Père répondra à sa prière. Leçon contenue dans cet exemple, p. 230-232.

II

Humilité.

1. L'humilité apparaît dans les accents avec lesquels Jésus avoue les défaillances de sa sensibilité et demande l'assistance de ses apôtres, p. 232-233.

2. Elle s'affirme dans l'attitude extérieure de Jésus qui pour prier fléchit le genou et se prosterne la face contre terre, p. 233.

3. Elle éclate dans la formule qu'il emploie : sa voix n'a rien d'impérieux, ni de hautain. Sa supplication est pleine de tact, de réserve, de délicatesse. C'est la démarche de l'indigent qui implore, p. 233-234.

4. Que ce calice s'éloigne de moi ! Nouveau trait d'humilité. Le Christ ne se renferme pas dans un orgueilleux stoïcisme, et, d'autre part, il ne cède pas au découragement, p. 234.

5. La soumission à la volonté de Dieu est le dernier mot de cette humilité. « Que votre volonté soit faite et non la mienne », voilà les paroles qui couronnent la prière de Jésus. Ce qu'il demande avant tout, ce n'est pas d'être délivré de ses maux, c'est de faire la volonté de son Père, p. 234-235.

6. Sagesse de cette humble prière. Notre perfection ne consiste pas à faire notre propre volonté, mais à faire cette volonté supérieure, infaillible, la volonté de Dieu... Passion qu'a Jésus-Christ de faire la volonté de son Père. Comment il obtient, par sa prière, la grâce d'accomplir cette sainte volonté non pas passivement, mais activement, en s'engageant résolument lui-même dans la voie que la Providence lui a tracée, p. 235-236.

Imitons notre Rédempteur. Recourons à Dieu dans nos malheurs et nos défaillances.

Recourons à lui avec confiance, quelles que soient nos épreuves. Surtout cherchons dans la prière le secret de faire la volonté divine, p. 237-238.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

LA PRIÈRE AU JARDIN DES OLIVIERS

> « *Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste : verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu.*
>
> Mon Père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi : cependant, non pas comme je veux, mais comme vous voulez. »
>
> S. MATTH., XXVI, 39.

MESSIEURS,

Elle fut émouvante la dernière Pâque que le Christ, à la veille de sa mort, célébra dans la société de ses disciples. Émouvante par les signes d'attachement que le Sauveur sut prodiguer aux douze en lavant et en essuyant lui-même leurs pieds. Émouvante par les leçons de charité que Jésus voulut donner à Pierre et à ses compagnons. « Si, disait-il, moi, votre Seigneur, et votre Maître, je vous ai lavé les pieds, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres, car je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez comme j'ai fait (1) ! » Émouvante par la douloureuse et soudaine révélation que contenait ces mots : « En vérité, en vérité, un de vous me trahira et il mange avec moi (2) ! » Émouvante par l'institution du mystère où depuis vingt siècles l'humanité puise quotidiennement la lumière, la force, la consolation, la joie : le mystère de l'Eucharistie ! Émouvante par les tendres adieux, les douces recommandations, les tristes prophéties, les ineffables promesses du Rédempteur. Quel spectacle ! En un beau soir, sous un ciel plein d'étoiles joyeuses comme le printemps, le plus parfait des êtres converse avec des pêcheurs qui demain rougiront de lui, et sa parole retentit sereine, imperturbable pendant qu'un criminel dont il n'ignore aucun dessein prépare sa perte !

Après avoir entretenu ses amis le long de la voie qui conduisait de Jérusalem au jardin de Gethsémani, Jésus sentit le besoin de se retourner vers son Père. Il se retira dans la solitude des oliviers, et bientôt la nuit silencieuse entendit cette prière : « Père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi ; cependant, non pas comme je veux, mais comme vous voulez. » Je découvre en cette courte formule toutes les qualités qui doivent caractériser nos prières ; qu'il me suffise d'en recommander deux à votre pieuse attention : la confiance et l'humilité.

---

(1) S. Jean, xiii, 14.
(2) *Ibid.*, xxiii, 21 ; S. Marc, xiv, 18.

I

Pater ! Père ! tel est le premier mot de Jésus. Mot de confiance s'il en fût. Aucune expression dans les langues de la terre ne traduit aussi bien l'espoir où nous sommes de trouver en celui que nous invoquons sous ce titre non seulement la justice et l'impartialité, mais la miséricorde et la bonté, non seulement un secours, mais le remède à tous nos maux.

Père ! c'est le cri de l'enfant qui a peur, qui est faible, qui est malade, qui souffre, qui est coupable, qui agonise, qui meurt et qui cherche dans les bras de celui qui l'a engendré la protection, le soulagement, la force, le salut, le pardon, la vie. Cependant ce cri ne suppose qu'une confiance limitée quand il s'adresse à des hommes. Hélas ! nos pères en ce monde sont souvent désarmés. Leur affection, leur bonne volonté sont impuissantes à nous délivrer de tribulations dont ils ne sont pas les maîtres. Leurs larmes sont stériles, leur dévouement, quelles qu'en soient la profondeur et la tendresse, ne réussit pas à éloigner de nos lèvres les coupes amères que le temps nous impose. Quand il s'agit de Dieu, ce mot de Père doit contenir une confiance infinie dans la puissance que nous implorons, car Dieu dispose de tout, change tout, comme il l'entend, au ciel, sur la terre et dans les enfers. C'est ce que Jésus-Christ nous apprend quand il fait suivre sa filiale invocation de ces mots : « *Omnia tibi possibilia sunt.* O Père tout vous est possible (1). » Tout vous est possible : pour vous c'est un jeu d'obliger la montagne à se jeter dans la mer, d'arrêter les astres dans leur course, de transformer les pierres du chemin en fils d'Abraham, de guérir les infirmes et de ressusciter les morts. C'est un jeu pour vous de faire avorter les projets des misérables. Maître du temps et de l'éternité, Maître de la nature, des âmes, des volontés, des libertés, il dépend de vous d'arracher votre Christ à ses ennemis, de briser ceux-ci et « de les mettre en pièces comme le vase du potier » (2). En prononçant ces paroles : « Père, tout vous est possible », Jésus nous enseigne qu'en toute occasion notre confiance dans le souverain pouvoir de Dieu doit être absolue, que rien n'échappe à l'autorité de Dieu, qu'un cheveu de notre tête ne tombe pas sans la permission de Dieu.

Le Christ affirme ensuite sa confiance dans la bonté de son Père. L'espérance, cette douce vertu, est la compagne inséparable de la prière, puisque l'on ne demande pas si l'on n'espère pas obtenir, si l'on n'entrevoit pas à travers ses larmes des heures moins tourmentées et des jours de bonheur. Mais nos espoirs ne reposent pas seulement sur la puissance, ils reposent encore sur la bonté de ceux à qui nous demandons. L'homme riche peut donner, mais il ne donne point s'il n'est bon; l'homme fort peut prêter son appui aux faibles, mais il ne le prête pas s'il n'est bon; l'homme savant peut communiquer ses lumières aux autres, mais il ne les communique pas s'il n'est bon. On ne donne pas, en effet, sans le vouloir, mais c'est la bonté qui nous inspire de le vouloir. Le Christ au jardin des Oliviers témoigne de sa confiance dans la bonté du Père qu'il invoque et nous enseigne que nous devons toujours compter sur cette bonté. Il nous enseigne même par son attitude que notre foi ne doit pas être déconcertée parce que nous ne sommes pas toujours exaucés comme nous le voudrions. Dieu n'est pas aveugle, il est clairvoyant : et son amour connaît mieux que nous nos besoins. Il se montre bon, quand il nous accorde la faveur que nous sollicitons et quand il la remplace par une autre ; quand il comble immédiatement nos désirs et quand il attend pour les satisfaire ; quand il nous refuse un bien qui nous serait fatal et quand il nous laisse en proie aux luttes, aux tentations, aux souffrances dont nous tirerons profit. Contemplez Jésus. Sa confiance ne se dément pas. Aucune voix ne répond à sa voix, il ne cesse pas pour cela de prier, sachant bien que son acte religieux ne sera pas vain et que le Père ne fermera pas les oreilles à ses accents. A trois reprises il tient le même langage : « Père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi. » Sa prière haletante devient une agonie : loin d'y renoncer, il s'y livre avec une telle ardeur que tout son organisme en est ébranlé et qu'une sueur de sang se répand sur la terre. Ne le comprenez-vous pas? Cette prière emprunte son intensité à la confiance qui l'alimente, l'exalte et la soutient. Exemple admirable bien fait pour nous édifier nous qui perdons courage dès que nous n'obtenons pas sur-le-champ ce que nous demandons!

---

(1) S. Marc, xiv, 36.
(2) *Ps.* ii, 9.

II

L'humilité est le second caractère de la piété de Jésus au jardin des Oliviers. Cette humilité apparaît dans les accents doux mais navrés avec lesquels le Sauveur avoue les défaillances de sa sensibilité. Il n'hésite pas à dire que la perspective d'endurer le supplice qui l'attend, de boire le breuvage qu'on lui prépare, épouvante son imagination. Il pousse la simplicité jusqu'à montrer aux apôtres, hier témoins de sa transfiguration, à Pierre, à Jacques, à Jean, la tristesse, l'angoisse, la crainte, l'ennui qui envahissent son âme, jusqu'à leur demander de ne pas se tenir trop loin, de ne pas le perdre de vue pendant qu'il ira prier. « *Sustinete hic, et vigilate mecum* (1). »

Cette humilité s'affirme dans l'attitude extérieure que prend Jésus pour appeler son Père, attitude qui est le symbole de ses sentiments intérieurs. Il tombe à deux genoux, « *positis genibus* (2) »; il se prosterne la face contre terre, « *procedit in faciem suam* (3) »; il s'abaisse pour protester qu'en sa qualité d'homme il n'est devant Dieu que néant.

Cette humilité éclate dans la formule de supplication qu'il emploie. Sa voix n'a rien d'impatient, rien d'impérieux, rien de hautain : elle ne contient qu'une demande pleine de tact et de réserve. Écoutez-le : « *Père tout vous est possible. Abba Pater, omnia tibi possibilia sunt* (4). » Vous pensez qu'après ces paroles il dira : « Puisque tout vous est possible, ô Père, accordez-moi la grâce que je vous demande ! » Non, Jésus ne procède pas ainsi : son langage sauve toutes les nuances, toutes les délicatesse et tient compte de tous les égards dus par la religion au Maître des destinées. « Père, si c'est possible », si vous jugez que cela soit bon, si cela entre dans vos éternels desseins, « éloignez de moi ce calice; *Pater, si possibile est, transeat a me calix iste.* » Sa prière n'est pas un ordre, encore moins une menace ou une sommation, c'est la démarche de l'indigent qui n'exige pas une grâce, mais qui l'implore.

---

(1) S. MATTH., XXVI, 37.
(2) S. LUC, XXII, 41.
(3) S. MATTH., XXVI, 39.
(4) S. MARC, XIV, 36.

« *Transeat a me calix iste.* Que ce calice s'éloigne de moi » : nouveau trait d'humilité! Le Christ ne s'enferme pas dans le stoïcisme orgueilleux qui affecte de se suffire à lui-même et de défier la douleur. Il confie à son Père ses appréhensions et se déclare incapable, comme homme, de supporter le poids de ses douleurs. D'autre part, il ne tombe pas dans le découragement, dans le désespoir, si cruelles que soient les transes par lesquelles il passe. Au fond, son âme puise dans son humble prière une indomptable énergie : une énergie dont la souffrance ne triomphera pas.

Enfin, Messieurs, la soumission à la volonté de Dieu est le dernier mot de cette parfaite humilité. L'orgueilleux veut dominer : plein de confiance en soi, en ses idées, en ses projets, il ne s'incline devant personne. Les humbles, au contraire, doutent d'eux-mêmes et se rangent facilement à l'opinion des autres. Avec quel empressement ils obéissent à Dieu dont ils connaissent la sagesse et la bonté! « Que votre volonté soit faite, et non la mienne », voilà les paroles qui couronnent la prière de Jésus. Ce que Jésus demande avant tout, ce n'est pas la délivrance de ses maux, c'est de faire la volonté de son Père, de la faire pleinement, de la faire jusqu'au bout, de la faire sans hésiter, sans murmurer, sans manifester aucune mauvaise humeur, aucun regret, aucune plainte, de la faire enfin, fallût-il se condamner et à la mort et à l'anéantissement.

Cette humilité pleine d'obéissance entraîne pour nous une perfection idéale, car renoncer à notre volonté qui est souvent aveugle et toujours infirme pour accomplir une volonté supérieure, c'est grandir. Lorsque cette volonté supérieure est infaillible, lorsqu'elle ne cherche que le bien, lorsqu'elle est assez puissante pour le tirer même du mal qu'elle permet, s'y attacher avec une constance inébranlable, la suivre scrupuleusement, c'est s'attacher au bien même. Tel est le cas pour la volonté divine. Aussi, en cédant à ses directions, nous servons nos meilleurs intérêts, nous nous acheminons par des chemins sûrs vers la béatitude. Aussi la prière empreinte d'humble obéissance est empreinte de sagesse. Nous devrions subordonner tous nos désirs au désir de nous prêter aux desseins de Dieu, si dure qu'en puisse être l'exécution, et mettre cette demande au fond de toutes les autres : « O Dieu, accordez-moi la force de faire votre volonté. » Cet enseignement est celui de Jésus-Christ. Dans l'oraison dominicale trois suppliques dominent : « Que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » Ces trois suppliques expriment le même souhait sous des formes différentes : celui de voir toutes les créatures obéir à leur Créateur. Les exemples du Sauveur sont d'accord avec sa doctrine. Il disait : « Ma nourriture est la volonté de mon Père », et, à Gethsémani, il ne sollicite en réalité qu'une grâce, la grâce de faire cette volonté. Cette grâce, il l'obtient. Un ange vient le réconforter : une puissance mystérieuse dissipe tous les fantômes qui l'avaient ému, il se redresse décidé à poursuivre sa tâche, à la poursuivre sous les traits de la haine, de l'envie, de la douleur, à la poursuivre jusqu'au moment où il pourra s'écrier : « *Consummatum est*, tout est consommé !! »

Remarquez-le, Messieurs, au sortir de la crise où il avait tant souffert, Notre-Seigneur n'est pas purement passif, sa résignation, si j'ose ainsi m'exprimer, est pleine d'initiative. Il a hâte de s'engager dans le drame où il sera immolé. « Levez-vous, dit-il, à ses disciples, allons. *Surgite, eamus !* (1) » Il n'attend pas qu'on vienne le prendre : il va au-devant de ses ennemis : on croirait qu'il est impatient de tomber entre leurs mains. Il les interpelle comme pour couper court à leurs hésitations. « Qui cherchez-vous ? — Jésus de Nazareth. — C'est moi », et il se livre. Son âme retrempée dans une prière où l'obéissance a tant de part a vaincu son effroi, son ennui, sa tristesse. Jésus ne demande plus que le calice s'éloigne, il s'indigne au contraire si quelqu'un essaye de l'empêcher de le boire. Il n'a qu'un souci : remplir intégralement la volonté de son Père.

---

(1) MATTH., XVI, 40.

Messieurs, imitons notre divin Rédempteur. Il y en a tant parmi nous qui ont connu toutes les inquiétudes, toutes les douleurs, toutes les séparations. Il y en a tant qui se sont trouvés en présence des calices les plus amers, tant qui ont passé par une sorte d'agonie. La nature est trop faible pour recevoir sans défaillir de pareils coups. Recourons à Celui qui est la force. Recourons à lui avec confiance, une confiance poussée jusqu'à l'abandon le plus filial. Ayons la certitude que Dieu peut nous assister parce qu'il est maître de tout, qu'il le veut parce qu'il est la bonté même. Demandons-lui d'adoucir nos épreuves, de les abréger, d'y mettre fin ou du moins de nous accorder l'énergie sans laquelle nous succomberions. Quand nous sommes dans l'adversité, quand l'avenir nous effraye, quand les hommes nous délaissent, quand nous sentons ce dégoût, cette désolation où notre âme se noie, quand le trépas approche, ah ! ne nous réfugions pas dans ce vain stoïcisme qui cache plus de faiblesse que de grandeur, plus de présomption que d'héroïsme; mais invoquons Dieu. Disons-lui : « Mon âme est triste jusqu'à la mort : si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi. » Allons plus loin et ajoutons comme Jésus : « O mon Père, s'il faut que je boive ce calice, que votre volonté soit faite... (1). Accordez-moi seulement la force dont j'ai besoin pour l'accomplir. »

---

(1) S. Matth., xxvi, 42.

Surtout, cherchons dans la prière le secret de faire cette auguste volonté, de la faire en tout, de la faire toujours, fallût-il, afin d'y rester fidèle, endurer les pires supplices et expirer, comme Jésus, abreuvé d'opprobres et abandonné de tous. En réalité, peu importe que tous nos vœux soient exaucés, pourvu que nous obtenions de vivre, d'être heureux, de souffrir, de mourir comme Dieu le veut.

Demandez donc à Dieu, Messieurs, d'exaucer tous les désirs que vous estimez légitimes, mais ajoutez à la fin de vos prières : « Que votre volonté soit faite et non pas la mienne ! » Ainsi soit-il !

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

PRÈTRE ET HOSTIE
PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

SOMMAIRE

Le sacrifice est l'acte le plus significatif de la religion. Aucun sacrifice n'est comparable à celui du Calvaire. Tous les autres y puisent leur vertu. Le monde, depuis le commencement, vit de la croix ; il en vivra jusqu'à la fin. La croix est notre unique espérance.

Dans le sacrifice de la croix, Jésus est Prêtre et Hostie, p. 245-246.

I

Il est prêtre.

1. Jésus-Christ est prêtre. Appelé par son Père, il a reçu l'onction sacerdotale, il a été l intermédiaire entre Dieu et les hommes. Il est le prêtre universel, il est le Pontife suprême, le Pontife éternel, le flambeau de la sainte cité. p. 246-247.

2. Il est donc sacrificateur. Puisque lui-même est l'unique victime dans la vraie religion, il faut qu'il s'immole lui-même et qu'ainsi il devienne sacrificateur. Objection. Le Christ n'est pas sacrificateur, car il ne s'est pas immolé lui-même. Les sacrificateurs de Jésus sont tous ceux qui ont contribué à le faire souffrir et à le faire mourir : Judas, les Apôtres, le Sanhédrin, les faux témoins, les valets, les soldats, Pilate, Hérode, le peuple, le genre humain.

Réponse : tous ces agents sont des criminels, non des sacrificateurs. Leurs actes ne sont point des actes religieux, mais des actes coupables, impies, meurtriers. Un seul sacrificateur : Jésus-Christ. C'est l'enseignement de l'Eglise. Indirectement, mais réellement, le Christ s'est sacrifié lui-même, p. 247-249.

3. Il s'est indirectement immolé, car il s'est offert volontairement. Il dépendait de lui, en effet, d'empêcher ses ennemis de lui nuire. Il pouvait changer leur disposition, les réduire à l'impuissance, se rendre inaccessible. Il montre son pouvoir ou il en parle au Jardin des Oliviers, au prétoire, au Calvaire. Il avait répété que personne ne lui ravirait sa vie, que lui seul la donnerait et la reprendrait comme il le voudrait. Il n'a

pas voulu échapper à la souffrance, ni à la mort, p. 249-251.

4. Il interdit à ses amis d'intervenir. Il n'oppose aucune résistance à ses ennemis. Il s'abandonne lui-même devant les juges et les faux témoins. Il ne demande pasqu'on l'aide quand il tombe sous sa croix. Il endure sans se plaindre tous les outrages et toutes les tortures du Calvaire. Il pouvait se sauver, il ne l'a pas fait. Il est juste de dire qu'il s'est immolé lui-même; que, durant sa Passion, il est prêtre et sacrificateur, p. 251-254.

II

Il est aussi Hostie. Certains hérétiques refusaient d'admettre la réalité de l'Incarnation et du Crucifiement. L'Eglise les a condamnés.

Jésus-Christ est victime, car il est, dans la Passion, soumis au changement que nous exigeons dans l'objet du sacrifice.

1. Jésus est changé dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu, aimé ou haï.

a) Changé dans l'esprit de ses apôtres, qui, après avoir promis de mourir avec lui et pour lui, l'abandonnent, le renient, désespèrent de lui, p. 254-255.

b) Changé dans l'esprit du peuple, qui, après avoir voulu le proclamer roi, demande avec fureur qu'il soit crucifié, p. 255-256.

c) Changé dans l'esprit de ses ennemis, qui le craignaient hier, qui le traitent aujourd'hui sans aucun ménagement, p. 256-258.

d) On pourrait presque dire qu'il n'a plus la même place dans le cœur de son Père. Celui-ci, en effet, disait autrefois : « Voici mon Fils bien-aimé. » Durant la Passion, il se tait et semble délaisser Jésus, p. 258.

2. Tout est changé en Jésus lui-même.

a) Son visage a perdu sous les outrages sa majesté, sa beauté et est devenu méconnaissable, p. 258.

b) Son corps n'est plus qu'une plaie vive, p. 258.

c) Son regard est changé. Ses yeux s'éteignent; ils n'ont plus aucune force, ni aucune expression, p. 258-259.

d) Sa voix est changée, elle ne trouve plus les accents qui entraînaient les foules, p. 259.

e) Son âme est changée. Ses angoisses, ses craintes au jardin des oliviers, p. 259.

f) En Jésus, tout est changé. Atteintes à son honneur, à ses titres de Prophète, de Thaumaturge. Confiance qu'on avait en lui, mépris dont on l'accable, p. 259-260.

3. Jamais on n'opéra sur une victime un pareil travail de destruction. Page du Psalmiste. Jamais on ne vit changement plus profond. Jésus n'est plus que l'ombre de lui-même. Ce n'est plus un homme, c'est un ver. La mort achève son œuvre implacable. Jésus, qui possédait la plénitude de l'être et de la vie, n'est plus qu'un cadavre. Il est la victime par excellence, car son immolation est une sorte d'anéantissement, p. 260-261.

Nous sommes tous victimes à divers degrés, car il faut que nous connaissions expérimentalement, et pour notre part, la douleur de Jésus-Christ, notre Chef.

Il faut aussi que nous soyons associés à son sacerdoce. Nous sommes victimes en souffrant comme lui, nous sommes associés à son sacerdoce en souffrant *volontairement* comme lui.

Alors nos douleurs auront auprès de Dieu une vertu rédemptrice. Jésus ne tarda pas à toucher le prix de son sacrifice. Nous aussi, nous recevrons bientôt la récompense des peines endurées avec résignation. Exemple de la France, p. 261-263.

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

PRÊTRE ET HOSTIE
PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

> *Semetipsum obtulit immaculatum Deo.*
>
> Il s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache.
>
> *Héb.*, IX, 14.

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MESSIEURS,

L'acte le plus sublime de la religion, c'est le sacrifice, puisque, par le sacrifice, nous reconnaissons d'une manière plus explicite et plus significative le domaine souverain de Dieu sur le monde, son droit de nous faire vivre, de nous faire mourir et même de nous rejeter dans le néant d'où il nous a tirés. Mais aucun sacrifice n'est comparable à celui de la croix. Les autres lui empruntent toute leur vertu. Les oblations sans nombre qui le précédèrent : immolations et effusions de toute sorte en étaient la figure, voilà pourquoi elles étaient agréables à Dieu. L'hostie de nos autels nous rend propice le Père céleste, car c'est l'hostie même du Calvaire et l'acte par lequel nous l'offrons a du prix à ses yeux parce qu'il rappelle et perpétue la Passion.

---

(1) S. Ém. Mgr le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

Ainsi, Messieurs, la religion depuis le commencement du monde vit de la croix, elle en vivra jusqu'à la fin. Et s'il est vrai que notre bonheur dans le temps et dans l'éternité dépend de l'efficacité de notre religion, nous avons bien raison de chanter :

Salut, ô croix, notre unique espérance.

O Crux, ave, Spes unica.

Vous parler du sacrifice de la croix, vous expliquer comment le Christ s'est immolé lui-même à Dieu, c'est-à-dire comment il a été Prêtre et Hostie : voilà le but de cet entretien.

I

Jésus-Christ est Prêtre, Messieurs. Il a été appelé par son Père à la dignité sacerdotale. Il a reçu l'onction qui marquait son âme d'un caractère ineffaçable et qui lui conférait le pouvoir d'être l'intermédiaire entre la terre et les cieux. On le voit, en effet, apporter à l'homme les dons immenses et précieux de la Divinité. On le voit offrir à Dieu les hommages de l'homme : c'est en ce ministère auguste que consistent les fonctions du prêtre. Prêtre universel et représentant de la création auprès du Créateur, Jésus est chargé de tous nos intérêts spirituels et c'est par lui que nous entrons en rapport avec Celui qui est notre principe et notre fin. Il est le Pontife suprême : les autres dépendent tous de lui, ont reçu de sa plénitude, ne sont que des instruments entre ses mains. Il est le Pontife éternel, les élus lui doivent les clartés qui les rendent heureux : il est le flambeau de la sainte Cité. « *Lucerna ejus est Agnus* (1). »

Jésus-Christ est le Prêtre par excellence, il est donc sacrificateur. Mais puisque lui-même est l'unique victime de la vraie religion, il faut, pour que son sacerdoce soit réel et effectif, qu'il s'immole lui-même. Or, au jour de sa souffrance et de sa mort sur la croix, bien des agents causent l'effusion de son sang, mais le Christ ne se frappe pas d'un coup homicide, il est purement passif, on l'immole sans le consulter : il ne s'immole pas de sa propre main. Les sacrificateurs sont tous ceux qui, au cours de la Passion, contribuent par un mot, par un acte, par un geste, à faire accuser, condamner, souffrir et mourir Jésus. Sacrificateur, Judas livrant pour trente deniers son Maître à la haine des sectes! Sacrificateurs, les membres de la cohorte et les ministres du Sanhédrin saisissant le Sauveur et le liant au jardin des Oliviers! Sacrificateurs, les apôtres l'abandonnant et Pierre le reniant! Sacrificateurs, Caïphe et les magistrats poursuivant le Fils de Dieu de leurs traits? Sacrificateurs, les faux témoins déposant mensongèrement contre lui! Sacrificateurs, les valets qui lui crachent au visage, lui voilent la face et le soufflettent indignement! Sacrificateur, le tribunal qui le condamne à la peine capitale! Sacrificateur, Pilate assez faible pour remettre à des ennemis un être qu'il sait sans reproche! Sacrificateur, ce peuple dont la fureur demande à grands cris le crucifiement du Prophète! Sacrificateurs, les hommes de la flagellation, les gardes du prétoire, les bourreaux du Calvaire, les bandits qui insultent Jésus, les princes, les scribes, les vieillards qui l'accablent d'opprobres, le soldat qui de sa lance lui perce le cœur! Sacrificateurs, les Juifs et les Gentils engagés dans ce procès mémorable! Sacrificateur, enfin, le genre humain qui a versé le sang de l'Agneau immaculé! Criminels, Messieurs! Criminels à tous les degrés : par cupidité comme Judas, par faiblesse comme les apôtres, par envie, par haine, par méchanceté comme Caïphe et les Pharisiens, par lâcheté comme Pilate, par entraînement, par ignorance, par légèreté comme la foule, comme les soldats, comme les valets! Criminels! non pas sacrificateurs. Le sacrifice est un acte saint inspiré par la religion et par la charité : tous ceux qui ont contribué au supplice de Jésus-Christ ont obéi à des sentiments vils ou à des passions abominables. Ils n'ont pas été des prêtres : ils n'ont été que des coupables, des impies, des meurtriers. Où est donc le sacrificateur, Messieurs? C'est le Christ et lui seul. L'Évangile et les apôtres nous affirment que dans sa Passion il a rempli les fonctions sacerdotales, qu'il s'est livré lui-même, qu'il s'est offert lui-même, qu'il s'est humilié, anéanti lui-même. Le sacrificateur ne plonge pas toujours de ses propres mains le glaive dans le cœur de la victime. A Jérusalem, la plupart du temps, les agneaux et les boucs étaient égorgés par les auxiliaires du prêtre, non par le prêtre : cependant on estimait que le prêtre était le sacrificateur, car c'est en vertu de son autorité que l'on se livrait sur l'Hostie à l'œuvre de destruction, et, c'est lui qui, en vertu de cette autorité, présentait à Dieu le contenu de la sanglante oblation.

---

(1) *Apocal.*, XXI, 23.

A la Passion, indirectement le Christ s'immole et s'offre lui-même volontairement : « *Oblatus est quia ipse voluit.* » Il s'immole volontairement, car il dépend de lui d'empêcher ses ennemis de le toucher et de lui nuire.

Il a la faculté de changer leurs dispositions intérieures, comme il changera celles de Pierre, du bon larron, et de transformer des adversaires acharnés en disciples et en apôtres comme il transformera Saul le persécuteur. Il a la faculté de réduire à l'impuissance ceux qui en veulent à sa vie et de faire échouer leurs ténébreuses conspirations. Il a la faculté de se rendre inaccessible et invulnérable. Il montre bien, lors de son arrestation, que ce serait pour lui un jeu de renverser et d'immobiliser à jamais la troupe venue pour le saisir. Le grand cri que l'on entend sortir de sa bouche au moment où il va expirer prouve surabondamment que, s'il le voulait, la mort reculerait devant lui, comme elle reculera dans trois jours. Il parle à plusieurs reprises de cette souveraineté qu'il a reçue d'En-Haut. Il dit à Pierre qui s'est armé pour le défendre : « Ne le sais-tu pas, il me suffirait de prier mon Père, il m'enverrait plus de douze légions d'anges (1). » Il dit aux envoyés des Pontifes et des pharisiens : « Vous m'abordez comme un voleur avec des armes et des bâtons. Tous les jours j'étais avec vous dans le temple, vous n'avez pas mis la main sur moi, *parce que, je ne le permettais pas*, mais cette heure est à vous et à la puissance des ténèbres, *je vous l'abandonne* (2). » « Tu ne me réponds rien ? s'écrie Pilate. Ne le sais-tu pas, j'ai le pouvoir de te crucifier et le pouvoir de te livrer. » Jésus réplique doucement : « Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'En-Haut (1). » Dès longtemps, devant la multitude attachée à ses pas, il avait déclaré que personne ne lui ôterait la vie, que lui seul la donnerait pour ses brebis et la reprendrait à l'heure de son choix (2). Ainsi donc, Messieurs, il était facile au Christ d'échapper à la souffrance et à la mort. Il ne l'a pas voulu. Il a voulu, au contraire, épuiser jusqu'à la lie l'amer breuvage qu'une prédestination mystérieuse lui avait préparé. Il a défendu à ses amis d'intervenir en vue de l'arracher à son sort tragique et c'est avec une sorte d'indignation qu'il dit à Pierre : « Remets ton épée au fourreau. Comment ! je ne boirais pas le calice que mon Père m'a donné (3) ! » Suivons-le des arbres séculaires à l'ombre desquels il est arrêté jusqu'au Calvaire. Il n'oppose aucune résistance à ses ennemis ; il n'essaie pas de se défendre ; aux accusations, aux faux témoignages, il n'oppose pas un mot de justification. On lui reproche d'avoir profané le sabbat, d'avoir médité la ruine du temple, d'avoir troublé la nation par son enseignement, soulevé le peuple, conspiré contre César : il ne proteste pas. On le conduit d'Anne à Caïphe, de Caïphe à Pilate, de Pilate à Hérode : il ne réclame pas. Toutes les formes de la justice sont violées à son désavantage ; point d'avocat de sa cause, point de témoins à décharge, nul respect des lenteurs ni des délais prescrits par la loi : il se tait. Il n'accueille par aucune marque d'indignation la sentence capitale qui le frappe. Pas un mouvement pour se soustraire au baiser de Judas, aux crachats, aux soufflets, aux coups, aux fouets ; pas un geste pour arracher le bandeau dont on voile ses yeux, la couronne d'épines qu'on pose sur sa tête, pour jeter le roseau qu'on lui met à la main ou le lambeau de pourpre dont on couvre ses épaules. La croix l'écrase ; il chancelle, il tombe sous son poids, il ne demande pas qu'on la lui ôte, ni qu'on l'assiste, ni même que l'on compatisse à son martyre. Le Cyrénéen vient à son secours, Véronique essuye sa face adorable, les femmes de Jérusalem se lamentent sur son sort, ce n'est pas à sa prière. On l'étend sur le gibet, on cloue ses mains et ses pieds, il ne pousse pas un gémissement. Le spectacle devient atroce : en proie à une fièvre dévorante et à d'indéfinissables tortures, Jésus voit le peuple branler la tête, il entend les défis, les outrages, les blasphèmes dont il est l'objet comme Thaumaturge, comme Sauveur, comme Fils de Dieu ; le rire infernal des scribes, des princes, des vieillards déchire ses oreilles ; il n'ouvre pas la bouche sinon pour implorer le pardon de ses bourreaux, pour promettre le ciel au repentir et pour consoler ceux qu'il aime. — C'est à peine si un cri lui échappe : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Ce cri n'était pas un murmure ; il avait pour but de prouver au monde que le Sauveur poussait l'abnégation jusqu'à se résigner au délaissement de son Père, délaissement où se consommait son sacrifice. — Quand on pense, Messieurs, que le Christ, pouvant s'épargner toute souffrance, vivre impassible et s'envelopper pour toujours dans les clartés de la transfiguration, s'est livré sans réserve aux traits de la douleur et du trépas, n'a-t-on pas le droit de dire, comme le dit l'Esprit-Saint, qu'il s'est immolé lui-même ? Que de fois, pendant cette campagne, nous avons répété de nos meilleurs soldats, de nos plus héroïques officiers : « Ils se sont fait tuer ! » Ils se sont fait tuer, car ils ont demandé une mission que personne ne leur imposait, car ils sont allés au-devant de dangers loin desquels il leur était permis de se tenir. Ils se sont fait tuer par esprit de foi et de patriotisme ; ils sont morts, morts volontairement à notre service, voilà ce qui leur donne un double titre à notre reconnaissance et à notre admiration. Le Christ leur avait montré l'exemple ; il faut appliquer à la gloire du modèle la loi que nous invoquons à la gloire des imitateurs ; il faut dire de celui-là bien plus encore que de ceux-ci : « Il lui était facile, sans offenser aucun devoir, de s'épargner toute peine et toute blessure ; il s'est livré pour Dieu et pour l'humanité au martyre, il s'est bien immolé lui-même et, en toute vérité, il a été au Calvaire Prêtre et sacrificateur. »

---

(1) S. Matth., xxvi, 53.
(2) S. Luc, xxii, 52-53.

---

(1) S. JEAN, XIX, 10-11.
(2) *Ibid.*, X. 18.
(3) *Ibid.*, XVIII, 11.

II

Jadis, l'hérésie refusait d'admettre que le Fils de Dieu se fût réellement incarné, elle refusait encore avec plus d'obstination de croire que Jésus eût enduré de fait le supplice de la Passion. Le Christ avait tout l'extérieur de l'homme, disait-elle, mais il n'était point homme; il a semblé souffrir et mourir, mais il n'a souffert et n'est mort qu'en apparence. L'enseignement chrétien est en formelle contradiction avec cette erreur. Au Calvaire, Jésus-Christ est à la fois Prêtre et Hostie, sacrificateur et victime.

Nous le disions dimanche dernier, ce qui distingue essentiellement la simple oblation du sacrifice, c'est que la matière de la simple oblation reste ce qu'elle était, tandis que la matière du sacrifice est soumise à un changement qui va jusqu'à sa destruction, jusqu'à une sorte d'annihilation. Le Christ a-t-il connu ce changement au cours de sa Passion? Oui, Messieurs, et jamais hostie ne l'a subi à un pareil degré.

A peine le drame s'est-il inauguré que Jésus est changé dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu, aimé ou haï. Il est changé dans l'esprit de ses apôtres. Ne parlons pas de Judas, laissons-le dans la nuit noire où le plonge son crime : parlons des autres, de Simon, de Jacques, de Jean. Il y a quelques heures à peine Jésus leur inspirait un dévouement, sans bornes. Pierre, sûr de son affection, s'écriait en ajoutant les serments aux serments : « Quand même tous seraient scandalisés à votre sujet, moi je ne serai pas scandalisé... Quand même il faudrait mourir avec vous, je ne vous renierai pas... Je suis prêt à me laisser enchaîner et à donner ma vie avec vous et pour vous. » Et les autres disciples en disaient autant. « *Similiter et omnes discipuli dixerunt* (1). » Quel contraste ! A peine est-il arrêté que tous l'abandonnent et s'enfuient. « *Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt* (2). » Les plus courageux le suivent de loin, sans que nous puissions dire si, chez eux, l'amour l'emporte sur la curiosité : *ut videret finem.* Pierre voulait savoir comment les choses tourneraient, dit l'Évangile (3). Mais voici un fait plus grave. Interpellé par une servante, le chef des douze déclare à trois reprises qu'il ne connaît pas « cet homme ». Il s'indigne, il proteste, il jure qu'il n'a jamais eu aucun rapport avec l'homme dont on lui parle ; il jette l'anathème à quiconque ose le contredire.

Jésus est changé dans l'esprit du peuple. Hier, il était si réellement vénéré par la foule, que les pharisiens et les membres du Sanhédrin, craignant un soulèvement, se demandaient avec inquiétude s'ils pourraient sans danger mettre la main sur lui. Maintenant le peuple semble avoir oublié les paroles qu'il a entendues, les bienfaits qu'il a reçus. On dirait que, pour lui, l'être traîné devant le tribunal de Pilate n'a rien de commun avec celui qui guérissait les malades et ressuscitait les morts. Loin de prendre la défense du Prophète, il se prononce contre lui avec fureur et acharnement. Tous les échos de Jérusalem répètent le cri de la foule en délire : « Qu'il soit crucifié ! qu'on le fasse disparaître ! qu'il soit crucifié ! »

---

(1) S. Matthieu, xxvi, 35.
(2) *Ibid.*, xxvi, 56.
(3) *Ibid.*, xxvi, 58.

Jésus est changé dans l'esprit de ses ennemis. Depuis longtemps, ceux-ci le haïssaient, mais ils n'osaient pas l'attaquer ouvertement. Ils lui tendaient piège sur piège, ils l'espionnaient, ils essayaient de le surprendre en flagrant délit de contradiction, mais enveloppant leur fiel et leurs venimeuses insinuations dans des formules hypocrites, ils se gardaient de l'accuser en face, de tourner en dérision sa personne, sa doctrine ou sa vie. Maintenant ils usent sans ménagement de la calomnie, du mensonge, de l'outrage. Aucune modération dans leur langage, aucune retenue : ils poussent l'impudence et le cynisme au delà de toutes les bornes. Écoutez leurs affirmations : Jésus est un perturbateur dans l'ordre religieux puisqu'il s'attribue la dignité de Messie, puisqu'il menace le Temple et viole le sabbat : c'est un criminel dans l'ordre social puisqu'il trouble le pays, de la Galilée jusqu'à Jérusalem : c'est un conspirateur dans l'ordre politique puisqu'il défend de payer le tribut à César et qu'il s'arroge le titre de roi. Sa culpabilité est tellement évidente qu'il n'est pas permis de la discuter : « Si ce n'était pas un malfaiteur, disent-ils à Pilate, nous n'aurions pas pensé à vous le livrer (1). » Inutile de vouloir leur montrer ce qu'il y a d'injuste et de révoltant dans leur attitude. Plus on résiste à la sommation de leurs chefs, plus ceux-ci ajoutent contre Jésus les accusations aux accusations : « *Et accusabant eum summi sacerdotes in multis* (2). » Plus leur mauvaise foi est manifeste, plus leur colère monte et devient menaçante. « *At illi invalescebant* (3). » Ils sont loin les jours où d'un regard, d'un mot, d'un geste, Jésus confondait ses adversaires ; les jours où il sauvait la femme adultère en disant : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre » , les jours où de savants complots échouaient misérablement devant cette parole : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Qui ne le voit ? Aux yeux des princes du peuple, des pharisiens, des sadducéens, Jésus n'est plus ce qu'il était. Jadis il était redoutable, à présent on peut sans péril l'accabler, le défier et le maudire.

---

(1) S. Jean, xviii, 30

(2) S. Marc, xv, 3.

(3) S. Luc, xxiii, 5.

Mystère plus incompréhensible, on croirait que Jésus n'a plus la même place dans le cœur de son Père. Oh! quelle était douce et tendre cette voix qui des cieux descendait sur le Jourdain et sur le Thabor : « *Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui*, voici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute ma complaisance. (1) » Maintenant elle est muette : muette au jardin des Oliviers, muette au Sanhédrin, muette au prétoire, muette au Calvaire! Oui, pour Jésus, à l'extérieur tout est changé. Il est le condamné que l'on n'essaie plus de défendre, l'agneau que l'on conduit à la boucherie sans que personne songe à le sauver.

Tout est changé autour de lui, tout est changé en lui.

Son visage : les soufflets, les crachats, les coups l'ont rendu pareil à celui d'un lépreux; il a perdu cette majesté qui, sur le monde, exerçait une si puissante action. Le plus beau des enfants des hommes est devenu méconnaissable; ses amis et ses proches l'ont cherché sans se douter qu'ils passaient près de lui. Son corps est changé; la flagellation et le crucifiement en font une plaie vive dans laquelle il n'y a pas un muscle qui n'ait été froissé, pas un atome qui n'ait été meurtri et tuméfié. *Non est in eo sanitas*. Son regard était entraînant; Simon, André, Jean, Nathanaël n'en pouvaient soutenir la flamme apaisée sans être émus, sans éprouver le désir de tout quitter pour s'engager dans la voie de la perfection et de l'apostolat. Il n'en est plus ainsi : les yeux de Jésus languissants et comme éteints n'ont plus leur force ni leur expression. — La voix de Jésus est changée : elle ne trouve plus ces accents qui enthousiasmaient les esprits et captivaient les cœurs, ces arguments et ces interprétations qui répandaient la lumière et dissipaient l'erreur. L'âme du Sauveur elle-même n'a-t-elle pas changé? — Hier, Jésus brûlait du désir de manger avec ses apôtres la Pâque qui devait précéder son martyre, et voilà qu'à l'approche de l'heure si longtemps prédite et attendue, son âme est envahie par la crainte, rongée par une tristesse profonde, dévorée par un inexorable ennui et sujette à des spasmes qui ressemblent à ceux de l'agonie..

---

(1) S. Matthieu, III, 17, etc.

Le changement qui s'opère dans la victime ne laisse rien en état. L'honneur de Jésus fait naufrage dans les flots des accusations et des calomnies. Le Sauveur est atteint dans tous ses titres. Sa qualité de Prophète, de Thaumaturge qui lui ont valu tant d'admiration n'est plus maintenant qu'un objet de dérision. Autrefois, on l'entourait avec une imperturbable confiance et on lui disait : « Jésus, fils de David, ayez pitié de moi... Dites seulement une parole et mon serviteur sera guéri », au Calvaire ses miracles et ses bienfaits sont le thème que l'on exploite pour l'accabler d'injures. « S'il est le roi d'Israël, qu'il descende de la croix ! S'il est le Fils de Dieu, que Dieu le délivre ! Il a sauvé les autres qu'il se sauve lui-même ! Il appelle Élie, on verra bien si Élie viendra le secourir. » Tels sont les propos qui s'échangent au pied du gibet. Jésus est bien devenu, comme d'avance le disait David, « l'opprobre des hommes et le rebut du peuple » (1).

Y eut-il jamais sur une hostie un pareil travail de destruction, un sacrifice où la victime fut plus meurtrie, plus broyée, plus sanglante, où l'immolation fut plus entière et plus absolue? Lisez les pages où, par la bouche du Psalmiste, le Fils de Dieu peint d'avance l'état auquel l'aura réduit sa Passion :

. . . .

« Je suis comme l'eau qui s'écoule,
Et tous mes os se sont disjoints ;
Mon cœur est comme de la cire,
Il se fond dans mes entrailles.
Ma force s'est desséchée comme un tesson d'argile,
Et ma langue s'attache à mon palais ;
Tu me réduis à la poussière de la mort (2). »

---

(1) Ps. xxi, 7.
(2) *Ibid.*, 7, 15, 17.

Vit-on jamais changement plus profond? Que reste-t-il, en effet, de cet être si grand, qui avait le droit de se dire Dieu? Dépouillé de sa gloire, de sa force, de sa puissance, de sa beauté, abandonné par tous, y compris son Père, dominé par tous, y compris les plus misérables, il n'est plus que l'ombre de lui-même. Dans l'état où il est réduit, il se compare à la créature la plus infime : « Moi, dit-il par la bouche de Dàvid, je suis un ver, non plus un homme. » Il vit encore, mais bientôt la mort achève son œuvre implacable. Plus d'expression dans le regard, plus de lumière sur le front, plus de sang dans les veines, plus de battements au cœur : celui qui possédait la plénitude de l'être et de la vie n'est plus qu'un cadavre inerte et glacé. S'il est vrai que plus la victime est immolée, plus le sacrifice mérite son nom, il faut admettre qu'à la croix il a été parfait, car l'immolatien de Jésus a été une sorte d'anéantissement. *Exinanivit semetipsum*. En toute vérité notre Sauveur est le vrai Prêtre et la vraie Hostie du Nouveau Testament.

Messieurs, nous sommes tous victimes en ce monde, et, à des degrés divers, nous partageons le sort de Jésus considéré comme Hostie. Des tristesses, des craintes, des inquiétudes, des ennuis nous accablent. Atteints par les traits de l'envie, de la calomnie, de la haine, nous fléchissons sous le poids de nos peines, nous passons par des angoisses qui ressemblent à des agonies : il faut que nous connaissions expérimentalement, pour une part, la douleur de Jésus, notre chef. Pendant ces quatre années, c'est une bien large part que nous avons prise à sa Passion! Que de larmes dans nos yeux, que de plaies dans nos cœurs! des larmes amères et brûlantes, des plaies si profondes que les cicatrices ne s'en effaceront jamais. La France a été étendue sur la croix, elle a versé les flots de son sang le plus pur, elle a été soumise à ce martyre et à ce travail de destruction qui caractérise l'action du sacrifice. Mais il ne suffit pas que nous soyons victimes avec le Christ, il faut encore que nous soyons à notre manière prêtres avec lui. Nous sommes victimes en souffrant comme lui : nous serons prêtres en souffrant comme lui volontairement, en supportant les épreuves, les deuils, les séparations sans murmurer, sans nous plaindre, sans accuser la Providence, en pratiquant la résignation et en offrant à Dieu nos douleurs comme un hommage.

Alors ces douleurs auront aux yeux de Dieu une vertu rédemptrice et elles contiendront la plus précieuse des adorations. Parce qu'il s'était offert volontairement, Jésus-Christ ne tarda pas à toucher le prix de son action héroïque. Il n'était pas encore détaché de la croix que, selon sa prédiction, le monde s'éprenait d'amour pour lui et s'attachait ardemment à sa personne. Il avait à peine passé trois jours dans le tombeau que la gloire de la vie et de la résurrection envahissait son corps pour le transporter bientôt aux cieux. Nous aussi, nous serons récompensés de nos souffrances si, les acceptant avec une pleine soumission à la volonté de Dieu, nous en faisons un sacrifice religieux. Que dis-je, nous avons déjà reçu en partie notre récompense. Quand nous avons été étendus pantelants sur la croix, l'univers s'est ému et la France malheureuse a gagné la sympathie de tous les peuples et obtenu leur assistance. Avec cette sympathie et cette assistance, notre piété dans la tribulation nous a valu la victoire, elle nous vaudra, je l'espère, une renaissance dans la paix, la concorde, la prospérité : elle nous vaudra à tous de nous asseoir auprès du Christ pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

L'ADORATION EUCHARISTIQUE

SOMMAIRE

Nous devons un culte à Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu. Nous devons l'adorer dans l'Eucharistie, car il y est présent tout entier. Mérite de l'adoration eucharistique. Droit spécial de Jésus à l'adoration eucharistique, p. 269-270.

I

1. Le mérite a son premier principe dans la foi. Plus la foi est robuste, plus le mérite est grand. D'où dépend la puissance de la foi ? De l'énergie avec laquelle nous croyons ce que nous ne voyons pas. Moins nous voyons, plus notre foi est méritoire. La foi à la crèche, au Calvaire, est méritoire. Elle est plus méritoire encore au tabernacle, car nous ne voyons ni la Divinité, ni l'humanité de Jésus-Christ. Adorer dans ces conditions, c'est nous soumettre totalement à Dieu, et accomplir un acte sublime de religion, p. 270-272.

2. Comment il faut adorer intérieurement Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Comment il faut l'adorer extérieurement, p. 272.

II

1. Jésus-Christ dans l'Eucharistie a un droit spécial à nos adorations, car il est plus près de nous.

Moïse, la Vierge, Marthe et Marie, les saintes femmes sentaient grandir leur dévotion quand le Maître était plus près d'elles, p. 272-274.

2. Le Maître est dans l'Eucharistie et vous appelle, vous à qui il a pardonné, vous qu'il a spirituellement ressuscités, vous qui souffrez, vous qui avez vécu dans son intimité, vous tous, qui que vous soyez *Venite adoremus*, p. 274-275.

Ces adorations n'ajouteront rien d'essentiel à la gloire du Christ, elles nous vaudront de nombreuses grâces, p. 275.

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

L'ADORATION EUCHARISTIQUE

> « *Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum.*
>
> Elles s'approchèrent, embrassèrent ses pieds et l'adorèrent. »
>
> S. MATTH., XXVIII, 9.

MESSIEURS,

Nous devons un culte à Jésus-Christ parce que Jésus-Christ est Dieu et parce que son humanité est unie d'une façon intime, indissoluble à la personne du Verbe. Mais le Christ tout entier est vraiment, réellement et substantiellement présent dans le mystère de nos autels. Les dehors du pain et du vin cachent la chair et le sang, l'âme et la Divinité du Sauveur : cette chair qui a été immolée, ce sang qui a coulé sur notre sol, cette âme qui a connu à Gethsémani et sur la croix la tristesse, le dégoût, l'ennui, la crainte, toutes les douleurs de l'abandon et de la suprême agonie, cette Divinité enfin qui s'est manifestée de Bethléem au Golgotha. Aussi sommes-nous tenus d'offrir à l'hôte de nos églises et de nos tabernacles les adorations qu'ont offertes à Jésus les bergers et les mages à la Crèche, les apôtres en Galilée, le bon larron et le centurion au Calvaire, les saintes femmes au tombeau. Adorons partout le Christ qui par sa Divinité est partout, adorons le Christ dont l'humanité glorieuse habite le ciel, adorons-le spécialement et avec dévotion dans l'Eucharistie, notre adoration aura plus de mérite, Jésus y a, pour ainsi dire, plus de droit.

I

Le mérite. Messieurs, comme la vie surnaturelle et comme la justification, a son premier principe dans la foi. Le concile de Trente dit : « La foi est le commencement, le fondement, la racine du salut », on peut ajouter qu'elle est le commencement, le fondement, et la racine du mérite. Plus la racine est vivace et plus l'arbre est fort ; de même, plus la foi est robuste, plus le mérite est grand. Or on juge de la puissance de la foi par l'indomptable énergie avec laquelle nous nous attachons à une vérité que Dieu nous affirme, mais que nous ne voyons pas : moins notre esprit a de prise sur cette vérité, et plus notre mérite augmente. Croire que le nouveau-né de Bethléem est le Fils de Dieu et fléchir le genou devant lui, c'est méritoire ; croire que le martyr du Calvaire est la seconde personne de la Trinité et se prosterner à ses pieds au moment où il expire, c'est plus méritoire encore ; mais rien n'est aussi méritoire que de croire à la présence du Christ sous les espèces fragiles du pain et du vin, rien d'aussi méritoire que de l'adorer en cet état mystérieux. Sur la crèche les anges chantent et les étoiles s'arrêtent ; au Thabor Jésus est environné d'une gloire qui est comme un reflet visible de la Divinité ; au Calvaire il reste encore un être vivant ; au sépulcre on trouve encore un cadavre que l'on peut voir et toucher ; à l'autel il ne reste rien de sensible. « A la croix, dit saint Thomas, la Divinité seule se cachait; mais dans l'Eucharistie l'humanité se cache autant que la Divinité, cependant nous adorons les deux avec la même foi et la même dévotion. » Adorer dans ces conditions n'est-ce pas soumettre totalement à Dieu notre esprit, asservir notre raison à sa parole, faire taire la voix de nos sens qui n'aperçoivent, qui ne goûtent, qui ne touchent que du pain, que du vin, et, à leur témoignage impérieux préférer le témoignage de Celui qui nous montrant l'hostie et le calice nous dit : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang »? Il est impossible par conséquent de pousser plus loin la soumission à Dieu, d'abdiquer plus complètement en son honneur, d'accomplir un acte plus glorieux pour le Christ, plus méritoire pour nous. Adorons donc le Dieu du tabernacle : adorons-le intérieurement en répétant les paroles de la sainte liturgie :

Credo quidquid dixit Dei Filius.
Nil hoc veritatis Verbo verius.

Je crois tout ce qu'a dit le Fils de Dieu,
Rien n'est plus vrai que ce Verbe de vérité.

Adorons-le extérieurement en fléchissant devant lui le genou, en chantant de tout notre cœur les hymnes de l'Église : « Je vous adore avec amour, ô Divinité cachée, qui résidez vraiment sous ces signes sensibles ; mon cœur se soumet tout entier à vous, car il ne peut vous contempler sans défaillir tout entier. » Adorons ainsi, Messieurs, en demandant la grâce que sollicitait en ces termes l'angélique poète de l'Eucharistie.

« Jésus que j'aperçois maintenant tout voilé, je vous en prie, apaisez la soif que j'ai de vous voir face à face et de trouver mon bonheur dans le spectacle de votre gloire. »

II

L'adoration de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est pour nous un devoir très rigoureux, car dans ce mystère Jésus est plus près de nous. Plus nous sommes près de Dieu, en effet, et plus, si je puis ainsi m'exprimer, les convenances et la religion nous imposent de nous comporter vis-à-vis de lui avec piété. Sans doute Moïse était sans cesse occupé de Jéhovah ; cependant quand le Seigneur lui apparut dans le buisson ardent, quel nouveau sentiment n'éprouva-t-il pas ! Il se prosterna la face contre terre, saluant Dieu dans un silence plein de crainte filiale et d'amour. Perpétuellement, la Vierge vivait par l'esprit dans la société de son Fils ; mais quand elle le pressait sur son cœur, quand elle sentait son souffle, quand il lui était permis de fixer sur lui son regard, d'écouter ses accents, dans quel ravissement elle était plongée ! Sans doute Marthe et Marie pensaient continuellement à Jésus ; mais quand le Sauveur venait sous leur toit, s'asseyait à leur table : quel empressement Marthe apportait à le servir ! Avec quelle émotion Marie s'agenouillait pour suivre l'expression de ses yeux, de sa physionomie et se perdre dans une admiration sans fin ! En se hâtant vers le tombeau, les saintes femmes ne parlaient que du Crucifié ; mais lorsque sur le chemin le Maître ressuscité vint au-devant d'elles et leur dit : « Salut, *Avete* », quel ne fut pas leur saisissement et par quel mouvement spontané ne tombèrent-elle pas à ses pieds pour les baiser et adorer ?

Donc, plus le Christ est près de nous, plus nous sentons la nécessité de lui offrir nos hommages. Or, par l'Eucharistie il est dans le calice et dans le ciboire, il est dans l'hostie que le prêtre touche. Alors, ne nous conduisons pas comme s'il était absent et loin de nous. — Lazare est mort depuis trois jours, soudain Jésus apparaît à Béthanie. Marthe s'élance au-devant de lui, puis elle s'empresse d'aller dire à Marie : « Le Maître est là et il vous appelle (1). » Marie accourt, se prosterne devant le Christ et l'adore. Voilà notre modèle, Messieurs. Chaque jour, le prêtre nous dit : « Dieu est là et il vous appelle, *Magister adest et vocat te.* » Imitons l'immortelle pénitente, hâtons-nous vers l'autel et vers le tabernacle pour l'adorer. *Magister adest et vocat te.* Le Maître est là et vous appelle, vous qui l'aviez offensé comme la pécheresse de Magdala et à qui il a pardonné : *Venite, adoremus*, venez et adorez-le. Le Maître est là et vous appelle, vous qu'il a ressuscités spirituellement comme il a ressuscité physiquement Lazare et le jeune homme de Naïm : *Venite; adoremus*, venez et adorez-le. Le Maître est là et vous appelle, vous qui souffrez et qui pliez sous le fardeau de vos peines : *Venite, adoremus*, venez et adorez-le. Le Maître est là et vous appelle, vous qui avez comme Pierre, Jacques et Jean, vécu dans son intimité : *Venite, adoremus*, venez et adorez-le. Le Maître est là et vous appelle vous tous, qui que vous soyez, enfants, jeunes gens, vieillards, riches, pauvres, saints, pécheurs, rois, sujets : *Venite, adoremus*, venez et adorez-le. — Adorez-le. Il est près de vous et en vous pour recevoir vos hommages, mais il les réclame afin d'y pouvoir répondre en vous accordant les grâces dont vous avez le plus besoin.

---

(1) S. Jean, xi, 28.

Je veux sur une pensée, que j'ai déjà eu l'occasion de vous exprimer, clore notre dix-septième station quadragésimale. Le culte que nous rendons au Christ n'ajoute rien d'essentiel à son bonheur ni à sa gloire. Du commerce que nous entretenons avec lui, c'est nous surtout qui retirons des avantages. Soyons des hommes religieux, sachant que nous sommes dans l'ordre en nous inclinant devant notre Dieu, sachant aussi que nos prières, nos adorations retomberont sur nous comme des bénédictions pour le temps et pour l'éternité, qu'en cette matière, comme dans toutes les autres, nous comprenons au mieux nos intérêts quand nous remplissons notre devoir. Ainsi soit-il.

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS

PREMIÈRE CONFÉRENCE

Léon XIII. — Encyclique : *Immortale Dei.*

S. Augustin. — *De Vera religione*, 27; *De Civ. Dei*, lib. VI, c. i; lib. VII, c. xxix-xxx; lib. X, c. i-xix; *De Cantico novo*, *passim*, etc.

S. Thomas. — I^{a} II^{æ}, q. lx, art. 3; II^{a} II^{æ}, q. lxxx; q. lxxxi, art. 2-5; q. lxxxii, art. 2; q. cii, art. 1; q. ciii, art. 3; q. cvi, art. 1, ad 1^{um}; q. clxxxvi, art. 1, etc.

Cajétan. — II^{a} II^{æ}, q. lxxxi, art. 1-8.

Jean de S. Thomas. — *Cursus theol.*, I^{a} II^{ae}, q. lxii, disp. xvii, art. 3, n° 37; II^{a} II^{æ}, q. lxxxi, disp. xix.

Salmanticenses. — *Cursus theol.*, tract. XII, Arbor prædic. virtutum, 61-70.

Migne. — *Theologiæ Cursus completus*, tomus II, append. 2. *De Religione naturali*, tomus XIV. Exposit. primi præcepti decalogi (ex Mayol, O. P.), art. 1.

Billuart. — *Summa S. Thomæ.*, tract. *de Religione.*, dissert. II^{a}, art. 1-3.

Concina. — *Theolog. Christ.*, lib. II in Decalog. diss. i, de Religione, cap. ii.

Bossuet. — *Sermon sur le culte dû à Dieu.*

Fénelon. — *Lettres sur la Religion.*

A. Chollet. — *Dictionnaire de théologie catholique. Culte en général.*

F. Cabrol, O. S. B. — *Dictionnaire apologétique de la foi catholique. Culte chrétien.*

Lacordaire. — *Conférences de Notre-Dame.* Conférences 26e, 27e et 28e (1844).

Monsabré. — *La Prière, passim.*

D'Hulst (Mgr). — *Conférences de Notre-Dame.* Carême 1893, 1re Conférence, *Le culte de Dieu.*

P. Pègues. — *Commentaire français littéral de la somme théologique*, IIa IIæ, q. lxxx, lxxxi, lxxxii, cii, ciii, cvi, clxxxvi.

DEUXIÈME CONFERENCE

CONCILE DE TRENTE. — Sess. VII, c. IV, can. 13; sess. XXII, c. V.

S. AUGUSTIN. — *De Civ. Dei*, lib. X, c. III.

S. THOMAS. — Iª IIæ, q. XCIX, art. 3; q. CI, art. 2; q. CIII, art. 1; IIª IIæ, q. LXXXI, art. 7; q. LXXXIV, art. 2; q. CXXII, art. 4, etc.

CAJETAN. — IIª IIæ, q. LXXXI, art. 7.

BILLUART. — *Tractatus de religione*, dissert. I, art. 4; dissert. II, art. 1-3.

MIGNE. — *Theologiæ cursus completus*, t. II, appendix II, assert. 1ª.

CONCINA. — *Theologia Christiana*, lib. I, dissert. I, cap. II VI.

JEAN DE S. THOMAS. — *Cursus theolog.*, IIª IIæ, q. LXXXI, disp. XIX, art. 7.

SALMANTICENSES. — *Cursus theologicus*, tract. XII, append. 62-70.

BOSSUET. — *Sermon sur le culte dû à Dieu.* — *Sermon sur la Conception de la Sainte Vierge* (2e partie). — *Fragments sur le culte dû à Dieu* (1er fragment).

FÉNELON. — *Lettres sur la Religion. Lettre première*, c. IV. — *Lettre deuxième*, c. Ier.

LACORDAIRE. — 26e, 27e, 28e *Conférences de Notre-Dame.*

MONSABRÉ. — *La Prière*, c. I, II, V, VI.

D'HULST (Mgr). — *Conférences de Notre-Dame* (1893), 1re et 2e Conférences.

F. CABROL, O. S. B. — *Dictionnaire apologétique de la foi catholique.* « *Culte chrétien.* »

A. CHOLLET. — *Dictionnaire de théologie catholique. Culte en général.*

P. PÈGUES. — *Op. cit.*, IIa IIæ, q. LXXXI, LXXXIV, CXXII.

TROISIÈME CONFÉRENCE

Pie IX. — *Encyclique « Qui pluribus. »*

Léon XIII. — *Encycliques « Immortale Dei. » Libertas.*

S. Augustin. — *De libero arbitrio*, lib. I, cap. vi.

S. Thomas. — *De Regimine principum*, lib. II, cap. xvi; *De eruditione principum*, lib. I, cap. xv; lib. II, cap. i-xiii; lib. III, cap. x; *Summa theologica*, Iª IIæ, q. xcvi; q. civ-cv.

Cajetan. — Iª IIæ, q. xcvi, art. 3; q. civ, art. 1.

Seraphin Capponi. — Iª IIæ, q. civ-cv.

Roselli. — *Summa Philosophica*, pars IV, q. viii.

Migne. — *Theologiæ cursus completus*, tomus II, append. 2, assert. 2, 3e partie.

Fénelon. — *Lettre IV sur la Religion* (2e).

Bossuet. — *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, liv. VII, art. 1-16; liv. VIII, art. 1.

Lacordaire. — *Conférences de Notre-Dame*, 16e Conférence, année 1845.

Monsabré. — *La Prière.*

Zigliara. — *Summa Philosoph. Jus Naturæ*, lib. I, cap. ii.

D'Hulst (Mgr). — *Conférences de Notre-Dame de*

Paris, Carême 1893, 1^re Conférence : *Le Culte de Dieu.*

A. Chollet. — *Dictionnaire de théologie catholique.* « *Culte en général.* »

P. Pègues. — *Op. cit.*, I^a II^æ, q. xcvi ; q. civ-cv.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

S. Augustin. — *De Peccatorum meritis et remissione*, lib. II, II-VI; *De Natura et gratia*, XIX-XX; *De Correptione et gratia*, IV-V; *De dono perseverantiæ*, XIV-XV, etc., etc.

S. Thomas. — Iª p., q. XXII, art. 2-4; q. XXIII, art. 8; IIª IIæ, q. LXXXIII; *Compendium theologiæ*, Iª p., c. CCXLI; IIª p., I-X; *De Veritate*, q. V, art. 2; *C. Gentes*, III, c. XCV.

Cajetan. — Iª p., q. XXII, art. 2-4; q. XXIII, art. 8; IIª IIæ, q. LXXXIII.

Jean de S. Thomas. — *Cursus theologicus*, IIª IIæ, q. LXXXIII, disp. XXI, art. 1-4.

Salmanticenses. — *Cursus theologicus*, tract. II, disp. VII, 84-100; tract. V, disp. XI.

Billuart. — *Summa S. Thomæ. Tract de Religione*, diss. II, art. 1-4.

Concina. — *Theolog. Christ. De Religione*, c. IV-V.

Soto. — *De Justitia et jure*, q. X, art. 1-5.

Bossuet. — *Traditions des nouveaux mystiques*, sect. 5-11; *Méditations sur l'Évangile*, 25e semaine, 21e à 27e jour; *dernière semaine*, 21e-22e jour.

Monsabré. — *La prière*, c. XII

Bourdaloue. — *Sermon sur la prière.*

D'Hulst (M^{gr}). — *Troisième conférence de Notre-Dame* (1893).

Lacordaire. — *Sermons et Instructions*, t. II, p. 369-374.

Lesêtre. — *Dictionnaire de la Bible.* « *Prière.* »

P. Pègues. — *Op. cit.*, II^a II^{æ}, q. lxxxiii

CINQUIÈME CONFÉRENCE

S. Augustin. — *De Civ. Dei*, lib. XIX, c. xxvii ; lib. XXI, c. xxiv ; *De diversis quæstionibus ad Simplicianum*, lib. II, iv ; *Enarrat. in Psalm.* CV, n^{o} 21, etc.

S. Thomas. — II^{a} II^{æ}, q. lxxxiii, art. 11-16 ; *Cont. Gentes*, lib. III, c. xcvi ; 4 *Sent.*, dist. xv, q. iv, art. 2, q. ii-iv, etc ; II^{a} II^{æ}, q. cxxxiii, art. 11-16.

Cajetan. — II^{a} II^{æ}, q. lxxxiii, art. 11-16.

Jean de S. Thomas. — *Cursus theologicus*, II^{a} II^{æ}, q. lxxxiii, disp. xxi, art. 3 4.

Billuart. — *Summa S. Thomæ. Tract de Religione*, dissert. ii, art. 6-8.

D. Soto. - *De Justitia et jure*, lib. X, q. v, art. 1.

Concina. — *De Religione*, dissert. i, c. v.

Séraphin Capponi. — II^{a} II^{æ}, q. lxxxiii, art. 11-16.

Salmanticenses. — *Cursus theologicus*, tract. V, disput. xi.

Bossuet. — *Méditations sur l'Évangile : Sermon sur la montagne*, 39-44^{e} jour ; *Préparation à la dernière semaine*, 3^{e} jour ; *la dernière semaine du Sauveur*, 21-22^{e} jour,

Bourdaloue. — *Sermon sur la prière.*

Mathieu Rousset. — *Directorium Asceticum : S. Vincentii Ferrerii, Ord. Præd., de vita spirituali tractatus*, pars secunda, c. viii.

Monsabré. — *La Prière*, c. viii.

D'Hulst (M^gr^). — *Troisième conférence de Notre-Dame* (1893).

Lesètre. — *Dictionnaire de la Bible*. « Prière »

P. Pègues. — *Op. cit.*, II^a^ II^æ^, q. lxxxiii, art. 11-16.

SIXIÈME CONFÉRENCE

S. Augustin. — *De Civ. Dei*, lib. X, c. i, ii, iii, iv, v, vi, xix, xx; lib. XIX, c. xxii, xxiii. *De Trinitate*, lib. IV, xix, etc.

S. Thomas. — I^{a} II^{æ}, q. cii; II^{a} II^{æ}, q. lxxxv; III^{a}, q. xxii, art. 3; q. xlvii, art. 2; q. xlviii, art. 3; q. xlix, art. 4; q. lxxxiii, art. 1.

Cajetan. — II^{a} II^{æ}, q. lxxxv.

Séraphin Capponi. — II^{a} II^{æ}, q. lxxxv.

Billuart. — *Summa S. Thomæ. Tractatus de religione*, dissert. iii, art. 2.

Salmanticenses. — *Cursus theol.*, tract. XXIII, disp. xiii.

D. Soto. — *De Justitia et jure*, lib. IX, q. i-ii.

Concina. — *Theologia christiana. De Sacramentis*, lib. III, dissert. ii, cap. i-ii.

Jean de S. Thomas. — *Cursus theologicus*, III^{a} p., q. lxxxiii, disput. xxxii, art. 1-2.

Bossuet. — *Sermon sur nos dispositions à l'égard des nécessités de la vie; Sermon sur la compassion de la Sainte Vierge; Sermon sur la purification de la Sainte Vierge*, etc.

Bourdaloue. — *Sermon sur le sacrifice de la messe.*

MONSABRÉ. — *Soixante-dixième conférence de Notre-Dame.*

D'HULST (Mgr). — *Conférences de Notre-Dame* (carême 1893, 2e conférence).

LESÈTRE. — *Dictionnaire de la Bible.* « *Sacrifice.* »

LAGRANGE. — *Etudes sur les religions sémitiques*, c. VII et *passim*.

P. PÈGUES. — *Op. cit.*, IIa IIæ, q. LXXXV.

II

NOTES EXPLICATIVES

SUR

LES CONFÉRENCES

PREMIÈRE CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 15.

La religion fait partie des vertus qui se rapprochent de la justice sans en remplir toutes les conditions. Ces vertus se rapprochent de la justice, car elles concernent autrui; elles en diffèrent ou bien parce qu'elles n'établissent pas, entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit, l'égalité parfaite exigée par la justice, ou bien parce qu'elles ne supposent pas la dette rigoureuse que suppose la justice.

Il y a des cas, où, vis-à-vis des autres, nous ne pouvons pas acquitter totalement nos dettes. Ainsi, quoi que nous fassions, nous n'arriverons jamais à rendre à Dieu, à nos parents, à notre patrie tout ce que nous en avons reçu, nous n'arriverons pas davantage à récompenser la vertu comme elle le mérite. Trois vertus en ces trois circonstances règlent notre conduite : la *religion* règle nos rapports avec Dieu, la *piété* nos rapports avec nos parents et notre patrie, l'*observance* nos rapports avec les hommes vertueux.

D'autres vertus se distinguent de la justice, parce qu'elles supposent non une dette *légale* et stricte, mais une dette *morale* que, par une certaine honnêteté, on est obligé d'acquitter. Cette dette morale se présente sous deux formes. Sous la première, elle entraîne une nécessité de l'acquitter, si l'on ne veut manquer à l'honnêteté de la vertu. Ainsi, la *vérité* (*véracité*) nous prescrit de paraître, dans nos paroles et dans nos actes, tels que nous sommes; la *gratitude* nous fait reconnaître et récompenser ceux qui nous ont rendu service; la justice *vindicative* nous incline à exiger la réparation de la violence ou de l'injure dont nous avons été l'objet.

En nous acquittant de la dette morale considérée sous sa seconde forme, nous ajoutons une perfection, un nouveau lustre à l'honnêteté. Sans les vertus qui nous font nous acquitter de cette dette, l'honnêteté serait *substantiellement* sauve, elle n'aurait pas tout son éclat, l'équilibre des rapports sociaux serait maintenu, ces rapports manqueraient du charme, de la facilité que leur assurent des vertus comme la *libéralité*, l'*affabilité* ou l'*amitié*.

Saint Thomas (IIª IIªᵉ, q. LXXX) définit chacune des vertus qui se rapprochent de la justice et nous mettent en relation avec d'autres personnes. Ces vertus sont toutes des vertus sociales. Il ne m'est pas possible d'entrer dans le détail de ces vertus, ni des vices qui leur sont contraires, mes lecteurs pourront suppléer à ce qui manque à ces conférences en lisant saint Thomas, et aussi le *Commentaire de la Somme théologique* du P. Pègues, t. XII.

NOTE 2, *p.* 15.

Les auteurs établissent longuement que la religion est une vertu morale se rattachant à la justice, et non une vertu théologale. En un mot, la religion est une vertu morale parce *qu'elle a pour objet le culte de Dieu et non Dieu lui-même, tandis que les vertus théologales ont Dieu pour objet.* On dira que la religion a Dieu pour fin, c'est vrai, mais autre chose est la fin d'une vertu, autre chose son objet. Or, c'est l'objet qui spécifie les puissances et les vertus. « *Duo ergo in religione considerantur. Unum quidem quod religio Deo affert, scilicet cultus, et hoc se habet per modum materiæ et objecti ad religionem. Aliud autem est id, cui affertur, scilicet Deus cui cultus affertur. . Unde... Deus non comparatur ad virtutem religionis, sicut materia, vel objectum, sed sicut finis. Et ideo religio non est virtus theologica*, cujus objectum est ultimus finis, *sed est virtus moralis*, cujus est esse circa ea quæ sunt ad finem. » (IIª IIæ, q. LXXXI, art. 6.) Donc Dieu est l'objet et la fin de la vertu théologale, il est la fin, non l'objet de la religion.

Saint Thomas explique que Dieu n'est pas l'objet de la religion en montrant que les actes de la religion n'atteignent pas Dieu. « *Aliud autem est id cui affertur, scil. Deus cui cultus exhibetur*, non quod actus, quibus Deus colitur, ipsum attingant, sicut, cum credimus Deo, credendo Deum attingimus. » (II^{a} II^{ae}, *Ibid.*)

Cajetan interprète le texte du docteur angélique. Par notre culte, dit-il en substance, nous n'atteignons pas Dieu, nous nous atteignons nous-mêmes, ou nous atteignons les choses extérieures, et nous offrons à Dieu l'objet de nos actes religieux. S'il s'agit d'actes extérieurs, comme la génuflexion, nous offrons à Dieu notre être extérieur; s'il s'agit d'actes intérieurs, nous offrons à Dieu, l'homme intérieur que nous sommes, notre esprit, notre cœur, etc. Dieu est la fin de cette offrande, il n'en est pas l'objet, c'est nous-mêmes ou les choses extérieures qui en sommes l'objet. (Cf. Cajetanum, II^{a} II^{æ}, q. LXXXI, art. 6.) Par la foi, l'espérance et la charité nous saisissons Dieu immédiatement et directement; par les actes de religion nous saisissons la personne humaine et les choses extérieures, et, tout étant dû à Dieu nous les Lui offrons, de sorte que Dieu est le terme de la religion, mais non son objet.

NOTE 3, *p.* 18.

Aux personnes revêtues d'une dignité et ayant pouvoir sur nous, nous devons un culte à un double titre : nous leur devons un culte parce qu'elles sont revêtues d'une dignité, nous leur devons un culte parce qu'elles ont un pouvoir sur nous. L'obligation fondée sur le premier titre est moins rigoureuse, c'est une obligation *morale*, tandis que l'obligation fondée sur le second titre est une obligation *légale*. Cajetan (II^{a} II^{ae}, q. CII, art. 2) explique ainsi le texte de saint Thomas : « Refuser à nos chefs propres l'honneur qui leur est dû, ce n'est pas seulement un péché, c'est un péché qui tombe sous la répression de la loi humaine. *Omissio honoris præsidentibus propriis debiti non solum est peccatum, sed est punibilis per humanam legem.* » En refusant à des chefs étrangers l'honneur qu'appelle leur dignité, on ne tombe pas sous les sanctions de la loi humaine, mais on peut commettre un péché, car on peut s'écarter de la morale. *Omissio autem honoris extraneorum præsidentium punibilis non est, pro quanto ad debitum legale non spectat; peccatum tamen quandoque est, pro quanto quandoque præter morem est, et a morali propterea debito declinat.* »

NOTE 4, *p.* 21.

Saint Thomas (IIª IIªᵉ, q. LXXXI, art. 3) rattache toutes les raisons que nous avons d'être religieux à l'obligation où nous sommes de rendre nos devoirs à Dieu, notre Créateur et notre Providence. « *Ad religionem autem pertinet exhibere reverentiam uni Deo secundum unam rationem, in quantum, scilicet est primum principium creationis et gubernationis rerum.* » Nous sommes redevables à Dieu de l'être qu'il nous a donné en nous créant, nous lui sommes aussi redevables de tous les biens qu'il nous procure en nous gouvernant, c'est-à-dire en nous conduisant à notre fin et en nous accordant tous les secours dont nous avons besoin pour nous sauver.

NOTE 5, *p.* 24.

Aujourd'hui ce principe est pratiquement d'une importance considérable. La morale veut que les supérieurs commandent et que les inférieurs obéissent. Le supérieur qui ne sait pas ou qui n'ose pas commander s'avilit. Quand on ne se sent pas le courage d'user du pouvoir, il ne faut pas l'accepter. D'autre part, la perfection du sujet, considéré comme tel, est de se soumettre à son chef. En lui obéissant, il s'élève au-dessus de lui-même, car il suit la direction d'une intelligence plus lumineuse que la sienne, et il obéit à l'impulsion d'une volonté plus infaillible que sa volonté. En notre temps où une anarchie orgueilleuse regarde tout exercice de l'autorité comme une tyrannie, et toute obéissance comme une bassesse, combien il est nécessaire de rappeler que les dépositaires du pouvoir s'honorent en gouvernant, c'est-à-dire en conduisant leurs sujets au bien et à la félicité, que les sujets gagnent à s'incliner devant leurs chefs! Abdication et révolte sont deux actes coupables. « Tout être, dit saint Thomas, se perfectionne en se soumettant à son supérieur. » Il faut ajouter : tout supérieur se perfectionne en commandant efficacement à ses subordonnés.

NOTE 6, *p.* 28.

Il nous est impossible de rendre à Dieu ce que nous avons reçu de lui. C'est pourquoi, d'un côté, la justice nous demande de rendre à Dieu tout ce que nous pouvons. C'est pourquoi, d'un autre côté, la religion est une justice imparfaite puisqu'elle est incapable, fût-elle poussée à son plus haut degré, d'établir un exact équilibre entre ce que Dieu a donné à l'homme et ce que l'homme rend à Dieu.

NOTE 7, *p.* 29.

Il n'est pas inutile d'insister sur cette doctrine de saint Thomas que Bossuet a mise en un si frappant relief. Saint Thomas répète que nous honorons Dieu en recevant avec empressement ses dons. Bossuet (Sur le culte dû à Dieu) dit : « Ne soyons pas moins empressés à recevoir que Lui à donner. Il se plaît d'assister les hommes ; et autant que sa grâce leur est nécessaire, autant coule-t-elle volontiers sur eux. « Il a soif qu'on ait soif de Lui », dit saint Grégoire de Nazianze (*Orat.* XL); recevoir de sa bonté, c'est lui bienfaire ; exiger de Lui, c'est l'obliger ; et Il aime si fort à donner, que la demande à son égard tient lieu de bienfait. Le moyen le plus assuré pour obtenir son secours, c'est de croire qu'Il ne nous manque pas ; et j'ai appris de saint Cyprien « qu'Il donne toujours à ses serviteurs autant qu'ils croient recevoir de Lui. *Dans credentibus tantùm, quantùm se credit capere qui sumit* » (Epist. VIII, ord. Mart. et Conf.). » (Cf. Bossuet, *Œuvres oratoires* ; éd.

Lebarq, « Sermon sur le culte dû à Dieu », t. V, p. 116, note 3.)

NOTE 8, *p.* 32.

La vertu chrétienne de religion est une vertu infuse et surnaturelle. Elle diffère de la religion naturelle par son origine, par son essence, par son objet, par son motif, et il convient de lui appliquer ce que nous avons dit plusieurs fois des vertus infuses en général. C'est Dieu qui la répand dans notre âme, elle est d'ordre surhumain dans son essence; elle a pour but d'honorer l'auteur de la grâce et non seulement l'auteur de la nature, les motifs qui l'inspirent sont également surnaturels, ce sont les dons de la grâce et les dons émanés de la grâce.

L'*Apocalypse* a résumé les motifs qui nous obligent dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel à rendre à Dieu un culte. « Vous êtes digne, dit l'auteur sacré, notre Seigneur et notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance, car vous avez créé toutes choses. » (*Apoc.* IV, 11.) Nous sommes tenus, au point de vue naturel et rationnel, d'offrir à Dieu un culte, parce que nous avons reçu de lui l'être. L'*Apocalypse* ajoute : « Vous êtes digne de recevoir le livre et d'en ouvrir les sceaux; car vous avez été immolé, et vous avez, par votre sang, racheté pour Dieu les hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation; et vous les avez faits rois et prêtres, et ils régneront sur la terre. » (*Apocalyp.* V, 9.) Nous sommes tenus au point de vue surnaturel de rendre à Dieu un culte, car Dieu nous a rachetés et sauvés. (Cf. JEAN DE SAINT-THOMAS, *Cursus theolog.*, Iª IIæ, q. LX, disput. 18, *De fructibus Spiritus Sancti*, art. 6, nis 9, 13.)

NOTE 9, *p.* 33.

Le culte est surnaturel quand il émane d'une vertu infuse; il est méritoire parce qu'il émane d'une vertu infuse qui est unie à la charité et qui est informée par la charité. Il faut ajouter que le culte chrétien et le culte juif sont surnaturels, parce que c'est Dieu qui les a établis. Dans l'Ancien Testament, Jéhovah instituait des sacrements, des fêtes, des cérémonies. Dans le Nouveau, Jésus-Christ a institué les sacrements qui forment la substance de notre culte, il n'a laissé à l'Eglise que le soin de régler les détails de ce culte.

Les modernistes, considérant la religion comme « un fruit propre et spontané de la nature », suppriment la vertu infuse de religion. (Cf. *Pascendi*, 28, édition Elie Blanc, chez Emmanuel Vitte, Paris, 14, rue de l'Abbaye.)

D'une façon plus explicite encore, les modernistes enlèvent au culte son caractère surnaturel, en affirmant que les sacrements sont « de purs signes ou symboles ». « Du culte, dit l'Encyclique n° 54-55, il y aurait peu à dire, si ce n'était que sous ce mot sont compris les sacrements; et sur les sacrements les modernistes greffent de fort graves erreurs. Le culte naît d'une double nécessité, d'un double besoin : car, on l'a remarqué, la nécessité, le besoin, telle est, dans leur système, la grande et universelle explication. Le premier besoin, ici, est de donner à la religion un corps sensible; le second de la propager, à quoi il ne faudrait pas songer sans formes sensibles, ni sans les actes sanctifiants que l'on appelle sacrements. Les sacrements, pour les modernistes, sont de purs signes ou symboles, bien que doués d'efficacité. »

L'évolution du culte, d'après les modernistes, est d'ordre purement naturel, comme sa naissance. « Le facteur principal de l'évolution du culte est la nécessité d'adaptation aux coutumes et traditions populaires, comme aussi le besoin de mettre à profit la valeur que certains actes tirent de l'accoutumance. Pour l'Eglise enfin, c'est le besoin de se plier aux conjonctures historiques, de s'harmoniser avec les formes existantes des sociétés civiles. » (Encyc. *Pascendi*, 75.)

Par ailleurs, on sait que les sacrements, « purs symboles », n'ont point, dans la doctrine des modernistes, Jésus-Christ pour auteur, mais qu'ils sont « nés de ce que les apôtres et leurs successeurs ont interprété une idée, une intention du Christ sous l'inspiration et la poussée des circonstances et des événements ». (*Lamentabili*, prop. 40. Cf. *Pascendi*, 49.)

M. Loisy traite la question qui nous occupe, dans *l'Evangile et l'Eglise*, ch. v; dans *Autour d'un petit livre, lettre à un Supérieur de séminaire sur l'institution des sacrements*; dans *Simples réflexions sur le décret du Saint-Office* Lamentabili sane exitu, *et sur l'Encyclique* Pascendi dominici gregis.

NOTE 10, *p.* 33.

A la vertu de religion se rattache le don de *piété*. Ce don du Saint-Esprit n'a pas seulement des rapports avec la vertu de religion qui est la plus haute forme de la justice, mais avec tout l'ordre de la justice. Sur le terrain de la justice en général, ce don ne se renferme pas dans la voie tracée par la raison humaine, il reçoit sa loi de l'Esprit-Saint ; c'est la raison humaine qui règle l'exercice de la justice même infuse, c'est l'Esprit-Saint qui règle l'exercice de la piété considérée comme don.

Le don de piété ne se confond pas avec cette forme suprême de la justice qui s'appelle la religion. La religion, en effet, voit en Dieu le principe de tous les biens, et elle nous oblige, au nom de la justice, à rendre à Dieu, autant que nous le pouvons, tout ce que nous avons reçu de lui. « *Religio ita respicit rationem cultus in Deo quod fundat illud in ratione debiti mutui, scilicet respiciendo beneficia Dei erga nos, et retributionem quam debemus ei juxta modum talium beneficiorum.* » (JEAN DE SAINT-THOMAS, *Cursus theol.*, I^{a} II^{ae}, q. LXX, disp. 18, art. 6, 9.) Par le don de piété, le Saint-Esprit nous pousse à faire abstraction de nous, à rendre un culte à Dieu parce que Dieu, en soi et indépendamment de nous, est infiniment bon et aimable. La religion s'attache au Père céleste comme à un bienfaiteur, le don de piété s'attache au Père céleste comme à l'Etre plein de gloire et de majesté qui mériterait notre culte, même si nous ne profitions pas de sa bonté infinie. Jean de Saint-

Thomas qui est peut-être, en ce qui concerne les dons du Saint-Esprit, le plus classique et le plus achevé des théologiens dit : « *Donum pietatis, relictis his omnibus motivis beneficiorum Dei, gratias agit Deo, et colit ipsum solum, quia in se magnus et pius est...* » (*Cursus theol.*, Iª IIæ, q. LXX, disput. 18, art. 6, n° 12.)

DEUXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 42.

Deux erreurs s'élèvent contre la doctrine de cette conférence : la première, celle des pharisiens qui tient peu de compte du culte intérieur et qui se contente d'actes matériels ou de rites externes; la seconde, celle des sectes qui, comme le protestantisme, tendent à bannir de la vie religieuse le culte extérieur. Les pharisiens et les scribes affectaient des scrupules excessifs pour tout ce qui concernait les ablutions et les autres pratiques du même genre. « Saint Marc nous les montre, avant chaque repas, se purifiant soigneusement les mains et les frottant l'une contre l'autre à poings fermés, se plongeant même entièrement dans l'eau, quand ils revenaient de la place publique, lavant les coupes, les urnes, les vaisseaux d'airain, le bois des lits où s'étendaient les convives. Et ces soins infinis n'étaient pas des pratiques qu'on fût libre de négliger, mais des traditions d'anciens rabbis, aussi rigoureusement imposées que les préceptes de la Loi. On devait, pour y demeurer fidèle, chercher même au loin l'eau nécessaire, et le rabbi Akiba fut loué de s'être exposé à mourir de soif en prison plutôt que de boire sans se purifier les mains. Les sadducéens, il est vrai, raillaient de telles minuties, et demandaient aux pharisiens s'ils n'arroseraient pas bientôt le soleil d'eau lustrale; mais ce dédain n'ôtait aux scribes rien de leur empire, et violer une de leurs observances n'en passait pas moins aux yeux du peuple pour un forfait. » (FOUARD, *Vie de Jésus-Christ*, liv. V, ch. Ier.) Notre-Seigneur condamnait ces adorateurs qui adoraient des lèvres, qui n'adoraient ni en esprit, ni en vérité. Il enseignait que Dieu, étant esprit, veut un culte correspondant à sa nature, un culte émané de l'esprit.

Cependant il était nécessaire dans la Loi ancienne de multiplier les préceptes concernant le culte extérieur. C'était nécessaire dans l'intérêt des méchants et dans l'intérêt des bons. Les premiers, en effet, étaient enclins à l'idolâtrie, il fallait les défendre contre leur propre faiblesse par une multiplicité de préceptes correspondant à la multiplicité des tentations, il fallait, pour ainsi dire, les accabler sous le poids des observances afin que, presque continuellement occupés du service de Dieu, ils n'eussent plus le temps de vaquer à l'idolâtrie. Les bons avaient besoin de ces nombreuses cérémonies afin que leur esprit fût ramené de différentes façons à la pensée de Dieu, afin aussi que les divers avantages dont le Christ devait être pour nous le principe fussent figurés par diverses cérémonies. (Cf. S. THOMAS, Ia IIæ, q. CI, art. 3.)

NOTE 2, *p*. 52.

L'évolution du culte. — Saint-Thomas, pour expliquer comment le culte du vrai Dieu se spiritualise progressivement et atteint au ciel sa perfection, a écrit cette belle page (Ia IIæ, q. CI, art. 2) : « Il y a un double culte de Dieu : le culte intérieur, le culte extérieur. L'homme, étant composé d'une âme et d'un corps, doit consacrer au culte de Dieu ces deux éléments : l'âme, par le culte intérieur, le corps par le culte extérieur. De là ces paroles du psaume 73-3 : *Mon cœur et ma chair tressaillent vers le Dieu vivant*. De même que le corps est attaché au service de l'âme, de même le culte extérieur est consacré au service du culte intérieur. D'autre part, le culte intérieur consiste à unir l'âme à Dieu par l'intelligence et par l'affection. Dès lors, des divers modes selon lesquels l'intelligence et l'affection s'attachent à Dieu pour l'honorer avec la rectitude convenable, dépendent les divers modes selon lesquels les actes extérieurs de l'homme sont consacrés au culte de Dieu.

Dans l'état de future béatitude qui nous attend au ciel, l'intelligence humaine verra d'une façon intuitive la vérité divine en elle-même; alors le culte extérieur n'affectera point une forme figurative, il consistera uniquement dans la louange de Dieu, une louange émanant de la connaissance intérieure et de l'amour. Isaïe parle de cet heureux état quand il dit, ch. II. 3 : *On y trouvera la joie et l'allégresse, les actions de grâces et les hymmes de louange.*

Dans l'état présent de notre vie, nous ne pouvons pas voir la vérité divine en elle-même : « Il faut, comme le dit saint Denys, au premier chapitre de la *Hiérarchie céleste*, que le rayon de cette divine vérité resplendisse jusqu'à nous à travers certaines images sensibles. » Cependant cette manifestation correspondra aux divers états de la connaissance humaine. Dans l'ancienne loi, ni la vérité divine n'était visible en elle-même, ni la voie menant à la vision de cette vérité n'était ouverte : c'est ce que dit l'Apôtre (*Hébreux*, IX, 8). Le culte extérieur devait donc figurer non seulement la vérité qui ne trouvera sa pleine manifestation que dans l'avenir et dans la patrie, mais encore figurer le Christ qui est la voie conduisant à la vérité de la patrie.

Dans la loi nouvelle, cette voie nous a été révélée. Il n'y a plus aucune raison de la représenter en figure et comme une chose future, il faut la rappeler comme on rappelle à l'esprit une chose du passé ou du présent, il n'y a plus à représenter d'une façon figurée et comme une chose future que la vérité dont nous n'avons pas encore reçu la révélation. L'Apôtre parle de cette vérité quand il dit (*Hébreux*, X, 1) : *La loi n'a qu'une ombre des biens à venir, et non l'image des choses.* L'ombre est moins que l'image, l'image appartient à la Loi nouvelle, l'ombre à la Loi ancienne.

NOTE 3, *p.* 53.

Voici les textes du Concile de Trente contre les protestants : « Si quelqu'un dit que les cérémonies reçues et approuvées dans l'Eglise catholique, et qui sont en usage dans l'administration solennelle des sacrements, peuvent être sans péché ou méprisées, ou omises, selon qu'il plaît aux ministres, ou être changées en d'autres nouvelles, par tout pasteur, quel qu'il soit, qu'il soit anathème. » (VII^{e} Session, Can. XIII.)

« La nature de l'homme étant telle, qu'il ne peut aisément, et sans quelque secours extérieur, s'élever à la méditation des choses divines; pour cela, l'Eglise, comme une bonne mère, a établi certains usages, comme de prononcer à la messe des choses à basse voix, d'autres d'un ton plus haut, et a introduit des cérémonies comme les Bénédictions mystiques, les Lumières, les Encensements, les Ornements, et plusieurs autres choses pareilles, suivant la discipline et la tradition des Apôtres, et pour rendre par là plus recommandable la Majesté d'un si grand Sacrifice; et pour exciter les esprits des fidèles, par ces signes sensibles de piété et de religion, à la contemplation des grandes choses qui sont cachées dans ce sacrifice. » (Session XXII, ch. v.)

NOTE 4, *p.* 56.

S. Thomas (II^{a} II^{æ}, q. LXXXIV, art. 2, ad 2^{um}) détermine le sens des génuflexions et des prostrations en usage dans nos cérémonies. « De même, dit-il, que la prière est principalement dans l'esprit, secondairement dans les paroles qui l'expriment; de même, l'adoration consiste principalement dans la révérence que nous témoignons intérieurement à Dieu, secondairement dans les mouvements extérieurs par lesquels nous affirmons au dehors notre souverain respect pour lui. Ainsi nous fléchissons le genou pour marquer combien nous sommes infirmes lorsque nous nous comparons à Dieu. Ainsi nous nous prosternons la face contre terre pour nous convaincre que, par nous-mêmes, nous ne sommes rien. »

La liturgie dominicaine oblige les religieux à cinq espèces principales de mouvements extérieurs qui symbolisent cinq espèces de sentiments. La simple inclination de tête figure la soumission de l'esprit à

Dieu. L'inclination *moyenne* et l'inclination *profonde* figurent une soumission plus affirmative de tout l'être supérieur ; la *génuflexion,* la consécration à Dieu de ce que, en nous, il y a de matériel et d'inférieur ; la prostration et la *venia* qui consiste à s'étendre tout de son long et la face contre terre sont une sorte de consécration de toute notre personne à la Divinité.

NOTE 5, *p.* 57.

Le P. Lacordaire a écrit une page admirable sur le culte extérieur que saint Dominique rendait à Dieu. Il dit : « Quand donc il (saint Dominique) se sentait seul, protégé dans son amour par l'ombre et le silence, il entrait avec Dieu dans d'ineffables épanchements. Le temple, symbole de la cité permanente des anges et des saints, devenait pour lui comme un être vivant qu'il attendrissait de ses larmes, de ses gémissements et de ses cris. Il en faisait la ronde en s'arrêtant à chaque autel pour prier, tantôt incliné profondément, tantôt prosterné, tantôt à genoux. C'était ordinairement par l'inclination profonde qu'il commençait à révérer Jésus-Christ, comme si l'autel, signe et mémoire de son sacrifice, eût été sa personne même. Il se prosternait ensuite la face contre terre, et on l'entendait dire tout haut ces paroles de l'Evangile : « *Seigneur, ayez pitié de moi qui suis un pécheur* » ; et celles-ci de David : « *Mon âme est attachée au péché, donnez-moi la vie, selon votre promesse* », et d'autres semblables. Lorsqu'il s'était relevé, il regardait fixement le crucifix, puis il fléchissait le genou un certain nombre de fois, regardant et adorant tour à tour. De temps en temps, cette contemplation muette était interrompue par des éclats de voix, il disait : « *Seigneur, j'ai crié vers vous, ne vous détournez point de moi ; ne vous taisez pas de moi* », et d'autres expressions tirées de l'Ecriture. Quelquefois sa génuflexion se prolongeant, la parole n'arrivait plus de son cœur jusqu'à ses lèvres, il semblait entrevoir le ciel par l'intelligence, et il essuyait ses larmes sur ses joues ; sa poitrine était haletante, comme celle du voyageur qui approche de sa patrie. D'autres fois il se tenait debout, les mains ouvertes devant lui à la manière d'un livre, et il semblait lire attentivement, ou bien il les élevait des deux côtés jusqu'aux épaules, comme un homme qui écoute, ou bien encore il s'en couvrait les yeux, pour méditer plus profondément. On le voyait aussi dressé sur la pointe des pieds, le visage au ciel. les mains jointes au-dessus de la tête en forme de flèche, puis les séparant comme pour demander, et les rejoignant comme s'il eût reçu, et en cet état, où il ne paraissait plus tenir à la terre, il avait coutume de dire : « *Seigneur, exaucez-moi pendant que je vous prie, pendant que j'élève mes mains vers votre sacrée demeure.* » Il y avait un mode de prier qu'il n'employait que rarement, lorsqu'il voulait obtenir de Dieu quelque grâce extraordinaire, c'était de se tenir droit, les mains et les bras fortement étendus en croix, à l'imitation de Jésus-Christ mourant et poussant vers son Père des clameurs puissantes qui sauvaient le monde. Il disait alors avec un ton de voix grave et distinct : « *Seigneur, j'ai crié vers vous, j'ai étendu mes mains vers vous, tout le jour, j'ai étendu mes mains vers vous, mon âme est devant vous comme une terre sans eau, exaucez-moi promptement.* » Il avait ainsi prié lorsqu'il ressuscita le jeune Napoléon ; mais ceux qui étaient présents n'entendirent point les paroles qu'il prononçait, et ils n'osèrent jamais lui demander ce qu'il avait dit. » (P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, c. xiv.)

NOTE 6, *p.* 61.

Certains modernistes ont réclamé contre le culte extérieur et demandé qu'on diminue le nombre et qu'on empêche l'accroissement des dévotions où il se manifeste. D'autres, au contraire, aiment les cérémonies dont ils admirent le symbolisme. (Cf. *Pascendi*, *loc. cit.*, n° 106.) Les protestants libéraux en arrivent à rejeter tout culte extérieur et toute société religieuse extérieure. (Cf. *Pascendi*, *loc. cit.*, n° 65.)

« Si l'essence du christianisme, dit M. Loisy, est telle que l'a définie M. Harnack, ce christianisme pur exclut tout culte extérieur. Cas singulier d'une religion qui semblerait faite pour des légions angéliques, dont chaque individu constituerait une espèce, et non pour des hommes destinés à vivre ensemble sur la terre. » *L'Evangile et l'Eglise*, p. 177.) « L'idée que les théologiens protestants se font volontiers du culte en esprit n'est pas plus rationnelle qu'évangélique, dit encore M. Loisy. Il est impossible de réunir les hommes dans un culte purement intérieur, et l'on essaierait vainement d'imposer un tel culte à l'être humain, qu'on ne peut dépouiller de sa condition physique, et qui ne peut être pensant sans être entendant et parlant. Sa vie religieuse ne peut pas davantage être indépendante de tout élément sensible, qui l'aide à prendre conscience d'elle-même, à se définir et à s'affirmer. Jésus le premier a donné à ses disciples une formule de prières; il a observé les pratiques du culte juif; il n'a jamais recommandé aux siens un culte sans pratiques extérieures; il n'a jamais eu l'intention d'instituer un tel culte. La parole du Christ Johannique sur le culte « en esprit et en vérité » (1) n'oppose pas un culte purement intérieur à un culte extérieur; mais le culte qu'on peut dire inspiré, spiritualisé, le culte chrétien que connaît l'évangéliste et qui est animé par l'esprit donné aux croyants, culte qui peut s'accomplir en tout lieu, est substitué au culte localisé à Jérusalem ou sur le mont Garizim. » (*L'Evangile et l'Eglise*, p. 213-214.) Dans son commentaire sur le chapitre quatrième de saint Jean (p. 357-358), M. Loisy condamne l'interprétation des protestants en ce qui concerne le culte en esprit. « Est-il nécessaire d'observer que Jésus déclare abrogée, dit-il, la localisation obligatoire du culte public à Jérusalem, et qu'il ne rejette pas pour autant la légitimité de tout symbole, de tout culte extérieur et public en un lieu quelconque, si cette manifestation n'est que l'expression régulière du culte en esprit. » Enfin, M. Loisy constate que les protestants les plus radicalement opposés au culte extérieur reconnaissent l'heureuse influence de ce culte et que leur religion subsiste pour ce qu'ils en ont gardé. Voici les paroles de M. Loisy: « M. Harnack lui-même reconnaît (1) que les dévotions au Sacré-Cœur, à la Sainte Vierge, et autres semblables, sont devenues, dans l'Eglise catholique, une source de bénédictions et un moyen d'arriver au Dieu bon. » (*L'Evangile et l'Eglise*, p. 232.) Plus loin (p. 233.) M. Loisy ajoute : « Le protestantisme lui-même ne subsiste-t-il pas, comme religion, par ce qu'il a retenu d'organisation ecclésiastique, d'enseignement officiel et de culte confessionnel ? » M. Loisy d'ailleurs professe sur l'origine et sur l'action des sacrements, comme sur l'évolution du culte, des idées que Pie X a condamnées. (Cf. *L'Evangile et l'Eglise*, p. 177-234; *Simples réflexions sur le décret du Saint Office* Lamentabili sane exitu *et sur l'Encyclique* Pascendi Dominici gregis, p. 84, XL.)

---

(1) JEAN, IV, 23-24.

NOTE 7, *p.* 62.

Chose curieuse ! Les sectes maçonniques qui interdisent aux chrétiens d'affirmer leur foi par des cérémonies extérieures se livrent à des manifestations où elles singent nos fêtes. Sans parler des rites observés dans les loges et qui sont d'une liturgie si bizarre, si ridicule, on peut assister, particulièrement en Italie, à des processions où le culte maçonnique essaie d'égaler en splendeur le culte catholique. A Rome, en 1918, je me suis trouvé par hasard sur le passage d'un cortège immense où toutes les loges étaient représentées et où leurs divers insignes étaient déployés autour d'un cercueil.

En vertu de quel principe, dans la capitale de la chrétienté, refuse-t-on aux fidèles l'exercice du droit qu'on accorde aux francs-maçons ?

---

(1) *Dogmengeschichte*, III, 670, n. 3.

TROISIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p*. 69.

Au cours de cette conférence, nous donnons au culte *social* le nom de culte *public*. Par culte *social* nous entendons les actes religieux d'un peuple, d'une nation où l'on voit s'unir les titulaires du pouvoir et leurs sujets pour rendre à Dieu les hommages qui lui sont dus et pour les lui rendre au nom de cette personnalité morale qui s'appelle la société.

On pourrait appeler culte *public* aussi le culte offert à Dieu par le représentant religieux du peuple qui est le prêtre. Le prêtre, en effet, qui offre le saint sacrifice s'acquitte auprès de Dieu d'une fonction publique. Dans notre conférence nous avons voulu établir la nécessité pour l'Etat de professer ouvertement la vraie religion. Qu'on le remarque, les protestants sont logiques lorsqu'ils suppriment le culte public, puisque d'après leur doctrine la religion est affaire privée. Ils sont encore logiques lorsqu'ils abolissent le sacerdoce, car ils enseignent que tout homme est prêtre pour son propre compte, et puisque, par ailleurs, tout acte du ministère sacerdotal a les caractères d'un culte public.

Qu'on le remarque aussi, le culte public ne se confond pas avec le culte extérieur, le culte privé ne se confond pas avec le culte secret. Le prêtre, qu'il dise la messe devant les fidèles ou en son particulier, accomplit un acte de culte public. Il en est de même du roi qui, loin de tout regard, consacre à Dieu son royaume. Au contraire l'individu qui récite une prière à haute voix devant une foule accomplit un acte de culte privé.

NOTE 2, *p*. 70.

Chez les Juifs, le culte avait un caractère solennellement social. Les chefs du peuple et le peuple prenaient part aux fêtes religieuses, et continuellement les juges ou les rois demandaient à Jéhovah pour tout Israël le pardon, la victoire, la bénédiction, et pour tout Israël offraient des actions de grâces et des adorations. En Egypte, à Babylone, à Ninive, chez les Perses, chez les Grecs et les Romains, le culte était officiel et public.

NOTE 3, *p.* 71.

Les Dominicains de la province de Toulouse ont fondé au Brésil une mission dont ont parlé les *Nouvelles Religieuses* du 15 mars 1919, p. 189-192. Les Indiens qu'ils évangélisent, Karajas, Kayapas, Cherentes, Tapirapès et autres ne semblaient pas, quand nos Pères parurent, avoir la moindre notion d'un Etre supérieur. Il en est ainsi de quelques races qui ne sont pas des races primitives, mais des races dégénérées physiquement, intellectuellement et moralement. Mais, sans compter que ces rares exceptions n'infirmeraient nullement la règle que nous avons rappelée, il est permis de croire que, devant les étrangers, ces peuplades barbares réussissent à cacher leurs croyances. « Ce n'est pas seulement en Grèce, dit le P. Lagrange, que ce sentiment religieux plus ou moins parfait a éclaté, plus ou moins spontanément. Les anthropologistes modernes l'ont retrouvé parmi les peuples les plus grossiers. Même, d'après Lang, il se trouve bien plutôt chez les sauvages qui n'ont aucun rudiment de civilisation que chez les demi-barbares ou chez les barbares. Si on a exprimé là-dessus des doutes, c'est que l'enquête n'avait pas été assez approfondie et que les meilleures croyances sont conservées dans des mystères auxquels les étrangers sont difficilement admis. » (*Etudes sur les religions sémitiques*, p. 22.)

NOTE 4, *p.* 73.

Léon XIII (*Immortale Dei*, édit. de la *Bonne Presse*, Lettres apost. de Léon XIII, t. II, p. 21-22) développe cette idée en ces termes: « Si la nature et la raison imposent à chacun l'obligation d'honorer Dieu d'un culte saint et sacré, parce que nous dépendons de sa puissance et que, issus de lui, nous devons retourner à lui, elles astreignent à la même loi la société civile. Les hommes, en effet, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu que pris isolément; autant du moins que l'individu, la société doit rendre grâces à Dieu dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ses biens. C'est pourquoi, de même qu'il n'est permis à personne de négliger ses devoirs envers Dieu, et que le plus grand de tous les devoirs est d'embrasser d'esprit et de cœur la religion... ainsi les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existait en aucune façon, ou se passer de la religion comme étrangère ou inutile. » Qui ne comprendrait la profondeur de ce raisonnement? Qui ne voit que les motifs invoqués pour supprimer le culte social et public aboutissent fatalement à la suppression du culte privé?

NOTE 5, *p.* 74.

Saint Thomas se plaît à développer cette belle pensée que, dans son royaume, le roi doit être ce que l'âme est dans le corps, et imiter dans son gouvernement le gouvernement même de Dieu dans le monde. « *Hoc igitur officium rex suscepisse cognoscat, ut sit in regno sicut in corpore anima, et sicut Deus in mundo.* (*De Regimine Principum*, lib. I, cap. 12.) Le saint docteur s'explique et montre comment l'on trouve entre l'action de Dieu gouvernant le monde et l'âme gouvernant son corps une frappante analogie. Il montre ensuite comment le roi apprendra ce qu'il doit faire dans son royaume en contemplant l'action de l'âme dans le corps et l'action de Dieu dans le monde. (Cf. *De Regimine Principum*, lib. I, cap. 12-15.) A quel heureux état n'aboutirions-nous pas si les dépositaires de l'autorité essayaient d'atteindre cet idéal!

St. Albert's College Library

NOTE 6, *p.* 78.

Liberté des cultes. — Neutralité. — Athéisme d'Etat.

Dans son Encyclique *Immortale Dei* (*loc. cit.*, p. 23), Léon XIII affirme avec énergie la nécessité pour la société « d'embrasser d'esprit et de cœur la religion, non pas celle que chacun préfère, mais celle que Dieu a prescrite et que des preuves certaines et indubitables établissent comme la seule vraie entre toutes. » Ainsi, il n'est pas plus permis à la société qu'aux individus d'admettre n'importe quelle religion « selon leur bon plaisir ». Léon XIII développe sa doctrine dans l'Encyclique *Libertas præstantissimum* (édit. de la *Bonne Presse*, citée plus haut, t. II, p. 193 et suiv.) : « Et d'abord, dit-il à propos des individus, examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, la *liberté des cultes*, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qu'il lui plaît, ou même de n'en professer aucune. Mais, tout au contraire, c'est bien là, sans nul doute, parmi tous les devoirs de l'homme, le plus grand et le plus saint, celui qui ordonne à l'homme de rendre à Dieu un culte de piété et de religion. Et ce devoir n'est qu'une conséquence de ce fait que nous sommes perpétuellement sous la dépendance de Dieu, gouvernés par la volonté et la providence de Dieu, et que, sortis de lui, nous devons retourner à lui..... Envisagée au point de vue social, cette même liberté veut que l'Etat ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun culte public ; que nulle religion ne soit préférée à l'autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu, ou, qu'en ayant elle pût s'en affranchir ; ce qui est également et manifestement faux. On ne saurait mettre en doute, en effet, que la réunion des hommes en société ne soit l'œuvre de la volonté de Dieu, et cela, qu'on la considère dans ses membres, dans sa forme qui est l'autorité, dans sa cause ou dans le nombre et l'importance des avantages qu'elle procure à l'homme..... C'est pourquoi la société civile, comme société, doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur, et, par conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité l'hommage de son culte. Non, de par la justice; non, de par la raison, l'Etat ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions, et leur accorder indistinctement les mêmes droits. Puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie... Cette religion, les chefs de l'Etat doivent donc la conserver et la protéger... »

NOTE 7, p. 79.

Tolérance des faux cultes dans l'Etat.

« Dans son appréciation maternelle, l'Eglise tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant de droit qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver.

« Dieu lui-même, dans sa Providence, quoique infiniment bon et tout-puissant, permet néanmoins l'existence de certains maux dans le monde, tantôt pour ne point empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux. Il convient, dans le gouvernement des Etats, d'imiter celui qui gouverne le monde. Bien plus, se trouvant impuissante à empêcher tous les maux particuliers, l'autorité des hommes doit *permettre et laisser impunies bien des choses qu'atteint pourtant et à juste titre la vindicte de la Providence divine* (1). » (Léon XIII, *loc. cit.*, p. 203.)

---

(1) S. Augustin, *De lib. arb.*, lib. I, ch. cxvi, num. 14.

Tolérer, n'est pas approuver. — « Néanmoins, dans ces conjectures, si en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver, ni le vouloir en lui-même, car, étant de soi la privation du bien, le mal est opposé au bien commun que le législateur doit vouloir et doit défendre du mieux qu'il peut. Et en cela aussi la loi humaine doit se proposer d'imiter Dieu, qui, en laissant le mal exister dans le monde, *ne veut ni que le mal arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive.* Et cela est bon (1). Cette sentence du docteur angélique contient, en une brève formule, toute la doctrine sur la tolérance du mal. » (Léon XIII, *ibid.*, p. 205).

Imperfection de l'Etat où l'on est obligé de tolérer le mal. Limites de la tolérance. « Il faut reconnaître, pour que notre jugement reste dans la vérité, que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un Etat, plus les conditions de cet Etat s'écartent de la perfection ; et de plus, que la tolérance du mal appartenant au principe de la prudence politique doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire par le salut public. C'est pourquoi, si elle est nuisible au salut public, ou qu'elle soit pour l'Etat la cause d'un plus grand mal, la conséquence est qu'il n'est pas permis d'en user, car, dans ces conditions, la raison du bien fait défaut. Mais, si, en vue d'une condition particulière de l'Etat, l'Eglise acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre et que la situation vienne ensuite à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté en employant tous les moyens, persuasion, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu, à savoir de procurer aux hommes le salut éternel. Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que cette liberté, accordée indifféremment à tous et pour tous, n'est pas, comme nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits, et, en ce qui touche la *tolérance*, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Eglise ceux qui professent le *Libéralisme.* » (Léon XIII, *ibid.*, p. 206-207.)

---

(1) S. Thomas, I^a p., q. xix, art. 9, ad 3^{um}.

NOTE 8, *p.* 81.

Il est clair que dans les pays qui, depuis longtemps, ont, comme la France, vécu et profité du catholicisme, on est plus inexcusable si l'on n'en reconnaît pas la vérité. Dans son Encyclique *Nobilissima gallorum gens*, Léon XIII montre victorieusement que la prospérité du catholicisme en France et la prospérité de la France ont toujours marché de pair.

NOTE 9, *p.* 82.

J'ai voulu rappeler dans ce passage que ni les individus, ni les gouvernements n'ont le droit d'embrasser une religion fausse sous prétexte qu'elle est la religion de leur pays. Ils sont tenus d'embrasser et de favoriser la vraie religion. (Cf. Montesquieu, *Esprit des lois*, Liv. XXIV-XXV.)

NOTE 10, *p.* 83.

Saint Thomas (*De Regimine Principum,* lib. I, cap. 15) enseigne et explique que le principal but des gouvernements est la béatitude éternelle de leurs sujets. Il écrit : « *Ad regis officium pertinet eâ ratione vitam multitudinis bonum procurare secundum quod congruit ad cœlestem beatitudinem consequendam ; ut scilicet ea præcipiat quæ ad cœlestem beatitudinem ducunt, et eorum contraria, secundum quod fuerit possibile, interdicat.* »

Léon XIII (*Immortale Dei, loc cit.*, p. 23) commente ce texte en ces termes : « Comme donc la société civile a été établie pour l'utilité de tous, elle doit, en favorisant la prospérité publique, pourvoir au bien des citoyens de façon non seulement à ne mettre aucun obstacle, mais à assurer toutes les facilités possibles à la poursuite et à l'acquisition de ce bien suprême et immuable auxquels ils aspirent eux-mêmes. La première de toutes consiste à faire respecter la sainte et inviolable observance de la religion dont les devoirs unissent l'homme à Dieu. »

NOTE 11, *p.* 84.

Léon XIII souligne encore cette flagrante contradiction du *libéralisme* qui, sous toutes ses formes, est plus lâche vis-à-vis du mensonge et du mal qu'il n'est juste vis-à-vis du vrai et du bien. « Il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés, quand il s'agit du catholicisme ; prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent à l'Eglise sa liberté. » (*Libertas*, *loc cit.*, p. 207.)

NOTE 12, *p.* 86.

Ce grand Léon XIII n'a pas manqué de rappeler aux peuples que même leurs intérêts temporels dépendaient de leur fidélité au vrai Dieu. Dans diverses encycliques, il revient longuement sur cette vérité. Contentons-nous de citer un passage de l'Encyclique *Humanum Genus*, dirigée contre la franc-maçonnerie (*op. cit.*, t. I, p. 265-266):

« Les malfaisantes erreurs que nous venons de rappeler menacent les Etats des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; lâchez la bride aux passions populaires, brisez tout frein sauf celui des châtiments, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine des institutions : tel est, il est vrai, le but avéré, explicite, que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes ; et la secte des francs-maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats puisqu'elle favorise leurs desseins et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles. »

QUATRIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p*. 97.

Les actes de religion. — Dans cette conférence nous parlons des actes propres à la religion. Ces actes sont intérieurs ou extérieurs.

Les actes intérieurs, actes principaux de la religion, sont : *la dévotion* et *la prière*. *La dévotion* est l'acte par lequel nous nous livrons avec promptitude et empressement au service de Dieu. La contemplation et la méditation nourrissent et augmentent la dévotion. La joie est le fruit de la dévotion, bien que, *par accident*, la dévotion puisse causer de la tristesse à celui qui constate sa misère et qui n'arrive pas en ce monde à posséder Dieu, à le servir, à en jouir comme il voudrait. Cf. saint Thomas, IIª IIæ, q. LXXXII.

La *prière* nous fournit le sujet de deux conférences : la quatrième et la cinquième.

Actes extérieurs de la religion. — Les actes extérieurs de religion sont *l'adoration*, *le sacrifice, les oblations, les prémices, les dîmes.*

Par l'adoration, nous nous offrons nous-mêmes à Dieu en affirmant extérieurement notre dépendance vis à-vis de lui.

Par le sacrifice, l'oblation, les prémices, la dîme, nous offrons à Dieu les choses extérieures dont nous sommes les maîtres. En quoi consistent ces actes religieux, nous le dirons pour le sacrifice, nous renvoyons nos lecteurs à saint Thomas pour les autres (IIª IIæ, q. LXXXV-LXXXVII).

Trois autres actes revêtent un caractère religieux : *le vœu, le serment, l'invocation du nom de Dieu.* Par le vœu, nous promettons d'abandonner à Dieu un de nos biens. Par le serment nous prenons Dieu à témoin et nous jurons devant lui que nous disons la vérité.

Par l'invocation du nom de Dieu, nous supplions nos semblables soit de nous dire la vérité, soit de nous écouter et de nous croire, soit de nous secourir. (Cf. saint Thomas, IIª IIæ, q. LXXXVIII-XCI.)

NOTE 2, *p.* 97.

Il appartient, dit saint Thomas, à la vertu de religion d'offrir à Dieu le respect et l'honneur qui lui sont dus. Par la prière nous affirmons que nous dépendons de Dieu, que nous avons besoin de lui comme de l'auteur de tous nos biens. (Cf. saint Thomas, IIª IIæ, q. LXXXIII, art. 3.)

NOTE 3, *p.* 98.

Un être peut agir indirectement de deux façons : 1° en contraignant soit physiquement, soit moralement les éléments qui lui sont soumis à suivre ses directions et son impulsion. C'est ainsi que la force brutale oblige à lui céder ceux qui sont trop faibles pour lui résister. C'est ainsi que les supérieurs exigent l'obéissance de leurs inférieurs. 2° Les inférieurs recourent à leurs supérieurs en les priant et en leur demandant de réaliser leurs désirs. C'est donc indirectement que la prière produit ses effets. Directement c'est Dieu qui, en nous exauçant, fait ce que nous voulons. Mais la prière est bel et bien contenue dans la série des causes secondes et nous sommes insensés lorsque nous n'en usons pas, comme nous serions insensés si, voulant du pain, nous négligions de semer. « *Quantâ agantur Christiani stultitia, qui in exteris effectibus media natura, aut arte speratis, conantur, ut mediæ adhibeantur causæ, alioquin censent vanam esse expectationem. In orationum autem* *fructibus procurandis somniant, tanquam orationes inter causas non sint, aut inter remotas valde sint. Quo fit ut somniantes in causis, nil percipiamus in fructibus.* » (**Cajetan**, IIª IIæ, q. lxxxiii, art. 2.)

NOTE 4, *p.* 101.

Toutes les objections que l'on peut faire contre la prière, on peut les faire contre les autres causes secondes. Il est inutile de prier, dit-on, puisque dans la volonté de Dieu tout est déterminé d'avance. Si l'on était logique, il faudrait ajouter : « Il est inutile d'accepter les soins du médecin, puisque Dieu a décidé d'avance que je serai guéri. » On ne saurait trop le répéter, Dieu n'a pas seulement décidé que les choses arriveraient, il a décidé qu'elles arriveraient dans un certain ordre et que les unes naîtraient des autres. « Selon l'ordre de sa sagesse et de sa Providence, dit Cajetan, Dieu a résolu de multiplier les hommes au moyen de l'acte générateur, le blé au moyen de la semence et de la culture du sol, les maisons au moyen des architectes ; ainsi il a résolu de procurer le salut de beaucoup, et de produire beaucoup d'effets dans le monde au moyen de la prière et du culte divin. » (IIª IIæ. q. lxxxiii, art. 2.)

Ajoutons-le, d'ailleurs, Dieu se plaît souvent à prévenir nos vœux, et sa libéralité nous accorde fréquemment des grâces que nous n'avons pas demandées. S'il exige parfois que nous lui demandions, avant de nous accorder ce que nous désirons, c'est en vue de nous être utile. C'est, en effet, afin que nous recourions à lui avec confiance dans notre misère, afin que nous le reconnaissions comme l'auteur de nos biens (IIª IIæ, q. lxxxiii, art. 2.)

NOTE 5, *p.* 102.

Erreurs sur la prière. — Saint Thomas (IIª IIæ, q. lxxxiii, art. 2), en quelques lignes, signale à notre attention les erreurs concernant la prière. Les anciens, dit-il, se sont trompés de trois façons au sujet de la prière. Certains ont cru que les choses humaines n'étaient point régies par la Providence divine ; que, dès lors, il était inutile de prier Dieu et de l'adorer. D'autres estimaient que tout arrive nécessairement, que les choses humaines même n'échappent pas à cette loi. Que cette nécessité vienne des décrets immuables de la Providence, de l'influence fatale des astres, de l'enchaînement des causes, peu importe, elle rend la prière inutile. Une troisième erreur consiste à penser que les dispositions de la Providence sont sujettes à des changements, et que nos prières peuvent les modifier.

Naturellement ceux qui nient l'existence de Dieu déclarent du même coup la prière inutile. Wiclef, Jean Huss, Luther, Calvin, les jansénistes soutenaient que la grâce ou les passions entraînent nécessairement notre volonté et que dès lors tout dans notre vie arrive nécessairement sans que nos interventions puissent rien y changer. Les euchites ou priants voulaient que la prière suffît au salut et changeât la volonté de Dieu.

Les pélagiens n'admettaient pas que la prière fût nécessaire au salut, car ils professaient que l'homme peut se sauver par ses propres forces.

Parmi les modernes quelques-uns comme Jean-Jacques Rousseau (*Emile*, liv. IV, profession de foi du vicaire savoyard), comme Jules Simon (*La religion naturelle*, 2e partie, *La Providence*, ch. iv ; 4e partie, *Le culte*, ch. i), se prononcent contre la prière de demande qui fait « de l'homme agenouillé devant Dieu un courtisan mendiant une faveur ». (Cf. P. Monsabré, 21e Conf. de Notre-Dame, *Index*, III.)

NOTE 6, *p.* 105.

Il est clair que l'efficacité de la prière touche au problème de la Providence et de ses conseils infaillibles. (Voir sur cette question, P. Monsabré, *Conf. de N.-D.*, 1876, particulièrement la 21e Conférence.)

NOTE 7, *p.* 115.

Saint Thomas (IIa IIæ, q. lxxxiii, art. 15, ad 2um) explique pourquoi nous ne sommes pas toujours exaucés. Qu'on se reporte à ce passage de la *Somme* ou si l'on veut au Commentaire qu'en a donné le P. Monsabré dans son livre sur la *Prière*, ch. XII, par. 3, on sera éclairé sur les *refus*, les *retards* que Dieu oppose à nos prières, et sur les *compensations* qu'il nous ménage.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 126.

« Kant va jusqu'à considérer la prière comme une superstition dès qu'elle est enveloppée de paroles et de formules, parce que Dieu, dit-il, n'a nul besoin d'explication sur les désirs formés au dedans de nous. (De la Relig., concl. de la IV^e partie.) Mais, si la prière n'est qu'une aspiration vers le bien et vers le Dieu qui est la source du bien, elle peut, selon Kant, être exaucée, c'est-à-dire produire une amélioration morale, et conséquemment être admise par la religion naturelle. L'analogie de cette doctrine avec celle de Malebranche est frappante, surtout si l'on tient compte de la différence d'origine entre les deux philosophes et de caractères entre les deux philosophies. » (Cf. P. MONSABRÉ, Conférences de Notre-Dame, 1876, *Index*, III.)

En parlant de la prière vocale, saint Thomas (II^a II^{æ}, q. LXXXIII, art. 12) distingue entre la prière *commune* récitée par le prêtre, et la prière *individuelle*. La prière *commune* doit être vocale afin qu'elle arrive aux oreilles du peuple pour lequel elle est offerte.

Il convient aussi que la prière *individuelle* soit vocale parce que la prière vocale, comme le culte extérieur, excite à la prière mentale et à la piété, est la consécration à Dieu d'une de nos facultés et l'expression toute naturelle de la dévotion intérieure.

NOTE 2, *p.* 127.

La prière n'est pas l'ascension de l'âme vers Dieu si elle n'est faite avec *attention*. « Si je ne prie que des lèvres, dit saint Paul (I *Corinth.* XIV, 14), mon âme ne tire pas profit de la prière. » L'attention que l'on apporte à la prière vocale est de trois sortes : attention aux paroles que l'on prononce, *ne aliquis in eis erret ;* attention au sens des paroles; attention à Dieu que l'on prie et à la chose pour laquelle on prie. Cette dernière attention, dit saint Thomas, est tout à fait nécessaire; c'est d'ailleurs la plus facile, elle est à la portée de tous, tandis que tous ne peuvent pas prononcer comme il faut les paroles ni en comprendre le sens. « *Est maxime necessaria et hanc etiam possunt habere idiotæ.* » (IIa IIæ, q. LXXXIII, art. 13).

NOTE 3, *p.* 131.

Ce n'est pas que la prière de l'homme en état de péché soit nécessairement sans effet. Dieu écouta la prière du publicain. Mais c'est en vertu de sa miséricorde, non en vertu de sa justice que Dieu écoute les pécheurs qui l'implorent avec persévérance, avec piété, pour leur salut personnel. (Cf. saint THOMAS, IIa IIæ, q. LXXXIII, art. 16.) Par ailleurs, la prière du pécheur n'est pas méritoire. La prière, en effet, a une double vertu : une vertu méritoire, une vertu impétratoire. Elle n'est point méritoire si elle ne procède d'une âme en état de grâce : elle peut garder son caractère impétratoire, même quand elle émane d'une âme en état de péché, pourvu qu'elle réunisse les qualités que nous avons énumérées dans la note précédente. (Cf. saint THOMAS, IIa IIæ, q. LXXXIII, art. 15.)

Pour que la prière soit efficace, il faut qu'elle soit *persévérante.* Cette persévérance consiste, soit dans la continuité du vouloir qui poursuit un même objet, soit dans la continuité de l'acte de la prière même. L'acte particulier qui s'appelle la prière ne peut être ininterrompu, mais il nous est possible de vouloir en tout et toujours la gloire de Dieu et notre salut, par une intention que nous renouvelons souvent et que nous ne rétractons jamais. Ce vouloir est une prière perpétuelle. « Il faut toujours prier, et ne cesser jamais [1]. Cette prière perpétuelle ne consiste pas en une perpétuelle tension de l'esprit qui ne ferait qu'épuiser les forces et dont on ne viendrait peut-être pas à bout. Cette prière perpétuelle se fait lorsque, ayant prié à ses heures, on recueille de sa prière et de sa lecture quelque vérité ou quelque mot que l'on conserve dans son cœur, et qu'on rappelle sans effort de temps en temps ; en se tenant le plus qu'on peut dans un état de dépendance envers Dieu, en lui exposant son besoin ; c'est-à-dire, en l'y remettant devant les yeux sans rien dire. Alors, comme la terre, entr'ouverte et desséchée, semble demander la pluie, seulement en exposant au ciel sa sécheresse ; ainsi l'âme en exposant ses besoins à Dieu. Et c'est ce que dit David : « Mon âme, ô Seigneur, est devant vous comme une « terre desséchée. » Seigneur, je n'ai pas besoin de vous prier ; mon besoin vous prie ; mon indigence vous prie ; ma nécessité vous prie. Tant que cette disposition dure, on prie sans prier ; tant qu'on demeure attentif à éviter ce qui nous met en péril, on prie sans prier : et Dieu entend ce langage. » (Bossuet. Méditations sur l'Evangile. *Sermon sur la montagne.* 41$^{\text{e}}$ jour.)

---

[1] S. LUC, XVIII, 1.

Quant à l'exercice même de la prière explicite et formelle, il faut le prolonger aussi longtemps qu'il excite la dévotion, il faut l'interrompre quand il engendre l'ennui et la lassitude ! C'est pourquoi les solitaires de l'Egypte priaient souvent, mais brièvement. « *Conveniens est ut oratio tantum duret quantum est utile ad excitandum interioris desiderii fervorem. Cum vero hanc mensuram excedit ita quod sine tædio durare non possit, non est ulterius oratio protendenda.* » (Saint Thomas, II$^{\text{a}}$ II$^{\text{æ}}$, q. LXXXIII, art. 14.)

NOTE 4, *p.* 135.

Prier par Jésus Christ. — « Il faut apprendre à demander par Jésus-Christ. Demander par Jésus-Christ, c'est demander ce qu'il commande ; c'est demander sa gloire : c'est interposer le nom du Sauveur ; c'est mettre sa confiance en ses bontés, et aux mérites infinis de son sang.... En demandant en un tel nom, auquel le Père ne peut rien refuser, on est assuré d'obtenir ; car Jésus-Christ l'a promis ; et douter c'est faire Jésus-Christ menteur. » (BOSSUET, *loc. cit.*, 44e jour.)

« C'est là véritablement ce qui s'appelle prier Jésus-Christ et en Jésus-Christ, que de s'unir en esprit avec Jésus-Christ priant, et s'unir, autant qu'on peut, à tout l'effet de cette prière. Or l'effet de cette prière c'est qu'étant unis à Jésus-Christ Dieu et homme, et par lui à Dieu son Père, nous nous unissons en eux avec tous les fidèles, et avec tous les hommes, pour n'être plus, autant qu'il est en nous, qu'une même âme et un même cœur. Pour accomplir cet ouvrage d'unité, nous ne devons plus nous regarder qu'en Jésus-Christ : et nous devons croire qu'il ne tombe pas sur nous la moindre lumière de la foi, la moindre étincelle de l'amour de Dieu, qu'elle ne soit tirée de l'amour de Dieu, qu'elle ne soit tirée de l'amour immense que le Père éternel a pour son Fils ; à cause que ce même Fils, notre Sauveur, étant en nous, l'amour dont le Père l'aime l'étend aussi sur nous par une effusion de sa bonté : car c'est à quoi aboutit toute la prière de Jésus-Christ. » (BOSSUET. *Ibid. La Cène.* Seconde partie, 73e jour.)

NOTE 5, *p.* 139.

Le Saint-Esprit dans la prière. « L'Esprit aide notre faiblesse : car nous ne savons pas que demander en priant ; mais l'Esprit lui-même demande pour nous avec des gémissements inénarrables.

« Or celui qui scrute les cœurs sait ce que désire l'Esprit-Saint : car il demande pour les saints ce qui est selon Dieu. » Ainsi s'exprime saint Paul (*Romains*, ch. VIII, 26-27.)

D'après saint Augustin, il ne faut pas entendre ce passage en ce sens que le Saint-Esprit demande, interpelle, gémit lui-même, mais en ce sens qu'il nous inspire de demander ce qu'il faut, d'interpeller et de gémir comme il faut. Bien que cette inspiration soit une œuvre *ad extra*, et par conséquent commune à toute la Trinité, elle est spécialement attribuée au Saint-Esprit, qui reçoit du Père et du Fils la mission d'enseigner aux hommes à prier. (Cf. saint Augutin, ep. 130, ch. xv. In Joan. Evang. Tract. VII, n. 2).

Les hérétiques abusaient de ce passage de l'Apôtre pour soutenir que le Saint Esprit n'est pas Dieu ; c'est pourquoi il est nécessaire de l'expliquer.

Saint Thomas, à son tour, commente ces deux versets de saint Paul... Nous savons, dit-il en substance, ce qu'il faut demander en général, nous ne savons pas ce qu'il faut demander en particulier. Par exemple, nous pouvons nous tromper en demandant la grâce d'accomplir un acte de vertu qui, excellent en soi, ne conviendra pas à tel ou tel. Ainsi à l'homme tenu de mener la vie active, le repos de la contemplation ne saurait toujours convenir. Le désir des biens nécessaires à l'entretien de la vie est légitime en soi, mais si Dieu nous accordait en cette matière ce que nous désirons, ses dons souvent seraient pour nous nuisibles. De même, la délivrance de la tentation, si Dieu nous exauçait, pourrait nourrir notre orgueil, tandis que la tentation même entretient notre humilité.

Nous ne savons pas non plus d'une manière parfaite comment il faut demander, car nous ne pénétrons pas à fond les motifs qui nous font agir. Combien croient agir par zèle de la justice, qui ne sont poussés que par la rancune.

Saint Thomas, à la suite de saint Augustin, affirme contre Arius et Macédonius, que les gémissements n'ont point de place dans la vie du Saint-Esprit. Il nous fait demander, interpeller et gémir. Il nous fait demander, car il cause en nous de bons désirs, des désirs qui, sous sa direction, ne peuvent que nous être utiles. Il nous fait gémir, car il nous fait soupirer après les biens célestes et pleurer sur la prolongation de notre exil. Il nous fait gémir d'une façon ineffable, car nos gémissements concernent la patrie céleste dont l'homme ne peut parler comme il faut, ou bien parce que les mouvements que le Saint-Esprit imprime à notre cœur sont mystérieux et ne sauraient être peints par l'homme. Il nous fait demander ce qui est selon Dieu, c'est-à-dire ce qui est conforme au bon plaisir de Dieu. Cf. s. Thomas, in Ep. ad Rom., ch. viii, lec. 5.)

SIXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 150.

Le P. Lagrange (*Etudes sur les Religions sémitiques*) dit : « Le sacrifice se trouve dans toutes les religions. et dès les origines, autant du moins que nous pouvons les atteindre » (p. 244). Renan (*Histoire du peuple d'Israël*, p. 52), cité par le P Lagrange, constate le même fait, en l'interprétant suivant son esprit et sa méthode. Voici ses paroles : « Le sacrifice est l'erreur la plus vieille, la plus grave, la plus difficile à déraciner parmi celles que nous a léguées l'état de folie que l'humanité traversa en ses premiers âges. »

Ce fait, avons-nous dit, suppose une loi primordiale de notre nature. Cependant, l'idée du sacrifice n'est pas de ces idées premières que la loi naturelle nous impose sans que nous ayons, si je puis ainsi m'exprimer, la faculté de réfléchir ou de raisonner. La loi du sacrifice appartient à l'ordre naturel, parce qu'elle nous est dictée non seulement par la religion révélée, mais d'abord par la raison. Cependant, la nécessité d'offrir à Dieu des sacrifices, ne nous apparaît pas immédiatement comme la nécessité de nous vêtir; elle découle d'un certain nombre de vérités que nous pouvons connaître par nos propres forces, par exemple, l'existence d'un être souverain à qui rien n'échappe de notre vie et qui, en tout, est notre bienfaiteur.

Lors donc que saint Thomas range le sacrifice parmi les institutions de droit naturel, il enseigne que la raison nous obligerait à offrir à Dieu des victimes, même si la loi divine et la loi positive ne nous y contraignaient pas.

Remarquons encore que la loi naturelle nous oblige à offrir des victimes, elle ne détermine pas la nature des victimes, ni des sacrifices. Cette détermination appartient à la loi positive, divine ou humaine. « *Determinatio sacrificiorum est ex institutione humana vel divina* ». Saint Thomas, IIª IIæ, q. LXXXV, art. 1, corp. et ad 1um. (Cf, CAJETAN, *ibid.*)

NOTE 2, *p.* 151.

Les satanistes voulaient qu'on offrît des sacrifices au démon pour se le concilier. Leur idolâtrie avait été condamnée par Jésus-Christ lui-même, lorsque le démon lui proposant de l'adorer, le Maître lui répondit: « Arrière, Satan. Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu n'adoreras que Lui. »

Offrir une adoration ou un sacrifice à une créature, c'est tomber dans l'idolâtrie. Or, *en soi*, l'idolâtrie est le plus grave des péchés, car par l'idolâtrie nous rendons à une créature l'honneur qui n'appartient qu'à Dieu, et, autant que nous le pouvons, nous *faisons*, suivant l'expression hardie de saint Thomas, un autre Dieu à côté de Dieu dont nous diminuons ainsi la suprématie. « *Quantum in se est, facit alium Deum in mundo, minuens principatum divinum* ». II^a II^{ae}, q. XCIV, art. 3.

Les protestants s'acharnent à dire que dans le catholicisme nous adorons la Vierge et les Saints. Pourquoi ne lisent-ils pas les documents officiels et les textes des Conciles où l'Eglise explique sa foi?

Nous rendons à Dieu seul et au Christ, Fils de Dieu, un culte de *latrie* qui comporte l'adoration et le sacrifice. En adorant Dieu et en lui offrant des sacrifices, nous proclamons qu'Il est par Lui-même la perfection infinie, le Principe premier, la Providence et la Fin dernière de tous les êtres. Nous n'accordons ces titres à personne. A la sainte Vierge, nous rendons un culte d'*hyperdulie*, c'est-à-dire que dans nos hommages nous la plaçons au-dessus de tous les anges et de tous les saints. Aux saints, nous rendons un culte de *dulie*. Le culte de *latrie* est donc l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu; le culte de *dulie* est l'honneur dû aux créatures, l'*hyperdulie* est l'honneur dû à la plus parfaite des créatures, la sainte Vierge. Le culte de latrie diffère complètement et *spécifiquement* des deux autres.

Le Concile de Trente dit à propos du sacrifice qui appartient au culte de latrie: « Quoique l'Eglise ait coutume de célébrer quelquefois des messes en l'honneur et en mémoire des saints, elle n'enseigne pourtant pas que le sacrifice leur soit offert, mais bien à Dieu seul qui les a couronnés. Aussi le prêtre ne dit-il pas : Pierre ou Paul, je vous offre ce sacrifice, mais rendant grâce à Dieu de leur victoire, il implore leur protection, afin que pendant que nous faisons mémoire d'eux sur la terre, ils daignent intercéder pour nous dans le ciel. » (Sess. 22, ch. 3.)

NOTE 3, *p.* 153.

Le sacrifice avait certainement cette signification dans l'ancienne loi, il l'a certainement conservée dans la nouvelle. Mais quelle idée les peuples étrangers au Judaïsme et au Christianisme ont-ils conservée du sacrifice ? Il est difficile de le savoir pour le passé. — « Pourquoi, dit le P. Lagrange (*loc. cit.*, p. 244), le sacrifice a-t-il paru si nécessaire et si efficace ? C'est une grave question qui divise les esprits. » L'idée juste et primitive du sacrifice, à mesure que s'altérait l'idée de Dieu, s'altérait elle-même. Il est permis de le croire, sous les rites qui semblaient avoir pour unique but d'apaiser des dieux irrités, se cachait la volonté de rendre hommage au Souverain de l'univers, comme se cachait, à quelque degré, sous les aberrations du polythéisme, un reste de monothéisme.

NOTE 4, *p.* 155.

Dans le christianisme, tout le pouvoir du prêtre sur les fidèles découle de son pouvoir sur le corps de Jésus-Christ. Avant tout l'on est prêtre dans le christianisme parce que, chaque jour, l'on immole la sainte victime. C'est là, par excellence, l'acte du sacerdoce, l'acte auquel se rapporte tout notre ministère. C'est pourquoi, dans l'Eglise, le prêtre conscient de sa dignité attache tant d'importance à la célébration de la sainte Messe.

Il faut entendre d'une façon large ce que nous disons du prêtre comme sacrificateur. Dans le Nouveau Testament le prêtre, et, le prêtre seul, a le droit d'immoler la victime. Dans l'Ancien Testament, non seulement les lévites, mais les particuliers pouvaient égorger les animaux destinés à l'autel de Jéhovah. (Cf. LESÊTRE. Dictionnaire de la Bible. *Sacrifice.*)

NOTE 5, *p.* 157.

Le Concile de Trente s'exprime en ces termes sur le sacerdoce de la nouvelle loi : « Le sacrifice et le sacerdoce sont tellement joints et liés ensemble, par la disposition et l'établissement de Dieu, que l'un et l'autre se sont rencontrés dans toutes les lois. Comme donc, dans le Nouveau Testament l'Eglise catholique a reçu, de l'institution de Notre-Seigneur, le sacrifice visible de la sainte Eucharistie, aussi faut-il reconnaître que, dans la même Eglise, il y a un nouveau sacerdoce, visible et extérieur, dans lequel l'ancien a été transféré : et les saintes Lettres font voir, comme la tradition de l'Eglise catholique l'a aussi toujours enseigné, que ce sacerdoce a été institué par notre même Seigneur et Sauveur ; et qu'il a donné aux apôtres et à leurs successeurs, dans le sacerdoce, la puissance de consacrer, offrir et administrer son corps et son sang : ainsi que de remettre et de retenir les péchés. » (XXIII^e *Session*, ch. I.)

« Si quelqu'un dit que dans le Nouveau Testament il n'y a point de sacerdoce visible et extérieur, ou qu'il n'y a point une certaine puissance de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur, et de remettre et de retenir les péchés, mais que tout se réduit à la commission de prêcher l'Evangile ; ou bien que ceux qui ne prêchent pas, ne sont aucunement prêtres : qu'il soit anathème ». (*Ibid.* Can. I.)

NOTE 6, *p.* 159.

Plus haut nous avons parlé des sacrifices privés, mais dans le christianisme le sacrifice de l'Eucharistie est aussi public que possible, car il est offert au nom de toute la société chrétienne. Il est facile de s'en rendre compte en suivant les prières de la sainte Messe.

NOTE 7, *p.* 163.

Le travail de destruction est essentiel au sacrifice. On le trouve dans toutes les religions. « En fait, dit le P. Lagrange, il (le sacrifice) consiste toujours en une immolation, variant selon la matière offerte, car si l'objet n'est pas animé, il n'y a lieu qu'à une simple destruction. » (*Op. cit.*, p. 244.)

NOTE 8, *p.* 164.

On répète parmi les rationalistes contemporains que le sacrifice a pour but d'apaiser la Divinité, mais ce but du sacrifice en suppose un autre qui est fondamental, à savoir la volonté d'affirmer la souveraineté absolue de Dieu et notre totale dépendance vis-à-vis de lui. Saint Thomas l'enseigne continuellement. La religion, dont le sacrifice est l'acte le plus auguste et le plus significatif, nous amène à reconnaître l'autorité de Celui qui a tiré les êtres du néant. D'autre part, lorsque le sacrifice a un caractère expiatoire, l'on y remarque un autre élément capital : la substitution. La victime, en mourant, empêche les coupables de mourir. Cette idée apparaît chez les Hébreux, elle apparaît aussi très nettement chez les païens. D'après Ovide (*Fast.*, VI, 158-161) la nymphe Grana pour sauver le jeune enfant Proca, menacé par les oiseaux de la nuit, offre à ceux-ci les entrailles d'une truie de deux mois avec cette prière : « Oiseaux de la nuit, ne touchez pas aux entrailles de l'enfant : au lieu de ce petit, une petite victime est immolée. Recevez, je vous prie, cœur pour cœur, fibres pour fibres : nous vous offrons cette vie à la place d'une meilleure. » (Cf. LESÊTRE, *Dictionnaire de la Bible*, Sacrifice, col. 1315.)

Le christianisme nous montre Jésus-Christ s'immolant et mourant afin de nous arracher à la mort éternelle.

NOTE 9, *p.* 167.

Dans la loi ancienne, celui qui offrait un sacrifice imposait les mains à la victime, celle-ci recevait une sorte d'onction et une sorte de pouvoir, le pouvoir de représenter ceux qui l'immolaient. Bien que je ne trouve cette idée nulle part, je pense qu'en analysant les cérémonies du judaïsme on découvrirait en cette onction et en ce pouvoir quelque chose de l'onction et du pouvoir propres aux rois. (Cf. Lesêtre, *Dictionnaire de la Bible, Impositions des mains.*)

On couronnait aussi les victimes. (Cf. Lesètre, *Dictionnaire de la Bible, Couronne*, col. 1084.) Voulait-on simplement, en les couronnant, les rendre plus belles et plus agréables à la Divinité ?

Voulait-on leur conférer une sorte de royauté afin qu'elles pussent représenter le peuple à la place duquel on les immolait? On arriverait peut-être à élucider ce problème, en étudiant de plus près les auteurs qui, comme Hérodote, Lucien, Diodore de Sicile, Ovide, etc., mentionnent les couronnes déposées sur la tête des victimes. (Cf. Lesêtre, *Couronne, loc. cit.*)

Quoi qu'il en soit, Notre-Seigneur, en devenant victime sauve le monde parce qu'il est roi, parce qu'en qualité de chef de l'humanité, il nous porte tous dans ses flancs sacrés. Il goûte la mort pour tous parce que tous sont en lui comme les sujets dans leur roi.

Il est vrai, d'ailleurs, qu'en se sacrifiant Jésus acquiert un nouveau titre à la royauté, mais il était roi avant d'être victime, il adore et il expie pour tous parce qu'il est roi de tous.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de Son Eminence le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'État, a l'auteur. 5

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LE CULTE DU A DIEU

Allusion au Congrès de la paix. Nécessité pour le Congrès de garantir par des lois internationales les droits de la véritable Eglise et de la véritable religion. Vanité d'un pacte qui ne s'appuierait pas sur le premier article du Décalogue.

Nul n'est juste, s'il ne l'est envers Dieu. La justice envers Dieu, c'est la religion. La religion est la ferme et habituelle volonté de rendre à Dieu le culte qui lui appartient. Elle a Dieu pour terme et le culte de Dieu pour objet.

Nous devons un culte à Dieu, Etre parfait, Maître absolu, Principe de tout bien. 13-15

I

a) Perfection de Dieu qui vit en dehors et au-dessus de tous les genres et de toutes les espèces. Impossibilité de parler comme il faudrait de la grandeur de Dieu. — Dieu est infini de toute façon Cette formule nous accable et le sens positif qu'elle contient nous déborde 16-17

b) A cause de sa grandeur, Dieu est déjà digne de toute louange... Nous sommes obligés de l'honorer en vertu d'une certaine honnêteté qui nous prescrit de nous incliner devant des êtres supérieurs. En fait, même quand nous ne dépendons pas de ceux-ci, nous leur rendons hommage. Exemples. 17-18

c) Cette loi est profondément gravée dans nos âmes. Nous lui obéissons même à l'égard d'ennemis dont la supériorité

nous est fatale. Elle triomphe de nos préjugés. Les scribes et Jésus-Christ Elle ne nous permet pas de rester indifférents vis-à-vis de la perfection absolue. — La morale nous ordonne d'abord d'adorer Dieu pour ce qu'il est en lui-même. Enseignements des Prophètes et de la sainte liturgie. A mesure qu'elle s'élève, la religion rattache plus étroitement tous ses actes à Dieu considéré dans sa souveraine et intime perfection. 18-20

II

Dieu a un second droit à notre adoration, le droit du Maître.

1° *a*) Dieu nous fait de toutes pièces. Son acte créateur nous apporte le fond et les propriétés de notre substance, c'est-à-dire notre corps, notre âme, notre organisme, etc. . . . 20

b) L'œuvre appartient à l'ouvrier dans la mesure où elle lui doit l'existence. La domination de Dieu sur nous s'étend à tous les éléments de notre être et de notre vie. Cette domination renouvelle ses titres à chaque instant parce que l'action conservatrice de Dieu continue son action créatrice. . . 20-21

c) Dieu est notre Maître, notre devoir est de le servir. Nous ne pouvons nous affranchir de ceux qui ont autorité sur nous sans tomber dans l'anarchie. Gravité de cette faute quand elle atteint Dieu. Elle offense l'ordre éternel, le premier principe de la loi morale, le plus fondamental des devoirs. . . . 21

d) Que signifie ce mot : servir Dieu? Servir Dieu, c'est reconnaître son souverain domaine sur nous ; c'est vivre dans sa dépendance intellectuellement, moralement, etc., « de sorte qu'il y ait un rapport aussi parfait que possible entre l'étendue de son pouvoir et l'étendue de notre obéissance ». 21-22

2° L'idée de servir Dieu répugne souvent à l'homme.

a) Cette répugnance est déraisonnable. Singulière contradiction de l'homme qui sert tant de faux dieux, se courbe sous tant de jougs et refuse de rendre hommage au Dieu véritable. 22-23

b) En servant Dieu, on ne sacrifie pas sa liberté. Distinction entre le service forcé qui tue la liberté, et le service volontaire qui est l'exercice de la liberté. Dieu n'agrée que le service volontaire, il ne reçoit pas l'encens des esclaves. 23-24

c) En servant Dieu nous gardons notre dignité. Nous grandissons en nous soumettant à une puissance supérieure.

Sublime héroïsme de ceux qui servent jusqu'à la mort une noble cause. — D'après S. Paul, notre gloire est de servir Dieu. Leçons de l'Apocalypse. *Servire Deo, regnare est.* 24-25

III

Nous devons un culte à Dieu comme au Principe pour nous de tous les biens.

1° Magnificence de Dieu à notre égard.

a) Ses dons innombrables dans l'ordre naturel : biens du corps ; biens de la sensibilité ; biens de l'esprit ; biens du cœur. 25-26

b) Ses dons dans l'ordre surnaturel : la vie de la grâce. — La grâce avant la chute. La grâce après la chute. L'incarnation. Jésus, notre Compagnon et notre Rédempteur. Les sacrements. Comment Dieu couronne ses bienfaits en se donnant lui-même au jour où il nous associe à sa gloire éternelle. 26-28

2° Quand on a reçu il faut rendre. Nos biens venus de Dieu doivent, sous une forme quelconque, faire retour à Dieu. Comment il n'y aura jamais d'égalité entre ce que Dieu a fait pour nous et ce que nous ferons pour lui. Nouveau motif de lui rendre autant que nous pouvons et avec plus d'empressement.

a) Lui rendre les biens matériels, c'est pour nous-mêmes, pour son culte, pour ses ministres, pour ses pauvres en user et les administrer suivant ses instructions. En user de cette sorte, c'est lui en laisser la disposition. 28-29

b) Lui rendre les biens de l'esprit et du cœur, c'est nous appuyer sur eux pour faire éclater la gloire de Dieu et entraîner nos semblables dans la voie de l'adoration et de la piété. : 29-30

3° De plus, notre culte doit être proportionné aux dons surnaturels que Dieu nous a ménagés. — Deux façons de satisfaire à cette obligation.

a) Recevoir avec empressement les biens de la grâce et déployer notre zèle afin de les livrer aux autres .. Explication de ce principe. Honneur que nous rendons à Dieu en recourant à lui, en montrant que nous estimons ce qu'il nous accorde. Comment en recevant et en répandant la grâce nous affermissons et nous étendons le règne de Dieu. . . 30-32

b) Deuxième façon de satisfaire à notre devoir : employer les dons de la grâce pour rehausser le ton de nos hommages La grâce qui change notre âme doit changer notre culte. Les hymnes de Jérusalem et de Babylone. L'homme nouveau et le cantique nouveau. Le culte de l'âme sanctifiée procède de la religion infuse et rappelle à Dieu les adorations de son Fils bien-aimé. 32-33

Le culte a la valeur de la foi qui l'inspire. Il n'y a qu'une vraie foi. Il n'y a qu'un vrai temple : c'est l'Eglise catholique. C'est dans cette Eglise seulement qu'on sert Dieu comme il veut être servi. Pourquoi Dieu se montre parfois sensible aux hommages des infidèles. L'homme qui ne sert pas Dieu ou qui ne le sert pas en se conformant aux règles que nous avons tracées d'après l'enseignement du Saint-Esprit, tombe dans la pire des injustices. 33-34

DEUXIÈME CONFÉRENCE

CULTE INTÉRIEUR ET CULTE EXTÉRIEUR

Tous les hommes sont obligés d'offrir à Dieu un culte proportionné à sa perfection et à ses bienfaits.

Il faut que notre culte grandisse à mesure que nous grandissons nous mêmes. Ce culte comporte des actes intérieurs et des actes extérieurs. 41-42

I.

1. Il faut adorer Dieu en esprit et en vérité.

Ceux que Dieu a chargés de nous transmettre ses ordres n'ont jamais varié à ce sujet.

a) Dans l'Ancien Testament, ils ont lutté contre Israël porté à suivre l'exemple des Gentils. Ils ont demandé à leur âme les prières qu'ils adressent au Seigneur. Exemples tirés des Psaumes. 42-44

b) Dans le Nouveau Testament. Efforts de Jésus-Christ pour arracher le peuple à la religion trop extérieure des pharisiens. Son enseignement au puits de Jacob. Prédication des apôtres sur le même sujet. Comment le vrai temple de Dieu, c'est le cœur de l'homme. Place prépondérante du culte intérieur dans le Christianisme. Injustice des accusations portées contre l'Eglise par les protestants et les rationalistes. 44-46.

2. Raisons de notre conduite.

a) Le culte intérieur peut seul atteindre Dieu. Dieu est esprit, il n'entre en contact qu'avec l'esprit qui peut s'unir à lui par la connaissance et par l'amour. Explication de ce principe. — Le culte extérieur ne s'élève jusqu'à Dieu que par l'intermédiaire du culte intérieur. 46-48

b) Adorer Dieu en esprit est le seul moyen de l'adorer en vérité. Vanité des louanges et des œuvres qui ne procèdent pas du cœur. La religion purement sensible est menteuse, car elle n'est pas ce qu'elle paraît; elle est morte, car elle a rompu avec le principe vital. l'âme. Elle outrage Dieu, car c'est une sorte de comédie. Elle l'outrage d'autant plus qu'elle le trompe moins. Dieu regarde le cœur. Divers exemples tirés de l'Evangile : les émissaires d'Hérode, Nathanaël, le denier de la veuve. 48-50

c) Le culte intérieur est le seul par lequel les esprits puissent servir Dieu. Dieu est le roi des esprits, il ne partage cet empire avec personne. Il exige que les esprits l'écoutent, le croient, lui obéissent et même renoncent à ce qui, en eux, leur semble sagesse pour s'attacher à ce qui, en lui, leur paraît folie. Châtiment du génie révolté. Impiété de la science qui s'élève contre Dieu. 50-51

d) A mesure que la vertu de religion s'élève, l'élément spirituel et intérieur domine. sans le détruire, l'élément matériel et extérieur. Chez les juifs, le cérémonial est rempli de prescriptions méticuleuses. Chez les chrétiens la méditation, la contemplation tiennent une place plus large. Dans le ciel le culte intérieur absorbera mieux encore le culte extérieur 51-52

II

L'Eglise catholique maintient cependant le culte extérieur contre le faux spiritualisme.

1. En agissant ainsi elle obéit à l'Evangile.

a) Jésus-Christ nous a donné l'exemple du culte extérieur. Tout en condamnant les pratiques exagérées des sectes, il se soumettait aux lois cultuelles : la circoncision, la présentation au temple, le baptême, la célébration de la Pâque Génuflexions, prostrations, sacrifice de la croix. 52-54

b) Jésus Christ, dans la loi nouvelle a simplifié le culte extérieur, il ne l'a pas supprimé. Le culte extérieur n'est absent ni de son Testament, ni de son sacrifice. Il nous a dicté une prière vocale, et, en laissant à l'Eglise le soin de déterminer les détails de nos cérémonies, Il nous en a fourni la substance en instituant les sacrements. 54-55

2. En nous livrant au culte extérieur, nous obéissons à la raison.

a) La raison nous enjoint de servir Dieu avec tout l'être que nous avons reçu de lui. Nous lui consacrons notre corps par le culte extérieur et nous reconnaissons qu'il en est le créateur et le maître. Saint Dominique dans la grotte de Ségovie. 55-57

b) Le culte extérieur est nécessaire pour stimuler la dévotion. Action des sens et des choses sensibles sur nos connaissances et sur nos affections. Le culte extérieur réveille, ranime, augmente la dévotion. Explication de cette vérité. Effets salutaires des chants, des cérémonies sur les cœurs. Les questions de nerfs deviennent vite des questions d'âme. Loi de notre nature qui nous condamne à nous élever des choses visibles aux choses invisibles.

De fait, quand le culte extérieur disparaît la vertu de religion meurt. 57-59

c) Le culte intérieur a besoin du culte extérieur pour s'exprimer. Force du sentiment religieux. Tout sentiment fort rayonne au dehors et envahit la personnalité. La dévotion de l'âme se montre dans l'attitude du corps. Parvenue à une certaine intensité la piété entraîne le corps à sa suite. Extases des Saints.

Impossibilité de séparer le culte intérieur et le culte extérieur. Echec et contradictions des protestants. . . . 59-61

Conspirations de la franc-maçonnerie pour réduire de plus en plus le culte extérieur. Pression qu'elle exerce sur les gouvernements et sur les législateurs. Son acharnement nous prouve l'importance du culte extérieur. Etat anormal des Eglises obligées d'offrir en cachette leurs sacrifices. L'état normal, c'est que la foi se serve du culte extérieur pour compléter et promouvoir le culte intérieur.. 61-62

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE CULTE PUBLIC

Les peuples doivent-ils à Dieu un culte public? Erreur de quelques législateurs modernes qui se montrent partisans de la neutralité, et, à la suite du Luther, considèrent la religion comme une affaire purement individuelle. 69-70

I

Les peuples sont tenus d'offrir à Dieu un hommage officiel, social, public.

1. Ce qui prouve d'abord la vérité de cette affirmation, c'est la pratique universelle.

a) Dans le passé: à toutes les époques, on trouve chez les peuples un culte public. Partout la vie sociale est empreinte de vie religieuse. Quelques exceptions plus ou moins problématiques n'infirment en rien notre assertion. Souvent le culte public est le seul qui apparaisse et souvent il survit au culte privé. Le Protestantisme, individualiste par nature, a maintenu le culte public. 70-72

b) Dans le présent, les gouvernements et les Etats sans religion officielle sont l'exception. Les Constitutions qui ne reconnaissent aucun culte public sont rares. Exemples qui nous ont été donnés pendant cette guerre soit du côté de nos amis, soit du côté de nos ennemis.

Argument contenu dans une loi aussi universellement respectée. . . . . 72-73.

2. La seconde preuve est tirée de la raison.

a) Dieu est le Créateur du corps social, car le goût et le besoin de vivre avec nos semblables viennent de la nature dont Dieu est l'auteur.

Dieu donne à la société son âme, c'est-à-dire l'autorité, car **tout pouvoir vient de Dieu.**

Dieu est le conservateur et le bienfaiteur de la société. Comment il fait naître ou mourir les peuples. 73-74

b) Créateur et Conservateur de la société, Dieu en est le maître. La société doit le servir. Le corps et l'âme de la société sont obligés de s'unir pour lui offrir un culte en commun. Le culte n'est pas social si les dépositaires du pouvoir ne joignent pas leurs hommages à ceux de leurs sujets. Le culte social n'est pas complet si les sujets ne s'unissent pas à leurs chefs pour honorer Dieu. Caractères du culte vraiment et complètement social. Avantages de ce culte. Exemple que nous donne la société des élus. 75-77

II

La société doit emprunter son culte à la vraie religion. Textes de Léon XIII.

1. Nous avons fait de la liberté une idole. Il faut dans tous les ordres l'assujettir à Dieu.

a) Les sociétés peuvent tolérer dans certaines circonstances les fausses religions. Cette tolérance doit se renfermer dans les limites que lui assigne sa raison d'être : le bien public. Tolérer le mal n'est pas l'approuver, ni le mettre sur le même pied que le bien, ni le préférer au bien. 77-79

b) La société doit professer la vraie religion. Il est facile de reconnaître celle-ci aux signes qui garantissent son origine surnaturelle. Enumération de ces titres d'après une encyclique de Pie IX. Les sociétés bercées dans le catholicisme, qui est la seule vraie religion, sont encore plus inexcusables quand elles refusent de le professer publiquement. 79-81

2. Forcerons-nous des incroyants à se comporter comme des croyants ? Non.

a) Si les représentants du pouvoir viennent au temple par courtoisie, nous n'attachons guère d'importance à leur démarche.

D'autre part, ils ne peuvent adorer quand ils ne croient pas. Ils ne peuvent même pas adopter la religion de leurs peuples s'ils n'en reconnaissent pas la vérité. 81-82

b) Ils sont répréhensibles lorsque, dans leur vie publique, ils condamnent une religion à laquelle ils croient en secret. Répréhensibles, car ils ne paraissent pas ce qu'ils sont, et parce que leur exemple est funeste. Cette conduite est inexcusable 82-83

c) L'homme sans foi n'est pas coupable parce qu'il ne professe pas une religion qu'il ne considère pas comme vraie ; il est coupable de ne pas croire la vraie religion. La nécessité de croire s'impose à tous les esprits, elle s'impose plus encore aux esprits supérieurs. Les chefs des peuples doivent être de ces derniers. 83-84

3. Raisons de cet enseignement.

a) Bien qu'il ne soit pas chargé des choses spirituelles, l'Etat pèche quand il met obstacle au salut des âmes ou même quand il ne le facilite pas ; car il a été établi pour l'utilité de tous. Il aboutit à ce résultat quand il n'est pas religieux. Il entraîne ses sujets au mal et à la damnation par son exemple.

De plus, il ne tarde pas à tomber d'un faux libéralisme dans l'intolérance vis-à-vis du vrai et du bien. 84

b) Les peuples sans religion souffrent dans leurs intérêts temporels. La société qui méprise les droits de Dieu, méprise bientôt les droits de l'homme. Dans l'Etat sans Dieu les idées les plus fondamentales s'altèrent. Attentats de l'autorité contre la liberté, attentat de la liberté contre l'autorité. . . . 85-86

Souffrances résultant dans notre pays de l'impiété officielle. Injustice de notre législation. La perte des âmes. Dans l'ordre terrestre, défiances dont nous sommes l'objet à cause de notre irréligion. Lien entre la religion et les vertus nécessaires à la société. 86-87

QUATRIÈME CONFÉRENCE

L'EFFICACITÉ DE LA PRIÈRE

Rôle immense de la prière dans la vie des créatures. La prière est à l'état d'ébauche chez les animaux. Elle a plus d'importance parmi les hommes où elle est d'un usage constant et universel. Démarches auxquelles nous sommes tous condamnés. Applications de cette loi à nos rapports avec Dieu. Culte que nous rendons à Dieu en le priant. Sujet de la quatrième Conférence : l'efficacité de la prière 95-97

I

La prière est efficace, parce que c'est une cause seconde.

1. Dieu a communiqué à ses créatures l'être et l'activité.

a) Toutes les créatures agissent. Leurs actes sont féconds et aboutissent à des résultats. Le moindre grain de sable, le moindre passereau exercent une influence dans le monde. 97

b) Les êtres doivent leur activité à une parole de Dieu. Puissance du Verbe de Dieu dans l'ordre physique. Puissance de ce Verbe dans l'ordre intellectuel, moral, surnaturel. Promesses faites aux apôtres. Les sacrements 97-98

2. La prière a sa place parmi les causes secondes et parmi nos actes.

a) Elle opère d'une façon spéciale. Elle ne produit pas directement les biens que nous souhaitons elle obtient que Dieu nous les accorde. 98

b) Promesses sans nombre faites par Dieu à la prière. Textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. . . . 98-99

c) Dieu tient ses promesses. Exemples dans l'Ancien Testament : Agar, Jacob, Moïse, David, Elie, Suzanne, Tobie, etc. Exemples dans le Nouveau : Zacharie, Siméon, Chananéenne. Marthe et Marie, etc. Affirmations de la société chrétienne. Grâce que l'Eglise obtient par la prière 100-101

3. Objection contre la prière. Les immuables desseins de Dieu.

a) La prière ne modifie pas les desseins de Dieu. Dieu est, pense, veut éternellement ce qu'il est, ce qu'il pense, ce qu'il veut. Tout changement est incompatible avec la perfection de Dieu. Comment pourrions-nous opérer ce changement en Dieu? En l'éclairant? Il sait tout. En agissant sur sa volonté? Il a composé la trame des faits qui se succèdent depuis le commencement et se succéderont jusqu'à la fin. Tout arrivera infailliblement comme il l'a décidé de toute éternité. 101-103

b) Nos prières accomplissent la volonté de Dieu. Dieu a déterminé d'avance les effets qui se produiront, il a déterminé avec la même infaillibilité par quelles causes et dans quel ordre ils se produiraient. Nos actes ne changent rien à ses dispositions, mais ils aboutissent aux résultats voulus et prévus par Dieu et à la réalisation de ses plans. Explication de cette doctrine par des exemples puisés dans la nature. Comment il faut l'appliquer à la prière 103-105

c) Nous n'infligerons pas un échec à Dieu en nous abstenant de prier. Il veut que nous priions, nous prierons, sa toute-puissance saura, sans nuire à notre libre arbitre, tirer de nous cet acte de piété pour le récompenser 105

d) Les lois générales ne sont pas immuables, la volonté de Dieu est seule immuable. La prière entre comme toute les autres causes dans l'ordre éternellement voulu par Dieu 105-106

II

1. La prière est la plus efficace des causes secondes.

a) Elle *réveille* toutes les autres causes. Divers exemples qui prouvent la vérité de cette affirmation. . . . 106-107

b) Elle *ajoute* à la vigueur des autres agents... Grâce à la prière, la terre devient plus féconde, l'esprit plus pénétrant, les armées plus fortes; dans la prière la foi, l'espérance, la charité, toutes les vertus trouvent un surcroît d'ardeur. Transformation des apôtres par la prière 107-109

c) La prière *provoque* l'activité des causes secondes ou l'*empêche d'éclater*. Moïse et les flots de la mer. Samuel et la foudre. Elie et la sécheresse de trois ans. 109

d) La prière *remplace* les causes secondes. Exemples dans l'ordre naturel. Exemples dans l'ordre surnaturel : la prière, en cas de nécessité, supplée au baptême, à l'Eucharistie, à l'absolution, à l'Extrême-Onction. Cette doctrine est consolante pour ceux dont les enfants sont morts sans prêtre et sans secours extérieur de la religion. 109-111

e) La vertu de la prière n'est pas limitée comme celle des autres causes, elle est universelle, car la prière nous revêt de la puissance souveraine à laquelle rien ne résiste : la puissance de Dieu. Comment les effets de la prière sont ordinaires, continus, et ont leur place dans le plan de Dieu. Comment, d'habitude, ils s'expliquent sans qu'il soit besoin de recourir au miracle. 111-113

3. Pourquoi la prière n'est pas toujours exaucée? Parce qu'elle n'a pas les qualités qui la rendent fructueuse.

a) Tantôt, nous demandons *mal;* tantôt nous demandons des biens qui nous seraient *nuisibles;* tantôt, plaçant les biens temporels au-dessus des biens éternels, nous ne suivons pas dans nos demandes l'*ordre* voulu par Dieu 113-114

b) Nous sommes exaucés lorsque Dieu ne nous accorde pas la grâce que nous sollicitons, mais nous en accorde une autre ; lorsque Dieu nous exauce non à notre heure, mais à la sienne. Raisons pour lesquelles Dieu tarde quelquefois à nous exaucer. *La prière est toujours exaucée quand, avec amour et persévérance, l'homme demande pour lui-même des biens nécessaires au salut* 114-115

Nous trouvons dans l'Evangile un nouveau motif d'avoir confiance dans la prière, car, au cours de sa vie mortelle, Jésus écoute tous ceux qui le prient, et exauce immédiatement presque toutes leurs prières. 115-116

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA GRANDEUR DE LA PRIÈRE

Hommage au Cardinal Amette revenant de Rome. — Disproportion apparente entre la prière et les effets que nous lui attribuons. En montrant la grandeur de la prière, on prouvera que cette disproportion n'existe pas. . . . 123-124

I

1. Pour l'observateur superficiel, la prière est une parole

a) Quand même la parole ne serait qu'un vague bruit et quand même la prière ne serait qu'une parole, nous n'aurions pas le droit de dire que la prière est sans vertu. Dieu se plaît à tirer des merveilles d'éléments infirmes; exemples dans la nature. 124-125

b) La parole humaine est une grande chose. Sa puissance dans le monde. A quelle profondeur elle nous atteint. Sa fécondité pour le bien et pour le mal. La parole évangélique. La parole humaine, sous forme de négation, de blasphème, offense Dieu. Pourquoi ne le toucherait-elle pas sous forme de louange ou d'invocation? Rôle excellent dans le culte extérieur de la prière vocale qui consacre à Dieu une de nos plus belles facultés, qui excite la piété, qui exprime notre foi et notre dévotion. 125-127

2. La prière est l'ascension de l'âme vers Dieu.

a) L'âme est sur la terre la plus belle des créatures. Dimensions de l'âme qui, d'une certaine façon, est infinie. Abîmes de nos pensées et de nos sentiments. Prix que nous attachons à une âme, prix qu'y attache Dieu lui-même. L'âme humaine est l'enjeu des luttes séculaires qui se livrent ici-bas. Le Christ ne croit pas acheter trop cher les âmes en mourant pour elles 127-129

b) Prier, c'est invoquer Dieu de toute notre âme. L'invoquer de toute notre âme, c'est l'invoquer avec tout notre esprit, avec tout notre cœur, c'est lui offrir en hommage tout notre être intérieur et lui déclarer que malgré la noblesse qui nous vient de notre âme nous avons besoin de lui, nous sommes dépendants de lui. Importance de cet hommage même quand il procède d'un pécheur. 129-131

II

La prière pleinement chrétienne est celle de l'âme sanctifiée par la grâce.

1. Richesses de l'âme en état de grâce.

a) Changement opéré dans l'âme par la grâce. Transfiguration de l'essence de l'âme et de ses facultés. Sublimité des actes émanés d'une âme en état de grâce. La prière étant de ces actes contient des notes et des vibrations d'une telle intensité, que notre organisme résiste avec peine aux secousses qu'elle entraîne. La prière des saints et du Christ. 131-132

b) La grâce est dans nos veines comme le sang de Dieu. Comment par la grâce nous devenons fils de Dieu. Le cri du sang. Son action sur les pères et sur les mères, fussent-ils dénaturés. Raison de cette puissance. La communauté de sang établit entre les parents et les enfants un fil de transmission.

Application de cette philosophie aux rapports des justes avec Dieu. Les justes par la grâce plus près de Dieu, plus chers à Dieu que les enfants ne sont près de leurs parents et chers à leurs parents par le sang. La mère et les frères de Jésus sont ceux qui font la volonté du Père. . . . 132-134

c) Conséquences : nos prières ont auprès de Dieu plus de crédit que les prières des enfants auprès des parents. Forme persuasive sous laquelle Notre-Seigneur nous enseigne cette vérité. 134-135

2 a) Par la grâce nous ressemblons au Christ, bien que nous ne soyons fils de Dieu que par adoption et que le Christ le soit par nature. Efficacité de l'adoption divine. Jésus, image du Père ; le juste, image de Jésus. Dieu retrouve en nous quelque chose de son Fils unique, nous sommes d'autres Christs. Il retrouve dans notre voix et dans nos supplications la voix et les supplications de Jésus. Empire que Jésus exerce sur son Père par ses prières. 135-136

b) Nous formulons nos prières au nom de Jésus. Vertu de ce nom auguste. Miracles accomplis par l'invocation du nom de Jésus. Nos ennemis ont peur de ce nom. Le Sanhédrin défend de prononcer ce nom. Aujourd'hui nos adversaires veulent partout l'effacer. Autorité du nom de Jésus devant le Père. « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera ». 136-138

3 Le Saint-Esprit apporte une dernière perfection à la prière du juste : la sagesse.

a) La grâce régnant sur nos âmes, le Saint-Esprit y habite. *Nous ne savons ni ce que nous devons demander, ni comment il faut le demander.* L'Esprit Saint nous suggère ce qu'il faut désirer et demander, comme il suggère aux apôtres ce qu'il faut penser et dire. Il nous enseigne la manière d'interpeller Dieu comme il enseigne aux apôtres la manière de convaincre les hommes. 138

b) Le Saint-Esprit parle dans les apôtres. Il prie dans les justes et par les justes. Il demande pour les justes et par les justes en formant au fond de nos cœurs les surnaturels gémissements que nous employons pour exprimer nos plus ardents désirs. Arguments et mots surhumains que l'Esprit inspirait aux vierges et aux martyrs. Quelque chose d'analogue dans la prière: Par nos lèvres et par nos âmes un Dieu parle avec toute sa force et toute sa science à un Dieu. 138-139

c) Merveilleux effets de la prière des saints d'après l'Apocalypse. Les cieux se taisent quand les saints prient. A peine Dieu a-t-il respiré les parfums qui s'appellent les prières des saints que la terre s'ébranle et que les événements changent de face, que le monde entier se transforme. . . . 139-140

Donner à la prière une place dans notre vie *personnelle*. La lui donner quotidiennement. La lui donner plus large aux heures graves de notre vie.

Donner une place à la prière dans notre vie *domestique*. Les secours que nous obtient la prière sont nécessaires à la famille.

Donner une place à la prière dans la vie nationale. Les peuples ont besoin de la protection que Dieu leur accorde s'ils le prient. 140-142

SIXIÈME CONFÉRENCE

LE SACRIFICE

Point de culte sans sacrifice. Diverses formes du sacrifice. Le sacrifice, loi impérieuse et primordiale de notre nature. Raisons de cette loi. Le sacrifice, signe important et expressif de la religion. 149-150

I

Terme du sacrifice.

1. Le sacrifice est offert à Dieu seul.

a) Il y a des honneurs qui ne sont réservés qu'aux rois, il y en a qui n'appartiennent qu'à Dieu. Le crime de lèse-majesté. Anathèmes du ciel contre quiconque accepte pour lui-même le culte réservé à Dieu. 150-151

b) Les bienheureux refusent nos hosties. L'envoyé du Seigneur n'accepte pas l'holocauste préparé par Manué. L'ange de l'Apocalypse et saint Jean. 151

c) Les apôtres ne tolèrent pas qu'on se prosterne devant eux. Attitude de Paul et de Barnabé à Lystres. . . 151-152

d) Les vrais croyants ne sacrifient qu'à Dieu. Mathathias ne brûle point d'encens devant les idoles. Les martyrs meurent plutôt que de sacrifier aux créatures. Les chrétiens ne sacrifient ni à la Vierge, ni aux saints 152-153

2. Raison de cette conduite.

a) En sacrifiant, nous proclamons le souverain domaine sur le monde de celui à qui nous sacrifions. Que le sacrifice ait naturellement ou conventionnellement cette signification, nous nous entendons pour la lui attribuer. 153-154

b) Ce domaine souverain n'appartient qu'à Dieu qui seul est notre Créateur et notre dernière fin. Comme l'enseigne saint Thomas, à Dieu seul revient le sacrifice intérieur et extérieur 154

II

Le ministre légitime du sacrifice est le prêtre.

1. Dignité du prêtre.

a) L'homme ne peut pas se l'attribuer, il faut être appelé par Dieu. Vocation du Christ. Cette dignité élève le prêtre au-dessus des autres hommes, rend sa personne inviolable, l'affranchit des tribunaux humains. 154-155

b) Ces privilèges concernent le sacrificateur : c'est au prêtre d'offrir les victimes et les holocaustes. Sacrilège de quiconque, sans être prêtre, s'attribue le rôle de sacrificateur. Ozias. La profanation des vases destinés au sacrifice, 156-157

2. Sacerdoce et sacrifice sont choses corrélatives.

a) Doctrine de saint Paul sur le sacerdoce. Le sacrifice parfait de la nouvelle loi est sans valeur s'il n'est pas offert par le prêtre. Inutilité des rites, des paroles, des actes qui, en matière de sacrifice, ne viennent pas du prêtre . . . 157

b) On voit le sacerdoce et le sacrifice paraître et disparaître en même temps. Enseignement du Concile de Trente. Institution de l'Eucharistie et du sacerdoce chrétien. Disparition simultanée des sacrifices et du sacerdoce de l'ancienne loi. Les protestants sans sacerdoce et sans sacrifice 157-159

3. Raison de cette connexion. Le sacrifice est un hommage public rendu à Dieu.

a) Il n'est pas offert au bienfaiteur d'un individu ou d'une famille, mais au souverain de l'univers. C'est un acte aussi largement social que possible.

C'est pourquoi il est offert sur un lieu élevé (*altare*), dans de vastes édifices, avec pompe, en présence de la foule 159-160

b) Il faut un intermédiaire, un ministre pour offrir cet hommage public à Dieu : c'est le prêtre. Le prètre sacrifie au nom de toutes les créatures. Il incarne tout le peuple. Dans sa sphère, c'est le personnage public par excellence. . 160-161

III

La matière du sacrifice.

1. Différence du sacrifice et de l'oblation. Tout sacrifice est une oblation, mais toute oblation n'est pas un sacrifice.

a) La matière de l'oblation est indistinctement une réalité fugitive ou durable, un objet, une prière, le sacrificateur cherche une substance durable. 161-162

b) L'on ne change rien à la matière de l'oblation, on se livre sur la matière du sacrifice à un travail de destruction. Degrés de cette immolation qui va jusqu'à l'holocauste et l'anéantissement. Fureurs sanguinaires des fausses religions. 162-163

2. Raisons de l'immolation.

a) Par l'immolation, on reconnaît la souveraine royauté de Dieu et l'on proteste qu'il a sur toute créature droit de vie et de mort. 163-164

b) L'attitude extérieure de la victime figure les sentiments intérieurs qui doivent être les nôtres. Cette victime tient notre place et nous apprend à pousser l'adoration jusqu'à la mort. 164

3. On entoure la victime d'honneur.

a) On lui impose longuement les mains, on l'investit d'une sorte de délégation. On la couronne, on lui confère une sorte de royauté. Du moins il en est ainsi pour Jésus-Christ qui est acclamé comme roi et qui accepte le titre de roi au moment où il va être crucifié. . . . . 164-166 *b*) Pourquoi ? Parce que le sacrifice étant un acte public, il faut que la victime représente le monde Il faut, pour que le domaine absolu de Dieu sur la création soit affirmé, que la création soit tout entière immolée en quelque manière. Devenu par son état chef de la création, celui qui remplit le rôle de victime représente tous les êtres dont il est le chef. Comment tout le peuple est blessé ou honoré quand la personne de son roi est blessée ou honorée Relief que saint Paul donne à cette pensée. Conséquence : quand la victime élevée à la dignité royale souffre et meurt pour honorer Dieu, en elle souffre et meurt le monde entier. Tout se correspond : le terme du sacrifice, c'est le créateur du monde entier; le sacrificateur, c'est le monde entier représenté dans le prêtre; l'être immolé, c'est le monde entier représenté dans la victime. . 166-167

Placer Dieu en dehors et au-dessus de tout, lui offrir des hommages réservés à lui seul, employer toutes les formes de la piété pour affirmer notre dépendance dans l'ordre physique, intellectuel, moral, domestique, national, international : voilà toute la religion S'affranchir de Dieu sur ces divers terrains : voilà toute l'irréligion. Effets de cette irréligion. Les événements où nous avons vu passer Dieu nous imposent de traiter l'Eternel en Maître et en Père. 167-169

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION — LUNDI SAINT

LE NOM DU SEIGNEUR

C'est à l'école de Jésus qu'il faut aller pour apprendre à honorer Dieu. *Le Serviteur de Jéhovah.*

Culte dû au nom du Seigneur. Jésus par ses leçons et par ses exemples nous enseigne à révérer le nom de son Père. 175-176

I

La prière que Jésus-Christ nous a dictée contient cette demande : que votre nom soit sanctifié.

Sanctifier le nom du Seigneur c'est :

1. Eviter tout ce qui pourrait ressembler à une injure, à une profanation. On outrage le nom du Seigneur par frivolité, par lâcheté, par habitude, par dépravation, par impiété. Culpabilité de la littérature, de la politique, de la science fausse, de la poésie licencieuse. Malédiction que la profanation du nom de Dieu attire sur le monde. 176-177

2. Glorifier le nom du Seigneur comme l'a glorifié Jésus. Comment et avec quelle expression Jésus prononçait le nom de son Père. Sa piété filiale quand il le prononce, sa joie est de l'apprendre aux autres, son désir de l'exalter. Il a toujours à la bouche le nom de son Père 177-179

3. Professons-nous ce respect pour le nom du Seigneur ? L'entendre avec joie, le prononcer, le faire connaître, etc. : tel est le devoir que nous impose la religion vis-à-vis de ce nom adorable. Comment l'honneur accordé au nom remonte à la personne représentée par ce nom. 179-180

II

Nous honorons Dieu en invoquant son nom pour consacrer notre affirmation ou nos promesses.

1. Nous jurons par un plus grand que nous : en prenant quelqu'un à témoin, nous l'exaltons, car nous le proclamons plus éclairé, plus fidèle que nous. Application de ce principe à Dieu. 180-181

2. Le serment devant Dieu est utile à l'homme et à la société humaine. Mensonges, fourberies des accusateurs, des juges, des témoins. Spectacle scandaleux offert au monde par ceux qui déchirent les traités portant leur sceau et qui manquent impudemment à leur parole. Le serment est un remède à cet état de choses. Le parjure est un crime que l'humanité ne tolère pas. Jurer sur nous-mêmes, c'est jurer sur la faiblesse. Jurer sur Dieu, c'est jurer sur celui qui ne trompe pas les autres et que personne ne peut tromper.

Le mépris du nom de Dieu entraîne le mépris des juges et des tribunaux. 181-183

3. Conditions du serment. Sermon sur la montagne. Le Christ nous défend d'abuser du serment. Il condamne ceux qui jurent à tout propos, ceux qui, à tout propos, exigent de leurs semblables un serment. Dangers qu'entraîne l'habitude

de jurer en vain. L'enfant qui ment devient parjure si on le somme trop souvent de prononcer un serment. Discrétion qu'il convient d'apporter dans l'usage du serment . 183-185

Leçons que nous donne Notre-Seigneur dans la séance où Caïphe l'interpelle. Il nous enseigne à exaucer quiconque nous implore au nom du Seigneur, à lui pardonner, à user de ce nom pour fléchir le ciel et la terre, pour déconcerter l'enfer 185-186

DEUXIÈME INSTRUCTION — MARDI SAINT

LE JOUR DU SEIGNEUR

Le Sanhédrin reproche à Jésus de violer le sabbat. Prétextes qu'il invoque pour justifier ses reproches. Jésus confond ses accusateurs et il maintient le principe dont abusaient les sectes juives,

Les dernières mesures prises en Amérique pour faire respecter le jour du Seigneur.

Le dimanche institué pour perpétuer le souvenir de notre Création, de notre Rédemption, et pour célébrer d'avance notre future Béatification. 191-192

I

1. Jéhovah a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième. Telle est la raison invoquée par le Saint-Esprit pour imposer la sanctification du sabbat. Nécessité de rappeler à l'homme sa haute origine par une institution qui renouvellera son souvenir. Aberrations des philosophes antiques quand ils essayaient d'expliquer sans en appeler à Dieu la naissance du monde. Aberrations des philosophes modernes sur ce même sujet : l'évolution, l'enchaînement des causes, l'axiome éternel. Injure qu'on inflige à Dieu quand on lui vole le monde en lui refusant le titre de Créateur. 192-195

2. Après avoir reconnu que Dieu est notre Créateur, il faut l'honorer comme tel. L'institution du dimanche nous permet de satisfaire à ce devoir. Prix que nous attachons à la vie du corps, à la vie de l'intelligence, à la vie de la volonté, à la vie du cœur. Obligation de rendre grâces à Dieu qui nous a donné

ces différentes vies. Le dimanche est destiné à favoriser ces exercices de haute piété, c'est la fête de l'être et de la vie Sens du *Credo* que l'on chante le dimanche. . . . 195-196

II

En sanctifiant le dimanche nous avons aussi pour but de célébrer le mystère de notre Rédemption.

1. Profanation et mutilation de l'œuvre de Dieu par le péché. Maux de toutes sortes qui suivent le péché. Heure sacrée où le décret de notre condamnation a été déchiré, où la mort a été vaincue, où nous avons reçu la promesse de la résurrection glorieuse! Cette heure a sonné quand Jésus est mort, est ressuscité, est monté au ciel. L'œuvre de notre glorification a commencé quand le Saint-Esprit est descendu sur nous 196-198

2. Le dimanche, nous célébrons l'anniversaire de ces grands mystères par le chant du *Credo*, par le sacrifice de la messe qui rappelle le sacrifice de la croix et le renouvelle d'une manière non sanglante, qui continue les mystères de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte. La communion est le germe de notre résurrection, en nous unissant au Christ elle nous entraîne à sa suite. De plus, le Christ dans l'Eucharistie respire son Esprit qui renouvelle en nous les merveilles opérées à la Pentecôte. Chaque dimanche est une Pentecôte, et chaque dimanche nous fêtons le Sauveur . . . 198-200

III

Nous célébrons d'avance le mystère de notre future Béatification.

1. Le dimanche, nous cherchons notre repos en Dieu, et nous reconnaissons que Dieu, en ce monde, est notre soutien et notre meilleure joie 201

2. Ce repos dans le temps est le symbole du repos éternel, imperfection du repos spirituel que nous goûtons par la foi, par l'espérance, par la charité. Repos absolu qui nous attend. Repos de l'intelligence, repos de la volonté, repos du cœur. La paix qui accompagne la plénitude de l'être, voilà le repos, dont le repos dominical est l'image. Aspirer à cette paix, c'est

nous incliner devant Dieu comme devant notre fin dernière, c'est adorer le Dieu qui nous rendra heureux pour toujours, après nous avoir créés et rachetés. 201-202

Sanctifions le dimanche comme la fête de la Création, de la Rédemption, de la Béatification universelle. Gardons-nous des œuvres serviles. Profitons de notre liberté pour cultiver nos rapports avec Dieu, associons aux exercices de notre piété les habitants de nos maisons. Que le dimanche ranime en nous la dévotion qui nous ouvrira la porte du repos bienheureux 203

TROISIÈME INSTRUCTION — MERCREDI SAINT

LE JOUR DU SEIGNEUR ET LES INTÉRÊTS DE L'HOMME

Notre culte n'ajoute rien à la grandeur de Dieu, il n'est utile qu'à nous, car nous y trouvons de la perfection, des enseignements, des avantages. Application de cette vérité à la loi du dimanche qui est essentiellement humanitaire et sagement sociale. 209-210

I

Cette loi est essentiellement humanitaire.

1. Parce qu'elle nous oblige à nous reposer. L'homme ne peut pas toujours être sur la brèche. Désordres dans notre société : travail excessif imposé aux jeunes gens, aux femmes. Certains métiers sont trop durs. On peut le dire sans tomber dans la déclamation et la démagogie . . . 210-211

Le repos du dimanche est réclamé par la nature. Il faut qu'une loi vienne l'imposer pour arracher l'homme au travail excessif auquel il se livrerait de lui-même par amour du gain ; auquel son maître, pour qui les heures sont de l'argent, le livrerait, si Dieu n'ordonnait à tous de cesser toute œuvre servile une fois par semaine. La loi du repos hebdomadaire, loi de protection pour le corps. 211-212

2. Cette loi est humanitaire, parce qu'elle fait vivre par l'âme les plus humbles de nos frères. Soif d'idéal, de vérité,

de bonheur que l'on constate en tout homme. Le travail des mains asservit et avilit quand il absorbe toute la vie, quand il nous empêche de relever la tête et de regarder le ciel. La loi du dimanche permet à l'homme de se redresser, de respirer un air pur, de contempler les espaces infinis, de s'envoler vers le Vrai, le Bien, le Beau. Joie que chacun trouve à l'autel, à la communion, dans la parole évangélique, dans les cérémonies. Transfiguration qui s'accomplit le dimanche dans ceux qui l'observent. 212-214

II

La loi du dimanche est sagement sociale.

1. Elle agit sur la société domestique. Elle réunit les membres de la famille que le travail disperse pendant la semaine. Epanchements mutuels. Prière en commun, repas en commun, distractions saines en commun. . . . 214-216

2. Elle agit sur la vie publique. Elle rapproche les hommes. En leur imposant le repos au même jour, en les convoquant aux mêmes heures, pour le même enseignement, elle diminue la distance qui les sépare.

Toute la vie profane creuse l'abîme entre les petits et les grands. Réunis devant l'autel et devant Dieu ils deviennent égaux, reçoivent même pain, même parole. . . . 216-218

3. Jour d'évangélisation, le dimanche est le jour de la pacification sociale.

Violation de la justice et de la charité, principe des conflits sociaux. Le défenseur de la justice, c'est le prêtre qui en rappelle les obligations aux serviteurs et aux maîtres, aux ouvriers et aux patrons.

Le prêtre est aussi l'apôtre de la charité, dont sans cesse il rappelle les préceptes. Bienveillance, aide mutuelle, pardon réciproque, etc. Devant les autels les réconciliations se préparent, les cœurs s'adoucissent. Quand ils se retrempent, le dimanche, dans les sentiments religieux, les riches deviennent moins égoïstes, moins exigeants, les pauvres moins amers. Le dimanche, fête de la justice, de la paix, de la fraternité. 218-220

La loi chrétienne pleine de bonté. Soins qu'elle prend de nos intérêts éternels et de nos intérêts temporels. Deux fois insensés ceux qui ne la respectent pas. Erreur de notre âge qui a méconnu le précepte du repos dominical. Progrès réalisés. Nécessité de faire sonner l'heure où le dimanche sera obligatoirement consacré au repos et au culte de Dieu 220-221

QUATRIÈME INSTRUCTION — JEUDI SAINT

LA PRIÈRE AU JARDIN DES OLIVIERS

La dernière Pâque du Sauveur fut émouvante par les signes d'attachement, par les leçons de charité que Jésus donna à ses apôtres, par la dénonciation de Judas, par l'institution de l'Eucharistie, par les adieux du maître. Après s'être rendu au jardin de Gethsémani, Jésus se livre à une prière où l'on découvre toutes les qualités que doit avoir la prière.

Il suffira d'en recommander deux à l'attention de l'auditoire : la confiance et l'humilité. 227-229

I

La Confiance.

1. Elle s'affirme dans ce mot employé par Jésus : *Pater*. — Confiance que ce mot suppose quand il s'adresse à des hommes, confiance limitée pourtant, car le pouvoir humain a des bornes. Les hommes sont souvent désarmés et incapables de nous venir en aide. La confiance en Dieu ne doit point connaître de limites, car tout est possible à Dieu. C'est ce qu'affirme le Christ. Il supplie son Père et il voit en lui le maître de la nature, de la vie, du temps, de l'éternité quand il dit : Tout vous est possible. 229-230

2. Confiance dans la bonté de son Père.

L'homme riche, fort, savant peut secourir ses semblables, leur donner, il ne le fait pas s'il n'est bon. Le Christ espère en son Père comme dans un être bon... Sa confiance dans la bonté du Père n'est pas déconcertée parce qu'il n'est pas exaucé. Pourquoi ?... A mesure que sa prière se développe, sa confiance se montre avec plus d'intensité. Le Christ sait que d'une manière ou d'une autre, le Père répondra à sa prière. Leçon contenue dans cet exemple 230-232

II

Humilité.

1. L'humilité apparaît dans les accents avec lesquels Jésus avoue les défaillances de sa sensibilité et demande l'assistance de ses apôtres. 232-233

2. Elle s'affirme dans l'attitude extérieure de Jésus qui pour prier fléchit le genou et se prosterne la face contre terre 233

3. Elle éclate dans la formule qu'il emploie, sa voix n'a rien d'impérieux, ni de hautain. Sa supplication est pleine de tact, de réserve, de délicatesse. C'est la démarche de l'indigent qui implore 233 234

4. Que ce calice s'éloigne de moi! Nouveau trait d'humilité. Le Christ ne se renferme pas dans un orgueilleux stoïcisme, et, d'autre part, il ne cède pas au découragement . . . 234

5. La soumission à la volonté de Dieu est le dernier mot de cette humilité. « Que votre volonté soit faite et non la mienne », voilà les paroles qui couronnent la prière de Jésus. Ce qu'il demande avant tout, ce n'est pas d'être délivré de ses maux, c'est de faire la volonté de son Père. . . . 234-235

6. Sagesse de cette humble prière. Notre perfection ne consiste pas à faire notre propre volonté, mais à faire cette volonté supérieure, infaillible, la volonté de Dieu. - Passion qu'a Jésus-Christ de faire la volonté de son Père. Comment il obtient, par sa prière, la grâce d'accomplir cette sainte volonté non pas passivement, mais activement, en s'engageant lui-même dans la voie que la Providence lui a tracée 235-236

Imitons notre Rédempteur. Recourons à Dieu dans nos malheurs et nos défaillances.

Recourons à lui avec confiance, quelles que soient nos épreuves. Surtout cherchons dans la prière le secret de faire la volonté divine. 237-238

CINQUIÈME INSTRUCTION – VENDREDI SAINT

PRÊTRE ET HOSTIE

PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

Le sacrifice est l'acte le plus significatif de la religion. Aucun sacrifice n'est comparable à celui du Calvaire. Tous les autres y puisent leur vertu. Le monde, depuis le commencement vit de la croix ; il en vivra jusqu'à la fin. La croix est notre unique espérance.

Dans le sacrifice de la croix, Jésus est Prêtre et Hostie. 245-246

I

Il est prêtre.

1. Jésus-Christ est prêtre. Appelé par son Père, il a reçu l'onction sacerdotale, il a été l'intermédiaire entre Dieu et les hommes. Il est le prêtre universel, il est le Pontife suprême, le Pontife éternel, le flambeau de la sainte cité . . 246-247

2. Il est donc sacrificateur. Puisque lui-même est l'unique victime dans la vraie religion, il faut qu'il s'immole lui-même et qu'ainsi il devienne sacrificateur. Objection. Le Christ n'est pas sacrificateur, car il ne s'est pas immolé lui-même. Les sacrificateurs de Jésus sont tous ceux qui ont contribué à le faire souffrir et à le faire mourir : Judas, les Apôtres, le Sanhédrin, les faux témoins, les valets, les soldats, Pilate, Hérode, le peuple, le genre humain.

Réponse : tous ces gens sont des criminels, non des sacrificateurs. Leurs actes ne sont point des actes religieux, mais des actes coupables, impies, meurtriers. Un seul sacrificateur : Jésus-Christ. C'est l'enseignement de l'Eglise. Indirectement, mais réellement, le Christ s'est sacrifié lui-même. . 247-249

3. Il s'est indirectement immolé, car il s'est offert volontairement. Il dépendait de lui, en effet, d'empêcher ses ennemis de lui nuire. Il pouvait changer leur disposition, les réduire à l'impuissance, se rendre inaccessible. Il montre son pouvoir ou il en parle au Jardin des Oliviers, au prétoire, au Calvaire. Il avait répété que personne ne lui ravirait sa vie, que lui seul la donnerait et la reprendrait comme il le voudrait. Il n'a pas voulu échapper à la souffrance, ni à la mort. . 249-251

4. Il interdit à ses amis d'intervenir. Il n'oppose aucune résistance à ses ennemis. Il s'abandonne lui-même devant les juges, les faux témoins. Il ne demande pas qu'on l'aide quand il tombe sous sa croix. Il endure sans se plaindre tous les outrages et toutes les tortures du Calvaire. Il pouvait se sauver, il ne l'a pas fait. Il est juste de dire qu'il s'est immolé lui-même ; que, durant sa Passion, il est prêtre et sacrificateur. 251-254

II

Il est aussi Hostie. Certains hérétiques refusaient d'admettre la réalité de l'Incarnation et du Crucifiement. L'Eglise les a condamnés.

Jésus-Christ est victime, car il est, dans sa Passion, soumis au changement que nous exigeons dans l'objet du sacrifice.

1. Jésus est changé dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu, aimé ou haï.

a) Changé dans l'esprit de ses apôtres qui, après avoir promis de mourir avec lui et pour lui, l'abandonnent, le renient, désespèrent de lui. 254-255

b) Changé dans l'esprit du peuple, qui, après avoir voulu le proclamer roi, demande avec fureur qu'il soit crucifié. 255-256

c) Changé dans l'esprit de ses ennemis, qui le craignaient hier, qui le traitent aujourd'hui sans aucun ménagement. 256-258

d) On pourrait presque dire qu'il n'a plus la même place dans le cœur de son Père. Celui-ci, en effet, disait autrefois : « Voici mon Fils bien-aimé ». Durant sa Passion, il se tait et semble délaisser Jésus. 258

2. Tout est changé en Jésus lui-même.

a) Son visage a perdu sous les outrages sa majesté, sa beauté, et est devenu méconnaissable. 258

b) Son corps n'est plus qu'une plaie vive 258

c) Son regard est changé. Ses yeux s'éteignent; ils n'ont plus aucune force, ni aucune expression. 258-259

d) Sa voix est changée, elle ne trouve plus les accents qui entraînaient les foules ?. 259

e) Son âme est changée. Ses angoisses, ses craintes au Jardin des Oliviers. 259

f) En Jésus, tout est changé. Atteintes à son honneur, à ses titres de Prophète, de Thaumaturge. Confiance qu'on avait en lui, mépris dont on l'accable 259-260

Jamais on n'opéra sur une victime un pareil travail de destruction. Page du Psalmiste. Jamais on ne vit changement plus profond. Jésus n'est plus que l'ombre de lui-même. Ce n'est plus un homme, c'est un ver. La mort achève son œuvre implacable. Jésus, qui possédait la plénitude de l'être et de la vie, n'est plus qu'un cadavre. Il est la victime par excellence, car son immolation est une sorte d'anéantissement. 260-261

Nous sommes tous victimes à divers degrés, car il faut que nous connaissions expérimentalement, et pour notre part, la douleur de Jésus-Christ, notre Chef.

Il faut aussi que nous soyons associés à son sacerdoce. Nous sommes victimes en souffrant comme lui, nous sommes associés à son sacerdoce en souffrant *volontairement* comme lui.

Alors nos douleurs auront auprès de Dieu une vertu rédemptrice. Jésus ne tarda pas à toucher le prix de son sacrifice. Nous aussi, nous recevrons bientôt la récompense des peines endurées avec résignation. Exemple de la France. . 261-263

ALLOCUTION

POUR LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

L'ADORATION EUCHARISTIQUE

Nous devons un culte à Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu. Nous devons l'adorer dans l'Eucharistie, car il y est présent tout entier. Mérite de l'adoration eucharistique. Droit spécial de Jésus à l'adoration eucharistique 269-270

1. Le mérite a son premier principe dans la foi. Plus la foi est robuste, plus le mérite est grand. D'où dépend la puissance de la foi? De l'énergie avec laquelle nous croyons ce que nous ne voyons pas. Moins nous voyons, plus notre foi est méritoire. La foi à la crèche, au Calvaire, est méritoire. Elle est plus méritoire encore au tabernacle, car nous ne voyons ni la Divinité, ni l'humanité de Jésus-Christ. Adorer dans ces conditions, c'est nous soumettre totalement à Dieu, et accomplir un acte sublime de religion 270-272

2. Comment il faut adorer extérieurement Jésus-Christ,

dans l'Eucharistie. Comment il faut l'adorer intérieurement 272

II

1. Jésus-Christ dans l'Eucharistie a un droit spécial à nos adorations, car il est plus près de nous.
Moïse, la Vierge, Marthe et Marie, les saintes femmes sentaient grandir leur dévotion quand le Maître était plus près d'elles. 272-274
2. Le maître est dans l'Eucharistie et vous appelle, vous à qui il a pardonné, vous qu'il a spirituellement ressuscités, vous qui souffrez, vous qui avez vécu dans son intimité, vous tous, qui que vous soyez. *Venite adoremus*. . 274-275
Ces adorations n'ajouteront rien d'essentiel à la gloire du Christ, elles nous vaudront de nombreuses grâces. . . 275

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS. 277

II

NOTES EXPLICATIVES SUR LES CONFÉRENCES. 291

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12864 252
J15

12864	252 J15

Janvier, Le P. M. Albert

AUTHOR

Conferences de Notre Dame de Paris

TITLE

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED

St. Albert's College Library